



Commission allemande
pour l'UNESCO

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Guide de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique

Guide pratique pour les gestionnaires



Federal Ministry for the
Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety

Guide de gestion pour les réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique

Guide pratique pour les gestionnaires

Prof Dr Wafaa Amer, Sheila Ashong et Dr Djafarou Tiomoko

*Édité par
la Commission allemande pour l'UNESCO
en collaboration avec AfriMAB, ArabMAB et
le Secrétariat du MAB de l'UNESCO*

MENTIONS LÉGALES

Guide de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique

Un guide pratique pour les gestionnaires

Éditeur

Commission allemande pour l'UNESCO
Colmantstrasse 15 | 53115 Bonn | Allemagne
www.unesco.de

Auteurs: Prof Dr Wafaa Amer, Sheila Ashong and Dr Djafarou Tiomoko

Editeur responsable: Dr Lutz Möller

Traduction: Traductions significatives (avec l'appui de Dr Djafarou Tiomoko)

Illustrations graphiques: Gareth Williams, Sparx médias Illustrateurs, www.sparx.co.za
Les auteurs photographiques sont indiqués dans les légendes.

Données de publication: Juillet 2015



Creative Commons Licence CC BY-SA 4.0 international
(hors droit d'auteur illustrations et photographies)

ISBN: 978-3-940785-77-0

La Bibliothèque nationale allemande énumère cette publication dans la bibliographie nationale allemande
Données bibliographiques détaillées sont disponibles à: <http://dnb.ddb.de>

Citation suggérée:

Commission allemande pour l'UNESCO (2015). Guide de gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique.

Lien de téléchargement: <http://bit.ly/1SN66fy>

Les appellations employées et la présentation des données dans cette publication ne signifient pas l'expression d'une opinion que ce soit de la part de l'UNESCO ou la Commission allemande pour l'UNESCO concernant le statut juridique des pays, territoires, ville ou région ou de ses autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs; ils ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO ou la Commission allemande pour l'UNESCO.

Cette publication a été financée et soutenue par l'Agence fédérale pour la Conservation de la Nature de la République fédérale d'Allemagne, avec le financement du Ministère fédéral de l'Environnement, Conservation de la Nature, de la Construction, et de la Sécurité nucléaire.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : RÉSERVES DE BIOSPHÈRE- Introduction	14
1.2 Pourquoi ce Guide de gestion ?	14
1.3 A qui s'adresse ce Guide et pourquoi ?	15
1.3 Les réserves de biosphère de l'UNESCO, partie intégrante du programme MAB	16
1.4 Les réserves de biosphère de l'UNESCO – Caractéristiques	17
Principales caractéristiques	17
Trois fonctions et trois zones	17
Principaux documents	18
Plusieurs approches institutionnelles, un seul objectif	19
Aperçu : Que signifie gérer une réserve de biosphère ?	19
1.5 Le contexte et les avantages des réserves de biosphère de l'UNESCO	20
Les réserves de biosphère soutiennent le développement durable en Afrique	21
Réserves de biosphère de l'UNESCO et les zones protégées	21
Principaux résultats et avantages des réserves de biosphère de l'UNESCO	22
Quelques exemples concrets des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique	23
CHAPITRE 2 : DÉVELOPPEMENT DURABLE – GESTION – POPULATION – CONFLITS – CONNAISSANCES	26
2.1 Le développement durable	26
Définir le développement durable	26
Améliorer les conditions de vie et générer des revenus pour les communautés	28
Biodiversité et les services écosystémiques	29
Utilisations des terres durables et non durables	32
Restauration des écosystèmes	33
Réduction des catastrophes et la gestion de risques	35
Tourisme	36
Changement climatique	38
2.2 Gestion et participation	40
Gestion	40
Planification	41
Participation à la gestion et à la planification	41
Qui est la population, qui sont les parties prenantes ?	42
Les groupes vulnérables	44
Principes fondamentaux de la participation	44
2.3 Gestion des conflits	45
La gestion des conflits au sein de la réserve de biosphère	46
Gestion des pressions extérieures	47
Partage des avantages	48
Cogestion	49
Escalade aiguë des conflits	50
2.4 Le rôle des connaissances dans la gestion	53
Quelles connaissances sont requises pour gérer une réserve de biosphère ?	54
Quel type de recherche est nécessaire pour le développement durable ?	55
Science et connaissances traditionnelles	57
Recherche et surveillance à long terme	59
Suivi & évaluation (S&E)	59
Connaissances et pouvoir	60
Limites aux connaissances	61
CHAPITRE 3 : GESTION ET FINANCEMENT DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE DE L'UNESCO	66
3.1 Structure de gouvernance d'une réserve de biosphère	66
L'unité de gestion/le secrétariat	67
Le conseil de gestion	69
Le conseil consultative	70
3.2 Le contexte institutionnel et des partenariats	72
Le système de MAB international	72
Réseaux régionaux du MAB	73
Commissions nationales de l'UNESCO et Comités nationaux du MAB	74
Proposition, désignation et examen périodique des réserves de biosphère	76

3.3 Plans de gestion et documents associés	79
La raison et l'exigence d'un plan de gestion	79
Un plan de gestion concerne toutes les zones	80
Plans de mise en œuvre : contrôle des activités illégales et incitation au changement positif	83
Plans de gestion et leur surveillance	84
3.4 Mobiliser les instruments juridiques, administratifs et éthiques pour les réserves de biosphère	84
Mobiliser le droit	84
Mobiliser les instruments internationaux	86
Intégrer les réserves de biosphère à des plans d'action au niveau national	88
Étude d'impact sur l'environnement	89
Ethique environnementale – le principe de précaution	90
3.5 Financement des réserves de biosphère	91
Sources de financement possibles au niveau local	91
Sources de financement possibles au niveau national	93
Bailleurs de fonds bilatéraux	94
Bailleurs de fonds multilatéraux	95
Partenariats avec le secteur privé	96
Revenus issus de l'économie verte	96
CHAPITRE 4 : ORGANISER LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ, Outils pratiques	100
4.1 Raisons et opportunités d'associer les parties prenantes et les communautés	100
Nomination et l'examen périodique	101
Plan de gestion	102
Zonage et cartographie - comment procéder	102
Aménagement du territoire - ce que vous pouvez faire	104
Identifier les menaces et évaluer la vulnérabilité	104
Identifier et hiérarchiser les interventions	106
Mobiliser les soutiens pour les politiques et les interventions gouvernementales	106
L'évaluation participative	107
Études biophysiques, socio-économiques et/ou culturelles	108
4.2 Organiser des consultations et des auditions publiques	110
Techniques pour entrer en contact avec la communauté	110
Quels résultats peuvent être obtenus dans quels types de réunions	112
Comment hiérarchiser les principales parties prenantes et les leaders d'opinion	114
« Faits objectifs » : comment les traiter ?	115
Comment gérer les conflits entre les attentes et les « faits objectifs » ?	116
Le cas des environnements plurilingues	117
Principaux aspects logistiques	118
4.3 Maintenir le dialogue	119
Insister sur les avantages	119
Associer les parties prenantes et les communautés aux travaux concrets	119
Excursions	122
Concours et enquêtes flash	122
Créer une association de parties prenantes	123
Représentants de la communauté	123
Créer un réseau d'« amis de la réserve de biosphère »	125
4.4 Organiser le processus pour formuler un plan de gestion	125
Obtenir le mandat pour ce processus	126
Groupes de pilotage	126
Le processus pour formuler un plan de gestion	127
Comment organiser un atelier condensé de planification interactif	128
Limites de la participation, contraintes de gestion	131
4.5 L'éducation et les relations publiques comme formes de participation de la communauté	132
L'éducation dans les réserves de biosphère	133
Travailler avec des groupes de jeunes et des écoles	134
Interventions pédagogiques pour les adultes	135
Relations publiques	136
CHAPITRE 5 : RÉSERVES DE BIOSPHERE – CAS PARTICULIERS	142
5.1 Réserves de biosphère transfrontalières (RBT)	142
Avantages	142
Comment procéder	145
Gérer la diversité des langues et des connaissances	147
5.2 Les villes dans les réserves de biosphère	149
5.3 Réserves de biosphère côtières et insulaires	149
RÉFÉRENCES	154
ANNEXES	166

AVANT-PROPOS de la Directrice Générale de l'UNESCO

Le programme de l'UNESCO, « L'Homme et la biosphère », ainsi que son Réseau mondial des réserves de biosphère dessine une nouvelle carte du monde – une carte qui efface les frontières, qui crée une harmonie entre la planète et ses habitants au profit de l'inclusion et de la durabilité.

A ce jour, en juillet 2015, ce réseau regroupe 651 sites répartis sur 120 pays, dont quinze transfrontaliers. Le réseau doit permettre de mieux comprendre les liens entre les questions environnementales, culturelles et socio-économiques qui soutiennent le bien-être de l'Homme.

Les réserves de biosphère constituent le principal outil de l'UNESCO pour intégrer plus efficacement la conservation de la nature et le développement humain et pour promouvoir la durabilité, la coopération et la paix. En s'appuyant sur les sciences qui permettent d'améliorer les conditions de vie et la viabilité écologique, les réserves de biosphère sont de fait des sites d'apprentissage pour le développement durable, car elles cherchent à remédier à des problèmes mondiaux par le biais de solutions locales.

L'UNESCO s'engage pleinement en faveur du nouvel agenda mondial sur le développement durable qui devrait être adopté par les États aux Nations Unies en septembre 2015. Le programme « L'Homme et la biosphère » est un élément clé de notre action. Dans la continuité de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, la stratégie du MAB 2015-2025 veillera à ce que les réserves de biosphère jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de ce nouvel agenda mondial.

La gestion efficace des réserves de biosphère nécessite la participation des communautés et de toutes les parties prenantes concernées, grâce à une planification et des approches de gestions équitables, inclusives et participatives. À cette fin, il est essentiel de renforcer les capacités, en particulier celles des gestionnaires, surtout en Afrique, la priorité mondiale de l'UNESCO. D'où l'importance de ce Guide pour la gestion des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique, qui s'adresse autant aux gestionnaires des réserves qu'à leur personnel, aux principaux partenaires et aux parties prenantes. Ce Guide met l'accent sur la façon d'associer les communautés et les parties prenantes à la gestion des réserves de biosphère sur ce continent. Il compile les connaissances et les savoir-faire pratiques nécessaires à leur gestion quotidienne. Il découle d'une série d'ateliers organisés en Afrique au cours desquels ont été rassemblés le savoir et l'expérience d'un large nombre de représentants, de gestionnaires et de comités nationaux du MAB dans tout le continent. Ce processus en lui-même a ajouté de la valeur en favorisant la mise en réseau et la collaboration entre les réserves de biosphère de la région. Je suis certaine que ce Guide vient combler une lacune majeure en termes de support pédagogique dans la mesure où il correspond à un besoin exprimé par le réseau africain du MAB.

Je félicite et remercie tous ceux qui ont contribué à ce Guide. J'exprime toute ma reconnaissance au Gouvernement allemand et à la Commission allemande pour l'UNESCO pour le rôle central qu'ils ont joué dans le Programme MAB et pour leur soutien à l'élaboration du présent Guide.

Irina Bokova

Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture



AVANT-PROPOS de la Ministre allemande de l'Environnement

L'Allemagne apprécie le Programme de l'UNESCO sur L'Homme et la biosphère (MAB) pour sa contribution tangible au développement durable par le biais de la recherche et la mise en œuvre d'une relation harmonieuse entre l'homme et la nature. Le concept de réserve de biosphère joue un rôle essentiel dans la coopération aux multiples facettes qui existe entre des partenaires en Allemagne et dans divers pays africains. Je suis convaincue que les réserves de biosphère apporteront des solutions à des défis auxquels l'humanité devra faire face dans l'avenir.

Les réserves de biosphère mettent en avant une approche raffinée en matière d'intégration de la biodiversité et de la conservation des services écosystémiques aux stratégies locales de subsistance et de développement. Elles constituent un cadre institutionnel pour le développement durable. Ce cadre devra être développé davantage par toute une série d'intervenants. L'Allemagne est un partenaire constant et fiable lorsqu'il s'agit de renforcer les capacités en matière de mise en œuvre efficace du programme MAB, et elle soutient actuellement plus de 30 réserves de biosphère dans le monde entier.

D'une manière générale, les pays industrialisés ne sont pas à l'avant-garde du développement d'une relation harmonieuse entre l'homme et la nature. L'Afrique peut servir d'inspiration à cet égard. Le programme MAB soutient explicitement l'apprentissage mutuel et les partenariats d'égal à égal.

« Penser globalement, agir localement » : le programme MAB de l'UNESCO peut nous aider à faire un pas important vers l'« avenir que nous désirons » dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Le présent Guide aborde donc les nombreux défis connexes auxquels pourront se confronter les gestionnaires de réserves de biosphère dans le cadre de la mise en œuvre du programme MAB. Les informations et les conseils sont illustrés par de bonnes pratiques qui, espérons-le, inspireront d'autres à suivre l'exemple.

Le ministère fédéral de l'Environnement et l'Office fédéral pour la conservation de la nature sont heureux de présenter ce Guide, en coopération avec la Commission allemande pour l'UNESCO. Il a été conçu en étroite collaboration avec nos partenaires de réserves de biosphère africaines, et je suis convaincue qu'il fournira des orientations très utiles. J'ai confiance qu'il renforcera considérablement le programme MAB dans toute l'Afrique et qu'il servira également de base afin de renforcer encore plus la coopération avec l'Allemagne dans les cadres multilatéraux et bilatéraux.

Barbara Hendricks

Ministre fédérale de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire



AVANT-PROPOS des présidents d'AfriMAB et d'ArabMAB

Depuis plus de quatre décennies, les réserves de biosphère de l'UNESCO ont énormément contribué à la mise en œuvre du développement durable en Afrique. Grâce aux possibilités uniques offertes par le Programme MAB et le concept de réserve de biosphère, des problèmes communs en matière de conservation de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles telles que la surexploitation des ressources, la pauvreté, la dégradation des terres et de l'empiètement ainsi que le chômage des jeunes, ont été abordés à travers les différentes interventions au niveau de la réserve.

Depuis la création du Réseau africain de réserves de biosphère (AfriMAB) en 1996, le réseau a été fermement établi par le biais d'un cadre institutionnel, qui a vu l'élection de deux bureaux successifs. Cette continuité est en soi une réalisation importante. À l'heure actuelle, AfriMAB a un effectif de 64 réserves de biosphère couvrant des écosystèmes divers dans 28 pays. L'adhésion au réseau est en augmentation chaque année en ce qui concerne la participation des pays membres, qui ont également de plus en plus fait preuve de sens tangible de responsabilisation.

À son tour, le Réseau ArabMAB a été lancé par la Déclaration d'Amman en 1997, soutenant la coopération entre les parties prenantes du MAB dans le monde arabe, en particulier les comités nationaux du MAB. Le conseil de coordination du Réseau ArabMAB (ACC) se réunit tous les trois ans dans un pays différent, sa plus récente septième réunion a eu lieu en Jordanie en 2013. Aujourd'hui, onze Etats arabes (en Afrique du Nord et Moyen-Orient) ont désigné avec succès 24 réserves de biosphère de l'UNESCO. Au total, sur le continent africain, il y a 80 réserves de biosphère, avec des réserves de biosphère supplémentaires qui devraient être désignées par l'UNESCO en Juin 2015.

Cependant, les obstacles majeurs de l'amélioration de la zonation et le fonctionnement de nos réserves de biosphère, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement, l'optimisation de la participation des parties prenantes et le partage des avantages avec les communautés locales sont toujours encore à surmonter en raison de problèmes de capacité qui nécessitent un outil pour la gestion systématique de ces défis.

Ce Guide, le premier du genre, a été initié par AfriMAB et approuvé par ArabMAB vise à renforcer la capacité des gestionnaires de réserves de biosphère de l'Afrique pour relever les défis au jour le jour dans le contexte du changement climatique, de l'urbanisation et de la dégradation de la biodiversité.

La Déclaration de Dresde, 2011 et le communiqué de Rhön ont donné une impulsion pour la préparation de ce Guide pour relever ces défis. Il est, en effet, un honneur d'avoir un Guide élaboré par les membres d'AfriMAB et ArabMAB travaillant ensemble pour fournir la base pour la collaboration en matière de gestion de réserves de biosphère: « Un Guide élaboré par l'Afrique pour l'Afrique ». Nous reconnaissons l'appui technique fourni par l'UNESCO et son Secrétariat du MAB, l'Agence fédérale allemande pour la Conservation de la Nature (BfN) et le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, la Conservation de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB) pour le soutien financier; la Commission nationale allemande pour l'UNESCO pour la coordination du projet, le bureau AfriMAB et l'ensemble des membres de l'AfriMAB et ArabMAB pour contribuer au succès des ateliers de formation et des processus d'examen en ligne. En plus de l'anglais et du français, versions de ce Guide, ArabMAB, en coopération avec nos partenaires, a des plans pour traduire le Guide en langue arabe en vue de promouvoir son application également dans les Etats arabes.

Comme l'ensemble du Réseau mondial se prépare pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie du MAB 2015- 2025, AfriMAB et ArabMAB s'attendent à ce que les gestionnaires de réserves de biosphère et tous les autres intervenants qui utilisent ce Guide mettent en pratique les concepts décrits pour permettre aux réserves de biosphère de jouer leur rôle comme des outils pour développement durable à l'échelle locale, régionale et mondiale.

Daniel S. Amlalo
Président de l'AfriMAB

Prof Dr Samir Ghabbour
Membre du Bureau ArabMAB, ancien président d'ArabMAB

PRÉFACE

Ce document est un Guide pour les gestionnaires de réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique ainsi que leur personnel, leurs partenaires et intervenants clés.

Ce Guide a été élaboré par des experts et des gestionnaires de réserves de biosphère africaines de l'UNESCO.

- Les auteurs sont Prof Dr Wafaa Amer d'Égypte, Mme Sheila Ashong du Ghana et Dr Djafarou Tiomoko du Bénin.
- La table des matières de ce Guide a été définie par quelques 20 experts venus de toute l'Afrique dans un atelier à Mombasa, au Kenya, en Février 2013.
- Les trois auteurs ont finalisé le premier projet, puis il a été discuté et amélioré à travers quatre ateliers consécutifs en 2014: en mai à Accra, au Ghana, en Juillet à Dar es Salam, en Tanzanie, ainsi qu'en Octobre et Novembre à Tunis, en Tunisie.
- Des représentants de toutes les réserves de biosphère de l'UNESCO de toute l'Afrique ont été invités à ces ateliers. Quelque 110 participants de ces ateliers ont donc contribué à un examen approfondi d'amélioration.
- La version finale du Guide a été obtenue grâce à une consultation en ligne en 2015.

Ce Guide aborde une demande postulée par AfriMAB en coopération avec des représentants de la région d'ArabMAB en 2011, dans le communiqué de Rhön. Le projet a été coordonné par la Commission allemande pour l'UNESCO en étroite coopération avec le Bureau AfriMAB et le Secrétariat MAB de l'UNESCO. Le projet d'élaborer ce Guide, y compris tous les ateliers, a été soutenu financièrement et politiquement par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) avec des fonds du ministère fédéral allemand de l'Environnement, Conservation de la Nature, Bâtiment et Sécurité nucléaire (BMUB) sur demande d'AfriMAB et du Secrétariat MAB de l'UNESCO.

Ce Guide a été finalisé peu avant la nouvelle stratégie MAB 2015-2025 qui a été adoptée en Juin 2015. Il a été fait en sorte que le contenu principal de la stratégie soit pleinement reflété dans le Guide.



toutes les photos © la Commission allemande pour l'UNESCO

REMERCIEMENTS

Ce Guide a bénéficié de l'engagement, l'expertise et les contributions tangibles de:

- trois auteurs, Pr Dr Wafaa Amer, Mme Sheila Ashong et Dr Djafarou Tiomoko,
- gestionnaires de toutes les réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique qui ont participé à un ou plusieurs des cinq ateliers organisés à travers l'Afrique en 2013 et 2014,
- conseil consultatif du projet et participants à la consultation en ligne en 2015,
- Mme Noeline Raondry-Rakotoarisoa du Secrétariat MAB de l'UNESCO, chef de section, Réseaux de biosphère et renforcement des capacités, et ses collègues,
- Dr Lutz Möller, Mme Claudia Marggraf et Mme Sonja Mühlenfeld, plus Mme Kathrin Wolf et particulièrement Mme Laura Jäger de la Commission allemande pour l'UNESCO, ainsi que leurs collègues,
- M. Florian Carius et Mme Olga Borkner de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, et leurs collègues,
- M. Marc Auer, M. Martin Waldhausen et Dr Christiane Paulus du Ministre fédérale de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire,
- gouvernements et institutions partenaires des pays hôtes des cinq ateliers en 2013 et 2014,
- Plusieurs autres experts qui ont contribué à la rédaction et aux ateliers comme personnes ressources ou formateurs, en particulier Dr Thomas Schaaf.



toutes les photos © la Commission allemande pour l'UNESCO

RÉSUMÉ

Les réserves de biosphère de l'UNESCO sont des régions qui ressemblent à des «aires protégées», mais qui vont bien au-delà de la simple protection. Elles **équilibrent la conservation de la nature avec le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté**. Elles peuvent avoir du succès en s'appuyant sur deux idées à la base du concept de réserve de biosphère: en **s'engageant avec les communautés locales** (participation, cogestion) et en **utilisant une approche fondée sur la connaissance** (les savoirs traditionnels, la recherche, la surveillance et l'éducation). Les réserves de biosphère de l'UNESCO sont des régions modèles du développement durable.

Ce Guide donne des conseils aux gestionnaires et leurs principaux partenaires et intervenants sur cette question des réserves de biosphère de l'UNESCO de base: **pourquoi et comment travailler avec les communautés locales**, à la fois pour le bénéfice direct des communautés et comme un catalyseur pour atteindre des objectifs tels que la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques. Les gestionnaires peuvent utiliser ce Guide pour initier de nouveaux employés au concept et au travail dans une réserve de biosphère de l'UNESCO. Ils peuvent également l'utiliser pour mieux faire leur travail, pour être compris par les parties prenantes et les supérieurs, les politiciens et les autres décideurs; le Guide fournit également des arguments pour les donateurs potentiels.

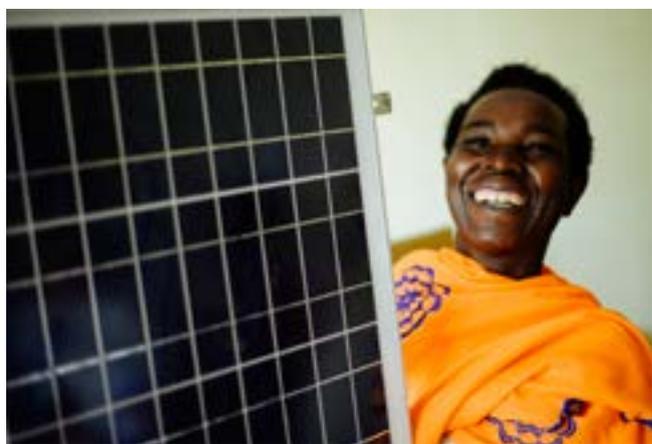
Ce Guide met l'accent sur les **aspects pratiques** tels que la façon d'aborder et de gérer les conflits locaux entre les acteurs, comment partager les bénéfices avec les communautés ou comment élaborer un plan de gestion. Il présente également plusieurs options pour les cadres juridiques et administratifs des réserves de biosphère de l'UNESCO et, très concrètement, comment organiser les consultations et les audiences. Il se concentre également sur la cogestion avec les communautés locales et le partage des avantages. En outre, il vise à promouvoir la terminologie mise à jour et la méthodologie de la diversité des réserves de biosphère sur le continent africain et à soutenir leur mise en réseau.

Ce Guide explique également le **caractère unique des réserves de biosphère** désignées par l'UNESCO en fonction de critères mondiaux contraignants. Ils portent donc une marque de qualité et un sceau d'approbation par une organisation intergouvernementale globalement bien respectée. Au moins une fois tous les dix ans, les réserves de biosphère sont soumis à un examen périodique obligatoire. Si l'examen périodique n'est pas fait, une réserve de biosphère de l'UNESCO perdra son statut. Ce système de désignation et d'évaluation a des conséquences importantes, à savoir que les réserves de biosphère comme des régions modèles peuvent être développées dans des institutions très stables et globalement visibles qui sont attrayantes pour les donateurs et les partenaires de financement.



CHAPITRE 1 RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

Introduction



CHAPITRE 1

RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

Introduction

Ce chapitre présente le concept, l'ambition et le contexte institutionnel des réserves de biosphère reconnues par l'UNESCO. Ce chapitre vous permettra de comprendre :

les nombreux avantages apportés aux communautés africaines par les réserves de biosphère ;

- les principaux résultats des réserves de biosphère ;
- les différences et les similitudes avec les aires protégées ;
- les principales caractéristiques.

1.1 Pourquoi ce Guide de gestion ?

Le développement durable, devoir essentiel des réserves de biosphère de l'UNESCO

Le développement dans le monde et en Afrique n'est pas durable. Le développement durable ne concerne pas uniquement l'environnement. Il a aussi pour enjeux l'autonomisation des citoyens et leur sensibilisation au fait que chaque citoyen et chaque communauté fait, dans une certaine mesure, partie du problème et de la solution. Nous avons donc besoin des réserves de biosphère de l'UNESCO parce qu'elles peuvent rendre notre développement plus durable, y compris en engageant et en autonomisant des communautés.

Des instruments de gestion participative

De nombreuses réserves de biosphère de l'UNESCO sont gérées selon une approche descendante (du sommet vers la base). Généralement, ce sont les gouvernements qui définissent les objectifs, les priorités et les mesures à prendre. Jusqu'à présent, il n'a pas été suffisamment expliqué aux gouvernements et aux gestionnaires locaux qu'une approche descendante n'est pas adaptée à la gestion des réserves de biosphère.

Ce Guide vise à y remédier. Il vise à aider les réserves de biosphère à créer des instruments de gestion participative afin de mieux remplir leurs missions. Il offre un soutien pratique pour les gestionnaires de réserves de biosphère de l'UNESCO lors de la mise en œuvre des instruments de gestion participative afin de mieux remplir leurs fonctions, leurs tâches et leurs responsabilités.

Ce Guide entend aider les gestionnaires de réserves de biosphère en Afrique à améliorer leurs méthodes de gestion. Il entend promouvoir et renforcer la participation des communautés et des parties prenantes à la gestion.

Les objectifs de ce Guide

Les objectifs de ce Guide sont de :

- mettre les communautés au cœur du travail des réserves de biosphère d'Afrique ;
- soutenir l'introduction d'une gestion dynamique et modulable dans les réserves de biosphère en Afrique ;
- amener les gestionnaires de réserves de biosphère en Afrique à se servir des processus « standard » comme la désignation et l'examen périodique pour augmenter la participation à la gestion ;
- amener les gestionnaires de réserves de biosphère à formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans de gestion des réserves de biosphère grâce à des processus participatifs ;
- inciter les gouvernements nationaux ou régionaux à introduire et favoriser les processus participatifs et ascendants au niveau local dans les réserves de biosphère ;
- inciter les parties prenantes locales à devenir des partenaires de la gestion des réserves de biosphère et à accepter tous les droits et responsabilités qui y sont liés.

Comme un document de référence complet, ce Guide offre une « image globale », beaucoup d'informations déjà bien connues pour un gestionnaire expérimenté d'une aire protégée.

Avec les méthodes de gestion améliorées, avec les examens périodiques participatifs de haute qualité et avec la mise en œuvre de plans de gestion participatifs, les réserves de biosphère africaines de l'UNESCO ne seront pas affectées par la « stratégie de sortie » de l'UNESCO, qui pourrait supprimer un site du Réseau mondial de réserves de biosphère à partir de 2016 (voir annexe 6).

1.2 A qui s'adresse ce Guide et pourquoi ?

Ce Guide vise principalement à soutenir les gestionnaires et les administrateurs des réserves de biosphère en Afrique dans la plupart des aspects de leur travail, surtout s'ils ont l'intention de travailler plus étroitement avec les communautés locales et qu'ils cherchent à savoir comment procéder. Si ce n'est pas encore le cas, ce Guide entend apporter des arguments et constituer une source d'inspiration.

Accessible à un large public, ce Guide est aussi destiné aux principaux partenaires (parties prenantes et populations locales) afin de faciliter leur interaction avec les réserves de biosphère en Afrique.

Ce Guide est conçu de sorte à être utile à toutes les réserves de biosphère en Afrique, qu'elles soient assimilables à un parc national, gérées par une autorité nationale, avec des communautés vivant uniquement en périphérie, ou qu'il s'agisse de structures gérées par les communautés avec les 3 zones requises par l'UNESCO et des habitants dans la zone tampon et l'aire de transition. Il sert aussi à guider les autorités et les communautés qui aimeraient créer une nouvelle réserve de biosphère.

D'un côté, l'objet de ce Guide est limité. Il ne peut pas apporter de réponse à tous les problèmes concrets, par exemple en termes de préservation de la nature, d'adaptation au changement climatique, de promotion du tourisme, de marketing des produits, de levée des fonds etc.

D'un autre côté, ce Guide explique pourquoi ce cadre limité est la dimension la plus importante du travail d'une réserve de biosphère : si la collaboration avec les communautés locales se passe bien, il est facile de trouver des solutions aux problèmes les plus concrets.

Ce Guide s'adresse :

- aux gestionnaires des réserves de biosphère en Afrique (gestionnaires généraux et gestionnaires de projets/programmes) car il est absolument essentiel que les gestionnaires approuvent, encouragent et permettent la participation ;
- aux supérieurs des gestionnaires de réserves de biosphère au sein des ministères et d'autres agences ;
- aux institutions locales concernées qui souhaitent participer à la gestion ;
- aux représentants des communautés locales qui souhaitent participer à la gestion ;
- aux conseillers en gestion de ressources naturelles ;
- aux autres partenaires, y compris les membres des comités nationaux du MAB et hors d'Afrique, comme des agences de financement.

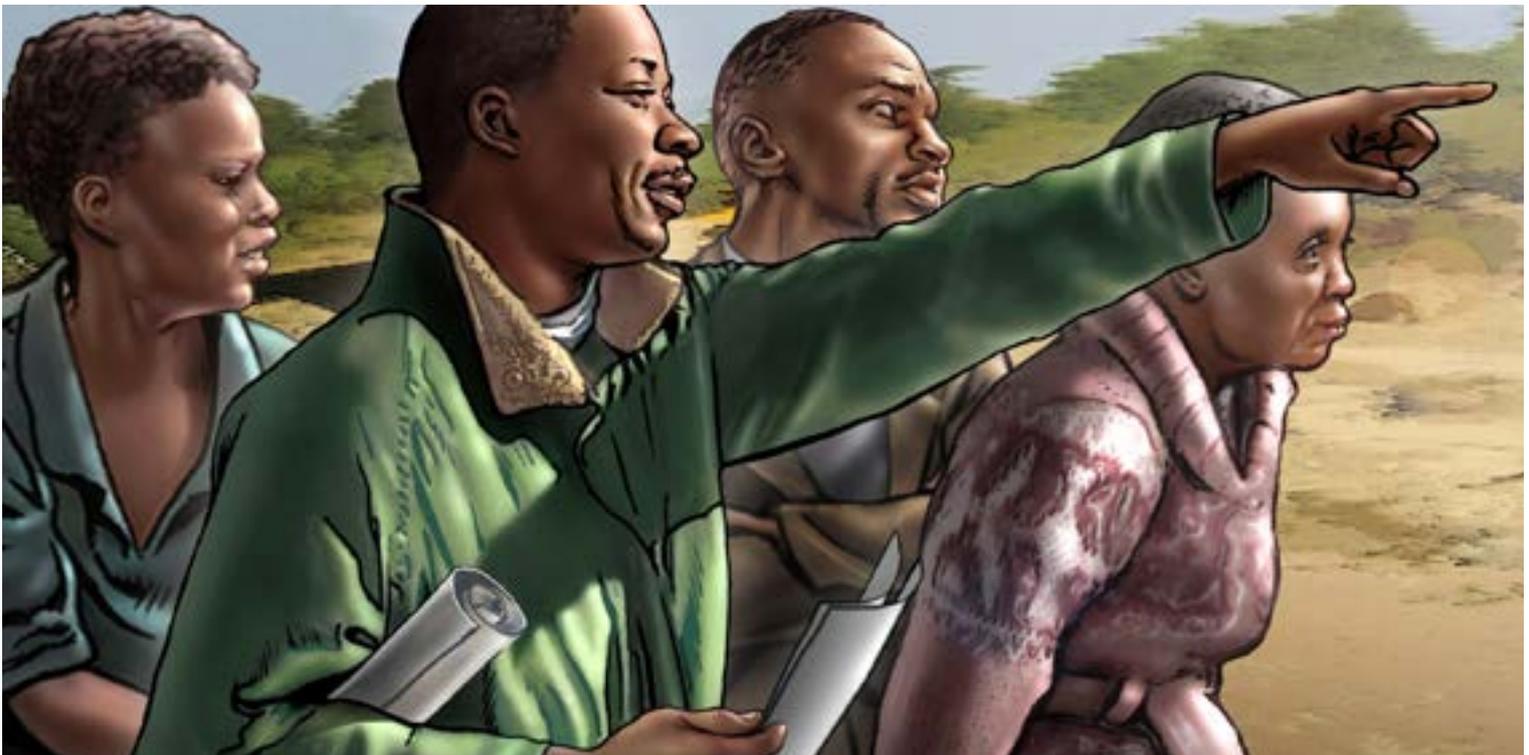
Ce Guide est pour les gestionnaires

Ce Guide est également pour tous les partenaires

Utile pour tous les types de réserves de biosphère...

... et aussi pour les futures réserves de biosphère

La participation est absolument essentielle



1.3 Les réserves de biosphère de l'UNESCO, partie intégrante du programme MAB

Les réserves de biosphère ont une longue tradition à l'UNESCO

Les réserves de biosphère de l'UNESCO sont définies dans le cadre du programme de l'UNESCO « L'Homme et la biosphère » (MAB), créé en 1971. L'UNESCO est une organisation intergouvernementale des Nations Unies qui compte près de deux cents membres. Elle est chargée de promouvoir la paix et le développement durable par le biais de la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, la science et la culture. Pour cela, l'UNESCO a mis en place plusieurs dizaines de programmes et d'instruments juridiques ; le MAB est l'un des programmes les plus populaires et les plus efficaces de l'UNESCO.

Le MAB préconise les approches scientifiques

Le MAB est destiné à trouver des façons de préserver la biodiversité et de valoriser les services écosystémiques grâce à leur utilisation durable et au développement communautaire. Le MAB met en avant les approches scientifiques afin de comprendre les populations humaines et leur interaction avec les écosystèmes; il encourage également la coopération entre toutes les disciplines scientifiques sollicitées. Le MAB n'essaie pas seulement d'« améliorer la compréhension »: il cherche aussi à mettre en œuvre et à favoriser ces interactions au moyen de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités des communautés.

Le développement durable est au cœur du programme MAB

Le MAB soutient le **développement durable**. Dans un monde durable, les ressources sont utilisées de façon juste et équitable – dans le monde entier. Un monde durable limite sa consommation de ressources pour que les générations futures aient droit aux mêmes chances. Le MAB défendait le « développement durable » avant même que cette expression ne soit utilisée de façon explicite dans les années 1980. Depuis 1971, le MAB essaie de résoudre les conflits entre l'Homme et la nature pour établir ou rétablir une « harmonie » entre les populations et leur environnement. Le concept de développement durable est en fait une version plus détaillée et plus scientifique de « l'harmonie entre l'homme et la nature ». Il consiste à remédier à l'aliénation moderne des humains vis-à-vis de leur environnement naturel.

La paix est à la centre de MAB

Depuis 1971, le MAB promeut aussi de façon explicite l'objectif central de l'UNESCO, à savoir **la paix internationale**, notamment en :

- renforçant la coopération scientifique internationale ;
- instaurant une coopération pour la gestion des écosystèmes transfrontaliers ;
- mettant fin aux sources de revenus non durables et donc sources de conflits.

Le MAB est un programme intergouvernemental

Le MAB est un **programme « intergouvernemental »** de l'UNESCO. Cela signifie que les décisions sont prises au nom de la communauté mondiale par le Conseil international de coordination (CIC ou Conseil du MAB), composé par rotation de représentants de 34 États. Le MAB est régi par une série de documents stratégiques clés (cf. ci-dessous « Documents clés»), jusqu'en 2015, en particulier le Plan d'action de Madrid, puis la Stratégie 2015-2025 du MAB.

Depuis 1976, le MAB promeut le développement durable dans des sites spécifiques, appelés réserves de biosphère de l'UNESCO. La définition officielle est la suivante : « *Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes terrestres et côtiers/marins, où, grâce à des mécanismes de zonage et de gestion appropriés, la préservation*



Réseau mondial des réserves de biosphère 2014/2015; graphique de la Commission allemande pour l'UNESCO

des écosystèmes et de leur diversité est conciliée avec l'utilisation durable des ressources naturelles dans l'intérêt des communautés locales, ce qui comprend des activités de recherche, de surveillance, d'éducation et de formation. »

Il existe actuellement plus de 600 réserves de biosphère réparties dans plus de 110 pays, pour une présentation, cf. [[UNESCO2011]], il y a aussi plusieurs livres de meilleures pratiques, par exemple [[UNESCO2010]] et [[UNESCO2013-1]]. Les réserves biosphère sont rassemblées au sein d'un réseau mondial, le **Réseau mondial des réserves de biosphère**. Depuis 2013, le Conseil du MAB a renforcé sa surveillance du Réseau mondial et exigé le respect total de l'examen périodique. Les réserves de biosphère qui ne s'y conforment pas sont menacées d'exclusion (« stratégie de sortie », cf. Annexe 6). Le but de ce Guide est d'aider les pays à améliorer leurs performances à cet égard également.

Le Réseau mondial des réserves de biosphère

1.4 Les réserves de biosphère de l'UNESCO – Caractéristiques

Principales caractéristiques

L'UICN définit une aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés ». Cette définition est aussi valable pour les réserves de biosphère de l'UNESCO mais ces dernières relèvent d'un concept intégré global qui dépasse largement la conservation. La promotion du développement économique et social dans les communautés locales et la participation, l'éducation, la recherche et la surveillance occupent une place tout aussi importante ; **le développement communautaire durable est un objectif en soi, pas seulement un moyen de parvenir à la conservation de la nature.**

Les principales différences avec les aires protégées sont des caractéristiques clés de fait

La désignation des réserves de biosphère de l'UNESCO suit les mêmes critères au niveau mondial – les parcs nationaux, zones de nature sauvage, forêts nationales ou refuges fauniques relèvent des législations nationales, qui diffèrent d'un Etat à un autre. Seuls quelques pays ont des lois nationales spécifiques aux réserves de biosphère.

Les réserves de biosphère sont des paysages et des écosystèmes où vivent et travaillent des populations – on les appelle aussi des systèmes socio-écologiques. Les réserves de biosphère protègent rarement les forêts primaires ou d'autres sites intacts tels que la réserve de biosphère Tai, une immense et dense forêt de conifères sous stricte protection ; elles servent le plus souvent à préserver des paysages culturels, c'est-à-dire des paysages et des écosystèmes façonnés par l'Homme durant des siècles par un usage particulier, comme le pastoralisme ou l'agriculture intensive. Dans de nombreux cas, une biodiversité unique a été engendrée par cette intervention humaine. Souvent, la diversité culturelle va de pair avec la diversité biologique.

Trois fonctions et trois zones

Dans le langage de l'UNESCO, les réserves de biosphère ont trois fonctions principales :

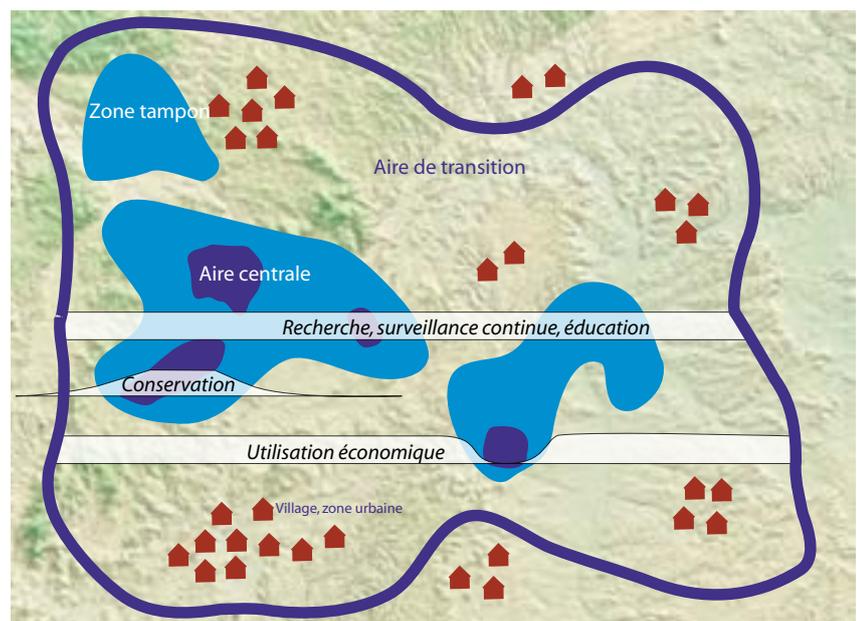
- **conservation de la biodiversité** et du fonctionnement des écosystèmes,
- **développement socio-économique** et
- « appui logistique » qui renvoie principalement à **des activités de recherche, de surveillance et d'éducation.**

Trois fonctions

L'importance de l'« appui logistique »

Ces trois fonctions ont la même importance : la conservation dépend du développement socio-économique et vice-versa. La conservation et le développement sont interdépendants et sont encadrés par l'appui logistique. Nous devons transférer les savoir-faire, les comportements et les connaissances sur la durabilité aux générations futures. Nous devons surveiller l'évolution et échanger les expériences. Sans ces efforts basés sur les connaissances, aucune avancée en matière de préservation et de développement ne sera efficace à long terme. C'est pourquoi la fonction d'« appui logistique » est tout également importante.

La caractéristique la plus connue des réserves de biosphère est peut-être leur **zonage** : l'« aire centrale » est strictement protégée, elle est généralement assez petite par rapport à la réserve et la recherche est la seule activité humaine autorisée. Une réserve peut comprendre



Zonation schématisée (incl. fonctions); graphique de la Commission allemande pour l'UNESCO

plusieurs aires centrales. L'aire centrale est entourée d'une « zone tampon » soumise également à certaines restrictions: toutes les activités humaines menées dans ces zones doivent être compatibles avec les objectifs de conservation. La troisième zone est une « aire de transition », où l'accent n'est pas mis sur les « restrictions » mais sur la « promotion » des pratiques durables. Ce zonage en particulier soutient « l'approche écosystémique » de la gestion [[UNESCO2000]].

Bien que l'UNESCO ait été à l'avant-garde à l'échelle mondiale pour cette approche de zonage dans les termes juridiques-institutionnelles depuis les années 1970, ce concept est très ancien et répandu en Afrique, en termes pratiques. De nombreuses communautés autochtones africaines ont pratiqué une « méthode de zonage » de la conservation et l'approvisionnement durable des moyens d'existence pendant des siècles, notamment en respectant les sites sacrés « mis en défens ».

Principaux documents

- La Stratégie de Séville** **La Stratégie de Séville** pour les réserves de biosphère (1995) fixe des objectifs spécifiques pour les réserves de biosphère de l'UNESCO et appelle les parties prenantes à s'engager pleinement. Les parties prenantes doivent participer à la gestion et à la création de cadres consultatifs. Elles doivent également recevoir une formation adaptée afin de pouvoir prendre part pleinement à la planification, à la gestion et à la surveillance des réserves de biosphère (texte intégral : Annexe 3).
- Le Cadre statutaire du Réseau mondial** **Le Cadre statutaire du Réseau mondial** des réserves de biosphère de 1995 contient les critères et les conditions très spécifiques, tant pour la désignation de sites comme réserves de biosphère de l'UNESCO que pour leur examen périodique (texte intégral : Annexe 2).
- Le Plan d'action de Madrid** **Le Plan d'action de Madrid** (2008) identifie les trois grands défis du 21^e siècle : urbanisation, changement climatique et perte de biodiversité. Il a souligné une fois de plus que les réserves de biosphère de l'UNESCO sont des sites d'apprentissage qui rassemblent l'ensemble des parties prenantes. Le Plan d'action de Madrid constitue le principal document stratégique pour la période 2008-2013 et influencera également la stratégie à partir de 2014 (texte abrégé : Annexe 4).
- La Déclaration de Dresde** **La Déclaration de Dresde** de 2011 reconnaît les réserves de biosphère de l'UNESCO comme des outils permettant de freiner efficacement le changement climatique et de s'y adapter. Elle appelle en outre les réserves de biosphère à préparer et mettre en œuvre des plans de gestion pour s'adapter au changement climatique, en se basant sur l'évaluation des vulnérabilités et en associant les communautés locales (texte intégral : Annexe 5). Outre l'adoption de la Déclaration de Dresde, un atelier réunissant les gestionnaires des réserves de biosphère africaines, a rédigé le Communiqué de Rhön, qui appelle les réserves de biosphère à préparer et mettre en œuvre des plans de gestion participative pour faire face au changement climatique.
- Quatre conférences principales** Ces documents sont les résultats des quatre conférences principales dans l'histoire du programme MAB : trois Congrès sur les réserves de biosphère avaient servi à examiner la mise en œuvre du MAB et à planifier sa stratégie future. **Le premier Congrès** sur les réserves de biosphère, organisé en 1983 à Minsk (Biélorussie), avait donné lieu au premier Plan d'action pour les réserves de biosphère. **Le second Congrès**, organisé à Séville en Espagne en 1995, a constaté le succès de la mise en œuvre du concept de réserves de biosphère mais aussi un certain nombre de problèmes. La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire ont été adoptés à cette occasion (cf. Annexes 2 et 3). **Le troisième Congrès mondial** sur les réserves de biosphère s'est tenu à Madrid (Espagne) en 2008 (cf. Annexe 4). **La Conférence de Dresde**, intitulée « Pour la vie, pour l'avenir » (2011), a célébré les quarante ans du programme MAB (cf. Annexe 5).

Il est prévu que la CCI du MAB en 2015 adoptera **la nouvelle stratégie du MAB 2015-2025**. **Le quatrième Congrès mondial des réserves de biosphère à Lima**, Pérou en Mars 2016 vraisemblablement va adopter le plan d'action correspondant.

Plusieurs approches institutionnelles, un seul objectif

- Un concept et différentes implémentations** La gestion des réserves de biosphère varie d'une région à l'autre (pour une définition de la « gestion », voir ci-après 1.3). La diversité des approches de gestion est clairement positive. Elle découle de la particularité de chaque région. Les réserves de biosphère de l'UNESCO varient en fonction des paysages et des écosystèmes. Il en va de même pour les ressources naturelles et la constitution des groupes de parties prenantes et des institutions. Pour les résultats de deux études mondiales sur la gouvernance et en particulier la participation de la communauté, voir [[STOLL2005]] et [[STOLL2010]].
- La diversité institutionnelle est estimée** La diversité est fortement valorisée par l'UNESCO, pas uniquement pour les approches de gestion, c'est-à-dire le travail des gestionnaires. C'est toute la « gouvernance » des réserves de biosphère qui varie fortement (la gouvernance renvoie aux règles relatives à la prise de décisions et aux cadres juridiques ; en d'autres termes, la gouvernance décrit

l'ensemble des organes, des textes juridiques, des statuts et leur mise en œuvre etc.). Certaines réserves de biosphère sont soutenues au niveau national par une législation spécifique et parce qu'elles font partie de l'administration nationale. Dans d'autres cas, seule l'aire centrale de la réserve est reconnue légalement. De fait, il est fréquent que les approches en termes de gouvernance varient fortement au sein d'un même pays, d'une réserve de biosphère à une autre.

L'UNESCO valorise la diversité des approches de gestion et de gouvernance, à condition qu'elles prennent appui sur les mêmes valeurs et objectifs. L'UNESCO encourage l'échange international sur les avantages et les inconvénients de ces approches de gestion/gouvernance. Chaque réserve de biosphère de l'UNESCO est l'occasion d'innover sur le plan institutionnel, tout en tirant profit des diverses expériences dans le monde entier. Chaque réserve de biosphère de l'UNESCO constitue avant tout un **cadre servant à créer des opportunités**.

Le modèle de zonage des réserves de biosphère de l'UNESCO (présenté en bref ci-dessus) est donc schématique seulement car il doit s'appliquer à toutes les réserves de biosphère du monde. En pratique, ce zonage schématique est mis en œuvre au moyen de différentes approches, en fonction des écosystèmes: régions côtières, savanes, zones arides, forêts etc. Dans certains cas, la réserve de biosphère entière a le statut légal d'« aire protégée ». D'autres réserves de biosphère comprennent plusieurs « aires protégées » et constituent un « couloir écologique » entre elles. Dans la plupart des cas, surtout pour les nouvelles réserves de biosphère de l'UNESCO, l'aire centrale et la zone tampon sont plus ou moins strictement protégées, tandis que l'aire de transition est faiblement protégée, voire pas du tout ; en parallèle, leur base juridique a été établie de sorte à respecter les objectifs de la réserve de biosphère dans son intégralité.

Le zonage schématique permet l'adaptation aux besoins locaux

Les réserves de biosphère de l'UNESCO sont donc très variées, en termes d'objectifs, de découpage, de gestion et de gouvernance. Le Réseau mondial sert à échanger des expériences, positives ou négatives, liées à différents contextes institutionnels.

Les experts du programme MAB parlent souvent des réserves de biosphère « de première génération ». Cela renvoie aux réserves de biosphère désignées par l'UNESCO jusqu'au milieu des années 1990 ; ces réserves sont généralement très peu, voire pas peuplées. Souvent, ces premières réserves de biosphère sont précisément celles qui sont entièrement protégées; elles correspondent souvent à des parcs nationaux. Ces sites ne sont pas des réserves de biosphère au sens où nous l'entendons aujourd'hui. L'UNESCO mène actuellement des négociations avec ses États membres concernant le statut de nombreuses réserves de biosphère de première génération. D'ici 2016, plusieurs de ces réserves de biosphère pourraient perdre leur statut.

Le présent Guide concerne principalement les réserves de biosphère plus récentes qui coopèrent étroitement avec les populations vivant et travaillant dans les zones tampon et les aires de transition et vise à promouvoir le développement socio-économique durable. Les réserves de biosphère dites de première génération peuvent trouver des idées dans ce Guide afin de se convertir en nouvelles réserves de biosphère.

« Anciennes » et « nouvelles » réserves de biosphère

Aperçu : Que signifie gérer une réserve de biosphère ?

Les gestionnaires des réserves de biosphère sont chargés de promouvoir le développement durable et doivent donc tenir compte de toute une région et pas seulement d'écosystèmes. Ils doivent tenir compte de facteurs abiotiques (climat, eau, sol, paysage dans son intégralité etc.), des communautés locales (cultures, traditions, savoir-faire, patrimoine etc.) et de leurs pratiques (pêche, sylviculture, agriculture, élevage, tourisme etc.)

Lieux d'apprentissage pour le développement durable

Les réserves de biosphère sont des instruments de gestion intégrée de systèmes socio-écologiques ou de paysages culturels – cela exige de nombreuses interventions à de multiples niveaux, pour parvenir par exemple à, simultanément, protéger des espèces spécifiques, améliorer le cycle de l'eau, soutenir la commercialisation des produits agricoles, former les communautés locales et assurer une surveillance continue.

Les gestionnaires des réserves de biosphère de l'UNESCO doivent faire appel à de multiples connaissances et savoir-faire. Ils doivent jouer un rôle d'animateurs plus que de gardes. Les gestionnaires doivent aussi avoir les compétences pour entretenir la réserve de biosphère après sa désignation. Il est plus facile de lancer un projet que de maintenir un engagement à long terme. Ceux qui ont participé à la désignation d'une réserve de biosphère ne sont d'ailleurs pas toujours les mieux placés pour la gérer à long terme. De même, les ressources financières sont souvent plus facilement accessibles au début du projet que sur des périodes prolongées. Quel que soit le concept, **la gestion des réserves de biosphère consiste essentiellement à favoriser et soutenir les communautés locales et non à les pénaliser. La principale tâche des gestionnaires est de motiver, d'animer et de négocier, non de pénaliser, et d'interagir avec les communautés locales afin de les responsabiliser et d'inspirer des formes durables de vie et de travail, pas de faire restrictions.**

Compétences diverses sont nécessaires, en particulier modérateur

Priorité au développement, pas aux restrictions

Dans ce Guide, nous mentionnons tous les moyens et toutes les approches permettant d'associer un groupe de parties prenantes à la gestion – à long terme et parfois dans des cadres ad hoc supplémentaires. Les réserves de biosphère nécessitent une participation plus large et plus forte des parties prenantes que les aires protégées.

Participer
c'est essentiel

Les gestionnaires des réserves de biosphère de l'UNESCO doivent anticiper et identifier les futurs changements climatiques, environnementaux, sociétaux et économiques. Ils doivent intégrer toutes les formes de connaissances à ces prévisions. Avec les communautés, ils doivent définir des stratégies consensuelles et des plans de gestion à partir de ces prévisions. Ils doivent mettre en œuvre ces plans, par leurs propres interventions, par des collectes de fonds et par les interventions coordonnées d'autres acteurs. Ils doivent savoir si des évolutions imprévues sont positives ou négatives, si une feuille de route qui fait consensus est une défense contre les menaces ou si de nouvelles évolutions sont vraiment pertinentes. Ils doivent mener de larges consultations tout en étant capables de prendre des décisions rapides si nécessaire.

Ce Guide
n'est pas un plan idéal

Gérer une réserve de biosphère de l'UNESCO n'est pas une tâche facile - mais c'est une des missions les plus intéressantes qui soient. Il n'existe pas de plan idéal pour la gestion, pour la gouvernance ou pour la participation des parties prenantes ; chaque cas est différent et les approches doivent correspondre aux besoins locaux et aux menaces spécifiques, par exemple l'adaptation au changement climatique. **Ce Guide ne fournit par conséquent pas de plan idéal, il apporte des idées et un appui.**

1.5 Le contexte et les avantages des réserves de biosphère de l'UNESCO

Durabilité – un objectif
clé de l'Union africaine

L'Union africaine (UA) est le mécanisme de coopération efficace entre les États africains qu'elle rassemble, plus de 50 au total. Le développement durable est l'un des 14 objectifs de l'« acte constitutif » de l'UA : « *promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines* ». *La protection environnementale fait partie des compétences officielles du Conseil exécutif de l'UA. Le Plan stratégique de l'UA, adopté en 2009, annonçait : « Pour atteindre le développement durable continental, l'Afrique doit préserver son environnement naturel ; ce que nous faisons aujourd'hui ne doit aucunement compromettre l'environnement naturel dans lequel nous devons travailler demain. A cet égard, alors que nous luttons pour améliorer la qualité de nos vies, nous ne devons pas perturber l'équilibre de la nature; comme ce qui s'est produit avec les activités qui ont déclenché le changement climatique. »*

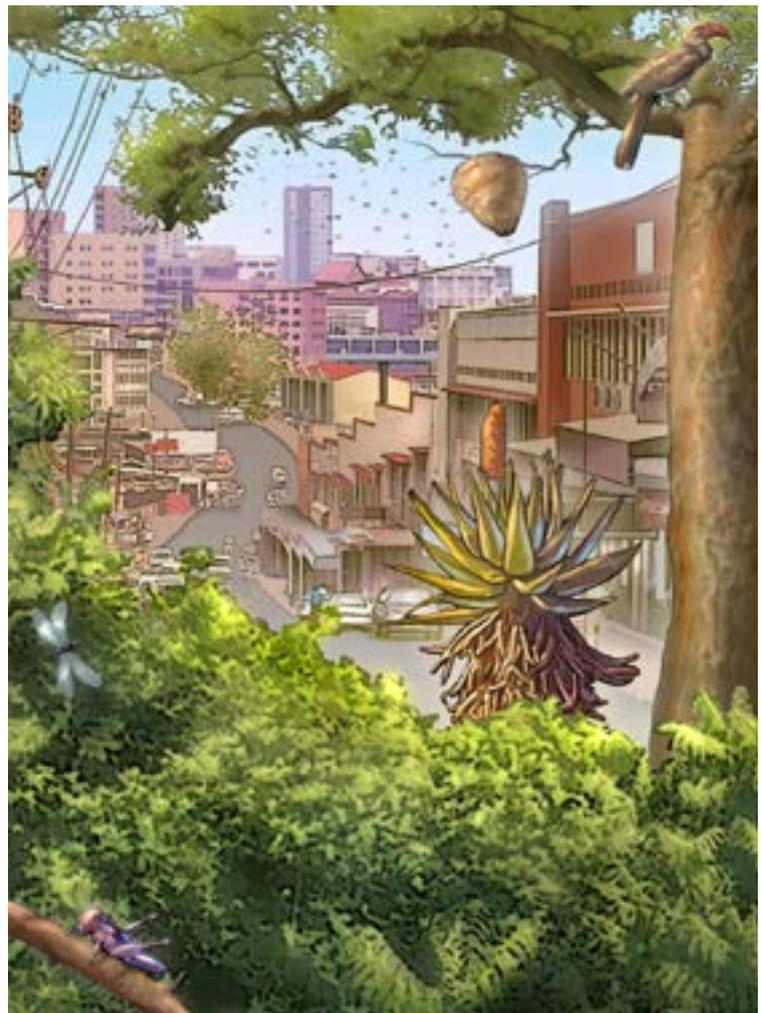
Durabilité – un objectif
clé du NEPAD

Afin de mettre en œuvre les initiatives de développement durable à l'aide d'une approche intégrée, l'UA dispose d'instruments clés que sont le *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD) et des organes africains sous régionaux. Le NEPAD reconnaît qu'une bonne gestion environnementale est une condition préalable à la croissance et au développement durable, dans la mesure où il faut réconcilier le développement économique avec l'utilisation durable des ressources. D'où la priorité donnée à l'environnement et au développement par l'« Initiative pour l'environnement du NEPAD ». Le NEPAD est guidé par des principes comme la bonne gouvernance, les partenariats en Afrique et en dehors, la participation et la responsabilité par tous.

Quels sont les
principaux défis en
Afrique ?

Dans ses deux « Rapports sur le développement durable en Afrique », la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) met en avant les problèmes suivants :

- cadre institutionnel et juridique inadapté à la gestion de l'environnement ;
- planification environnementale et outils de gestion mal employés au niveau institutionnel en raison de capacités inadéquates ;
- taux de croissance de la population incontrôlé ;
- gestion transfrontalière des ressources environnementales ;
- maintien d'équipes nationales d'experts stables.



En termes de problématiques actuelles, les facteurs suivants sont très régulièrement cités : surexploitation des ressources naturelles, perte de biodiversité, dégradation des sols et désertification, sécurité agricole et alimentaire, protection sociale pour les populations pauvres et marginales, égalité des sexes, plans de gestion des catastrophes naturelles et des risques, accès à l'eau et aux installations sanitaires, emploi des jeunes.

Les pays du Nord et leurs entreprises souvent soutiennent ces pratiques non durables, au moins implicitement, par exemple en appliquant les prix du marché minimales pour les ressources ou en ne soutenant pas la transformation des ressources en Afrique même. Les deux écosystèmes et les lois environnementales sont souvent victimes des investissements, par exemple, dans les plantations de café, de caoutchouc ou de cacao, souvent dans des variétés d'OGM. En un mot : l'Afrique, comme tous les autres continents, a besoin de se développer de manière plus durable.

Les réserves de biosphère soutiennent le développement durable en Afrique

Personne ne sait ce que le concept de développement durable va vraiment signifier pour une société donnée, ni comment telle société va vivre et travailler de façon durable. Le développement durable est spécifique à un paysage et à un contexte institutionnel et culturel. C'est un processus d'apprentissage et de négociation qui doit impliquer toutes les parties prenantes concernées.

Une réponse aux défis africains

C'est précisément ce que font les réserves de biosphère. Elles montrent de façon très précise ce que le développement durable signifie dans des écosystèmes et des paysages spécifiques grâce à un processus d'apprentissage conjoint. Les réserves de biosphère prouvent les avantages du développement durable – en termes d'amélioration des moyens de subsistance, d'autonomisation des communautés, de préservation de la biodiversité et de réduction du changement climatique. Elles contribuent à améliorer l'efficacité des institutions de gestion et à les réorienter. Elles aident l'Afrique à devenir durable.

Réserves de biosphère de l'UNESCO et les zones protégées

Depuis plusieurs décennies, les réserves de biosphère de l'UNESCO ont établi des normes mondiales en matière d'intégration des avantages de conservation et communautaires. Elles ont surmonté les limites des « zones protégées classiques », étant « pionniers non seulement pour les aires protégées modernes », mais aussi pour de nombreuses autres zones protégées qui souhaitent se rattraper.

Pionniers non seulement pour les aires protégées modernes

La désignation de zones protégées est une réponse standard depuis le milieu du 20^e siècle à conserver l'intégrité des écosystèmes et à protéger les espèces (pour un aperçu de toutes les aires protégées, [[WDPA]] et [[DOPA]]). Dans le passé, les zones protégées ont souvent été créées sans tenir compte des collectivités locales, de leurs opinions, de leurs besoins, de leurs plaintes et de leurs intérêts. Parfois, les communautés ont même été expulsées d'une région, en privilégiant la conservation de la nature au-dessus de toutes les autres préoccupations. Ces aires protégées peuvent remplir efficacement leurs objectifs pendant un certain temps. Pourtant, leur continuité et leur acceptation à long terme restent menacées quand elles ne font pas des efforts pour servir les besoins des communautés locales.

Les théoriciens et les praticiens de la conservation de la nature soulignent depuis longtemps que ces pratiques de conservation allant « à l'encontre » des communautés ne peuvent être efficaces à long terme. Aujourd'hui, les aires protégées ont des objectifs, des propriétés et des pratiques très similaires à celles des réserves de biosphère de l'UNESCO : zonage, conditions de vie décentes assurées pour les communautés, participation, gestion adaptative, science d'intégration. Les sujets couverts dans ce Guide sont presque tous traités dans les excellents manuels publiés par les ONG spécialisées dans la conservation de la nature, en particulier l'UICN. Ce Guide renvoie donc à nombre de ces excellentes publications. L'UNESCO a également publié des guides très pertinents il y a plus de vingt ans, par exemple sur la gestion des sites africains classés au patrimoine mondial [[UNESCO1992]].

Conservation allant « à l'encontre » des communautés ne peut être efficace

Les réserves de biosphère de l'UNESCO ne peuvent donc pas revendiquer aujourd'hui l'exclusivité de concepts comme le zonage, la défense des revenus durables ou la participation. « Lors du quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées (...) en 1992, les planificateurs et les gestionnaires d'aires protégées de la planète ont adopté bon nombre des idées (participation de la communauté, les liens entre la conservation et le développement, l'importance de la collaboration internationale) qui sont des aspects essentiels des réserves de biosphère » (Stratégie de Séville, Annexe 2). Il existe des rapports convaincants sur un tel impact plus large, par exemple, des aires protégées en Asie du Sud-Est [[UNESCO2010]], en Europe [[MOSE]], leur efficacité a été évaluée à l'échelle mondiale [[IUCN2010-1]], et des objectifs ambitieux pour leur gouvernance ont été formulés [[GRAHAM]]. Toutefois, le point de vue des réserves de biosphère de l'UNESCO sur ces questions et la priorité qu'elles leur donnent diffèrent des aires protégées. La conservation de la nature n'est pas leur objectif premier - leur objectif premier est de remplir de façon équilibrée trois fonctions (cf. ci-après). Cela constitue une différence fondamentale dans de nombreux cas pratiques.

Un équilibre unique des objectifs

Si les aires protégées peuvent remplir d'autres fonctions (éducation, épanouissement spirituel ou esthétique, loisirs, chasse (dans les limites légales), etc.), l'objectif des réserves de biosphère est plus large. Pour une analyse sur la façon dont les réserves de biosphère sont intégrées (ou pas) dans le système de l'UICN des catégories d'aires protégées, voir [[BRIDGE]] et [[IUCN2008]].

Une série de critères internationaux obligatoires	Les réserves de biosphère sont désignées par l'UNESCO selon une série de critères internationaux obligatoires . Une réserve de biosphère de l'UNESCO porte un label de qualité qui garantit une gestion et un développement de qualité. Les progrès sont régulièrement surveillés et évalués . Un examen périodique est obligatoire au moins tous les 10 ans, ce qui contribue à renforcer la crédibilité du label de qualité. Cette désignation a des conséquences importantes :
Visibilité mondiale	— les réserves de biosphère jouissent d'une visibilité mondiale. Ainsi, une zone clairement délimitée est connue et reconnue dans le monde entier, au même titre qu'une structure et une équipe de gestion. Les réserves de biosphère ne « disparaissent » pas facilement – les éventuelles modifications apportées à une réserve de biosphère se font au vu et au su du monde entier ;
Stabilité	— les réserves de biosphère sont des institutions stables ; elles sont créées pour le long terme et en théorie sans limite dans le temps. Il s'agit d'une différence cruciale par rapport à un « projet » qui comporte un début et une fin. En réalité, très souvent, les réserves de biosphère sont établies à l'issue d'un projet de développement afin d'en préserver les résultats à long terme ;
Attrait pour les bailleurs de fonds	— institutions visibles et stables, les réserves de biosphère attirent les donateurs et les partenaires financiers . Les donateurs qui soutiennent un projet dans une réserve de biosphère peuvent être assurés des effets du projet à long terme ; les changements locaux seront perçus non seulement par le donateur mais aussi par l'UNESCO et son réseau entier de partenaires.
Principales différences avec les « aires protégées »	Principales différences entre les réserves de biosphère et les « aires protégées » : <ol style="list-style-type: none"> 1. intégration de l'utilisation durable de la biodiversité, développement communautaire, promotion d'opportunités économiques et éradication de la pauvreté ; 2. critères identiques au niveau mondial, label de qualité, visibilité mondiale, y compris pour les donateurs et les touristes ; 3. gestion participative indispensable ; 4. accent mis sur la recherche, la surveillance, l'éducation, l'échange mondial de savoir-faire ; 5. valorisation des savoir-faire traditionnels et de la diversité culturelle ; 6. accent mis sur les systèmes socio-écologiques et les paysages culturels ; 7. zonage clair ; 8. mesures d'incitation à la gestion collective d'écosystèmes transfrontaliers à cause de leur désignation intergouvernementale et d'un consensus au niveau des concepts et basé sur les Nations Unies.

Principaux résultats et avantages des réserves de biosphère de l'UNESCO

Excellente réputation dans le monde	Les réserves de biosphère de l'UNESCO jouissent d'une excellente réputation dans le monde entier à cause de leurs nombreux résultats, sur le plan politique et scientifique et, surtout, en pratique. <ul style="list-style-type: none"> — Le principal accomplissement est d'avoir réussi à défendre un changement fondamental de concept et de politique afin de préserver la nature avec les populations et grâce à elles. Cette approche est de plus en plus souvent adoptée par les aires protégées. — Les concepts de zonage, de sites transfrontaliers et de couloirs écologiques ont été introduits et appliqués avec succès. — Le Réseau mondial des réserves de biosphère facilite l'échange d'informations et d'expériences. — Les réseaux régionaux et thématiques favorisent la coopération entre les régions présentant des ressemblances au niveau écologique ; c'est le cas d'AfriMAB pour l'Afrique et d'ArabMAB pour les pays arabes. — La coopération mondiale dans le domaine de la recherche sur les écosystèmes (qui suivait auparavant 14 priorités thématiques).
Avantages aux communautés locales	Les réserves de biosphère de l'UNESCO qui fonctionnent bien offrent de nombreux avantages aux communautés locales : <ul style="list-style-type: none"> — elles peuvent créer des sources de revenus et d'emplois, par exemple par le tourisme ou le marketing de produits agricoles et ainsi contribuer à éradiquer la pauvreté ; — elles favorisent et offrent des sources de revenus, renforcent la responsabilisation sociale et un développement social stable, par exemple par le biais de mesures visant à améliorer la santé et l'éducation ou soutenant la création d'associations et de partenariats au niveau local ; — elles réduisent les conflits et améliorent la coopération des parties prenantes et le processus décisionnel collectif ; — grâce à la gestion écosystémique et l'adaptation au changement climatique, elles favorisent la viabilité d'un paysage à long terme ; — elles contribuent à créer une identité et une fierté locales, notamment grâce à la reconnaissance des efforts de conservation locaux par la communauté mondiale. Elles contribuent à préserver un héritage immatériel, des savoir-faire traditionnels et une diversité culturelle, également grâce à la reconnaissance internationale dont bénéficie l'UNESCO ;

- en créant des opportunités économiques, elles peuvent freiner l'exode rural ;
- grâce à la recherche, elles permettent d'élargir la base de preuves pour la prise de décision ;
- les réserves de biosphère transfrontalières favorisent la coopération et la paix internationale.

Les réserves de biosphère de l'UNESCO servent de sites d'apprentissage dont les bonnes pratiques peuvent servir d'exemples partout ailleurs. Elles offrent des avantages au niveau local, mais aussi au niveau mondial : meilleure compréhension des régions biogéographiques dans leur globalité, comparaison des développements continentaux basée sur la recherche, la promotion d'approches communes du développement durable au niveau mondial, la compréhension mutuelle des difficultés et des ouvertures, le sentiment d'appartenance à une communauté mondiale.

En outre, les réserves de biosphère de l'UNESCO apportent **aux communautés locales les bénéfices concrets suivants, en particulier par rapport à d'autres types d'aires protégées :**

Avantages pour les communautés locales, en comparaison avec d'autres zones protégées

- la désignation par l'UNESCO permet à une région d'obtenir une visibilité dans le monde et auprès de ses propres habitants ; souvent, les habitants développent un sentiment d'appartenance et une fierté intenses par rapport à leur réserve de biosphère. Cela engendre souvent des tendances sociales et démographiques positives ;
- les touristes considèrent la nomination de l'UNESCO comme un label de qualité. Il est prouvé que les touristes visitent certaines régions uniquement parce qu'elles bénéficient du soutien de l'UNESCO. Les réserves de biosphère offrent donc de nouvelles perspectives économiques dans le secteur du tourisme ;
- les revenus issus de l'agriculture sont susceptibles d'augmenter : de plus en plus de produits bio et/ou issus du commerce équitable proviennent des réserves de biosphère et font l'objet d'une forte demande sur le marché mondial - comme la célèbre huile d'argan à partir de la réserve de biosphère Arganeraie au Maroc ou le « Miel Comoé » de la réserve de biosphère en Côte d'Ivoire ;
- pour tout problème local de développement durable ou presque, le Réseau mondial est une source de solutions qui suivent de bonnes pratiques et une opportunité de jumelages et de partenariats. Grâce au réseau mondial, la coopération internationale devient bien plus facile ;
- les réserves de biosphère doivent couvrir un écosystème typique (« représentatif ») ; elles dépassent donc les frontières régionales ou nationales et rassemblent toutes les parties prenantes qui doivent absolument être sollicitées pour trouver une solution aux problèmes ;
- la participation est souvent « difficile » et donc souvent abandonnée. Les réserves de biosphère nécessitent de fait la participation – il n'y a aucune excuse possible ;
- de nombreux scientifiques du monde entier coopèrent avec le programme MAB – les réserves de biosphère sont donc un lieu d'études intéressant pour les scientifiques. Souvent, les projets de recherche aboutissent à des projets de développement.

Quelques exemples concrets des réserves de biosphère de l'UNESCO en Afrique :

Dans la réserve de biosphère de Waterberg en Afrique du Sud, la coopération avec 13 communautés a eu de nombreux effets bénéfiques. Il y a par exemple des projets de formation à l'artisanat (maroquinerie, objets perlés, broderie). Ou encore, des femmes de la région font des visites guidées et sont chargées de l'éducation environnementale à l'école Lapalala Wilderness.

Exemple de l'Afrique du Sud

Les forêts de la réserve de biosphère de Kafa en Ethiopie sont gérées de façon participative. Résultat : les forêts vierges ont été préservées et des plantations de bois de chauffage pour la communauté ont été aménagées. En outre, un système de microcrédit a été mis en place et des emplois touristiques ont été créés, fournissant ainsi des moyens de subsistance à la communauté.

Exemple de l'Ethiopie

Des associations de villageois dans la réserve de biosphère de Delta du Saloum, au Sénégal, sont activement associées au reboisement, par exemple via des pépinières communales. Les techniques de pêche traditionnelle sont maintenues grâce à leur combinaison avec de nouvelles techniques, ce qui permet de réduire la dégradation des côtes et des mangroves. 1 000 panneaux solaires ont été installés pour fournir de l'énergie aux communautés.

Exemple du Sénégal

La désignation de la réserve de biosphère d'Argan a permis de répondre à la demande d'huile d'argan en très forte croissance dans le monde entier. L'huile est principalement récoltée par les femmes des « coopératives d'huile d'argan » et la réserve de biosphère a permis de faire en sorte que la hausse du prix d'exportation soit répercutée au niveau des populations locales. Cette hausse des ventes a permis aux familles rurales d'avoir plus de chèvres et ainsi d'envoyer leurs filles dans un établissement secondaire.

Exemple du Maroc

Le miel de la réserve de biosphère de Comoé en Côte d'Ivoire est produit, mis en pot et commercialisé par une association du village de Kakpin grâce au projet « Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire » (PARC-CI). Ce projet a permis de modifier la pratique de récolte du miel dans l'aire centrale et ses environs qui consistaient à allumer des foyers de façon anarchique. Grâce au partenariat entre les gestionnaires du parc et les communautés, des revenus ont pu être générés et l'aire centrale a pu être préservée.

Exemple de la Côte d'Ivoire

CHAPITRE 2 DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION - POPULATION - CONFLITS - CONNAISSANCES

Principales dimensions des réserves de biosphère



CHAPITRE 2

DÉVELOPPEMENT DURABLE – GESTION – POPULATION – CONFLITS – CONNAISSANCES

Principales dimensions des réserves de biosphère

Ce chapitre définit de façon précise le développement durable, le rôle des parties prenantes - parties prenantes spécifiques et population locale dans son ensemble - ainsi que les raisons et la nécessité de leur participation à la gestion des réserves de biosphère. Ce chapitre présente aussi les différentes approches envisageables face aux conflits. Il présente également divers aspects clés du rôle des « connaissances » - en particulier de la recherche scientifique et des connaissances traditionnelles. Il vous permettra aussi de comprendre :

- *que les réserves de biosphère peuvent apporter des bénéfices concrets et uniques en termes de développement durable et de résolution des conflits ;*
- *que les réserves de biosphère nécessitent une approche fondée sur les connaissances ;*
- *pourquoi la participation est essentielle et comment nous la définissons.*

2.1 Le développement durable

Définir le développement durable

Le développement durable a pour enjeu la justice, dans le monde et entre les générations

D'après la définition bien connue (issu du Rapport de la CMED « Notre avenir à tous », datant de 1987), le développement durable est un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » Le développement durable établit un équilibre: d'un côté, il promeut l'équité et la justice mondiale ainsi que le droit de tous les individus et des communautés à vivre et à s'épanouir dans la dignité ; de l'autre, le développement durable vise à préserver les ressources naturelles nécessaires à la survie à long terme de nos enfants. Le développement durable a pour enjeux, l'éradication de la pauvreté, la justice et les opportunités dans le monde entier, pour les générations présentes et futures.



Il est faux de considérer que le développement durable vise à priver le Sud de ses opportunités de développement [[REDCLIFF]]. **Le monde entier sait que les pays en développement ont un besoin urgent et le droit de continuer à se développer.** On sait également que les pays industrialisés doivent réduire fortement leur consommation de ressources. Mais on sait aussi que pour le Sud, tout développement n'est pas bon; de nombreuses idées ont été proposées afin que le Sud puisse profiter instantanément d'une vie meilleure et d'une économie moderne sans passer par une utilisation massive et inefficace des ressources à l'instar des pays industrialisés.

Le développement durable a pour enjeu un meilleur développement

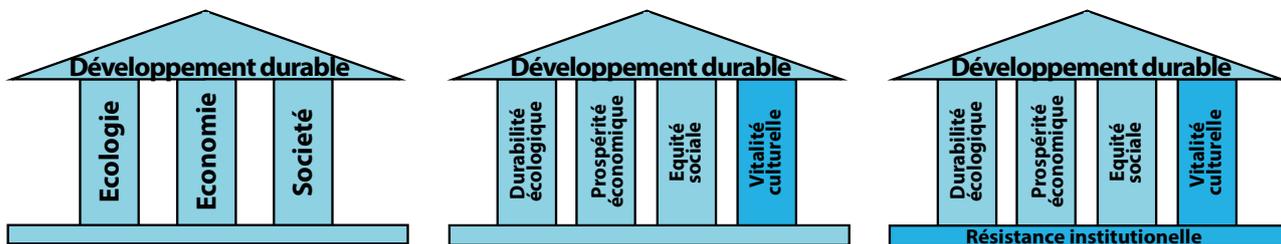
Le concept de développement durable repose sur le *concept d'incertitude*: si nous savons aujourd'hui ce qui n'était pas durable par le passé, il est difficile de prédire ce qui sera durable à l'avenir. Nous savons que la pauvreté n'est pas viable; nous savons que l'utilisation intensive des ressources n'est pas viable; mais nous ne savons pas quel peut être notre niveau de richesse à tous sans cette utilisation intensive de ressources. Jusqu'à présent, nous n'avons pas de vision intégrée, de données, de méthodologie et d'instruments politiques pour nous rapprocher réellement de la durabilité environnementale.

Ce concept repose sur le concept d'incertitude

Dans les régions où le taux d'alphabétisation est faible, un concept aussi abstrait que celui de « durabilité » est difficile à communiquer. **Mais il n'est pas nécessaire d'avoir recours de façon explicite à ce concept dans tous les contextes.** Il suffit souvent d'expliquer l'idée, les liens de cause à effet dans un contexte spécifique, par exemple entre la pauvreté et la dégradation des sols. Ce qui importe, c'est de mettre en œuvre le développement durable en termes pratiques, au profit des populations et de la nature. En d'autres termes: **Il est plus important que les gens vivent et travaillent de manière durable** - ce qui est souvent le fait en Afrique.

Accent mis sur le message, non sur le terme

Une explication de développement durable très simple mais pas tout à fait correcte, concernant le développement d'un village: « Vivre et travailler de sorte que la terre soit disponible, l'eau, le bois, la faune, etc., soient utilisés de telle sorte que tous les gens du village ont une vie décente et que aussi les enfants et petits-enfants aient assez de terres, d'eau, de bois, de la faune, etc. pour une vie décente ». Certains aspects qui ne sont pas tout à fait correctes dans cette explication: « Utilisé de telle sorte » implique une limite quantitative, mais l'utilisation qualitative des ressources est tout aussi importante (par exemple, irrigation goutte à goutte). En outre, peut-être les générations futures ne doivent pas utiliser du tout une ressource comme le bois, par exemple, en raison du progrès technologique, afin que les ressources individuelles ne comptent pas nécessairement. En outre, les communautés rurales-mêmes font partie d'un monde globalisé, alors elles utilisent les ressources d'autres continents, par exemple, carburant et plastique - une approche purement locale ne suffit pas. Aussi, non seulement une répartition équitable des ressources entre les habitants d'un village mais également une norme minimale de décence doivent-elles être prises en compte.



Il existe de nombreux « modèles » de développement durable. Nous utilisons ici le modèle le plus fréquent. D'après ce modèle, le développement durable repose sur trois piliers (environnemental, social et économique), parfois aussi, sur un quatrième pilier (la culture), soutenu d'un « sol », la dimension institutionnelle. Dans le modèle des trois piliers, un développement est durable s'il répond aux défis posés par chacun de ces trois piliers. Souvent, c'est impossible car il y a de nombreux conflits potentiels entre les différents piliers. Le développement durable nécessite de forger des institutions adaptées, à même de négocier des solutions appropriées entre les trois piliers, surtout en cas de conflit. Les compromis sont possibles et nécessaires mais doivent faire l'objet de négociations.

Le modèle des trois, quatre ou cinq piliers

Ce modèle a ceci d'important qu'il souligne le fait que **le développement durable ne concerne pas uniquement l'environnement.** La pauvreté, les normes de travail et les droits des travailleurs, l'éducation, les pratiques commerciales équitables et le rôle de la croissance économique sont également des enjeux du développement durable.

Le développement durable permet de relier différents problèmes: changement climatique, dynamique des populations, autonomisation des femmes, désertification, pollution des eaux, accès aux systèmes sanitaires etc. Aux Nations Unies, plus de 30 différents thèmes font l'objet de négociations conjointes sous le thème du développement durable – concept essentiel pour éviter une approche trop étroite, technique et sectorielle, par exemple pour le changement climatique.

Le développement durable est un cadre conceptuel

Étude de cas : Défis en termes de durabilité dans la réserve de biosphère du Zambèze moyen, le Zimbabwe

Cette réserve de biosphère, désignée en 2010 par l'UNESCO, est la première du Zimbabwe et représente une zone de biodiversité prioritaire. Elle couvre une superficie de 2 160 000 hectares et abrite l'immense réservoir du lac Kariba, les plateaux de matorrals et les forêts riveraines, ainsi que les sites classés de Mana et Chewore. Outre le réchauffement climatique, la pression exercée par l'Homme est une menace croissante pour la biodiversité et les ressources naturelles. A la création du lac Kariba, les Tonga ont été déplacés vers des terres marginales qu'ils ne savaient pas gérer; ils ont donc fini par devenir la communauté la plus pauvre et la plus sous-alimentée du pays; ils n'ont pas non plus profité des retombées touristiques. L'hébergement des touristes sur les berges a également un lourd impact sur la faune. La durabilité est aussi mise à mal par les feux volontaires, le développement non planifié et la mauvaise gestion des parasites comme la mouche tsétsé.

Dans la vallée du Zambèze, la chasse illégale pour obtenir par exemple des cornes de rhinocéros ou des défenses d'éléphants a montré que des espèces peuvent être amenées très rapidement à l'extinction. La réserve de biosphère considère le braconnage comme un crime contre lequel elle lutte avec la plus grande fermeté et veille à ce que les communautés locales bénéficient de la valeur économique de la biodiversité. Il existe d'autres approches: génération de revenus familiaux, opportunités du marché du carbone, création d'institutions pour la gestion communautaire des ressources naturelles, éducation et développement des savoir-faire pour stimuler le marché du travail, résolution des conflits Homme-faune sauvage. [[UNESCO2013-1]]

Durabilité – un objectif clé des Nations Unies

Le Sommet mondial Rio+20 qui s'est tenu en 2012 a fixé des « Objectifs de développement durable » jusqu'en 2015, qui reprendront les « Objectifs du Millénaire pour le développement ». Un calendrier universel pour le Nord et le Sud est donc à l'horizon, axé autour du développement durable.

Aujourd'hui, le développement durable est l'objectif explicite des Nations Unies. En mars 2001, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, avait déclaré : « *Le plus grand défi, en ce début de siècle, est de prendre une idée qui semble abstraite – le développement durable – et d'en faire une réalité pour l'ensemble de la population mondiale* ». C'est exactement ce qu'essaient de faire, au quotidien, les réserves de biosphère de l'UNESCO.

Les réserves de biosphère organisent les processus d'apprentissage

Malgré leur diversité, les réserves de biosphère ont un objectif commun : soutenir l'approche la plus efficace pour préserver la biodiversité, à savoir une approche participative du développement et de la gestion des ressources au niveau local. Les réserves de biosphère sont souvent qualifiées de « lieux d'apprentissage pour le développement durable ». Cela signifie qu'elles associent les parties prenantes et les populations à l'« expérimentation » conjointe visant à définir ce qui est durable ou non, quelles pratiques économiques sont favorables ou défavorables à la conservation, quel développement de l'infrastructure contribue à éradiquer ou à creuser la pauvreté. Les réserves de biosphère essaient de « formaliser l'apprentissage par la pratique ».

Les principaux défis dans les réserves de biosphère de l'Afrique

Les questions de développement durable les plus fréquemment citées par les gestionnaires des réserves de biosphère d'Afrique sont:

- problèmes de la pauvreté, croissance des populations et leur santé ;
- chômage des jeunes ;
- conflits homme-faune ;
- braconnage, exploitation forestière illégale, incendies illégaux de forêt, chasse au gibier ;
- érosion et dégradation des terres ;
- demande de terres et empiétement de l'agriculture sur les forêts et autres espaces naturels ;
- perte de biodiversité en termes plus généraux, y compris les espèces exotiques envahissantes ;
- épuisement des ressources naturelles, y compris l'eau ;
- changement climatique ;
- exploitation minière (légal et illégal) ;
- dépossession des terres en termes plus généraux ;
- manque de moyens de subsistance alternatifs ;
- manque d'élimination et de gestion des déchets ;
- absence des institutions, la responsabilisation, la transparence et la faible gouvernance ;
- manque de base juridique et la légitimité.

Améliorer les conditions de vie et générer des revenus pour les communautés

À générer des revenus a des effets secondaires positifs

Les réserves de biosphère de l'UNESCO doivent contribuer à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, dans le cadre de la *fonction de développement*. Améliorer les conditions de vie et générer des revenus présentent plusieurs effets positifs. Tout d'abord, les conditions de vie s'améliorent, avec un quotidien plus digne et plus sûr pour les membres des communautés.

Ensuite, les personnes très pauvres peuvent être amenées à détruire les ressources naturelles en prélevant les racines et les plantes. Enfin, de meilleures conditions de vie autonomisent et responsabilisent les citoyens.

Les réserves de biosphère de l'UNESCO peuvent travailler avec les paysans pour augmenter la productivité agricole, en s'éloignant d'une agriculture de subsistance pour obtenir de meilleurs revenus et assurer la sécurité alimentaire. Les projets pourraient consister par exemple à améliorer la production fourragère et sa conservation, l'irrigation ou les doubles cultures. Réorganiser les fermes de petits exploitants peut aussi créer plus d'emplois agricoles et non agricoles et permet de réduire fortement la pauvreté. Pour plus de détails sur la façon d'associer conservation et sécurité alimentaire, voir [[FAO2014]].

Multitude d'actions est possible

Les gestionnaires de réserves de biosphère de l'UNESCO ne sont généralement pas bien formés pour mettre en œuvre des projets liés à la santé, à l'agriculture ou la nutrition - mais ils peuvent jouer le rôle de coordinateurs et d'animateurs de projets déployés par des agences partenaires. Ils peuvent mettre en œuvre plusieurs activités reposant sur la collaboration avec des agences du secteur public, des ONG ou des fondations afin d'offrir des services de santé en milieu rural, d'offrir de meilleurs services énergétiques, de rechercher des alternatives au bois de chauffage, de fournir aux plus pauvres l'accès à la nourriture et de promouvoir de meilleures pratiques alimentaires. Grâce à leur point de vue global sur le développement durable, ils peuvent veiller à ce que les changements apportés aux systèmes agricoles n'aient pas d'impact négatif sur les ressources naturelles. Ce travail sur la fonction de développement de réserves de biosphère doit être considérablement amélioré dans la plupart des pays [[COETZER]].

Les réserves de biosphère comme plateformes

Biodiversité et les services écosystémiques

La conservation de la biodiversité est une des *trois fonctions* des réserves de biosphère de l'UNESCO et une dimension de développement durable qui est particulièrement proche des cœurs des gestionnaires. La biodiversité désigne la diversité des écosystèmes et des organismes vivants (faune et flore), ainsi que la diversité génétique des espèces (entre populations). Par services écosystémiques, on entend les avantages offerts par la nature, qui rendent la vie humaine non seulement possible, mais aussi agréable. L'être humain a besoin des écosystèmes et de leurs services. La pauvreté et la faim ne peuvent être éradiquées que si les écosystèmes fonctionnent normalement. Nous ne pouvons survivre sans les écosystèmes, sur lesquels reposent la vie humaine, les sociétés et les économies.

La survie de l'humanité repose sur les services écosystémiques

Les sociétés traditionnelles comprennent parfaitement l'importance des écosystèmes. Tout comme la science moderne. Mais les politiciens et les entreprises n'en prennent conscience que petit à petit, après une longue période d'ignorance. Ce n'est que récemment que l'on a essayé de mesurer le PIB en tenant compte de l'énorme valeur économique du « capital naturel ». Il est urgent d'expliquer à la classe politique, mais aussi au grand public, que notre propre survie dépend de la biodiversité. Il est urgent de préserver la biodiversité, non seulement dans les points chauds [[MYERS]], [[CEPF]] ou les 200 écorégions mondiales [[WWF2012]] ou des zones importantes pour la conservation des oiseaux [[BIRDLIFE2012]]. En Afrique [[EGOH]], les aires protégées avec une grande valeur de la biodiversité et avec une forte pression humaine coïncident souvent avec ces points chauds [[HARTLEY]], mais ils sont aussi trop isolés [[NEWMARK]].

La nécessité d'expliquer la valeur de la biodiversité

La tâche est urgente, car les recherches scientifiques montrent de façon claire l'extrême menace qui pèse sur la biodiversité. La perte de biodiversité est très inquiétante car elle est généralisée et « incontrôlée » [[ROCKSTRÖM]], [[STEFFEN]]: nous avons déjà dépassé ce qui s'appelle une « limite planétaire ». Selon différentes estimations, entre 1 et 100 espèces disparaissent chaque jour.

La perte de biodiversité est incontrôlée

La Convention sur la biodiversité biologique, adoptée en 1992 par les Nations Unies, constitue l'initiative la plus importante afin d'enrayer la perte de biodiversité. Presque tous les États africains l'ont ratifiée (situation au début de l'année 2014). Dans le cadre de cette convention, les gouvernements du monde entier sont censés élaborer une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et des Plans d'action, et rendre régulièrement compte de leur mise en œuvre. Mais trop souvent, les gouvernements manquent d'efficacité dans la mise en œuvre de leurs propres législations et politiques.

La Convention des Nations Unies n'est pas encore bien appliquée

Services écosystémiques : la conservation telle qu'elle est menée actuellement se concentre sur les écosystèmes dans leur intégralité plutôt que sur des espèces individuelles. La communauté scientifique a de nouveau fait un constat connu des sociétés traditionnelles depuis longtemps : aucune espèce ne peut survivre seule. Les écosystèmes peuvent être microscopiques ou immenses : par exemple, nos intestins abritent au moins 500 différentes bactéries nécessaires à notre survie. Les champignons et les arbres vivent en symbiose. La réintroduction des loups dans le parc national de Yellowstone (États-Unis) en 1995 a radicalement changé l'écosystème, y compris le cours des rivières.

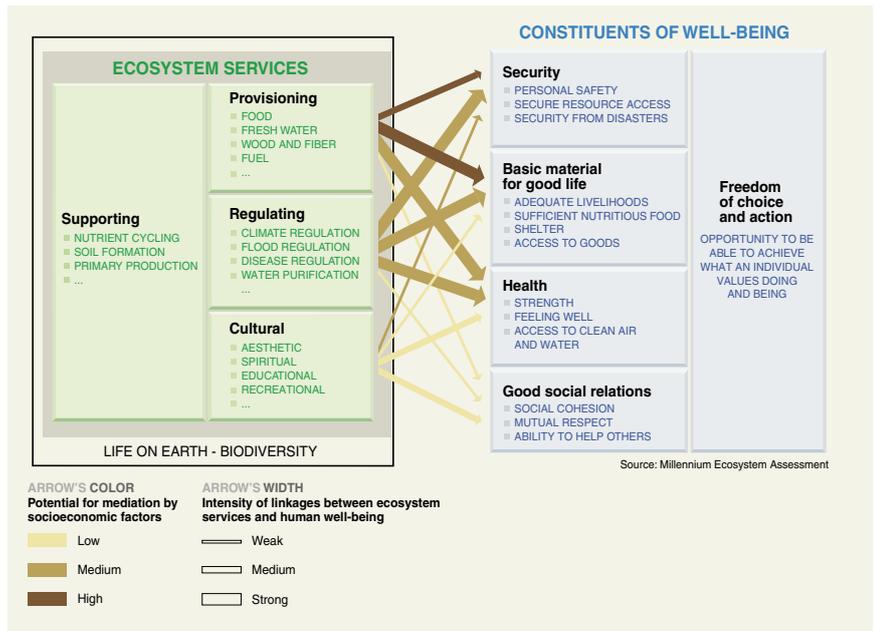
Qu'est-ce qu'un écosystème ?

Les écosystèmes, par l'interaction des plantes, des animaux et des micro-organismes, produisent des « services » pour le bien-être de l'Homme. L'expression « service écosystémique » a été popularisée par l'« Évaluation des écosystèmes pour le millénaire » [[MA]] qui reconnaît les services écosystémiques et la biodiversité comme des composantes essentielles du bien-être humain, contribuant à la sécurité humaine, aux besoins de base de la vie, à la santé et aux relations sociales.

Pourquoi des services écosystémiques ?

Quels types de services écosystémiques ?

- Les services de prélèvement sont les produits des écosystèmes comme la nourriture, l'eau, le cuir, le bois de chauffage, l'énergie, les ornements comme l'or, la fourrure ou les fleurs, les ressources médicinales.
- Les services de régulation englobent la décomposition des déchets, la séquestration du carbone, la purification de l'air, la lutte antiparasitaire etc.
- Les services culturels se rapportent à leur valeur esthétique, récréative, éducative, spirituelle et religieuse.
- Les services d'auto-entretien concernent la production primaire (ex. des sols), la dispersion des graines (par le vent, l'eau et les animaux) et le cycle nutritif (nitrogène, phosphore etc.).



Pourquoi utiliser l'expression services écosystémiques ?

Une réserve de biosphère constitue un excellent cadre pour souligner l'importance des écosystèmes pour la survie humaine, les moyens de subsistance de l'Homme, les relations sociales et notre économie. Plusieurs réserves de biosphère comme la réserve de biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (Maroc) ou de la réserve de biosphère de Badiar (Guinée) se considèrent comme « châteaux d'eau », fournissant de l'eau comme un service à leur entourage de l'écosystème. Naturellement, le maintien des services écosystémiques nous ramène à la question de l'utilisation durable des sols - quelles formes sont durables, quelles formes ne le sont pas? En raison de la forte pression humaine, nous avons de plus en plus besoin de demander à la question « réserve de biosphère » - conservation par utilisation. Une telle approche est de plus en plus reconnue, même pour les écosystèmes fragiles comme les zones humides [[WOOD]], [[MEDWET]].

Le concept de services écosystémiques offre un point de vue sur l'utilisation des sols qui est à la fois *large* (pas uniquement l'eau et le sol) et *anthropocentrique*. L'utilisation de ces concepts dans les discussions avec les propriétaires de terres n'évite pas les conflits mais les limite à un contexte qui ne nous met pas, « nous, humains », en opposition avec la « nature ». Le concept de services écosystémiques permet d'intégrer la conservation de la nature et la réduction de la pauvreté. Le concept de services écosystémiques est donc souvent utilisé avec le concept d'« économie verte », afin de rappeler aux décideurs la valeur économique des écosystèmes [[TEEB]].

Si les gestionnaires sont bien informés sur la valeur économique de leurs écosystèmes individuels, ils peuvent également proposer des estimations globales sur les « actifs économiques totaux » d'une réserve de biosphère. Ces estimations peuvent également être utilisées pour fournir des arguments contre les projets d'investissement préjudiciables ou pour faire du lobbying dans les parlements nationaux. Pour un aperçu des estimations de certains types de service comme prévu

Étude de cas : Les services écosystémiques dans la réserve de biosphère du Mont Kulal, le Kenya

Le Mont Kulal, désigné réserve de biosphère en 1976, est la seule réserve de biosphère du Kenya gérée par la communauté. Le paysage autour du massif volcanique et de son profond cratère abrite divers habitats extrêmes : paysage volcanique et sources chaudes, désert de sel de Chalbi parfois inondé, dunes sableuses et cours d'eau saisonniers. Les habitants de Samburu, Rendille et El Molo, principalement bergers, vivent de l'élevage, de la pêche et de l'abattage d'arbres. Les services écosystémiques fournissent l'eau et la nourriture pour le bétail, notamment durant la longue saison sèche. Le bois est utilisé pour le chauffage, comme matière première pour le charbon, pour la construction etc. L'écosystème fournit également des médicaments et des services socio-culturels et spirituels. Les menaces sont diverses : méthode d'alimentation du bétail durant les périodes de sécheresse, surexploitation du bois, pollution de l'eau, surpâturage en sous-étage et érosion due à la culture sur brûlis. La réserve de biosphère essaie de réduire les menaces sur les services écosystémiques, notamment par la surveillance de la forêt par la police nationale et par de jeunes guerriers Samburu.

par un certain écosystème, voir [[DEGROOT]]. Cependant, il est averti que ces données et ces arguments sont utilisés avec beaucoup de soin. Une fois qu'il y a un «prix-tag» largement médiatisé sur un écosystème, quelqu'un pourrait faire une « offre plus élevée ».

Les Paiements pour préservation des services écosystémiques (PPSE) ont été introduits dans de nombreux pays du monde, y compris de nombreux pays en développement. Les PPSE sont généralement des avantages financiers pour les paysans ou les propriétaires de terres, accordés s'ils gèrent leurs terres selon une méthode bénéfique aux services écosystémiques. Les PPSE sont volontaires mais basés sur des contrats. Exemple : paiements accordés par les sociétés de distribution d'eau municipales aux paysans situés dans les bassins versants afin qu'ils n'utilisent pas d'engrais; pour ces sociétés, cela revient souvent moins cher que la construction d'une station d'épuration des eaux. Autres exemples: paiements accordés aux paysans s'ils récoltent le foin de façon à protéger les sites de nidification des oiseaux; paiements accordés aux plantations de café si leurs pratiques contribuent à augmenter la capacité de puits de carbone du sol; paiements accordés aux petits paysans pour la sylviculture durable. Un système de PPSE est un « substitut sous forme d'économie de marché » en cas de systèmes intégrés dysfonctionnels; sans cela, ces avantages n'existeraient pas.

Paiements pour la préservation des services écosystémiques (PPSE)

Conflits Homme/nature : de nombreuses aires protégées et réserves de biosphère en Afrique ont comme objectif principal de préserver les grands mammifères (« mégafaune »: éléphants, rhinocéros etc.). Généralement, l'aire centrale de ces réserves de biosphère sert à les protéger. Toutefois, les mammifères couvrent une vaste superficie et à une époque où la demande de produits alimentaires augmente et où la population croît, les zones qui entourent les aires centrales (y compris parfois les zones tampon) sont de plus en plus utilisées à des fins agricoles. Les conflits Homme/nature sont donc presque inévitables. Actuellement, la plupart des efforts fournis afin de réduire ces conflits visent à maintenir les mammifères dans l'aire centrale. Plusieurs mesures ont été proposées, comme le creusement de tranchées, l'installation de grilles, y compris électriques, ou même de murs, ou encore l'utilisation de piments, soit en les accrochant aux arbres, soit en aspergeant un mélange d'eau et d'huile pimentée autour de l'aire centrale. L'efficacité de ces mesures continue de faire débat. Même si elles sont efficaces, elles n'empêcheront pas tous les animaux de sortir de l'aire centrale. Il faut donc introduire des systèmes de compensation pour la perte de récolte, voire la perte de vie humaine. Quel que soit le système, il est recommandé d'adopter des approches liées aux conditions, par ex. en cas de perte de récolte, de compenser uniquement les pertes supérieures à une quantité minimale et d'offrir une plus grande compensation pour les zones éloignées de l'aire centrale que pour les zones adjacentes. Une commission indépendante pourrait être chargée d'examiner chaque cas. En cas de blessures ou de décès, il est essentiel d'offrir des procédures justes, transparentes et rapides.

Les conflits homme-faune

Espèces exotiques envahissantes : la mondialisation et les modifications des écosystèmes ont conduit à une pression accrue des espèces exotiques sur les espèces endémiques. Souvent, les espèces exotiques ont été introduites à l'origine avec de bonnes intentions, pour remédier à un problème écologique. Mais dans la plupart des pays, l'ampleur prise par certaines espèces n'est déjà plus contrôlable. Les gestionnaires de réserves de biosphère doivent adopter une approche très pragmatique car avec des ressources très limitées, ils ne pourront pas contenir la propagation de toutes les espèces exotiques envahissantes. Vous devriez effectuer une analyse approfondie pour chaque espèce envahissante, afin de savoir si elle compromet vos objectifs prioritaires, s'il existe dans le monde des méthodes efficaces pour l'endiguer et s'il est réaliste de contenir la propagation avec les ressources financières et l'expertise dont vous disposez. Il peut être judicieux de demander conseil à votre Comité national du MAB ou à d'autres scientifiques.

Les espèces exotiques envahissantes

Étude de cas : Espèces exotiques envahissantes dans réserve de biosphère du delta du fleuve Sénégal, le Sénégal

À la fin des années 1980, de nombreux plans d'eau d'Afrique de l'Ouest furent envahis de plantes exogènes agressives comme la jacinthe d'eau, la laitue d'eau et la fougère d'eau. Originaires d'Amérique latine, elles furent introduites comme plantes d'ornement ou pour des aquariums dans de nombreuses régions du monde où elles devinrent envahissantes. Elles produisent une grande quantité de biomasse qui recouvre généralement toute la surface des étendues d'eau et menace la survie des communautés riveraines, détruit la vie aquatique en bloquant la lumière et constitue un milieu propice au paludisme et à la bilharziose. En 1999, l'invasion de la fougère d'eau menaçait les nombreuses espèces d'oiseaux de la réserve de biosphère du delta. La prolifération des plantes aquatiques flottantes peut être stoppée par des moyens physiques, manuellement ou à l'aide d'outils mécanisés, par les herbicides et par le contrôle biologique. Cette dernière méthode consiste à introduire des ennemis naturels de ces plantes, généralement des insectes (mites) ou des pathogènes. Une autre approche consiste à contrôler la prolifération des plantes aquatiques en les recyclant: une grande quantité est prélevée par exemple pour produire du biogaz, nourrir le bétail, produire du papier, servir d'engrais naturel, traiter les eaux polluées, fabriquer des cordes, des tapis, des objets artisanaux, des meubles etc. Un projet initié par la CEDEAO dans les années 2000 reposait sur une gestion intégrée du problème qui associait le contrôle biologique au retrait physique des plantes transformées en compost pour la production de légumes. Dans le delta, ces mesures ont permis d'éliminer 90 % des laitues d'eau et 95 % des fougères d'eau. [[DIOP]] [[AJUONU]]



La diversité bioculturelle

Diversité bioculturelle : il y a plusieurs années, les Nations Unies et en particulier l'UNESCO, ont constaté la conscience de plus en plus développée du « lien inextricable entre la diversité biologique et la diversité culturelle et la reconnaissance du rôle crucial qu'il joue dans le développement durable et le bien-être humain à travers le monde ». La diversité biologique et culturelle ont évolué ensemble, sont « interdépendantes et se renforcent mutuellement. Chaque culture possède son propre ensemble de représentations, de connaissances et de pratiques culturelles qui dépendent d'éléments spécifiques de la biodiversité pour continuer à exister et à s'exprimer. (...) Le maintien des connaissances traditionnelles locales et autochtones sur la nature ainsi que des innovations et pratiques utiles pour sauvegarder la diversité biologique nécessite leur transmission intergénérationnelle continue, qui passe principalement par le langage comme moyen efficace de communication, classification et d'organisation de l'information. » [[UNESCO2007]]

A cet égard, la « diversité bioculturelle », le « patrimoine bioculturel » et les « paysages culturels » sont des concepts importants. Les peuples autochtones et leurs connaissances traditionnelles sont essentiels dans ce contexte (voir Chapitre 2.4). L'UICN a constaté que « la gestion des ressources naturelles et les systèmes de conservation des peuples indigènes et des communautés locales et mobiles, la stabilité et la force de leurs institutions et les règles et pratiques relatives à leurs terres et à l'utilisation des ressources sont généralement liés à la force de leur identité culturelle collective ». L'UICN recommande donc de documenter et réaffirmer la dimension culturelle de la conservation, de respecter et d'employer les systèmes de gestion locaux et ethniques des ressources, de promouvoir le respect social pour les peuples indigènes et les communautés locales et mobiles et de garantir leurs droits, de promouvoir la cogestion et de promouvoir la survie et la vitalité des langues locales. [[[IUCN2004-2]]]

Utilisations des terres durables et non durables

Qu'est-ce qu'une utilisation durable des terres ?

L'expression « ressources naturelles » désigne toute partie de la nature destinée à être utilisée (ou à ne pas l'être) par les sociétés humaines. On distingue les ressources biotiques (plantes, forêts, animaux et tissus dérivés, plus les combustibles fossiles) et abiotiques (eau, air, terre, minerais), ou ressources renouvelables et non renouvelables.

Les formes durables d'utilisation des terres ne surexploitent pas ou ne détruisent pas les ressources naturelles. Elles maintiennent la capacité des écosystèmes à aussi fournir leurs services à l'avenir. Exemples :

- elles maintiennent la qualité des *sols* et sa constitution microbiologique et préviennent l'érosion, la dégradation des sols et la désertification; [[ECJRC]]
- elles maintiennent le cycle de *l'eau*, la qualité de l'eau, les ressources en eaux souterraines, les organismes aquatiques etc. ;
- elles maintiennent la *biodiversité* des forêts, des pâturages, des savanes, des terres agricoles etc. ;
- elles ne polluent pas *l'air*, *les sols* et *l'eau* et ne modifient pas le climat ;
- elles ne génèrent pas de *risques* incontrôlables (ex. organismes génétiquement modifiés).

Il existe de nombreuses façons d'utiliser les terres de façon durable: agriculture biologique, maintien de crêtes frontalières en agriculture, pâturage limité dans les pâturages marginaux, agrosylviculture ou sylviculture basée sur les normes de « Forest Stewardship Council » (FSC), culture de plantes médicinales, agriculture intégrée, aquaculture intégrée ou pêcheries basées sur les normes du « Marine Stewardship Council » (MSC).

La durabilité des formes d'utilisation des terres *dépend du contexte*. Dans certains écosystèmes, le pâturage saisonnier peut être nécessaire, dans d'autres, la même intensité de pâturage peut s'avérer destructrice. La durabilité ne peut être évaluée qu'au vu des conséquences: si une ressource est épuisée ou détruite, alors le mode d'utilisation des terres n'était pas durable. *Il n'y a donc pas de solution toute trouvée pour l'utilisation durable des terres*. De manière générale, il semble raisonnable d'exploiter les ressources renouvelables dans la limite de leur capacité de régénération et les ressources non renouvelables uniquement si elles peuvent être remplacées par d'autres ressources.

Pas de solution évidente pour l'utilisation durable des terres

Cependant nous savons déjà, sans même les tester, que certaines formes d'utilisation des terres ne sont pas durables. De nombreux modes d'utilisation des terres qui avaient été introduits dans tous les écosystèmes, partout, se sont avérés destructeurs pour les ressources naturelles et dépassaient la capacité des écosystèmes. Exemples:

Utilisation non durable des terres

- les industries extractives comme *la coupe rase des forêts* (qui, dans les zones montagneuses, est souvent suivie d'une érosion massive) et l'industrie minière (en particulier les mines d'or exploitées à l'aide de cyanures) sont presque toujours destructrices et irréversibles, à tel point qu'elles devraient être interdites dans les réserves de biosphère – et ailleurs ;
- *l'agriculture intensive* basée sur les monocultures, l'utilisation massive de pesticides et d'engrais de synthèse.

La chasse au trophée, la chasse pour la viande de brousse, la récolte d'escargots, de multiples formes de pastoralisme nomade irréfléchi, l'élevage et la pêche sont des modes d'utilisation des terres trop souvent destructrices et excessives. Il en est de même pour les formes de l'économie verte qui ne sont pas mises en œuvre à bon escient comme l'écotourisme. Si une certaine utilisation des terres est durable ou non, ça ne dépend pas seulement de la région et de son écologie, mais aussi des droits d'utilisation des terres, des droits de succession, de la planification économique et d'autres facteurs socio-économiques au sein d'une communauté et au-delà.

Étude de cas : Les industries extractives dans les réserves de biosphère, le Pérou

Le cadre de recherche suisse « NCCR Nord-Sud » établi il y a douze ans a permis de mettre en place des recherches transdisciplinaires au niveau mondial, y compris dans cette réserve de biosphère de l'Amazonie péruvienne centrale. En collaboration avec les autorités locales, les chercheurs ont constaté que les industries extractives ne faisaient l'objet d'aucune stratégie. L'emplacement de plus de 85 concessions minières et de 4 concessions pétrolières correspondaient à celui des principaux bassins versants et zones agricoles de la réserve. Les chercheurs ont constaté que globalement, les gestionnaires des aires protégées semblent contraindre les industries extractives au cas par cas et de façon ad hoc. Selon eux, il faut introduire des normes et des directives mondiales qui préservent les réserves de biosphère des industries extractives destructrices et encourager l'innovation. Ils croient que les réserves de biosphère peuvent adopter des approches inédites pour les zones d'exclusion qui englobent des études d'impact sur l'environnement, les droits des indigènes, des procédures de consultation et de consentement et permettent de résoudre parallèlement les problèmes sociaux, culturels et environnementaux. [[LARSEN]]

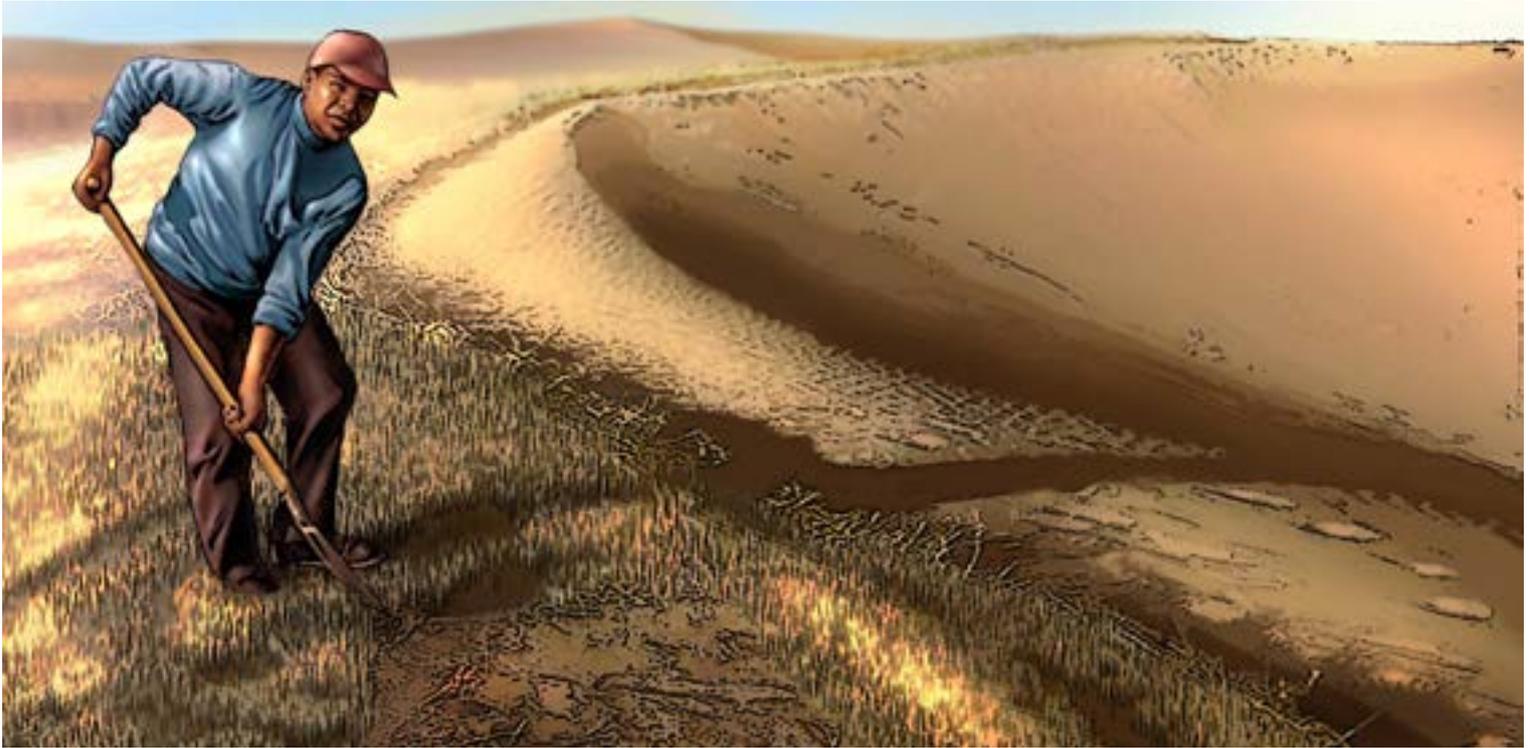
Restauration des écosystèmes

« Restaurer » signifie essayer de ramener des terres modifiées par l'activité humaine à leur état originel. La restauration peut être nécessaire si un écosystème a été massivement endommagé par un conflit (ou par une catastrophe naturelle, voir ci-après). Les différences entre « restauration des écosystèmes » et « réhabilitation des terres » ne sont pas très importantes; généralement, la première expression implique une plus grande volonté d'atteindre cet objectif. Bien sûr, les gestionnaires doivent d'abord essayer d'éviter les formes non durables d'utilisation des terres, mais parfois, ils y arrivent trop tard.

Restauration - souvent une tâche importante

La « restauration intégrale » d'un état « originel » est rarement réalisable, pour plusieurs raisons: il n'est possible de connaître l'état « originel » que s'il y a eu un suivi complet; or les écosystèmes ne constituent pas un état, mais une dynamique. En outre, il peut y avoir eu d'autres changements naturels depuis la fin de la modification ou bien la modification est trop ancienne pour que l'on puisse l'identifier. Dans certains cas, les modifications peuvent être irréversibles, par exemple parce qu'une mine à ciel ouvert ou l'érosion du sol a changé la base physique d'un écosystème ou simplement parce qu'une restauration « intégrale » serait trop coûteuse. Pour toutes ces raisons, la restauration se limite souvent à une recréation « approximative » de l'habitat.

Limites de la restauration



La restauration ne nécessite pas forcément d'intervention technique. Par exemple, laisser une mine à ciel ouvert en l'état (« succession ») permet de rétablir de nombreux processus environnementaux de sorte que l'écosystème reconstitué peut être proche de l'état naturel à condition qu'il y ait des populations d'espèces clés à proximité. Cela peut être un processus long qui peut être accéléré par l'intervention humaine. L'écosystème qui en résulte pourrait différer largement de l'état originel. Il peut par exemple abriter des espèces exotiques envahissantes.

La nécessité de l'intervention humaine

L'intervention humaine devient vitale quand un écosystème ne peut se restaurer spontanément, soit parce qu'il a été modifié physiquement, soit parce que les espèces ne peuvent pas y migrer et repeupler cette zone. La restauration nécessite parfois le retrait d'infrastructures bâties par l'Homme (par ex. digues ou pont endommagé); pour d'autres processus, il suffit s'adapter l'infrastructure ou d'éliminer les sources de pollution. De nombreux écosystèmes et/ou processus peuvent retourner à une condition « quasi naturelle » si les processus naturels peuvent avoir lieu ou si l'infrastructure est adaptée. On peut par exemple retirer toutes les installations réglementaires d'un cours d'eau (barrages, rectifications etc.), aménager des passes à poissons dans les barrages ou construire des ponts sur les routes pour les mammifères migrateurs. La restauration peut dépendre fortement de la réintroduction d'espèces maintenues ex situ, dans d'autres régions, d'autres pays, voire dans des zoos. Certaines plantes peuvent être disponibles uniquement dans des banques à graines. Les interventions humaines consistent très souvent à améliorer les sols, à replanter des espèces végétales, à relier des parcelles forestières etc. Aujourd'hui, on s'efforce aussi de relocaliser des espèces et des écosystèmes entiers, par exemple à cause du changement climatique (ex. : habitats intertidaux sur la côte d'East Anglia au Royaume-Uni). Les programmes gouvernementaux à grande échelle pour restaurer les terres dégradées ont souvent fait l'objet de critiques, surtout quand ils ont donné lieu à de vastes monocultures d'arbres, souvent exotiques. Ils sont souvent mis en œuvre sans tenir compte des valeurs que les populations locales attachent aux terres concernées. Ces dernières années, la restauration cherche de plus en plus à respecter les conditions locales à déléguer des responsabilités aux communautés locales. Le champ d'études universitaires de l'« écologie de la restauration » s'est développé dans les années 1980 et les scientifiques qui travaillent dans ce domaine ont formé une « Société pour la restauration écologique ».

Le statu quo de la restauration

Questions à poser sur la restauration

Si vous devez procéder à une restauration d'écosystème sur votre site ou si une agence ou une « Organisation de la Société Civile » (OSC) vous propose un projet de restauration concret, commencez par effectuer une analyse précise :

- La restauration (en général et/ou l'intervention proposée) est-elle l'option la plus efficace ?
- Quel est l'état actuel de l'écosystème, quel est le degré de dégradation? Quels services fournit-il ? Quels services l'écosystème restauré fournirait-il ?
- Les objectifs proposés sont-ils raisonnables? Sont-ils raisonnables dans un contexte de changement climatique, contribuent-ils à réduire la vulnérabilité? Sont-ils compatibles avec les objectifs de la réserve de biosphère, le plan de gestion et le zonage? Auriez-vous à modifier vos objectifs et vos plans ?
- Les objectifs proposés sont-ils réalistes? Y a-t-il suffisamment de ressources financières? Les objectifs de la restauration peuvent-ils être maintenus après la finalisation de l'intervention (entretien, suivi) ?

- Quel est l'avis des communautés et des parties prenantes, des propriétaires, des scientifiques ? Peuvent-ils être associés à la planification et à la mise en œuvre, y compris par le biais de connaissances traditionnelles ? Quels sont les avantages pour les communautés ?
- Servez-vous des projets de restauration pour votre gestion générale, par exemple pour revoir le zonage et la cartographie, le plan de gestion et d'autres outils essentiels de gestion. Les lignes directrices de l'UICN sur la « Restauration écologique pour les aires protégées » (2012) fournissent des éléments complémentaires sur ce sujet.

Réduction des catastrophes et la gestion de risques

Une catastrophe naturelle est un événement dommageable majeur au cours duquel les personnes vulnérables sont fortement touchées par des processus naturels, comme le climat, le cycle hydrologique ou la Terre elle-même. Exemples : sécheresse, inondations, tempêtes, tornades, coulées de boue, incendies, éruptions volcaniques, tremblements de terre, tsunamis. Une catastrophe naturelle résulte toujours de la combinaison d'un phénomène naturel et de lourdes pertes en vies humaines et/ou matérielles. *Il est généralement impossible d'éviter les phénomènes naturels; mais il est possible de faire en sorte que les phénomènes naturels ne se transforment pas en catastrophes.* Pour cela, il faut gérer les habitats naturels (par exemple pour réduire le risque d'inondation le long des cours d'eau) et travailler avec les communautés (par exemple pour améliorer la vigilance ou relocaliser des habitations menacées).

Les phénomènes naturels peuvent être inhibés à se transformer en catastrophes

L'aspect le plus important de la gestion des catastrophes est donc la « prévention des catastrophes » et la « réduction du risque de catastrophe ». Il faut préparer des politiques, des études et des interventions pour identifier les zones à risque potentielles, identifier les alternatives, promouvoir et améliorer la préparation aux catastrophes et la reprise d'activités après les catastrophes. Cela passe aussi par la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de plans d'urgence ainsi que par la préparation pour réagir aux urgences. « La dégradation environnementale est un facteur clé qui transforme les événements climatiques extrêmes en catastrophes naturelles » [[WWF]]. Le maintien des plaines inondables intactes et des forêts ripicoles permet de contenir les inondations, l'agriculture extensive permet aux sols de stocker les fortes précipitations, ce qui peut contribuer à limiter les inondations. Les forêts saines préviennent l'érosion et les coulées de boue, les mangroves côtières et les récifs coralliens protègent des ondes de tempête.

Parfois, un effet de l'utilisation non durable des terres

La conservation des écosystèmes (y compris par la création d'aires protégées et de réserves de biosphère) est donc une approche efficace pour réduire le risque de catastrophe. C'est souvent aussi l'approche la moins coûteuse: selon WWF, les communautés au Vietnam ont investi 1 million de dollars pour replanter des mangroves, ce qui leur a permis d'économiser plus de 7 millions de dollars par an. Cet argent sert au maintien des digues pour protéger des dangers de la mer [[WWF2008]]. Il faut garder à l'esprit qu'investir dans les interventions préventives (écosystème ou technique) sera toujours moins coûteux que payer pour l'impact des catastrophes.

Une réduction efficace des risques de catastrophe

La réduction du risque de catastrophes peut donc être un argument solide en faveur de la conservation des écosystèmes. Naturellement, cet argument ne peut être valable dans toutes les circonstances. Mais les gestionnaires de réserves de biosphère doivent attirer l'attention des parties prenantes et des communautés sur cet aspect essentiel de leur travail qui bénéficie directement à la vie et aux propriétés des communautés.

Les gestionnaires peuvent aussi jouer un rôle important dans l'animation de discussions sur la priorité des interventions préventives contre les catastrophes naturelles: faut-il introduire plus de cultures résistantes à la sécheresse? Faut-il construire de meilleurs logements pour faire face à la menace de tempêtes plus puissantes? Faut-il construire une digue le long de la rivière? Les gestionnaires de réserves de biosphère peuvent animer ces discussions et apporter leurs connaissances scientifiques relatives aux différents risques.

Les gestionnaires peuvent aussi jouer un rôle important pour mettre en valeur l'importance des connaissances locales pour la gestion des catastrophes naturelles. Au Swaziland, « on peut prévoir les inondations en observant la hauteur des nids d'oiseaux à proximité des rivières. Le nombre d'insectes donne une indication de la sécheresse. La position du soleil et le cri d'une espèce d'oiseau sur les arbres situés à proximité de cours d'eau peuvent annoncer le début de la saison des pluies pour les agriculteurs. La présence de certaines espèces végétales indique que les nappes phréatiques ont un niveau bas. » [[UNEP2007]].

De façon générale, le risque de catastrophe naturelle doit être intégré à la gestion des risques. La gestion des risques est une approche structurée qui prend en compte les incertitudes et veille à ce qu'elles ne nuisent pas à la bonne gestion axée sur des objectifs. La gestion des risques comprend la prévision et l'identification des risques, l'élaboration de scénarios, la réduction des probabilités et des effets négatifs ou même « l'acceptation » de certaines conséquences potentielles. Il existe plusieurs normes de gestion des risques.

Les gestionnaires jouent un rôle important dans l'élaboration de systèmes d'alerte rapide, par exemple par un meilleur échange de données de stations pluviométriques le long d'un cours d'eau. Trop souvent, les crues des cours d'eau pourraient être prévues à partir de données en amont, mais ces données ne sont pas communiquées de façon efficace en aval.

Une occasion unique



Les données statistiques

Les gestionnaires ont aussi un rôle à jouer dans l'éducation à la prévention des catastrophes; il faut que les populations sachent comment réagir en cas de tempête, d'inondation ou de tsunami. D'excellentes connaissances traditionnelles servent à faire face à de nombreuses catastrophes naturelles; mais le changement climatique a rendu certaines de ces anciennes techniques de prévention caduques. La réduction du risque de catastrophe naturelle et la prévention liées à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation doivent être incluses dans l'ensemble des processus et des pratiques d'apprentissage et d'éducation.

Tourisme

Le tourisme peut potentiellement permettre d'augmenter les revenus et d'offrir des moyens de subsistance aux communautés, à travers les services de loisirs d'une réserve de biosphère - en particulier là où d'autres formes de moyens de subsistance ont été rendus difficile, par exemple, par le changement global de l'environnement, la mondialisation économique, ou la croissance de la population. Pour la première fois en 2012, le nombre de touristes dans le monde a dépassé un milliard. Ce sont les Chinois, les Allemands et les Américains qui ont dépensé le plus à l'étranger.

Un grand potentiel pour le tourisme

En 2011, environ 50 millions de touristes se sont rendus en Afrique, soit quatre fois plus qu'il y a vingt ans [[UNAR]]. Le Maroc, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Zimbabwe ont accueilli à eux seuls 25 millions de visiteurs. 60 % des clients des voyagistes vont en Afrique pour la nature et la faune, 11 % pour la culture [[WEFORUM]]. Environ la moitié des touristes en Afrique viennent de pays africains [[UNWTO]]. Dans son rapport « Le tourisme en Afrique », la Banque mondiale estime que le Botswana, le Cap Vert, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont un fort potentiel touristique. De nombreux autres pays africains sont proches du succès. Néanmoins, le manque de stabilité politique, de sécurité, d'infrastructures et de sécurité sanitaire constituent des obstacles à une expansion rapide.

Les réserves de biosphère de l'UNESCO ont un potentiel touristique car elles bénéficient d'un label international synonyme de grande valeur naturelle et culturelle. Cependant, ce lien n'est pas automatique et doit être soutenu afin de réaliser vraiment l'attractivité touristique. Un rapport allemand datant de 2014 a prouvé pour la première fois l'attrait touristique des réserves de biosphère : les 15 réserves de biosphère en Allemagne sont visitées chaque année par 65 millions de touristes, ce qui fait vivre 86 000 personnes [[JOB]]. En fonction du site, plus de 20 % des touristes visitent une réserve de biosphère précisément parce qu'elle a été désignée comme telle par l'UNESCO. La forte valeur touristique des réserves de l'UNESCO a aussi été démontrée dans d'autres pays. Cependant, il a besoin d'expertise professionnelle afin de développer des offres appropriées qui répondent aux besoins réels des touristes et qui respectent les besoins des communautés locales.

Source possible de dangers et de conflits

Le tourisme peut aussi constituer un danger, pour les communautés comme pour les écosystèmes, et engendrer des conflits. Tout d'abord, il y a le danger de la croissance incontrôlée et non durable du tourisme - pour lesquels des stratégies doivent être développées [[THANH]]. Souvent, les structures touristiques n'emploient pas des locaux et les

personnes qui y travaillent reçoivent un salaire minimum, tandis que le profit va aux investisseurs. De nombreuses structures touristiques gaspillent des ressources en eau limitées, n'ont pas de système d'évacuation des eaux usées, de gestion des déchets ou de recyclage. De nombreuses activités touristiques engendrent une hausse du trafic de drogue, de la criminalité et de la prostitution. De nombreuses infrastructures touristiques aménagées dans les plus beaux paysages restent inachevées ou sont abandonnées après une courte période d'activité à cause d'une mauvaise planification, laissant le paysage mutilé.

Le tourisme durable est le tourisme qui contribue activement au développement durable. L'écotourisme est le tourisme durable dans les zones naturelles. Le tourisme durable est synonyme de création d'emplois et de revenus décents pour la population locale, y compris les communautés autochtones. Le tourisme durable exploite uniquement les ressources naturelles disponibles et ne pollue pas. Le tourisme durable introduit des mesures incitatives en faveur de la conservation de la biodiversité et du respect de la diversité culturelle. Le tourisme durable ne signifie pas « petits profits », mais « planification à long terme ».

Qu'est-ce que le tourisme durable?

- Le tourisme durable doit sensibiliser les décideurs locaux aux bonnes et mauvaises pratiques du passé, en évitant l'attrait de « gros profits » allégués.
- Le gouvernement local et le secteur privé doivent coopérer au sein de régimes adaptés en vue d'une meilleure planification, basée sur une vision et des objectifs partagés par l'ensemble des parties, y compris le partage des avantages avec les communautés.
- Le tourisme durable nécessite une planification adaptée, à l'échelle macro (offres proposées aux touristes, routes, infrastructures pour l'électricité, l'eau etc.). Il nécessite aussi une planification rigoureuse à l'échelle micro (politiques de l'emploi, évacuation des eaux usées, gestion des déchets etc.). La planification doit être participative et associer les parties prenantes à la conservation, à l'aménagement du territoire etc. Une orientation adéquate pour la planification du tourisme durable est fournie, par exemple par les critères mondiaux de tourisme durable du GSTC (www.gstcouncil.org), le système de certification de la « Charte européenne du tourisme durable dans les aires protégées » [[EUROPARC]], la norme du tourisme « EcoMark Afrique » (www.ecomarkafrika.com), l'ONG « tourisme équitable » (www.fairtrade.travel) en Afrique du Sud ou le manuel du tourisme GIZ [[GIZ2014-2]]. Le « concept de marketing » de la réserve de biosphère de Kafa en Ethiopie est une excellente source d'inspiration [[BERGHÖFER]].
- L'accès à l'emploi peut être favorisé par des formations spécifiques et des microcrédits (ex. travail dans les hôtels et les gîtes, comme guides touristiques, commerçants, exploitants de bateaux et autres prestataires de services). Pour les investisseurs aussi, il est plus judicieux de travailler avec les communautés locales et d'intégrer les infrastructures touristiques à une économie locale saine plutôt que d'importer du personnel d'autres régions ou même de l'étranger.

En 2015, l'UICN offrira un livre de meilleurs pratiques sur des études de cas de tourisme durable; une copie préliminaire est disponible [[IUCN2015]]. Pour une discussion approfondie sur le tourisme dans les aires protégées, [[IUCN2002]] et [[BUSHELL]]. Pour un guide sur la planification du tourisme dans les réserves de biosphère en Europe de l'Est, [[GEF2007-2]].

Une fois que votre réserve de biosphère est « prête pour les touristes », vous avez également besoin de les attirer, en particulier en fournissant des informations en ligne, y compris sur les attractions et les installations telles que l'hébergement et les infrastructures de transport. Cela peut être fait sur un site Web distinct de votre réserve de biosphère, sur des sites web d'organisations de marketing touristique local ou national ou sur des sites comme TripAdvisor que de nombreux voyageurs utilisent pour planifier leurs tournées: voir ci-dessous (section 4.5) d'autres mesures efficaces, comme l'utilisation de Wikipédia.

Etude de cas: Analyse du potentiel du tourisme dans la réserve de biosphère de Kafa, l'Éthiopie

La réserve de biosphère, récemment désignée, en 2013, a formulé comme un de ses objectifs d'« attirer les touristes à visiter la région d'une manière responsable ». La base de l'analyse sont les données suivantes: en 2008, environ 330 000 personnes ont visité l'Éthiopie, les locations de touristes représentent 31 pour cent de ces arrivées globales, et un taux de croissance annuel moyen d'environ 13%. Les dix principaux pays d'origine pour des vacances touristiques sont les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. La plupart des visiteurs étrangers en Ethiopie sont dans le groupe des 50 à 60 ans d'âge; ils sont expérimentés et bien éduqués, soucieux de la qualité, mais préparés pour les conditions de base et principalement intéressés par le patrimoine culturel et historique. La grande majorité (95%) voyage en groupes organisés par les agences de voyage le long des circuits Nord et Sud. Alors que la région de Kafa n'est pas actuellement incluse dans ces circuits, environ 200 étrangers ont visité Kafa en 2008. Les principaux outils de communication pour attirer les touristes ont été identifiés: création d'un pool d'excellentes photos et audio-visuels avec des images qui véhiculent des sentiments, suscitent des rêves, inspirent les gens et leur donnent la première idée de décider pour une destination. Le site web de la réserve Kafa devrait être une source d'information clé et devrait être liée à des portails de tourisme en vue de l'Éthiopie, mais il est important d'être présent sur d'autres sites tels que les blogs de voyage et d'examen des sites Voyage [[BERGHÖFER]].

Étude de cas : Le tourisme durable dans la réserve de biosphère de Songor, le Ghana

Songor, deuxième site Ramsar au Ghana, a été désigné réserve de biosphère de l'UNESCO en 2011. L'estuaire de la Volta et la lagune de Songor, ses mangroves, ses marais et ses plages, sont un site de rassemblement important pour les oiseaux migrateurs sur la route de l'Atlantique Est. On y dénombre 23 espèces de sternes, 3 espèces de tortues marines, des crocodiles et des singes. Les touristes locaux et internationaux visitent Songor pour les loisirs, l'observation des oiseaux et des tortues, la navigation de plaisance et le festival d'Asafotufiam qui a lieu en août. La ville d'Ada est l'une des principales destinations touristiques du Ghana. La population locale sait parfaitement que ses revenus dépendent des ressources naturelles. L'autorité nationale en charge de la conservation et le conseil national du tourisme encouragent conjointement le tourisme durable. Cela passe par exemple par la commercialisation de produits culturels et artisanaux, la sensibilisation aux problèmes des communautés autochtones et l'association de ces communautés aux activités touristiques locales. Les membres de la communauté locale sont employés dans les hôtels et dans d'autres infrastructures touristiques. Les « patrons du tourisme » offrent des bourses aux élèves nécessiteux et apportent des équipements scolaires et du matériel éducatif.

Changement climatique

Une menace pour la durabilité

Exacerbant tous les autres défis

Les réserves de biosphère sont le lieu idéal pour les approches intégrées du changement climatique

Le changement climatique menace sérieusement l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans le monde. Le changement climatique résulte de l'activité humaine, en particulier des émissions excessives de gaz à effet de serre au cours des 150 à 200 dernières années de l'ère industrielle. Historiquement, la majorité des émissions est imputable aux pays de l'hémisphère Nord; mais aujourd'hui, les pays en transition et en développement émettent plus de gaz à effet de serre que les pays du Nord. Environ 20 % des émissions actuelles sont dues à la déforestation, notamment des mangroves à forte teneur en carbone et des tourbières en forêt tropicale.

Aujourd'hui, le changement climatique est le principal défi posé au développement durable et remet même en cause les conditions conceptuelles préalables du développement durable (« l'adaptation constante est-elle compatible avec la durabilité? »). Mais le changement climatique n'est pas le seul défi. Les autres défis n'ont pas disparu mais ils ont été exacerbés par le changement climatique: pauvreté, malnutrition, perte de biodiversité et des services écosystémiques, croissance démographique, désertification, rareté de l'eau, urbanisation, cycle modifié de l'azote, pollution etc.

Une politique isolée axée uniquement sur le changement climatique risque de faire plus de mal que de bien. Une réserve de biosphère est un endroit parfait pour résoudre les conflits insolubles. Dans le monde entier, les réserves de biosphère peuvent être des lieux très adaptés pour tester et mettre en œuvre de nouvelles politiques globales visant à réduire le changement climatique et à s'y adapter, afin de vérifier leur viabilité pratique dans les cas où les autres objectifs doivent aussi être pris en compte. [[GUC2011]]

Les défis auxquels font face les réserves de biosphère aujourd'hui vont être exacerbés par le changement climatique, par exemple à cause de la fréquence/l'intensité plus élevée des événements extrêmes (inondations, sécheresses etc.), qui signifient



Étude de cas : L'adaptation au changement climatique dans la réserve de biosphère du Delta du Saloum, le Sénégal

La réserve de biosphère du delta du Saloum, d'une superficie de 200 000 hectares, couvre l'immense delta de deux rivières au Sénégal. Quatre espèces de mangroves dominent l'écosystème, qui est un puits de charbon capital ; on trouve également des dunes sableuses, des forêts et des îles. Le delta est capital pour les oiseaux migrateurs comme la sterne royale, pour laquelle le delta du Saloum constitue le plus grand site de nidification au monde. Les écosystèmes de mangroves sont soumis à de nombreuses pressions humaines, notamment la riziculture, le bois de chauffage, la pêche excessive et la destruction de colonies d'oiseaux. Le changement climatique est devenu une question centrale dans la gestion de la réserve de biosphère. Une des priorités est la restauration des mangroves car elles sont essentielles à l'écosystème dans son ensemble, en tant que puits de charbon et pour la protection côtière. Six aires protégées par la communauté ont été créées dans la zone tampon, plus l'aire marine protégée de Bamboung, située dans l'aire de transition. Ces aires protégées par la communauté ont été créées afin de répondre à la demande de bois de chauffage et de produits forestiers autres que le bois. Parmi les autres mesures, il y a la construction d'un barrage pour protéger les terres agricoles des eaux salines. Les associations de villages soutiennent la restauration des mangroves, notamment par des pépinières, par la combinaison de méthodes de pêche traditionnelles et modernes et par l'introduction d'« écogardes ».

hausse de la température moyenne, baisse des précipitations, hausse du niveau des mers, acidification de l'océan etc. Ces changements seront différents d'une région africaine à une autre et aucune prévision n'est vraiment fiable jusqu'à présent. Mais il est probable que l'effet moyen en Afrique sera plus accentué qu'ailleurs dans le monde. Selon certaines prévisions, la température moyenne en Afrique devrait avoir augmenté de plus de 2°C entre le niveau pré-industriel et 2050.

Tous les autres défis seront exacerbés

Le changement climatique pourrait avoir les impacts suivants en Afrique :

- baisse des récoltes issues des cultures pluviales (dans certains pays, baisse possible de moitié dès 2020) [[IPCC]] ;
- transmission de maladies infectieuses jusque dans les régions montagneuses ;
- perte d'habitat, augmentation de la taille des zones arides et semi-arides, impact sur les milieux humides et les écosystèmes aquatiques ;
- extinction d'espèces, isolation de certaines populations, baisse de la population de nombreuses espèces (surtout montagnardes), changements dans le cycle biologique des espèces (phénologie) ;
- propagation d'espèces envahissantes ;
- migration additionnelle des réfugiés.

Exemples d'impacts prévus

Le changement climatique devrait avoir d'importants impacts négatifs sur les populations africaines et affecter la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à l'énergie, la justice et les sources de revenus durables. Il convient de tenir compte de la capacité des réserves de biosphère africaines à limiter les effets du changement climatique (modes d'utilisation des terres, énergies renouvelables et économie verte), même si cette capacité est limitée. Les réserves de biosphère en Afrique doivent donner la priorité à l'élaboration et au test d'options permettant l'adaptation ainsi qu'au maintien des sources de revenus durables des groupes vulnérables. Le débat actuel intense sur l'adaptation basée sur les écosystèmes fournit de nombreuses leçons sur la manière de procéder.

Priorité à l'adaptation

Le changement climatique accentue l'incertitude liée à la gestion (voir ci-dessus). Le changement climatique souligne l'importance de la gestion adaptative (cf. ci-dessus) qui permettra aux plans de gestion et aux interventions de tenir compte des changements et des leçons liées à la variabilité du climat. Le changement climatique et la façon de le combattre doit être au cœur (voire constituer une priorité absolue) du plan de gestion de chaque réserve de biosphère, basé sur une étude de vulnérabilité et prenant en compte les craintes liées à la conservation de la biodiversité; il devrait y avoir une ligne budgétaire spécifique pour les actions liées. Le plan de gestion ne doit pas seulement réagir rapidement aux menaces mais aussi réduire de façon proactive la vulnérabilité.

Que faire?

Les réserves de biosphère doivent être intégrées dans des plans d'action/stratégies au niveau national pour lutter contre le changement climatique. Les leçons apprises doivent être diffusées auprès d'AfriMAB, d'ArabMAB et du Réseau mondial.

Servez-vous du Réseau mondial

Les interventions suivantes sont des exemples d'actions liées au changement climatique et pouvant être intégrées à un plan d'action local :

- réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) ou reboisement ;
- conservation ou restauration des mangroves, des marécages, des tourbières et d'autres écosystèmes à forte teneur en carbone ;
- gestion des cours d'eau et des plaines inondables à la lumière de la hausse prévue des événements extrêmes ;
- contrôle des pratiques de culture sur brûlis ;

Exemples d'activités concrètes

- relance des méthodes agricoles qui ont empêché l'érosion et permettent le maintien du carbone dans les terres agricoles ;
- suppression des cultures itinérantes ;
- contrôle de l'érosion de la mer/le recul des berges ;
- surveillance des intrusions d'eaux salines dans les aquifères côtiers ;
- utilisation par les ménages de poêles fonctionnant à la biomasse ;
- amélioration de l'efficacité de la gestion de l'eau et de l'énergie dans les ménages ;
- création de revenus à partir d'un mécanisme de crédits-carbone sur le tourisme local : permettre aux touristes de compenser leurs émissions de carbone dues aux vols en soutenant des projets locaux visant à limiter les effets du changement climatique.

2.2 Gestion et participation

Gestion

Définition de la gestion

La gestion consiste à *atteindre les objectifs d'une organisation grâce à la mise en œuvre efficace des ressources disponibles*. Quand une organisation est une société commerciale, elle fait de la gestion commerciale ; quand une organisation est une réserve de biosphère, elle fait de la gestion de réserve de biosphère. Pour la mise en œuvre, un gestionnaire peut faire appel à des ressources humaines (employés, bénévoles, partenaires, membres du comité bénévoles ou rémunérés etc.), des ressources financières, des ressources liées au savoir et des ressources administratives (mise en œuvre des lois et règlements, décrets etc.).

Ce qui est essentiel, c'est que les objectifs d'une organisation soient prioritaires. Les ressources sont utilisées et les activités mises en œuvre *afin d'atteindre les objectifs*.

Combinant les trois fonctions

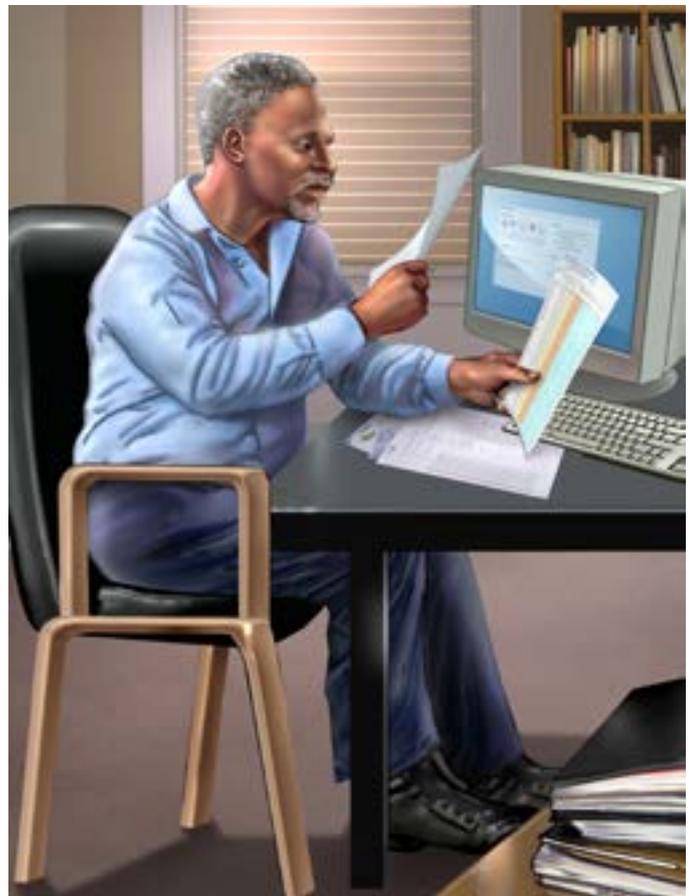
Les objectifs d'une réserve de biosphère découlent des « 3 fonctions » (voir ci-dessus): conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, promotion du développement durable de la communauté et renforcement par des activités d'éducation, de recherche et de surveillance. **Ces 3 fonctions ne spécifient pas toutefois complètement les objectifs d'une réserve de biosphère en particulier.** Chaque réserve de biosphère doit définir clairement ses propres objectifs. Par exemple, certaines réserves de biosphère ont pour priorité la préservation de grandes forêts intactes; d'autres veillent à préserver une forme particulière d'agriculture. Les réserves de biosphère sont uniques car elles concilient conservation de la nature et développement des communautés. Dans les exemples mentionnés, cela pourrait impliquer la préservation de forêts ou d'une espèce par la création de sources de revenus autres que celles issues de la déforestation ou de la chasse, ou la préservation d'une agriculture traditionnelle grâce à la grande agro-biodiversité. Les « 3 fonctions » sont très générales ; elles doivent être comprises comme des objectifs compatibles et « non conflictuels ».

Continuité et changement

Les objectifs d'une réserve de biosphère peuvent rester les mêmes durant de nombreuses années. Mais ils peuvent aussi changer suite à différentes évolutions. Si, par exemple, l'objectif général est de préserver une espèce emblématique et que cette espèce disparaît localement à cause du changement climatique, il faut redéfinir l'objectif général. Cependant, si les objectifs doivent être changés rapidement, cela veut dire qu'ils étaient mal choisis ; par exemple, la préservation d'une espèce menacée peut constituer un « objectif secondaire ».

Différents niveaux de gestion

Il existe *différents niveaux de gestion* : dans toute organisation, il y a une gestion globale qui coordonne tous les efforts afin d'atteindre les objectifs de l'organisation. En outre, il y a également une gestion de projet ou de programme qui permet d'atteindre les objectifs de projets spécifiques, généralement limités dans le temps. Une grande organisation comporte toujours des départements, des divisions, des sections, des services, des sous-institutions auxquels incombent une responsabilité limitée et des objectifs secondaires.



Planification

La planification est un aspect important de la gestion. La planification est un mode de pensée analytique qui se rapporte à l'avenir, mais pas n'importe lequel: l'état concret d'un avenir souhaité; la planification part d'une supposition optimiste selon laquelle il sera possible d'atteindre les objectifs de l'organisation.

La planification est le processus qui consiste à relier cet état futur (5, 10 ou 15 ans plus tard) au présent. La planification essaie d'identifier les mesures nécessaires aujourd'hui afin d'atteindre un objectif futur.

Quel sont les enjeux de la planification ?

La planification n'est pas un processus scientifique; même le meilleur planificateur ne connaît pas l'avenir. Les bons planificateurs travaillent avec des probabilités, des contingences et des scénarios. La planification comporte une phase de réflexion spéculative; elle comporte aussi une phase structurée durant laquelle sont émises des hypothèses et des conclusions dont la viabilité et la probabilité sont examinées. La planification consiste également à consigner les résultats de la planification, en commençant par les objectifs généraux à long terme (impact), dont découlent les objectifs secondaires à moyen terme (résultats), puis les résultats concrets requis (output) et les activités. Un plan doit aussi contenir les hypothèses sous-jacentes, les risques potentiels et les conditions cadres requises.

Mais la planification de gestion est un processus, pas un événement unique: la planification doit être adaptée aux changements d'objectifs et de conditions et aux événements imprévus. Naturellement, les plans de gestion doivent comporter une base stable ou « résilience » qui reste identique même quand un facteur change.

La planification est un processus

La planification essaie de tenir compte le plus possible :

- de toutes les informations et analyses disponibles sur le passé et l'avenir, y compris le savoir-faire traditionnel des autochtones ;
- des meilleures pratiques ;
- des « pour et les contre », des priorités de divers groupes ;
- des évolutions probables et de la meilleure manière d'y réagir.

Base de la planification

Participation à la gestion et à la planification

Aucun objectif ne peut être atteint par un seul individu ou une seule organisation. La gestion et la planification doivent donc tenir compte des populations; l'un des principaux objectifs de la planification est de rassembler le plus possible de partenaires et de soutiens autour d'un objectif commun. La gestion et la planification sont un processus de coordination et de communication – avec les employés, les supérieurs hiérarchiques (par ex. dans un ministère) et avec toutes les parties prenantes, dont les communautés locales.

La gestion participative et la planification essaient d'associer le maximum de parties prenantes, leurs avis, leurs idées et leur engagement. La planification établit des priorités et négocie des compromis, toujours nécessaires en cas de ressources limitées. La gestion participative permet aux réserves de biosphère et aux principales parties prenantes de définir réciproquement leurs rôles, responsabilités, avantages et autorité dans la gestion d'une ressource naturelle. La participation permet aux communautés de comprendre pourquoi la conservation est importante. La participation engendre la responsabilisation des communautés. *En outre, les approches participatives valorisent, utilisent et préservent les savoirs traditionnels des indigènes.*

Qu'est-ce que la gestion participative?

Cependant, la participation doit être « optimale » et non « maximale ». Toutes les questions de gestion ne nécessitent pas une consultation. Certaines décisions doivent être prises rapidement, d'autres sont trop complexes pour pouvoir être expliquées au public. Certaines décisions doivent être appliquées par décret ministériel ou présidentiel. Certaines questions relèvent du secret d'Etat. Il n'est pas non plus réaliste de tenir compte de chaque besoin individuel. Chaque gestionnaire doit vérifier pour toute décision s'il est réellement impossible d'associer les parties prenantes et les populations. Le nombre de questions pour lesquelles la participation est souhaitable est toujours plus élevé que ce que croit un gestionnaire. Optimisation signifie priorisation des principales questions et des parties concernées.

« Optimale » et non « maximale »

Si la gestion participative et la planification sont prises au sérieux, cela a pour conséquence une certaine restriction de la liberté des gestionnaires en termes de prise de décision. Mais cette perte de liberté est compensée par une meilleure prise de décision.

Avantages de la gestion participative

- La gestion participative fournit aux gestionnaires de meilleurs arguments et raisons de prendre des décisions car elle s'appuie sur toutes les connaissances disponibles.
- La gestion participative apporte aux gestionnaires une plus grande légitimité pour prendre des décisions car tous ont pris part au processus.
- La gestion participative renforce l'acceptation sociale car les arguments, les « pour et contre », les priorités et les compromis sont connus de tous. La coopération repose sur une plus grande « rationalité ».
- La gestion participative renforce les partenariats avec les communautés locales afin de mettre en œuvre les décisions.

- Cela favorise la confiance, l'équité, le pluralisme et la bonne gouvernance au sein de la communauté locale.
- La gestion participative contribue à résoudre les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.
- La gestion participative renforce les capacités des parties prenantes, autonomise les groupes marginalisés et engendre une meilleure reconnaissance de leurs droits et responsabilités.

Le développement sera plus durable si la gestion est participative – cela a été prouvé de façon empirique par une méta-analyse de toutes les études de cas disponibles, réalisée en 2013 [[ECOPAG]]. Elle a permis de prouver que la participation a des impacts environnementaux substantiels et augmente la réussite des projets et les avancées au niveau social.

La participation offre la possibilité de connecter et d'intégrer les réserves de biosphère à d'autres cadres de planification du développement.

Pour les Nations Unies et l'UNESCO, la participation doit être la norme

Le « document fondateur » du développement durable, l'Agenda 21, contient plus de 150 références qui prouvent la nécessité de la participation [[AGENDA]]. Les Nations Unies et l'UNESCO appellent à une gestion participative des ressources naturelles, en particulier dans les réserves de biosphère. La participation est aussi un droit fondamental : Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, article 21[[UDHR]]).

Dans le programme du MAB de l'UNESCO, la participation est prônée par tous les principaux documents, notamment par la Stratégie de Séville de 1995 (cf. Annexe 3) :

Objectif II.1 : S'assurer du soutien et de la participation des populations locales.

5. Recenser les intérêts des divers partenaires et intégrer pleinement ces différents acteurs sociaux aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion et l'utilisation de la réserve de biosphère.

Objectif II.2 : Mieux assurer l'ajustement harmonieux des différentes zones de la réserve de biosphère et leurs interactions.

4. Établir un cadre pour la consultation locale où sont représentés les partenaires économiques et sociaux, y compris l'ensemble de tous les intérêts (par exemple, l'agriculture, les eaux et forêts, la chasse et la récolte, la fourniture d'eau et d'énergie, la pêche, le tourisme, les loisirs, la recherche).

Objectif II.3 : Intégrer les réserves de biosphère dans la planification régionale.

3. Organiser des forums et établir des sites de démonstration pour étudier les problèmes socio-économiques et environnementaux de la région, et pour l'utilisation durable des ressources biologiques importantes pour la région.

Objectif III.4 : Améliorer la formation des spécialistes et des gestionnaires.

6. Favoriser les programmes de formation destinés aux communautés locales et autres acteurs (comme les décideurs, les responsables politiques locaux et les agents de production, de transferts de technologie et de programmes sociaux) afin de leur permettre de participer pleinement à la planification, la gestion et aux mécanismes de surveillance des réserves de biosphère.

Le *Cadre statutaire* recommande de « prendre des dispositions [...] pour associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, de communautés locales et d'intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions d'une réserve de biosphère » (cf. Annexe 2). La question de la participation de parties prenantes à la gestion de réserve de biosphère était déjà abordée de façon approfondie en 1999 pour les l'Afrique Francophone [[UNESCO1999]].

Par définition, la participation permet aux communautés locales de prendre part à des décisions essentielles qui concernent leur vie et leur avenir. La participation contribue à rapprocher des intérêts et des approches divergents en matière de gestion des ressources entre différents secteurs et groupes d'utilisateurs. La participation renforce les capacités des communautés locales et des autres parties prenantes.

Qui est la population, qui sont les parties prenantes ?

Population = toutes les personnes y habitant et travaillant

La « population » est composée de toutes les personnes vivant et/ou travaillant dans la réserve de biosphère, à temps plein ou partiel. La population comprend également les personnes qui ont une maison ou de la famille dans la réserve de biosphère mais qui travaillent en semaine sur un site touristique à l'extérieur de cette réserve, ainsi que les personnes qui ne sont pas issues de la réserve de biosphère mais qui y travaillent pendant plusieurs mois dans une structure touristique locale. Les bergers ou nomades qui ne vivent que quelques mois dans la réserve de biosphère en font également partie.

Migrants et étrangers

Du point de vue d'un gestionnaire de réserve de biosphère, les migrants ou étrangers (en situation régulière ou non) sont à considérer comme des membres de la population à part entière. Une équipe chargée de la gestion d'une réserve de biosphère n'a pas de « fonction policière ». Naturellement, elle doit combattre les pratiques préjudiciables et illégales comme la surpêche ou l'exploitation forestière illégale, que les résidents imputent souvent (à tort ou à raison) à des personnes extérieures à la réserve. Quand cela est nécessaire, les gestionnaires doivent faire appel à la police ; mais ils doivent aussi se méfier des accusations non vérifiées et veiller à ne pas faire des étrangers des boucs émissaires.

Une bonne gestion d'une réserve de biosphère s'efforce d'associer la population, dans son ensemble, en principe. La participation directe de toute la population est rarement possible; les gestionnaires doivent travailler avec des réseaux de relais, des représentants et des parties prenantes particulières.

Travailler avec des
représentants

Une **partie prenante** est un acteur (individuel ou collectif) qui a un **intérêt légitime dans un processus, une institution ou un territoire**. Les parties prenantes jouent différents rôles liés par exemple aux connaissances, à la communauté etc. Une partie prenante peut être un individu, un groupe informel ou une institution officielle. Toutes les personnes qui vivent dans une réserve de biosphère et s'intéressent à son développement sont des parties prenantes. Les personnes et les groupes qui ne sont pas conscientes de leurs intérêts ne sont pas considérés comme des parties prenantes. Dans ces conditions, l'éducation et la formation devraient donc augmenter le nombre de parties prenantes. Quand les parties prenantes sont sélectionnées avec soin, elles sont représentatives de la population entière et de ses différents groupes d'intérêt, y compris ceux qui ne sont pas conscients de ces intérêts ou qui ne se considèrent pas comme des parties prenantes.

Qu'est-ce qu'une partie
prenante ?

En bref, une partie prenante est un individu, un groupe informel ou une institution qui a un impact sur une réserve de biosphère et/ou sur lequel/laquelle une réserve de biosphère a un impact – et qui donc a un intérêt et une légitimité (conscients) à ce qu'elle réussisse ou échoue.

Définitions et exemples
de parties prenantes

- Une partie prenante peut donc être une personne dont les actes ont un impact sur une réserve de biosphère, en tant qu'utilisateur de ses ressources biologiques ou autres et/ou de son territoire (par exemple un pêcheur ou un paysan).
- Une partie prenante peut être une société qui revendique certaines ressources environnementales (par exemple une société minière).
- Une partie prenante peut être un propriétaire terrien auquel le gouvernement retire ses terres en instaurant une aire protégée ou un berger qui ne peut plus utiliser certains pâturages.
- Les parties prenantes peuvent également être des partenaires institutionnels et des décideurs, des ministères, l'UNESCO, des bailleurs de fonds internationaux, des scientifiques, des tour-opérateurs etc.
- Les gestionnaires eux-mêmes sont des parties prenantes.

[[UNESCO2008]] a différencié trois types d'acteurs (co-gérants qui sont activement impliqués, « parties prenantes » de ressources en raison de leur connaissance ou de compétence, et les citoyens), ainsi que les parties prenantes primaires et secondaires.

En l'absence de « conflits », nombre d'habitants ignorent qu'ils sont ou devraient être parties prenantes car ce rôle n'est souvent rendu visible que par un conflit. **Une bonne gestion permet à tous de prendre conscience des enjeux que représente pour eux la réserve de biosphère, avant l'émergence de conflits et afin de les éviter** (voir ci-après). Ceci est valable pour ce qui concerne les « les parties tierces absentes » comme mentionné dans [[UNESCO2008]]. Il arrive que les communautés ne se considèrent pas comme des parties prenantes même quand elles craignent, à tort peut-être, que la réserve de biosphère ait un impact sur leur vie. Par exemple, dans la réserve de biosphère des Carpates en Ukraine, les habitants tendent à faire un rapprochement entre le prix élevé du bois et la réserve de biosphère, alors qu'il n'existe en réalité aucun lien. [[WALLNER]]

Les parties prenantes
apparaissent au cours
de conflits

Parfois, il peut être judicieux de distinguer différents types de parties prenantes :

- « parties prenantes primaires »: directement concernées/concernées de façon positive ou négative, par exemple celles dont les revenus dépendent exclusivement des ressources de la réserve de biosphère ou un investisseur du secteur industriel/touristique ;
- « parties prenantes secondaires » : jouant un rôle intermédiaire et dont les intérêts ne sont concernés que de façon partielle ou indirecte ;
- « principales parties prenantes »: jouant un rôle important dans la prise de décision et les activités, par exemple le ministère régional de l'environnement, un député local etc.

Autres catégories de
parties prenantes

La gestion de projet a souvent recours à une « **analyse des parties prenantes** » qui permet de définir les parties prenantes et leurs besoins, compétences, rôles et responsabilités respectifs. Cette analyse permet aussi de savoir à quel degré chacune d'entre elles est concernée par le projet. L'objectif d'une analyse des parties prenantes est de prioriser les principaux acteurs d'un projet (comme la planification et la gestion d'une réserve de biosphère). Quand le temps et les ressources financières sont limités, il faut se concentrer sur les principales parties prenantes.

Qu'est-ce qu'une
analyse des parties
prenantes?

Une « matrice d'engagement des parties prenantes » peut constituer une deuxième étape supplémentaire. C'est une catégorisation des principales parties prenantes en fonction de l'« intensité de leurs intérêts » et de leur « pouvoir ». On peut distinguer les parties prenantes :

Matrice d'engagement
des parties prenantes

- « puissantes et intéressées » : la gestion doit être axée sur elles ;
- « puissantes et moins intéressées »: donnez-leur satisfaction et essayez de susciter leur intérêt – il peut y avoir des opposants à la réserve de biosphère parmi elles.
- « moins puissantes et intéressées »: tenez-les au moins informées; si possible, donnez-leur les moyens d'être mieux entendues ;
- « moins puissantes et moins intéressées » : surveillez leurs intérêts, essayez de susciter leurs intérêts ; si possible, donnez-leur les moyens d'être mieux entendues.

Il existe de nombreux autres modèles de « matrices de parties prenantes » ou « cercles de parties prenantes » etc. Ayez recours à ce type de « matrice d'engagement des parties prenantes » avec prudence et uniquement pour des situations spécifiques – *ne traitez jamais une partie prenante de façon irrespectueuse uniquement parce qu'elle est moins intéressée ou moins puissante.*

Les groupes vulnérables

L'inclusion est plus que
« pas d'exclusion »

Un gestionnaire de réserve de biosphère suédois a déclaré: « Nous menons une politique de la porte ouverte mais nous n'avons pas assez de temps pour associer certains groupes qui ne sont pas autour de la table pour l'instant » [[JACKSON]]. C'est une situation fréquente : la plupart des gestionnaires de réserve de biosphère affirment volontiers qu'ils écoutent tout le monde, que leur porte est ouverte, qu'ils n'excluent personne. Or l'« inclusion » ne consiste pas simplement à « éviter l'exclusion », mais à *chercher activement à inclure les groupes vulnérables et désavantagés.*

Définition de
groupes vulnérables

La vulnérabilité est l'incapacité à résister aux chocs (par ex. catastrophes naturelles) et à s'adapter à un environnement hostile. « Les populations sont plus vulnérables si elles ont plus de risques d'être exposées à des événements hors de leur contrôle » [[ActionAid]].

Exemples

Il n'y a pas de définition universelle d'un « groupe vulnérable ». Les groupes suivants sont généralement jugés vulnérables (*pas de hiérarchie*) :

- populations autochtones ;
- minorités ethniques et linguistiques ;
- minorités religieuses ;
- populations migrantes ;
- groupes victimes d'exclusion sociale, par ex. communautés mobiles, nomades, bergers ;
- analphabètes ;
- personnes extrêmement pauvres ;
- personnes souffrant de famine et de malnutrition ;
- personnes malades et handicapées ;
- personnes âgées ;
- enfants ;
- femmes (surtout enceintes) ;
- personnes de genres et de sexualités non-normatifs.

Les jeunes sont normalement pas considéré comme un groupe vulnérable. Mais à cause de les tendances démographiques actuelles dans de nombreux pays et unemplyment élevé chez les jeunes, ils devraient recevoir une attention particulière.

Principes fondamentaux de la participation

Presque une quatrième
fonction

Ce Guide souligne le rôle de la « participation », qui apparaît presque comme une quatrième fonction des réserves de biosphère. Les communautés locales et les parties prenantes ne doivent pas participer à tous les aspects de la gestion et de la prise de décision des réserves de biosphère, mais aux plus importants; la participation est importante d'un point de vue conceptuel et bénéfique d'un point de vue pragmatique. **La participation bénéficie autant aux gestionnaires des réserves de biosphère qu'aux parties prenantes et aux communautés** - ainsi qu'à la nature. La participation renforce l'adhésion des parties prenantes et rend la gestion plus efficace. La participation mène à l'autonomisation et renforce les capacités. Elle renforce la crédibilité des pratiques de gestion et crée un climat de confiance. La participation permet aux parties prenantes et aux communautés de jouer un rôle plus important dans le processus décisionnel et de s'exprimer sur des questions essentielles relatives à leur quotidien.

Décider sur les formes
appropriées selon le
contexte

Il y a de multiples occasions de participer à la gestion d'une réserve de biosphère, par exemple le processus de désignation et l'examen périodique. La participation peut prendre diverses formes - il n'y a pas de « solutions universelles »: auditions publiques avec débats face à face, groupes de travail et planification interactive, négociation et recherche de consensus, sessions de réflexion et de résolution des problèmes, renforcement de capacités, concours, enquêtes et questionnaires, consultation par voie électronique (courriel, réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, sites comme SurveyMonkey ou Doodle, interfaces de communication comme Skype etc.). Les débats face à face et les négociations offrent différents avantages et sont donc plus efficaces que toute autre forme de participation. Les attitudes suivantes sont essentielles pour établir la confiance.

Respect: la participation doit reposer sur les connaissances, les avis, les besoins, les plaintes et l'engagement des parties prenantes et des communautés locales et les valoriser. Une « mauvaise participation » impose de nouveaux concepts et de nouvelles idées. Une réserve de biosphère repose sur un concept flexible et doit donc s'adapter aux concepts, traditions et idées d'une région donnée (et non l'inverse). Une réserve de biosphère peut transposer des concepts et traditions locaux dans un cadre institutionnel.



Professionalisme: les méthodes participatives ne doivent être utilisées que si les résultats peuvent être réellement exploités. Soyez réaliste, honnête et ne suscitez pas de faux espoirs.

Partage des avantages: la participation n'est pas uniquement théorique. Elle implique le partage équitable des coûts, des avantages et des impacts économiques et socioculturels. Cela comprend aussi l'accès aux services écosystémiques et aux ressources génétiques.

Transparence et bonne gouvernance: un processus participatif doit fixer des objectifs et des règles clairs et transparents; ces règles doivent être respectées par tous les partenaires. Les parties concernées doivent pouvoir accéder à toutes les informations nécessaires. Les conflits doivent être résolus de façon juste.

Participation optimale, non maximale: pour certaines questions, il faut essayer de consulter le plus grand nombre possible de membres de la communauté. Pour d'autres questions, il vaut mieux travailler en groupes plus restreints. Il faut donc bien choisir les parties prenantes :

- Qui a les connaissances nécessaires sur tous les aspects d'un problème ?
- Qui représente quel groupe ?
- Qui a une influence et une autorité « officielles » ?
- Qui exerce une influence « occulte » ?
- Qui a le contrôle des terres, qu'en est-il des « anciens » ?
- Qu'en est-il des communautés autochtones et locales et des partenaires extérieurs ?
- Faut-il apporter un soutien préalable à certaines parties prenantes pour qu'elles puissent participer efficacement (renforcement des capacités) ?

C'était prouvé que l'engagement des parties prenantes améliore l'efficacité du gestion [[SCHULTZ2010]].

2.3 Gestion des conflits

Les conflits surviennent partout où des personnes vivent et travaillent ensemble. Les conflits peuvent être dus à un manque de ressources, à des désaccords et à des intérêts et besoins divergents (souvenez-vous que les parties prenantes se définissent par leurs intérêts). Même dans les meilleures circonstances, avec les personnes dotées des meilleures intentions, les conflits sont inévitables. **Les conflits sont tout à fait normaux chez les êtres humains. Si les conflits sont identifiés comme tels, dans le cadre d'une approche respectueuse et désireuse de trouver une solution, il est possible de les traiter, de les gérer et de les résoudre.** Éviter d'affronter les conflits existants est le premier pas vers l'escalade et des préjudices considérables. Affronter les conflits est l'occasion de renforcer les liens d'une relation, d'une équipe, d'une communauté et d'une société.

Les conflits sont normaux

La gestion des conflits est le pain quotidien	Le gestionnaire d'une réserve de biosphère sert de modérateur aux parties prenantes et aux communautés pour concilier leurs intérêts divergents. Gérer et résoudre les conflits est l'une des principales missions quotidiennes d'un gestionnaire de réserve de biosphère. Parfois, le modérateur est neutre, parfois il doit prendre le parti de la « nature » et/ou des « générations futures » – le gestionnaire n'est alors plus un modérateur mais devient lui-même une partie du conflit. Il faut essayer de conserver le rôle de modérateur le plus longtemps possible.
La modération nécessite la confiance	Comme nous l'avons déjà mentionné, les parties prenantes et leurs intérêts sont souvent rendus « visibles » par les conflits. Si une partie vous demande de modérer un conflit, mais que l'autre partie ne vous connaît pas encore et ne vous fait pas confiance, il est très difficile d'être considéré comme un modérateur neutre. C'est pourquoi il est important de s'adresser à toutes les parties prenantes potentielles avant qu'elles ne forment « officiellement » leur intérêt dans une réserve de biosphère.
Types de conflit	[[HYMAN]] a fait une observation importante concernant la gestion d'une réserve de biosphère : « Si l'activité d'une réserve de biosphère n'engendre aucun conflit, c'est probablement que les vraies questions n'ont pas été posées. » Cela signifie que des gestionnaires de réserves de biosphère pleinement engagés peuvent eux-mêmes déclencher des conflits. Il ne faut pas rechercher ces conflits, mais il ne faut pas non plus les éviter à tout prix.
Raisons de conflit	Les gestionnaires de réserves de biosphère doivent faire une distinction entre conflits internes (c'est-à-dire entre les habitants, les parties prenantes et les communautés vivant dans la réserve de biosphère) et conflits externes.

La gestion des conflits au sein de la réserve de biosphère

Une réserve de biosphère connaît souvent ce type de conflits :

- conflits basés sur des utilisations incompatibles des mêmes ressources naturelles et de certains sites (ex. : surpâturage de terres communales par un membre de la communauté)
- conflits de pouvoir entre des personnes cherchant à renforcer leur position
- conflits entre différentes croyances, cultures et traditions (ex. entre connaissances traditionnelles et recherche scientifique)
- conflits dus à la méthodologie d'approche d'une situation donnée (ex. : solution imposée de façon descendante ou au contraire approche participative)
- conflits structurels car les institutions de gouvernance privilégient ou au contraire ignorent certains intérêts.

Il existe un certain nombre de *techniques* pour affronter, gérer, voire résoudre des conflits. Bien que la résolution des conflits nécessite de l'expérience et constitue même un domaine d'études à part entière, de nombreuses techniques sont simples et requièrent uniquement du bon sens. La résolution des conflits peut être considérée comme un ensemble d'*approches psychologiques ou aussi comme une approche semi-légale*. Dans le second cas, la résolution des conflits est liée à l'arbitrage, la négociation, la conciliation et la médiation; elle peut être soutenue par des modérateurs (extérieurs) et en cas d'escalade juridique, par des avocats.

Recommandations générales pour la gestion des conflits	Certains aspects importants sont communs à toutes les approches de résolution des conflits: <ul style="list-style-type: none"> — promouvoir la résolution des conflits de façon active, au lieu d'éviter d'en parler ou de nier les problèmes (même si, dans certaines situations, il peut être judicieux d'attendre car certaines raisons du conflit peuvent disparaître spontanément avec le temps) ; — promouvoir un style de dialogue et de négociation entre les partenaires du conflit – le dialogue empêche l'escalade, du désaccord à l'hostilité ;
Situations bénéfiques pour tous	<ul style="list-style-type: none"> — éviter la perspective d'un conflit qui aurait un gagnant et un perdant (situations compétitives ou situations d'affrontement), montrer qu'il peut y avoir des situations avantageuses pour tous. La résolution coopérative des conflits est toujours la meilleure option ; — Aider les parties à trouver de nouvelles options de compromis, basées sur des intérêts communs (sortir des idées préconçues); — Aider à comprendre les causes sous-jacentes du conflit (à ne pas forcément recommander durant les phases aiguës d'un conflit), afin d'éviter qu'il se reproduise.
Que faire?	Comment approcher, en tant que modérateur, la gestion des conflits ? <ul style="list-style-type: none"> — Faire la distinction entre conflits émergents et conflits ouverts. En cas de conflit ouvert, pesez chaque mot, chaque intervention – en cas de conflit émergent, une approche plus légère est peut-être la solution. — Quand c'est possible, ayez recours à des méthodes traditionnelles de résolution des conflits qui ont fait leur preuve, par exemple basées sur le droit tribal (ex. : les gacaca au Rwanda). Si ces méthodes traditionnelles semblent inadaptées, essayez de les intégrer à d'autres approches plus appropriées, afin d'en renforcer la légitimité. — Si vous êtes modérateur, soyez vraiment neutre, même si vous pensez qu'une partie a de meilleurs arguments et des intérêts plus légitimes. Pour parvenir à une solution coopérative, chaque partie doit être gagnante. — Vous devez avoir un mandat pour intervenir en tant que modérateur. Si les parties en conflit ne viennent pas vers vous, vous devez être très prudent. Il peut être sage de proposer votre modération par l'intermédiaire d'un tiers, par ex. en suggérant une approche spécifique de résolution du conflit.

- Essayez de **comprendre** autant que possible, à titre personnel, le conflit, les parties en conflit et leur **contexte social**, leurs réseaux (pouvoir) et les raisons/arguments/intérêts avancés (exprimés publiquement ou cachés) et les interprétations données.
- Invitez les parties en conflit dans un **lieu neutre** ou « forum de négociation » et faites en sorte que l'atmosphère soit agréable – montrez-leur qu'en tant que modérateur, vous avez investi du temps et des efforts dans la préparation d'un compromis. Cela peut les inciter à faire elles-mêmes un effort.
- En fonction du contexte, n'invitez pas uniquement des parties en conflit mais aussi des « acteurs de second plan ».
- Donnez la possibilité aux parties en conflit de discuter des problèmes de façon transparente, *en privé* ; ainsi, il peut s'avérer nécessaire de ne pas divulguer les conditions de certaines négociations.
- Essayez autant que possible **d'éviter de parler de « valeurs », de « culture » et de « traditions »** au cours des négociations. Il s'agit d'éléments absolus qui ne favorisent pas les compromis; personne ne voudra reconnaître publiquement que des compromis ont été faits sur les valeurs.
- Essayez d'attirer l'attention sur les **intérêts**, non sur les **positions**; pour cela, commencez par exposer les intérêts et les besoins de chaque partie, de votre point de vue; choisissez des formulations ouvertes qui peuvent être rectifiées ou complétées par chaque partie; concentrez-vous sur les faits et essayez de clarifier les différents points de vue sur ces faits.
- Soulignez la **valeur des compromis équitables dans toutes les cultures traditionnelles** ainsi que dans les techniques modernes de résolution des conflits.
- Aidez les parties en conflit à **formuler des options alternatives** (situation gagnant-gagnant, partage des avantages), en essayant aussi de dépasser les idées préconçues et d'élargir l'horizon des parties en conflit.
- Aidez les parties à formuler les avantages liés à ces solutions, les **pour et les contre**.
- Si vous voulez que les parties s'écartent de leur position, considérez ce qu'elles pourraient être et non ce qu'elles sont. Ils ne pourront évoluer que si vous leur laissez **une marge de manœuvre pour le faire**.
- Si cela semble raisonnable, **préparez un accord écrit et défendez sa légitimité** (éventuellement avec l'aide d'un avocat ou de tribunaux, ou d'autres structures de pouvoir) et son application.

La neutralité est essentielle

Gestion des pressions extérieures

Il existe aussi de nombreux cas de conflits entre parties internes et parties externes. Exemple typique de conflit: un investisseur extérieur propose une intervention, comme le développement d'une infrastructure (hôtel, route), une activité minière, une chasse au trophée, l'acquisition de terres pour établir une monoculture. Ces intervenants externes, ne serait-ce souvent que par l'ampleur des investissements financiers qu'ils proposent, ont facilement accès aux décideurs politiques et aux administrations.

Un contexte des conflits entièrement différent

La prise de décision dans ce type de cas est souvent biaisée - l'investisseur ou toute autre partie extérieure puissante seront bien mieux entendus, quelle que soit la corruption potentielle. Un investisseur paie des impôts et crée donc un revenu fiable et traçable pour l'État, plus conséquent peut-être que la somme de tous les impôts acquittés par les résidents locaux. Un investisseur expose ses projets de façon claire alors que l'opposition à laquelle il fait face est toujours divisée et avance des arguments contradictoires.

Moins raisons d'être neutre



Si des éléments montrent qu'une intervention extérieure est susceptible de nuire au développement durable d'une réserve de biosphère de l'UNESCO, les gestionnaires doivent prendre position, contrairement à un conflit interne. Ils doivent intervenir pour défendre les objectifs indiqués dans le plan de gestion. Même s'ils ne peuvent pas ou ne doivent pas intervenir à des protestations parce qu'ils ont souvent le statut de fonctionnaires, ils doivent se positionner en tant qu'« animateurs partiels ». Dans les cas de développement externe à grande échelle et potentiellement néfaste, il faut faire contre-poids - les gestionnaires de réserve de biosphère, avec leurs compétences de coordination et d'animation, en ont le pouvoir. Des efforts sont faits en ce sens, par exemple avec l'approche BIOPAMA de l'UICN pour favoriser « l'utilisation légitime présente et future » des aires protégées. [[BIOPAMA2013]]

Partage des avantages

Qu'est-ce que le partage des avantages ?

Le partage des avantages est parfois le synonyme pour une « situation gagnant-gagnant » dans le contexte de résolution des conflits. Plus globalement, dans une réserve de la biosphère, ce qui ce pourrait signifier est l'utilisation des ressources naturelles pour conserver les ressources et améliorer les moyens de subsistance et afin d'améliorer les possibilités économiques pour la population locale. La conservation des écosystèmes est bonne pour la nature *et* pour la population. Le partage des avantages pourrait également s'élever aux différents groupes sociaux et économiques (communautés locales, de l'agriculture à petite échelle, les producteurs agro-industriels, la production industrielle, et du gouvernement). Cela pourrait également empêcher les formes de développement économique qui ne sont pas bénéfiques pour la communauté locale.

Dans ce guide, nous utiliserons deux sens différents de « partage des avantages ». Le premier renvoie au partage des avantages financiers qui découlent de la réserve de biosphère de façon directe et indirecte. Le deuxième correspond à une notion utilisée au niveau international dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (voir ci-après).

Partage des avantages financiers: Certaines réserves de biosphère africaines dégagent un revenu important du tourisme, par ex. par les tickets d'entrée des parcs ou par les impôts ou taxes prélevées auprès des voyageurs et hôteliers, ou encore par le paiement de services écosystémiques. Certaines autorités de gestion des réserves de biosphère ont recours à un modèle dans lequel 10 pourcents de leur revenu financier (qu'il soit perçu directement ou ap-porté par l'Etat) revient aux communautés – cependant, ces transferts prennent souvent la forme d'investissements dans les infrastructures. Les communautés peuvent donc avoir de meilleures routes mais pas forcément du soutien financiers. L'étude de cas de Amboseli est typique; l'étude de Jozani Chwaka Bay parc national offre une approche plus démocratique sur la façon dont ces revenus peut être partagée avec les communautés locales. L'indemnisation des dommages à la faune sont un autre exemple. Dans le chapitre 3.5, nous verrons dans quelle mesure ces revenus peuvent contribuer à financer la gestion des réserves de biosphère.

Les avantages indirects sont bien plus variés et donc bien plus difficiles à partager. Le fait qu'il y ait moins de dépenses nécessaires pour les soins de santé car l'eau est plus sûre en raison des écosystèmes intacts fait partie des avantages indirects. Le « par-tage des avantages indirects » renvoie en fait au mot « indirect »: si les gestionnaires d'une réserve de biosphère investissent dans la restauration d'un écosystème qui peut potentiellement fournir de meilleurs services écosystémiques, alors les communautés peuvent en bénéficier immédiatement (par ex. meilleure santé et moins de dépenses chez le médecin) – mais il s'agit d'un avantage indirect de l'investissement original dans l'écosystème.

Étude de cas : Avant l'APA dans la réserve de biosphère de Taï, la Côte d'Ivoire

La réserve de biosphère de Taï couvre la plus grande forêt vierge d'Afrique occidentale. Elle a été désignée réserve de biosphère en 1978 et patrimoine mondial en 1982. Elle abrite le parc national de Taï, qui compte 1 300 variétés de plantes, 230 espèces d'oiseaux et 54 espèces de mammifères. C'est aussi la principale région productrice de cacao au monde; elle semble abriter de nombreuses ressources génétiques exploitables par bioprospection.

La thaumatine est l'un des exemples de succès commercial en matière de bioprospection ; ce substitut du sucre a commencé à être extrait au début des années 1990, bien avant que le concept d'APA ne soit introduit. La thaumatine est une protéine naturelle extraite des graines du katemfe, que les communautés locales utilisent depuis longtemps comme sucre. La thaumatine est 2 000 à 3 000 fois plus sucrée que le sucre ; elle a été brevetée aux États-Unis et au Royaume-Uni et est utilisée pour la production d'arômes et de confiserie à base de chocolat. Dans ce cas précis, en l'absence de conscience des enjeux et de réglementation APA, les communautés locales n'ont pas pu bénéficier de ce commerce. A l'avenir, des clauses doivent être adoptées afin que les entreprises internationales (pharmaceutiques, cosmétiques, alimentaires etc.) donnent accès aux connaissances et aux ressources génétiques uniquement par des régimes APA.

Étude de cas : Partage des revenus dans la réserve de biosphère d'Amboseli, le Kenya

Dès le début des années 1990, la réserve de biosphère à la frontière du Kenya et de la Tanzanie avait adopté un système initial de partage des revenus avec les pasteurs Maasai, géré par le Kenya Wildlife Service et basé sur le nombre d'espèces migratrices d'Amboseli abritées par chacun des ranchs collectifs, notamment à la saison humide. Cette initiative comprenait une formation, la création de centres culturels et des mesures d'incitation pour promouvoir la scolarité. Mais l'autonomisation de la communauté demeurait inexistant. [[UNESCO2000]]

Étude de cas : Partage des revenus dans Jozani Chwaka Bay National Park, la Tanzanie

Le parc national de la baie de Jozani Chwaka, réserve de biosphère potentielle sur l'île de Zanzibar, a introduit un modèle intéressant. Les autorités du parc invitent régulièrement la communauté entière à des réunions publiques durant lesquelles tous les revenus et toutes les dépenses (liées à la gestion du parc) sont présentés, au dollar près. Une fois les dépenses déduites des recettes, les bénéfices sont partagés moitié-moitié entre le budget du gouvernement et les communautés locales. La part attribuée aux communautés est transférée sur les comptes bancaires des communautés sur la base de propositions de projets concrets qui font l'objet d'un vote durant les réunions des villages. Il n'y a donc pas de transfert direct d'argent mais une transparence entière, sur le moindre dollar, pour chaque citoyen.

Accès et de partage des avantages l'accès aux connaissances et ressources génétiques: Comme nous l'avons rappelé, l'expression « partage des avantages » a aussi un sens clair dans le contexte moderne de la conservation de la nature au niveau mondial. L'un des trois objectifs de la *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique* (CDB) est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le *Protocole de Nagoya de la CBD* (2010) fixe un cadre juridique pour l'accès aux ressources génétiques et pour garantir le partage des avantages découlant de leur utilisation.

Qu'est-ce que l'APA ?

« Accès et de partage des avantages » (APA) vise essentiellement à éviter la situation jusqu'à présent fréquent que les chercheurs ou les entreprises à exploiter les connaissances traditionnelles des guérisseurs, des groupes autochtones et autres communautés locales, en vue de réaliser un profit commercial et mais pas à partager ces profits avec les communautés. ABS cherche également à éviter l'exploitation commerciale des ressources génétiques qui est particulière à un pays ou une région, par exemple, dans les produits pharmaceutiques ou cosmétiques. ABS devrait établir des formes de paiements fiables, si de telles informations et de connaissances sont en effet utilisées.

Exemples de partage des avantages : paiements pour l'utilisation de connaissances traditionnelles et des ressources génétiques associées, par exemple dans le secteur pharmaceutique ou cosmétique; paiements pour préservation des services écosystémiques; remplacement de formes de dépendance économique immédiate à des ressources naturelles (ex. petits agriculteurs) par des sources de revenus durables, comme le tourisme; paiements compensatoires pour les dommages causés à la faune etc.

Exemples de partage des avantages

Cogestion

Le terme *cogestion* peut recouvrir différentes choses. L'UICN donne cette définition : « situation dans laquelle deux acteurs sociaux ou plus négocient collectivement, s'accordent sur, et mettent en place un partage équitable des compétences de gestion, des bénéfices et des responsabilités pour un territoire particulier, une région ou un ensemble de ressources naturelles » [[BORINI]].

Qu'est-ce que la cogestion ?

La cogestion est largement liée au sujet du présent Guide :

- en visant la véritable participation à la gestion de la réserve de biosphère, en veillant aussi à favoriser l'autonomisation, la justice et la démocratie et
- en associant les partenaires et les parties prenantes, ainsi que leurs connaissances, leurs idées et leur capacité en termes de financement et de pouvoir, pour améliorer la conservation, le développement durable et le partage des avantages.

Très souvent, la « cogestion » se réfère à la délégation très importante de la capacité des communautés à prendre des décisions sur la façon comme les ressources naturelles de leur région sont utilisées - ce qui est la « cogestion des ressources ». La question du degré approprié de la co-gestion des ressources ne peut pas être répondu indépendamment du contexte, ça dépend de la zonation d'une réserve de biosphère, ainsi que les lois et réglementations nationales, provinciales,

La cogestion est une gestion participative, avec un accent sur les conflits

locales et traditionnelles sur l'utilisation de la terre, et d'autres facteurs. Dans de nombreuses circonstances, la co-gestion des ressources est une approche très efficace. Ici nous nous concentrons sur la « cogestion de la réserve de biosphère » qui chevauche en effet considérablement avec la notion de « participation » [[BORRINI]].

La participation n'est pas un processus descendant mais interactive de résolution des conflits

La définition de l'UICN que nous venons de rappeler est aussi axée autour du processus de négociation et souligne que la participation n'est pas un processus descendant mais interactif de résolution des conflits. Un gestionnaire de réserve de biosphère ne doit donc pas se considérer uniquement comme un modérateur neutre des « conflits de parties tiers ». C'est le processus entier de participation qui est un processus de résolution des conflits. D'après la définition de l'UICN, cela nécessite « le libre accès à l'information (...), la liberté et la capacité d'organiser, la liberté d'exprimer ses besoins et ses préoccupations, un environnement social non discriminatoire, la volonté des partenaires de négocier, l'assurance du respect des accords etc. ». Mais cela reste « un processus complexe, souvent long et parfois confus, qui s'accompagne de multiples changements, surprises, parfois d'informations contradictoires et de la nécessité de revenir sur ses pas ». « Il n'existe pas de solution unique et objective pour gérer les ressources naturelles mais plutôt une variété d'options compatibles avec les connaissances autochtones et les preuves scientifiques et capables de répondre aux besoins en termes de conservation et de développement ».

Caractéristiques principales de la cogestion

La cogestion doit être pluraliste, respecter la diversité des valeurs, intérêts, craintes et opinions, ainsi que la diversité des styles de gestion au sein des communautés locales et en dehors; elle doit aussi respecter les différents types de bénéficiaires (pas uniquement les bénéficiaires légaux officiels). Elle doit être transparente et favoriser l'équité, en autonomisant les communautés et les organisations de la société civile, en exploitant la complémentarité des capacités et les avantages comparatifs des différents acteurs institutionnels. La cogestion doit être adaptative (expérimentale, incrémentielle, s'appuyant sur les expériences du passé, valorisant l'incertitude). La cogestion en tant que processus est plus importante que les résultats à court terme (voir ci-après gestion adaptative ou cf. [[CARLSSON]]).

Escalade aiguë des conflits

Les ressources naturelles comme raisons de conflit

Les conflits ont toujours plusieurs causes, qu'ils soient internationaux ou nationaux, aigus ou latents, même s'ils aboutissent à une guerre civile ou à un conflit armé international. Ils sont souvent dus à des *désaccords sur l'accès aux ressources naturelles* comme les minéraux, les combustibles fossiles, le bois ou l'eau et sur le partage équitable des avantages qui en découlent. Les ressources naturelles sont rarement la cause unique d'un conflit; elles mobilisent rarement à elles seules les populations. Mais les ressources naturelles, source de revenus, base de l'industrie et de l'identité, jouent *presque toujours au moins un rôle secondaire*.

En particulier dans les pays en développement, les communautés dépendent directement des ressources naturelles qui constituent leur première source de revenus. Environ la moitié de la population mondiale dépend directement des ressources naturelles locales comme l'agriculture, la pêche et la sylviculture. La plupart des ressources locales sont consommées directement au niveau local, certaines sont vendues. Les ressources locales peuvent aussi engendrer des conflits qui menacent parfois de dégénérer; c'est ce qui s'est passé par exemple au Kenya suite au conflit lié à l'accès aux eaux du fleuve Tana, en 2012-2013 [[PRACTICAL]].

Les ressources naturelles, outre le fait qu'elles peuvent susciter des conflits, sont liées de deux autres façons aux conflits: d'abord comme « victime » des conflits et ensuite comme « artisan de la paix », qui permet de résoudre et gérer les conflits et de prévenir la réapparition des violences dans un environnement d'après-conflit.

Étude de cas : La désescalade dans la réserve de biosphère de Maya, le Guatemala

Le Guatemala a une longue histoire de conflits politiques dus à la question du contrôle des terres. Environ la moitié du couvert forestier de la région proche de la frontière guatémaltèque avec le Mexique a disparu durant les trente dernières années. Cette disparition est due à l'exploitation commerciale, à l'élevage, à la prospection pétrolière et aux plantations de drogues illicites. Afin de gérer les conflits environnementaux en hausse, exacerbés par des années de conflit politique, le Guatemala a choisi le modèle des réserves de biosphère qui offre un équilibre entre conservation de la nature et besoins d'une population croissante. La réserve de biosphère de Maya englobe une vaste forêt riche en ressources naturelles vitales et le patrimoine culturel et écologique riche de la civilisation maya. La réserve de biosphère de Maya repose sur un cadre institutionnel qui tient les agriculteurs de subsistance autochtones responsables de la dégradation des terres. Cela a permis de dépolitiser l'utilisation des terres au niveau local et régional. La réserve de biosphère est soutenue par le gouvernement guatémaltèque, des ONG, des partenaires d'aide internationaux et la population locale, y compris les populations autochtones et les migrants.

Les ressources naturelles comme victime des conflits : le PNUE explique que les ressources naturelles sont souvent la cible des parties du conflit qui cherchent à obtenir un avantage stratégique afin de démoraliser les communautés ou de saper la résistance. « Les puits ont été pollués, les récoltes incendiées, les forêts abattues, les sols infestés et les animaux tués. » On a par exemple assisté à l'assèchement des marais du delta de l'Euphrate et du Tigre dans les années 1980 et 1990 ou à l'utilisation du défoliant « Agent orange » durant la guerre du Vietnam. « S'il y a de nombreux autres exemples qui montrent que les ressources naturelles servent d'armes de guerre, la majorité des dommages environnementaux survenant durant les périodes de conflits est collatérale. » [[UNEP2009]]. En 2001, l'UICN a publié un projet de code de conduite qui appelle les parties en conflit à respecter les principes et les règles des lois environnementales et humanitaires ; en aucun cas les ressources naturelles ne doivent être pillées [[IUCN2001]].

Les ressources
naturelles comme
victime des conflits

Les ressources naturelles comme artisan de la paix: historiquement, la coopération en termes de ressources naturelles a souvent contribué à soutenir la coopération internationale. La coopération dans le domaine des eaux est bien documentée par l'UNESCO: les accords sur les cours d'eau communs sont souvent les premiers accords signés par les États. En Europe, après la Seconde guerre mondiale, la coopération dans le secteur de l'acier et du charbon a constitué la première étape de la construction de l'Union européenne. Les réserves de biosphère, y compris les RBT, peuvent jouer le rôle de « parcs de la paix ». On a même proposé d'établir des réserves de biosphère dans des zones militaires entre deux pays en conflit et le long de frontières qui font l'objet d'une contestation durable. Ce type de « parcs de la paix » peut présenter un double avantage: conserver les écosystèmes, les habitats et la biodiversité et progresser au niveau politico-diplomatique, surtout lorsque les Nations Unies et l'UNESCO apportent leur soutien. Ce concept est de plus en plus populaire depuis la déclaration de principes de l'UICN sur « La conférence Parcs pour la paix » en 1997 [[IUCN1997]].

Les ressources
naturelles comme
artisan de la paix



Que faire en cas de crise grave ?

Nous renvoyons ici à la résolution des conflits traitée dans le paragraphe 2, dans lequel les gestionnaires de réserves de biosphère sont présentés comme les médiateurs des négociations. Toutefois, les conflits armés sont des situations qui sont presque toujours hors de portée des gestionnaires. Dans ces cas-là, les gestionnaires doivent veiller à protéger leur vie et à éviter les pires impacts sur les communautés et les écosystèmes.

Modérer, mais priorité à
protéger la vie

En tant que gestionnaire d'un site désigné par une organisation des Nations Unies, vous pouvez vous tourner vers l'UNESCO, directement ou par l'intermédiaire de votre gouvernement, seul ou avec vos parties prenantes, pour bénéficier des bons offices de l'UNESCO. L'UNESCO a souvent soutenu des missions d'enquête ou d'autres activités pour défendre ses sites (même si la plupart des activités concernent des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO). L'UNESCO, par son programme « Conservation de la biodiversité en zones de conflit armé » [[UNESCOWEB]], a coopéré avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature et des ONG de 2000 à 2013. Elle a soutenu au niveau politique et diplomatique la conservation de cinq sites en République démocratique du Congo. Une conférence de bailleurs de fonds internationaux a été organisée et des plans d'urgence ont été mis en œuvre. L'UNESCO, avec son secrétariat MAB et ses bureaux hors Siège en Afrique, n'est évidemment pas le seul partenaire international.

Tourner vers l'UNESCO

Appel à d'autres partenaires internationaux

Vous pouvez également vous adresser au PNUE et à d'autres agences de l'ONU, y compris aux coordinateurs résidents (voir Chapitre 3.5). Vous pouvez vous tourner vers les ambassades des pays donateurs (présents ou passés), y compris les représentants de l'UE. Vous pouvez faire appel à l'Union africain ou à l'une des huit Communautés économiques régionales d'Afrique (CER : SADC, IGAD, CEDEAO, COMESA, CEEAC, EAC, CEN-SAD, AMU). Si un site du Patrimoine mondial ou un site Ramsar est menacé, adressez-vous au Secrétariat respectif. Si le braconnage concerne des espèces menacées, contactez le Secrétariat de la CITES. Si une ONG internationale comme WWF ou The Nature Conservancy a travaillé dans votre aire, contactez-les. Dans tous les cas, vous pouvez vous tourner vers l'UICN qui a une expertise spéciale par le biais de son Groupe de spécialistes « Conflits armés et environnement » [[IUCNWEB]].

Si des personnes déplacées ou des réfugiés arrivent en nombre dans votre région, vous devez coopérer étroitement avec le HCR des Nations Unies afin de minimiser les conflits sociaux et les impacts négatifs sur les ressources naturelles.

Attentes réalistes

Vous aurez peut-être le sentiment que tous les partenaires ne réagissent pas de manière aussi rapide et appropriée que vous le souhaitez, surtout en situation d'urgence. N'ayez pas d'attentes irréalistes; même si vous traversez un conflit local qui menace de dégénérer en violences, il n'y aura pas immédiatement de résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, il n'y aura pas de mission de maintien de la paix des Nations Unies. Il y aura probablement une mission d'enquête. Il est donc important que vous considériez chaque réaction internationale comme un signal important de prise de conscience et de soutien, qu'il s'agisse d'une note ou recommandation diplomatique ou d'une menace de sanction. Utilisez tous ces signaux pour vous prémunir ou d'un conflit local ou pour l'atténuer.

Tourner vers les investisseurs et la société civile

Enfin, vous pouvez vous tourner vers les parties extérieures. Tous les conflits sont liés à des parties extérieures. Les conflits liés aux ressources importantes au niveau international, par exemple les minéraux, sont directement ou indirectement imputables à la demande internationale, aux investisseurs étrangers et aux partenaires commerciaux internationaux. La coopération avec ces acteurs est essentielle pour résoudre les conflits. Il faut d'abord identifier le niveau d'implication : certains acteurs extérieurs peuvent être impliqués de façon active dans le conflit et ont intérêt à ce que le pouvoir local change de mains; ne comptez pas sur eux pour résoudre le conflit. D'autres acteurs extérieurs (ou au moins leurs principaux décideurs) ne savent peut-être même pas que leur demande de minéraux peut engendrer un conflit violent. Le représentant local d'un grand conglomérat prend peut-être ses décisions seul. Essayez de faire de ces acteurs des partisans. Dans ces cas-là, des lettres adressées au PDG des entreprises, aux organisations de défense des droits de l'Homme ou aux associations de protection des consommateurs (ex. : Global Witness, OxFam, Transparence International) et des campagnes sur les médias sociaux peuvent contribuer à sensibiliser le public. Pour certains minéraux, il existe des tables rondes comme le « Groupe d'étude international sur le plomb et le zinc », le « Groupe d'étude international sur le nickel », le « Processus de Kimberley » (pour les diamants) ou la « Norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit » du Conseil mondial de l'or. Vous adressez à ces tables rondes peut permettre de créer une pression et d'obtenir un soutien au sein du secteur concerné. D'autres parties extérieures et de bons partenaires potentiels sont des investisseurs, par ex. les infrastructures touristiques, qui ont intérêt économiquement à endiguer et résoudre les conflits. Quand vous vous adressez à une partie extérieure, comme une organisation internationale, vous devez présenter la situation de façon aussi neutre et analytique que possible. Un rapport de l'IISD (2006) a présenté et comparé différentes techniques d'« analyse des conflits ». Cette synthèse [[IISD]] peut vous guider dans votre présentation d'une situation de conflit. Toutefois, les méthodes elles-mêmes sont trop techniques pour pouvoir être utilisées dans des situations d'urgence.

Communiquer neutrement

Évaluer les dégâts et faire de nouvelles priorités

Situations d'après-conflit : Après un conflit, la priorité est de venir en aide aux victimes, aux personnes déplacées et aux réfugiés ainsi que de consolider la paix et la réconciliation afin d'éviter une nouvelle escalade du conflit. Une fois que le temps est venu de s'occuper des ressources naturelles, la première étape est d'identifier et d'évaluer les dégâts causés à l'écosystème et les menaces persistantes (mines, sources de pollution). La deuxième étape est de consulter l'ensemble des autorités, représentants légitimes des communautés locales et les autres parties prenantes concernés (et intacts) au sujet des priorités à établir au niveau de votre gestion. Les priorités ne seront certainement plus les mêmes qu'avant le conflit. Les parties prenantes et les représentants de la communauté doivent s'accorder sur les priorités :

- lutter contre la famine et la misère, fournir des refuges, rétablir les services de base (santé, éducation) ;
- soutenir la réconciliation entre les parties en conflit ;
- répondre aux besoins des réfugiés ;
- reconstituer les communautés et les sources de revenus, y compris l'agriculture et le bétail et reconstruire les infrastructures comme les ponts, les routes et l'électricité ;
- restaurer les écosystèmes.

Même si en tant que gestionnaire de réserve de biosphère, votre priorité est de restaurer l'écosystème, vous ne devez pas défendre uniquement cette priorité, surtout en situation d'urgence. Si vous n'êtes pas le premier à soulever la question des écosystèmes, ce sera le meilleur signe que votre réserve de biosphère « fonctionne » bien. Pour mettre en œuvre les interventions les plus importantes, pensez à éventuellement créer un fonds d'affectation d'urgence en faisant appel aux anciens bailleurs de fonds. Vous pouvez aussi envisager des paiements d'indemnisation et de réparation pour financer la restauration d'un écosystème.

Réconciliation: quelles que soient les mesures que vous prendrez après un conflit, souvenez-vous qu'elles s'inscrivent dans un contexte fragile de réconciliation et de consolidation de la paix. Il peut arriver qu'une partie prenante locale ait joué un rôle actif dans un conflit mais que la communauté, soutenue par l'Etat, décide d'écarter les poursuites au profit de la réconciliation. Vous devrez donc aussi coopérer de nouveau avec cette partie prenante, si cela ne vous pose pas de problème moral. De multiples questions morales, pour lesquelles personne ne peut vous donner de recommandations, peuvent émerger après un conflit. Si, en tant que gestionnaire, vous dépendez d'une autorité gouvernementale, vous devrez peut-être prendre part aux poursuites engagées à l'encontre des personnes coupables d'infractions.

2.4 Le rôle des connaissances dans la gestion

La « gestion » a été définie comme la façon d'« atteindre les objectifs d'une organisation grâce à la mise en œuvre efficace des ressources disponibles ». Afin de gérer une réserve de biosphère, vous devez connaître vos ressources (personnel, partenaires, fonds, instruments etc.) et les objectifs (conservation de la biodiversité, utilisation durable des ressources naturelles, réduction de la pauvreté etc.) et vous devez savoir comment la mise en œuvre de vos ressources peut vous permettre d'atteindre vos objectifs.

Pourquoi les connaissances ?

La bonne connaissance d'un système est indispensable pour le gérer efficacement. La planification et la gestion efficaces d'une réserve de biosphère nécessitent de nombreuses connaissances sur les caractéristiques biophysiques (paysage, climat, biodiversité...) et socio-économiques (revenus, pouvoir, culture, conflits...) de la réserve de biosphère (voir ci-dessous pour plus de détails).

Sans entrer dans les détails, vous devez faire une distinction entre :

Données - information - connaissances ?

- *les données* (ex. les précipitations annuelles en 2014 en haut de la colline sont de 230 mm) ;
- *les informations* (ex. jusqu'à présent, les précipitations de cette année sont bien inférieures à la moyenne annuelle de notre région) ;
- *les connaissances* (ex. les faibles précipitations de cette année nécessitent des stratégies d'urgence pour les paysans et la faune). Les connaissances sont composées des données brutes (biophysiques ou socio-économiques), de leur interprétation, mais aussi de leur contextualisation dans un système de concepts culturels et scientifiques.

Les réserves de biosphère de l'UNESCO se différencient notamment des aires protégées par cette approche consciente de la « gestion basée sur les connaissances ». Les premières réserves de biosphère ont été créées autour de stations de surveillance de classe mondiale et de laboratoires de recherche.

Les réserves de biosphère dépendent des connaissances, dès leur création



Étude de cas: Recherche dans la réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames, le Burkina Faso

En 1987, l'UNESCO a accordé le statut de réserve de biosphère (la seule du pays) à la forêt qui encercle la « mare aux hippopotames », qui abrite une centaine d'individus, et aux bassins et marécages de la plaine inondable de la Volta noire à l'ouest du Burkina Faso. Cette région était protégée par décret depuis 1937, puis par loi en 1968. Malheureusement, ces mesures de protection ont été prises sans vraiment tenir compte des communautés voisines; ces dernières en ont nourri un certain ressentiment car elles ont eu l'impression que l'État voulait leur retirer leurs meilleures terres agricoles et prairies. Cela a engendré notamment braconnage, feux de brousse, défrichage agricole, pâturage direct, ce qui a entraîné la détérioration des ressources naturelles comme dans une grande partie du pays, aussi due à l'évolution du climat. Toutefois, le lac et la forêt sont considérés comme des sortes de divinités par les villages voisins et servent de lieux de sacrifice. Depuis que la réserve de biosphère a été créée, les mesures de lutte contre la détérioration ont reçu le soutien de diverses organisations, comme le FEM et la Banque mondiale. Elles associent les populations locales (chefs traditionnels, représentants des villages etc.), l'administration (préfets et responsables des services locaux) et les ministères concernés. Le statut de réserve de biosphère a permis de lancer des recherches scientifiques sur l'hydrologie, la faune, la forêt et la pisciculture. Des inventaires détaillés de la flore et de la faune ont ainsi pu être dressés. Par exemple, les recherches menées sur les espèces de poissons avec les coopératives de pêcheurs des villages riverains ont montré qu'il est possible de maintenir des taux de croissance élevés parmi les espèces les plus intéressantes d'un point de vue économique avec de bonnes règles de gestion. [[UNESCO2013-1]]

Aujourd'hui, les réserves de biosphère savent parfaitement mettre en rapport différentes formes de savoir. Les réserves de biosphère de l'UNESCO admettent que les connaissances peuvent provenir de sources autochtones/traditionnelles, d'expériences faisant appel au bon sens et de la recherche scientifique. Mais il est important d'identifier des dénominateurs communs à ces sources de connaissances. Les connaissances doivent être correctement validées car tradition, bon sens et recherche scientifique peuvent tous trois engendrer des données et des connaissances erronées.

Conformément à la Stratégie de Séville, les réserves de biosphère doivent promouvoir et utiliser la recherche interdisciplinaire et d'autres connaissances afin d'améliorer la stratégie et la mise en œuvre de la gestion – ainsi que l'interaction des humains avec les écosystèmes de façon générale. La recherche et la surveillance doivent être combinées avec l'évaluation de l'efficacité de la gestion et des projets individuels (voir Chapitre 4).

« Laboratoires d'apprentissage »

Jusqu'à présent, les réserves de biosphère servent de « *laboratoires d'apprentissage* » qui cherchent des approches pour le développement durable et fixent des normes pour générer des connaissances, cf. p.ex. [[NGUYEN2009]], [[NGUYEN2013]]. Les scientifiques aiment souvent mener leurs recherches au sein des réserves de biosphère car *ils y ont directement accès à de nombreuses données et connaissances, recueillies au cours des années et décennies précédentes*. C'est le lieu idéal pour les projets de surveillance et de recherche à long terme (plusieurs décennies).

Quelles connaissances sont requises pour gérer une réserve de biosphère ?

Trop souvent, les gestionnaires en quête de connaissances se concentrent uniquement sur les ressources naturelles (espèces menacées, cycle de l'eau etc.) et sur la description biophysique de leur réserve de biosphère.

Que faut-il savoir ?

Or les gestionnaires doivent avoir des connaissances bien plus étendues, qui dépassent le cadre des questions posées dans le formulaire de désignation pour les réserves de biosphère. Ils doivent par exemple savoir :

- combien de personnes vivent dans la réserve de biosphère, où elles vivent, quelle est la composition en termes d'ethnie, de sexe et d'âge, quels sont leurs revenus, quel est le degré de pauvreté, quel est le niveau d'alphabétisation, quel est le taux de scolarisation, quelle est l'évolution démographique et quelles sont les pressions migratoires ;
- quelles sont les sources de revenus, les possibilités d'emplois et les formes d'utilisation des terres adoptées par la population ;
- qui sont les parties prenantes, quels sont leurs perspectives et intérêts sociaux et économiques, quelles sont les structures en termes de pouvoir ;
- comment les services écosystémiques et les formes d'utilisation des terres interagissent, quel est l'impact du changement climatique, quels sont les effets directs et indirects des activités humaines ;
- quelles sont les pressions externes sur la réserve de biosphère, quelles sont les vulnérabilités ;
- quelles relations causales existe-t-il entre différents phénomènes et tendances, par ex. changement climatique, utilisation locale des terres et dégradation de la biodiversité observée ;
- quelles mesures peuvent améliorer la conservation et les revenus des populations et quelles interactions entre ces mesures pourraient en augmenter l'efficacité ?

Pour répondre à ces questions, *il faut* :

- de grands ou petits projets de recherche mis en œuvre par des spécialistes d'une discipline scientifique ou
- des projets de recherche interdisciplinaires qui rassemblent de multiples disciplines scientifiques ou
- une surveillance à long terme (ex. par une station météorologique ou par le bureau de statistiques national) ou
- des projets spécifiques de valorisation des connaissances traditionnelles ou
- une réflexion conjointe de toutes les parties prenantes ou
- une combinaison de toutes ces approches.

Comment répondre à ces questions ?

Il n'est possible de répondre à la majorité des questions que si elles s'inscrivent dans un dialogue et un échange bien définis entre les scientifiques, les gestionnaires de réserves de biosphère, les communautés locales, les organisations de la société civile (OSC) et les parties prenantes (voir ci-après « co-élaboration » et « coproduction »).

Un cadre de recherche participative est nécessaire

La plupart des questions nécessitent une approche structurelle pour générer des connaissances, ce qui implique également l'archivage et la diffusion des connaissances, le transfert des connaissances scientifiques en des termes accessibles au public et la présentation des connaissances aux décideurs dans un langage adapté.

Une approche structurelle est nécessaire

Quel type de recherche est nécessaire pour le développement durable ?

Dans de nombreuses réserves de biosphère, toutes sortes de recherches sont menées : recherche fondamentale (ex. sur une espèce biologique ou sur le cycle de l'eau), recherche appliquée (ex. sur l'aptitude agronomique d'une nouvelle variété de graine), ingénierie (ex. énergies renouvelables), recherche sociologique, économique ou même philosophique. Ces domaines de recherche ne sont pas tous pertinents pour les gestionnaires de réserves de biosphère.

Pas tout les recherches ne sont utiles

Le fait que la recherche soit fondamentale ou appliquée, ou qu'elle soit menée par des chercheurs en sciences naturelles ou en sciences sociales ne permet pas de répondre à la question de son utilité ou de sa pertinence pour la société. Le critère de l'utilité pour les réserves de biosphère est le suivant: si les gestionnaires, les parties prenantes et les communautés participent à l'encadrement de la question de la recherche (ce qu'on appelle souvent la « co-élaboration » de la recherche), s'ils participent à l'élaboration de méthodes; et/ou s'ils participent à la génération de connaissances (ce qu'on appelle la « coproduction » des connaissances).

Co-élaboration et coproduction comme critères

Les méthodes scientifiques qui impliquent différentes disciplines scientifiques sont appelées « interdisciplinaires » ou « multidisciplinaires ». Les méthodes qui font appel aux sciences naturelles et aux sciences sociales sont souvent appelées « fortement interdisciplinaires ». Les méthodes qui associent les parties prenantes à l'élaboration de la recherche et à la production de connaissances (« co-élaboration » et « coproduction ») sont souvent appelées « transdisciplinaires ». [[MITTEL]]

Recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire

Depuis l'an 2000 environ, de nombreux efforts sont faits pour promouvoir la « science de la durabilité ». [[KATES]]. Ces nouvelles approches de recherche ont exactement les mêmes objectifs que les réserves de biosphère. Les gestionnaires de réserves de biosphère devraient exiger des projets de recherche menés sur leur territoire de respecter les principes de la « science de durabilité » – cela peut grandement augmenter la pertinence et l'utilité de ces projets de recherche.

Science de la durabilité

Toutefois, *les gestionnaires de réserves de biosphère ne doivent pas considérer que les chercheurs ne font que leur « apporter un service »*. Les chercheurs ont leurs propres objectifs (ex. création d'un savoir « pur », publications, enseignement) ; ces objectifs ont également une utilité sociale, mais indirecte. L'interaction des gestionnaires et des scientifiques doit être *profitable à tous*. Aujourd'hui, trop souvent, les scientifiques sont les seuls bénéficiaires; ce n'est pas eux qui sont responsables de cette situation mais les systèmes scientifiques qui n'incitent pas suffisamment à orienter la recherche vers la pertinence et l'utilité pour la société. Pour que la situation soit profitable à tous, les gestionnaires et scientifiques doivent se parler ouvertement afin d'identifier leurs attentes, règles et contraintes respectives.

Les mêmes objectifs que les réserves de biosphère

« La science de la Durabilité » exige de faire exactement cela: axée sur les problèmes de recherche qui implique les gestionnaires et les intervenants déjà dans la formulation de la conception de la recherche (ce qui signifie, la question de recherche est générée ensemble, elle n'est pas imposée dès le départ) et est exécutée en étroite interaction des scientifiques, des parties prenantes et des gestionnaires. [[UNESCO2006]] En cas de succès, les résultats sont à la fois académiquement intéressants et au moins partiellement une solution à un « problème réel ».

Considérer les chercheurs comme des partenaires

Les besoins en termes de recherche d'une réserve de biosphère doivent être identifiés à l'aide d'un dialogue entre les scientifiques, les gestionnaires, les parties prenantes et les communautés, que la recherche vise à, cf. aussi [[ISHI1994]] :

Exemples de besoins en recherche identifiables par le dialogue

- évaluer les tendances des données physiques, y compris la fréquence des phénomènes extrêmes ;
- caractériser et faire l'inventaire de la biodiversité, comprendre la dynamique de la biodiversité et prévoir les changements, caractériser les besoins des différentes espèces ;
- évaluer les services écosystémiques ;
- évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux des changements observés dans les écosystèmes ;

Étude de cas : Recherche sur les connaissances et les comportements des communautés de la réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames, le Burkina Faso

En 2006, des scientifiques issus de divers instituts de recherche du Burkina Faso ont effectué des recherches sur les communautés de la réserve de biosphère, notamment sur leurs activités économiques, les conflits vie humaine-vie animale et l'attitude vis-à-vis de la réserve de biosphère et de la faune. Cette étude était destinée à mieux lutter contre les principaux problèmes locaux comme les feux de forêt, le braconnage, les conflits avec les hippopotames, la pêche illicite mécanisée, le pacage illégal et l'utilisation illégale de bois vert. Des enquêtes officielles ont permis de recueillir des données sur six villages et camps de pêche dans et autour de la réserve de biosphère. Huit à neuf ménages avaient été sélectionnés de façon aléatoire dans chaque village, sans tenir compte de l'origine ethnique. La langue utilisée était le dioula, une des langues nationales. Les interviews étaient semi-structurées, selon la Méthode accélérée de recherche participative [[GUEYE]]. La première activité des personnes interrogées est l'agriculture. 32 % d'entre elles ont comme activité secondaire l'élevage, tandis que 14 % d'entre elles travaillent aussi comme gardes de la réserve de biosphère. 35 % des personnes interrogées imputent les dommages subis par les récoltes aux singes, 30 % aux hippopotames et 14 % aux éléphants. On a également demandé aux participants de citer les animaux qu'ils rencontraient dans la réserve de biosphère. Au moins la moitié d'entre eux ont cité plus de trente espèces de faune (principalement des mammifères), ce qui démontre l'excellente connaissance de la diversité de la faune. Toutefois, le nombre réel d'espèces présentes aujourd'hui dans la réserve de biosphère est moindre. Quatre de ces espèces sont utilisées par la médecine traditionnelle ou pour les forces surnaturelles. On brûle par exemple les os de la queue de l'hippopotame pour soigner la sinusite. Pour 50 % de la population, ces pratiques sont liées à la chasse. 60 % pensent qu'il existe une autorisation orale ou écrite pour cette pratique. 96 % de la population est au courant du statut accordé par l'UNESCO; 91 % attribuent l'amélioration de la diversité végétale et le retour de la faune dans la région aux mesures prises par la réserve de biosphère. [[UNESCO2013-1]]

- évaluer les changements socio-économiques et culturels (pour des techniques participatives d'enquête, voir l'annexe 12) ;
- évaluer les comportements et les attentes des communautés et des touristes ;
- développer des pratiques durables d'utilisation des terres, des économies vertes, de conservation (des ressources biologiques, de l'eau et des sols) et de réhabilitation des écosystèmes dégradés ;
- détecter les pressions extérieures et mesurer les vulnérabilités ;
- participer à des initiatives internationales de recherche orientées vers la durabilité, comme Future Earth, ou à d'autres programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO comme le Programme hydrologique international (PHI).

La 3^e Assemblée générale d'AfriMAB en 2013 a souligné la nécessité de la recherche sur les services écosystémiques et leur importance pour pouvoir avancer vers des économies vertes dans les réserves de biosphère [[UNESCO2013-2]].

Que pouvez-vous faire en tant que gestionnaire ?

Les gestionnaires comme coordinateurs peuvent contribuer de diverses manières à l'amélioration et à l'intensification de recherches utiles sur les réserves de biosphère :

- en identifiant toutes les bases de données et tous les articles et rapports existants sur les recherches précédemment menées sur les réserves de biosphère ; si nécessaire, en les revalidant et en les rendant accessibles dans une bibliothèque locale et/ou une bibliographie, physique ou virtuelle (en respectant les droits de propriété intellectuelle) ;
- en contribuant à la création d'inventaires de données empiriques, y compris la gestion de données, et de résultats issus de la recherche et de la surveillance.
- en favorisant la création de capacités pour la surveillance à long terme des données biophysiques et socio-économiques (voir ci-après) ;
- en encourageant la création de capacités locales pour soutenir la recherche, par ex. un petit laboratoire, ou de capacités pour traiter les données, l'élaboration de modèles basés sur les TI etc.
- en demandant à tous les chercheurs (au début d'un projet) de rendre accessible à la réserve de biosphère toutes les données primaires ou secondaires (en respectant les droits de propriété intellectuelle) ;
- en améliorant la capacité de cartographie de la réserve de biosphère, avec des données référencées par SIG, un zonage précis et des cartes superposables indiquant les sites culturels et historiques.
- en recueillant et recensant vos questions ouvertes et les limites de vos connaissances (sur l'instance gestionnaire de la réserve de biosphère, les parties prenantes et les communautés – besoins de recherche de la communauté) ; en créant un groupe de travail local chargé d'identifier quelles lacunes peuvent être comblées par l'échange de connaissances entre les réserves de biosphère ; quand vous rencontrez un chercheur, essayez de savoir s'il y a déjà des nouveaux résultats qui répondent à vos questions ; essayez de dresser une liste de « questions réellement ouvertes » ;
- en essayant d'identifier les « questions de recherche réellement ouvertes » qui pourraient être traitées par des étudiants en licence, en master ou en doctorat, afin de s'assurer qu'elles sont vraiment prises en charge ;
- en organisant une « Journée de la recherche sur la biosphère » – au niveau local dans la réserve de biosphère ou

Identifier et évaluer les besoins de la communauté en termes de recherche



à l'université/l'institut de recherche le plus proche, où vous présentez vos questions ouvertes à une communauté élargie de chercheurs, en particulier les questions qui se prêtent à des thèses individuelles ; présenter aussi la valorisation des connaissances traditionnelles dans ce contexte ;

- en établissant des accords-cadres ou des protocoles d'accord avec les universités et instituts de recherche concernés ;
- en examinant, avec les parties prenantes et les experts, les propositions de recherche, les protocoles et les procédures de recherche, les inventaires et les programmes de surveillance afin de recommander des améliorations qui répondent à vos besoins ;
- en intégrant à votre travail quotidien et à vos pratiques des recommandations de recherche visant à améliorer la gestion ;
- en présentant les recommandations de recherche à d'autres niveaux compétents en matière de décision ;
- en veillant à ce que toute recherche, en particulier dans l'aire centrale de la réserve de biosphère, ne soit pas destructrice ;
- promouvoir des approches de recherche qui ont pour effet supplémentaire de l'autonomisation des communautés, par exemple, évaluation rurale participative ou recherche-action participative ; cf. annexe 12.

Exploiter les résultats de la recherche

Science et connaissances traditionnelles

La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) définit les « *connaissances traditionnelles* » comme les « connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels » (CDB, Article 8 (j)). De la même façon et pour des raisons de clarté, nous emploierons l'expression « connaissances traditionnelles » et non « connaissances traditionnelles, locales et autochtones ». Nous ne faisons donc pas de distinction entre communautés autochtones ou « non autochtones » ou entre communautés « très anciennes » ou « bien établies ».

Définition des connaissances traditionnelles

Les systèmes de connaissances traditionnelles peuvent être très complexes et comprendre des savoirs, savoir-faire, compétences et pratiques qui peuvent être mêlés à des valeurs, des croyances spirituelles, des récits et des représentations. Ces systèmes de connaissances ont souvent été développés et cultivés par les communautés durant des siècles. Les connaissances traditionnelles englobent de nombreux éléments philosophiques, éthiques ou religieux qui sont nés d'une introspection ou de l'observation du monde. *Mais de nombreux éléments découlent d'essais et d'erreurs et du raffinement de « théories », basées sur une observation précise de processus naturels comme :*

- les maladies et leur traitement, en particulier par les plantes médicinales ;
- les méthodes agricoles probantes et durables ;
- les semences, leur croisement et stockage ;
- le comportement des animaux migratoires, y compris pour la navigation ;
- les interactions des espèces et des écosystèmes ;
- les menaces posées aux espèces et aux écosystèmes et les méthodes pour assurer leur conservation et surveiller le comportement humain.

Origines des connaissances traditionnelles par essais-erreurs

Étude de cas : Connaissances traditionnelles dans la réserve de biosphère de Kruger-to-Canyons, l'Afrique du Sud

La réserve de biosphère de Kruger-to-Canyons couvre une immense région de 2,6 millions d'hectares qui abrite les prairies de l'escarpement de Drakensberg (Mpumalanga), les forêts montagnardes, les kloofs (gorges) et les talus supérieurs, et la savane des plaines. Huit rivières pérennes prennent leur source dans l'escarpement, dont l'Olifants et la Blyde (Mahlatse). L'UNESCO a accordé le statut de réserve de biosphère en 2001. Depuis 2007, l'entité chargée de la gestion de K2C fonctionne comme association de bénévoles avec un Conseil de représentants qui élit un comité exécutif. Par la suite, une société à but non lucratif, avec un Conseil d'administration de six membres, a été établie pour faciliter la gestion de la réserve de biosphère K2C. La population autochtone est très pauvre dans sa majorité et vit à la campagne où elle dépend fortement des ressources naturelles, y compris des plantes médicinales utilisées pour les soins de santé traditionnels. Les guérisseurs traditionnels qui travaillent dans la réserve de biosphère récoltent ces plantes en se basant sur leurs connaissances traditionnelles, ce qui génère également des revenus. Certains produits sont maintenant vendus à des entreprises de cosmétiques en Afrique du Sud. La réserve de biosphère fait de grands efforts pour valoriser le rôle des guérisseurs qui sont les détenteurs de connaissances complexes et transmettent les valeurs traditionnelles.

En réalité, les connaissances traditionnelles reposent souvent, de façon implicite, sur la « méthode scientifique » (si l'on considère que cette dernière consiste en une série d'essais et d'erreurs). Même si ces recherches ont rarement été systématiques (ou cherché à invalider les théories existantes), elles ont été menées durant des décennies et des siècles et ont engendré un savoir très solide, cf. [[UNEP2006]].

La théorie globale est
secondaire

Trop souvent, les scientifiques ou d'autres représentants de la « modernité » ont rejeté les connaissances traditionnelles car ces systèmes s'inscrivent souvent dans des théories spiritualistes. Or, un système de connaissances peut être valable même quand la théorie sur laquelle elles reposent est discutable. Les connaissances traditionnelles peuvent être erronées. *Tout comme peut l'être la science.* La fiabilité des connaissances traditionnelles ne peut être jugée au seul fait qu'il s'agit de connaissances traditionnelles. Soulignons toutefois, qu'il convient de délaissier les connaissances traditionnelles quand elles vont à l'encontre des droits de l'Homme ou qu'elles mènent à des pratiques non durables.

Adopter une position
mesurée face aux
connaissances
traditionnelles

Quand les connaissances traditionnelles remplissent ces deux conditions et qu'il s'agit de réelles connaissances, il ne s'agit pas d'un simple « apport de connaissances » mais aussi, d'un point de vue *culturel*, d'un *élément important de la diversité culturelle du monde.*

Résumé :
positionnement vers
la connaissance et des
communautés
traditionnelles

Les gestionnaires de réserves de biosphère doivent:

- faire preuve d'*ouverture d'esprit* face aux connaissances traditionnelles ;
- promouvoir leur utilisation en tant que complément à la *recherche scientifique*, pour améliorer l'efficacité de la gestion ;
- s'intéresser particulièrement aux connaissances traditionnelles des *femmes*, qui sont les gardiennes des connaissances et pouvoirs sacrés et jouent le rôle de médecins, d'éducateurs, de guérisseuses et de spécialiste des rituels, y compris à leurs modes de vie, moyens de subsistance et traditions orales ;
- autonomiser les *communautés autochtones* qui sont les gardiens vulnérables de connaissances uniques ;
- associer activement les communautés à la *co-élaboration de la recherche* ;
- promouvoir la reconnaissance des pratiques légales et culturelles traditionnelles, à condition qu'elles respectent les droits de l'Homme et s'inscrivent dans des systèmes juridiques nationaux et locaux.



Étude de cas : Recherche et surveillance à long terme dans la réserve de biosphère d'Ichkeul, la Tunisie

Cette réserve de biosphère désignée en 1977 abrite le lac et les zones humides qui constituent un site de repos essentiel pour des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs (canards, oies, cigognes, flamants roses...) qui viennent s'y nourrir et y nicher. Avec une superficie de 12 600 hectares, c'est une petite réserve de biosphère. Ichkeul est le dernier lac d'une chaîne qui s'étendait dans toute l'Afrique du Nord. Il se caractérise par un régime hydrologique très spécifique, une double alternance saisonnière de niveaux d'eau et de salinité, l'eau salée affluant de l'océan et s'y retirant en fonction des saisons. Étant donné qu'Ichkeul est aussi un site Ramsar et classé au patrimoine mondial, la question de la réserve de biosphère et du développement durable n'avait jamais constitué une priorité. En termes de conservation de la nature, des efforts considérables ont été fournis grâce au soutien de la recherche (ex. : sur le modèle hydrologique et la recherche ornithologique) et à la surveillance. La surveillance basée sur un programme codéveloppé par l'UICN en 2002 s'est avérée particulièrement efficace, notamment pour les ressources hydriques et la sauvagine [[RAMSAR2012]].

Recherche et surveillance à long terme

La recherche scientifique diffère de la surveillance scientifique. La recherche cherche à identifier de nouvelles méthodes, données ou théories ; ouverte ou fermée, elle est organisée en *projets individuels limités dans le temps*. La surveillance est au contraire caractérisée par une *approche à long terme* et identifie les évolutions sur le long terme. La surveillance suit une *norme méthodologique et une forme de protocoles de données*, tandis que la recherche cherche à optimiser les normes méthodologiques, les protocoles des données etc. La surveillance implique donc une observation répétée (des données biophysiques ou socio-économiques), conformément à des calendriers prédéterminés dans l'espace et dans le temps, à l'aide de méthodes comparables de collecte de données. Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'efforts à des normes de surveillance mondiales ou africaines [[UNEP2006]].

Différences entre
recherche et
surveillance

La surveillance a toujours été une dimension clé du travail des réserves de biosphère – précisément parce que les réserves de biosphère ne sont pas basées sur des projets mais sont des institutions appelées à durer dans le temps. Étant donné que les réserves de biosphère sont aussi représentatives d'un certain écosystème, elles sont le lieu idéal pour une surveillance comparative au niveau mondial des écosystèmes et des variables qui les influent. La surveillance est aussi nécessaire pour savoir si une réserve de biosphère remplit son rôle et si une vision est *réellement* concrétisée – la pauvreté est-elle *vraiment* réduite? Le nombre d'espèces peut-il *vraiment* être maintenu ?

Les réserves de
biosphère sont utiles
pour la surveillance

Souvent, les systèmes de surveillance découlent de projets de recherche quand les méthodes utilisées dans un projet de recherche sont reprises. Toutefois, simplement poursuivre un projet de recherche à long terme n'est pas forcément la meilleure approche car les méthodes utilisées dans un projet ponctuel peuvent être très coûteuses. Afin de pouvoir être maintenues à long terme, les méthodes de surveillance doivent être les plus économiques possibles. La surveillance doit aussi respecter, dans la mesure du possible, les normes nationales et internationales de protocoles et si possible, les données doivent être fournies aux bases de données internationales (ex. le Centre mondial de données sur l'écoulement pour le débit fluvial); cela nécessite de passer par un service national (ex. service national de météorologie). La surveillance comprend également des études socio-économiques, par exemple sur le revenu des ménages, la composition, les attentes et les comportements des communautés.

La surveillance comme
suite de la recherche

La Stratégie de Séville propose notamment la surveillance suivante: « faire des inventaires de la faune et de la flore, collecter des données écologiques et socio-économiques, des observations météorologiques et hydrologiques, étudier les effets de la pollution etc. » et « développer des indicateurs de durabilité (en termes écologiques, économiques, sociaux et institutionnels) » (cf. Annexe 3).

Suivi & évaluation (S&E)

L'accent mis sur le suivi scientifique continu est spécifique aux réserves de biosphère de l'UNESCO dans le contexte de son programme scientifique MAB. Il convient de ne pas le confondre avec « le suivi et l'évaluation » (S&E), qui est un élément normal et nécessaire du travail de tout gestionnaire, en particulier dans la gestion de projets. Ce S&E ne doit pas nécessairement suivre des normes scientifiques – même si, afin de prouver le succès réel et le changement sociétal, l'impact d'un projet doit être évalué à l'aide de méthodes quasi scientifiques, par exemple dans le cas de projets ayant pour objet la société à travers des enquêtes auprès de groupes tests.

La plus importante
occasion
d'apprentissage

Le S&E ne commence en réalité pas à la fin d'un projet, mais avant son lancement, au moment de la définition des objectifs. Ces derniers doivent être mesurables et accompagnés d'indicateurs de succès et de critères de données associés (indicateurs génériques ou spécifiques à la situation donnée).

Voici le cycle de la gestion de projet :

- Etape 1 : définir les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de succès associés ;
- Etape 2 : définir les produits nécessaires afin d'atteindre les résultats ;
- Etape 3 : pendant et après la mise en œuvre du projet, mesurer les avancées ;
- Etape 4 : résumer le succès en termes de réalisation des objectifs par rapport aux indicateurs ;
- Etape 5 : améliorer l'approche choisie (enseignements tirés).

Il faut toujours être clair: qu'est-ce qui est évalué exactement, par qui, selon quelles normes et pourquoi? Quelle sera l'utilisation des résultats, comment les exploiter de façon optimale au profit des réserves de biosphère et de leurs communautés?

Le S&E doit être considéré comme la plus grande chance d'apprendre comment améliorer la gestion d'une réserve de biosphère. Ces évaluations, même appliquées à des petits projets, peuvent influencer positivement sur la dynamique du changement social au sein d'une communauté. Le S&E est une partie intégrante et nécessaire de la mise en œuvre de tout projet. Sans S&E, vous aurez beau affirmer que votre action a été couronnée de succès, peu de personnes vous croiront. Les résultats positifs d'évaluations constituent un excellent retour pour tous ceux qui ont investi leur temps et leurs ressources dans le projet. A l'inverse, l'absence d'évaluation et de suivi fait que vos partenaires ne prendront plus ces processus sérieusement à l'avenir. Par exemple cf. [[K2CLESSONS]].

Connaissances et pouvoir

« La connaissance est le pouvoir »
- Une vieille observation

Le point 2.2 commençait par l'observation que la gestion a besoin de connaissances. Mais la réciproque est aussi vraie. Ceux qui acquièrent des connaissances acquièrent du pouvoir. Les connaissances ne sont pas la seule source du pouvoir, mais c'est une source importante. En 1598, le philosophe Francis Bacon écrivait « Savoir, c'est pouvoir » ; 600 ans plus tôt, un poète perse avait utilisé une expression similaire. Pour le philosophe Michel Foucault, le savoir permet un plus grand contrôle qui a son tour permet une meilleure exploration, donc un plus grand savoir. Pour lui, la technique de la machine à vapeur et des armes à feu du 19^e siècle a permis aux missionnaires et aux explorateurs de préparer *l'impérialisme et le colonialisme*.

Connaissance rend disponibles plusieurs options pour l'action

Ce qui est crucial, c'est qu'un plus grand savoir ouvre *un plus grand nombre d'options* dans une situation donnée. Un agronome de formation sait quelles céréales peuvent être cultivées dans une région climatique donnée, informations qui ne font pas forcément partie des connaissances traditionnelles; si les cultures sont menacées par des parasites, le fait d'avoir plusieurs options transforme une « situation désespérée » en « problème gérable ». Qui dit connaissances dit donc plus d'options, donc plus de liberté et plus de pouvoir - pas forcément sur les autres individus, mais *le pouvoir de ne pas être victime de pressions externes*.

Qu'est-ce que cela signifie pour les réserves de biosphère ?

Pour les gestionnaires des réserves de biosphère, la combinaison du savoir et du pouvoir signifie cinq choses :

- les gestionnaires doivent être conscients du pouvoir associé à leur propre position privilégiée en termes de connaissances et éviter à tout prix d'en abuser ;
- les gestionnaires doivent améliorer les approches basées sur les connaissances pour la conservation et le développement, en faisant appel aux connaissances traditionnelles et en associant autant que possible la recherche scientifique ;
- les gestionnaires doivent partager leurs expériences avec d'autres réserves de biosphère mais aussi avec des sites (dans le même pays ou dans le monde) qui ne bénéficient pas encore du statut de réserve de biosphère ;
- les gestionnaires doivent agir en accord avec leurs connaissances (subsidiarité) ;
- les gestionnaires doivent autonomiser les communautés en partageant les connaissances avec eux.

Le pouvoir n'est pas seulement la connaissance

Mais le pouvoir n'est pas seulement fondé sur le savoir. Le pouvoir peut découler par exemple de la représentation démocratique, de la délégation d'un Etat, de la détention de biens immobiliers, d'une descendance aristocratique ou de l'accès à d'importantes ressources financières. Les gestionnaires des réserves de biosphère doivent être conscients du fait que les décisions fondées sur des connaissances et des arguments rationnels peuvent ne pas suffire à contrer des structures de pouvoir bien établies. Les institutions puissantes n'accepteront pas la rationalité et les arguments basés sur des preuves s'ils vont à l'encontre de leurs intérêts – ils rejeteront ces arguments en avançant qu'ils sont eux-mêmes liés aux intérêts et au pouvoir et, en conséquence, bloqueront toutes les décisions.

Le savoir ne suffit pas pour une gestion efficace

C'est pourquoi il est important d'insister sur le fait qu'un gestionnaire de réserve de biosphère doit avoir une excellente connaissance de toutes les parties prenantes et de leurs intérêts, rechercher le consensus et les situations avantageuses pour tous en donnant aux parties prenantes un sentiment d'appropriation.

Limites aux connaissances

La gestion, y compris celle des ressources naturelles, est toujours associée à l'*incertitude*, les connaissances ne sont jamais complètes, toute forme de savoir a des limites, parfois bien définies, parfois vagues. Quelle que soit la rigueur avec laquelle le gestionnaire d'une réserve de biosphère analyse les relations causales entre différents phénomènes et entre des interventions de gestion et leurs résultats potentiels, il sera toujours confronté à une certaine part d'incertitude. Dans toute situation concrète donnée, il n'y aura jamais d'« image complète » ni de modèle scientifique « complet ». A cause du changement climatique, des crises financières mondiales et de la fragilité croissante de nombreux pays, les pressions externes et leur incertitude augmentent considérablement.

Au moins **trois types d'incertitude sont associés aux connaissances** :

- l'incertitude comme concept scientifique est un élément très précis. Il renvoie à la probabilité qu'une certaine prédiction (liée à une expérience en laboratoire ou au monde) se réalisera effectivement. Les marges d'erreurs peuvent avoir de multiples origines, par exemple le nombre de répétitions d'une expérience ou, dans le cas d'expériences non reproductibles (comme le changement climatique), les variations de variables ouvertes et de modèles scientifiques. Pour les scientifiques, cette incertitude est très facile à décrire et contribue à améliorer les connaissances; ces incertitudes sont généralement décrites en termes d'« erreurs standards » ou de « déviations standards » ;
- une autre source d'incertitude est que les théories/modèles ne peuvent prendre en compte tous les facteurs (par ex. parce que cela nécessiterait une puissance de calcul considérable ou parce que les mécanismes de rétro-action non linéaires sont dominants). C'est une des raisons des grandes incertitudes à long terme concernant les prévisions relatives au changement climatique. En outre, la société humaine et ses institutions sont trop complexes pour pouvoir être correctement décrites par un modèle ;
- autre source d'incertitude: tout modèle concernant un phénomène se base sur des hypothèses formulées à propos d'autres phénomènes. Pour reprendre l'exemple du changement climatique, la hausse des températures à long terme dépend de la réduction éventuelle des émissions de gaz à effet de serre par l'Homme. C'est ce qui s'appelle l'« élaboration de scénarios ». Ce type d'incertitudes liées à l'avenir va persister même pour les théories/modèles parfaits: vous avez beau savoir que votre biodiversité locale peut être maintenue dans des conditions politiques stables, cette certitude ne sera pas d'une grande aide en cas de révolution ou de guerre civile.

Trois types d'incertitude en termes de connaissances

Dans une situation spécifique, il existe aussi de **nombreuses formes d'incertitude** :

- incertitude sur ce qu'est vraiment le problème dans une situation donnée; quel est le contexte qui ne peut être modifié ;
- incertitude quant au type d'approche, de théorie ou de modèle à utiliser pour décrire et résoudre le problème: est-il possible d'appliquer une théorie existante? Faut-il mettre au point un modèle complètement nouveau ?
- incertitude quant à l'action des autres partenaires. Les parties prenantes vont-elles former une coalition nécessaire à la résolution du problème? Un autre ministère traite-t-il le même problème sous une autre perspective, mais en parallèle ?

Incertain en termes de connaissances

Pour les questions concrètes, même en rassemblant toutes les connaissances disponibles et en recueillant de nouvelles, il y a des limites. Il y a des limites à l'approche basée sur les connaissances, des désaccords sur les données nécessaires, les recherches à mener, la nécessité et la valeur des prévisions et de l'évaluation des risques etc.

Incertain en termes d'action

On a souvent dit qu'il ne servait donc à rien de s'inquiéter à cause de l'avenir car il est par nature imprévisible. On a aussi dit, au contraire, **que si l'on prévoit l'avenir, on façonne l'avenir et que si l'on ne fait pas de plan, on est surpris par les événements futurs. L'incertitude ne justifie pas l'inaction**. Malcom X avait déclaré: « L'avenir appartient à ceux qui le préparent dès aujourd'hui ». Et Antoine de Saint-Exupéry: « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

Ne pas prévoir l'avenir, mais le rendre possible

Rendre l'avenir possible est en grande partie la faculté de composer avec les incertitudes. Ayez conscience des différents types d'incertitudes (éléments intrinsèques d'un modèle, éléments encore incompris d'un modèle, contingences externes non prévisibles); ayez recours aux prévisions sans en être dépendant. Il faut garder à l'esprit les limites du savoir.

Adopter une approche constructive de l'incertitude pour rendre l'avenir possible

Les gestionnaires de réserves de biosphère ne peuvent pas éliminer l'incertitude. Mais en favorisant le dialogue entre les parties prenantes et les communautés, ils peuvent aider les partenaires à comprendre et valoriser une approche basée sur les connaissances qui prend aussi en compte les incertitudes [[WALTERS]]. Comprendre ensemble les incertitudes et les risques associés aux interventions de gestion et élaborer des scénarios renforcent la qualité de la gestion et l'engagement des parties prenantes.

Établir une culture du savoir

Qu'est-ce que la gestion adaptative ?

Les gestion adaptative est une réponse à la hausse des incertitudes

Le changement environnemental est un fait, le nombre de crises économiques et financières augmente, tout comme le nombre d'États fragiles. Pour tout gestionnaire de réserve de biosphère, cela signifie une hausse de l'incertitude dans les stratégies de gestion – qu'il s'agisse de la gestion des ressources naturelles et des interventions socio-économiques. La « *gestion adaptative* » est la meilleure réponse à la hausse de l'incertitude. Elle a été définie comme « un processus structuré et itératif de décision sous incertitude avec l'objectif de réduire celle-ci au cours du temps par l'observation du système ». [[DOI]]

Les idées de base sont simples

La « gestion adaptative » peut être décrite en termes très scientifiques et abstraits; l'approche scientifique a été introduite par les écologistes canadiens C. S. Holling et C.J. Walters, à la fin des années 1970. [[WALTERS]] Mais les concepts de base sont simples. *La gestion adaptative implique une surveillance, un feedback et des enseignements tirés des résultats découlant des décisions prises par le passé afin d'adapter les actions futures.* Le deuxième aspect crucial est la *confrontation aux incertitudes*. Le troisième aspect crucial est la *gestion participative*.

Les « normes ouvertes » comme un vrai standard

Les « Normes ouvertes pour la pratique de la conservation de la nature » (2007), publiées par Conservation Measures Partnership (CMP) constituent une mise en œuvre concrète de ce type de gestion. [[CMP]] Depuis, la gestion adaptative telle qu'elle est définie par les « Normes ouvertes » a été mise en œuvre dans des milliers de projets de conservation de la nature à travers le monde: projets portés par les OCS, projets gouvernementaux, projets APD etc. WWF et Nature Conservancy ont fait de la gestion participative leur propre norme de gestion. Les réserve de biosphère africaines ont typiquement pris en compte la gestion adaptative seulement en principe, non en pratique et ne suivent pas un standard.

La gestion adaptative est fondée sur les connaissances

La gestion adaptative intègre différentes formes de connaissances, traditionnelles et scientifiques interdisciplinaires, à des modèles dynamiques, en tenant compte de l'incertitude afin de faire de meilleures prévisions sur les impacts de certaines mesures de gestion. Les résultats d'interventions passées dans la même région ou dans d'autres régions viennent enrichir la prise de décision, comme processus d'apprentissage. L'apprentissage est basé sur la surveillance et l'évaluation.

Ce sont surtout les erreurs commises dans la surveillance des résultats qui risquent d'engendrer une mauvaise gestion adaptative. Cette étape de surveillance est souvent insuffisamment priorisée. Par exemple, la surveillance des résultats n'est pas assez rigoureuse ou complète, ou les données surveillées ne sont pas correctement analysées ou interprétées.

Les techniques diffèrent dans leur ambition

Il existe plusieurs techniques assez différentes de gestion adaptative. Nous y reviendrons dans le Chapitre 4. Certaines techniques de gestion adaptative sont peu « ambitieuses »: elles sont axées uniquement sur l'amélioration marginale ou réactive des actions et pas sur le dialogue ou sur une stratégie globale. La gestion adaptative passive utilise des données passées afin de définir l'approche la plus adaptée dans une nouvelle situation; ces approches « passives » ont une idée limitée de l'incertitude et ont la conviction implicite qu'il peut y avoir un « bon » modèle. La gestion adaptative active intègre l'utilisation d'« expériences » et d'incertitudes à la conception et à la mise en œuvre de la gestion. Les techniques de gestion adaptative intégrée cherchent à renforcer les interactions entre gestionnaires, parties prenantes et scientifiques – ce qui permet de promouvoir l'apprentissage et de créer des relations. Ce Guide soutient les approches intégrées.

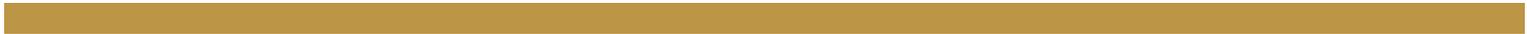
Quelques recommandations générales

Quelle que soit la technique adoptée, veillez :

- à rester concentré sur les problèmes et non sur la technique (ne vous laissez pas perturber par une approche technique) ;
- à ce que la technique favorise le dialogue entre les gestionnaires et les parties prenantes et d'autres experts externes, comme les scientifiques ;
- à ce que la technique n'amène pas une image fautive ou biaisée de la réalité ;
- à ce que la technique renforce votre institution de gestion; la meilleure des



- techniques ne vaut rien si la personne qui la met en œuvre souffre de cette mise en œuvre ;
- à ce que la technique vous fasse vraiment avancer en élargissant le champ des options et/ou en éliminant les options qui, après un examen soigneux, risquent de ne pas être très utiles ;
 - à identifier les lacunes en termes de connaissances et à ce que le résultat ne se résume pas à « je ne sais rien ».
 - Appliquer une technique simple de gestion adaptative peut mener à des expériences intéressantes qui combinent gestion et génération et application de connaissances. Elles peuvent contribuer à réinventer la gestion comme source d'apprentissage (apprendre à gérer en gérant l'apprentissage). A l'aide de multiples cycles itératifs, à l'aide de la méthode essais-erreurs et sous votre modération, les parties prenantes, des groupes et des sociétés apprennent à réagir aux changements – à s'adapter.



CHAPITRE 3 GESTION ET FINANCEMENT DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE DE L'UNESCO



CHAPITRE 3

GESTION ET FINANCEMENT DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE L'UNESCO

Ce chapitre explique en détail pourquoi les réserves de biosphère devraient être gouvernées par certains comités, à la composition et aux mandats spécifiques. Il montre aussi pourquoi les réserves de biosphère ont besoin de certains documents, en particulier d'un plan de gestion (avec sa mise en œuvre et sa surveillance) et indique quels cadres juridiques, administratifs et financiers semblent adaptés. Ce chapitre vous permettra de comprendre :

que les structures de gestion d'une réserve de biosphère peuvent être très variées ;

- que les réserves de biosphère ont une forte légitimité internationale et que de nombreux partenaires peuvent être sollicités par vous ;
- que les examens périodiques sont nécessaires et utiles pour vous ;
- ce qu'est un plan de gestion et pourquoi vous en avez besoin ;
- comment vous adresser aux bailleurs de fonds.

3.1 Structure de gouvernance d'une réserve de biosphère

Pas de modèle
structurel universel

L'UNESCO ne précise pas ou ne préconise pas quel type de structure organisationnelle utiliser pour mettre en œuvre le concept de réserve de biosphère. Mais, il doit y avoir des structures appropriées, dès le processus de désignation. Dans les pages suivantes, nous présentons deux « modèle » qui ont souvent été considérés comme une structure de gouvernance adaptée - pas seulement dans les réserves de biosphère, mais dans toutes les organisations qui ont à cœur d'associer leurs parties prenantes.

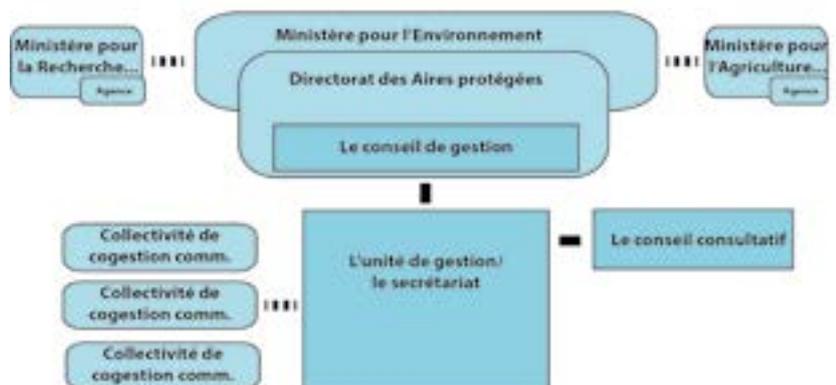
3 composantes :
secrétariat, conseil
de gestion et conseil
consultatif

Ce modèle a trois composantes principales :

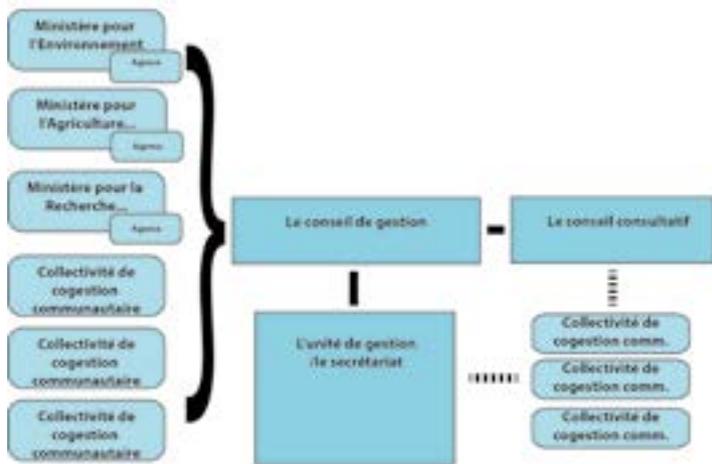
- un « *secrétariat* » ou « *unité de gestion* » de la réserve de biosphère regroupe des professionnels employés à plein temps pour des activités concrètes dans la réserve de biosphère ;
- un « *comité de gestion* », « *comité directeur* » ou « *comité exécutif* » : l'organe de prise de décision ;
- un « *conseil consultatif* » qui peut aussi avoir un mandat scientifique spécial.

Le « modèle d'autorité »

Le premier modèle, qui est aussi le plus répandu en Afrique, est le « **modèle d'autorité** ». Dans ce modèle, le secrétariat ou l'unité de gestion dépend plus ou moins d'un ministère ou même d'un segment de ce ministère - ministère de l'Environnement ou des Forêts, ou autre. Cette dépendance peut être directe ou passer par la Direction des aires protégées qui, dans certains pays, fait partie du ministère, et dans d'autres, a plus d'autonomie. Dans ce type de configuration, le secrétariat/l'unité de gestion dépend d'une autre autorité nationale (ou provinciale). Si ce modèle prévoit un comité de gestion, il est généralement institué par le ministère ou la Direction. Il peut y avoir une coopération avec les communautés locales ou d'autres autorités locales mais elle ne passe habituellement pas par le comité de gestion. Il peut y avoir un conseil consultatif mais plutôt sous forme d'association informelle.



Ce qui caractérise ce modèle, c'est que l'unité de gestion elle-même dispose d'un mandat souverain et de la plus haute autorité au moins en ce qui concerne une problématique (celle dont est chargée le ministère dont elle dépend), comme la préservation de l'environnement. Par conséquent, il est souvent difficile pour l'unité de gestion de jouer un rôle actif dans d'autres domaines, comme la participation de la communauté ou le développement durable. Autre conséquence, ces « unités de gestion » sont en charge uniquement de l'aire centrale.



Dans ce Guide, nous promovons un second modèle, baptisé « **modèle ONG** », encore peu utilisé dans les réserves de biosphère africaines (les nouvelles réserves de biosphère éthiopiennes suivent ce modèle, comme la plupart des réserves de biosphère sud-africaines). Dans ce modèle, le comité de gestion, organe de décision suprême, est composé de différentes institutions et autorités. Le pouvoir exécutif ou autoritaire formel de l'unité de gestion est donc moindre, par exemple dans la lutte contre le braconnage, mais peut être actif dans plusieurs régions et dans toutes les zones. Elle peut assumer le rôle de plateforme qui rapproche divers intérêts et les communautés peuvent jouer un rôle direct dans le modèle de gouvernance suprême [[HAHN]].

Tandis que le « modèle d'autorité » a au moins une

pertinence sectorielle pour les mêmes zones, le « modèle ONG » doit se faire accepter en prouvant sa pertinence sociétale. C'est naturel : « Quand l'UNESCO désigne une réserve de biosphère, ce statut en lui-même n'en fait pas un acteur pertinent pour sa gestion. C'est l'accord institutionnel qui doit rendre la réserve de biosphère pertinente » [[HYMAN]].

L'unité de gestion/le secrétariat

Composition : l'équipe de gestion ou le secrétariat regroupe tous les employés ; il peut aussi comprendre des consultants, des bénévoles ou des internes (nationaux/internationaux) selon les besoins. Exemples de personnes employées dans les réserves de biosphère :

- gardiens actifs sur le terrain, par exemple dans les patrouilles, dans des projets de conservation de la nature, en sylviculture ou comme guides touristiques ;
- intervenants auprès de la communauté et/ou spécialiste de la participation de la communauté ;
- comptables ou coordinateurs de projets durant toute leur durée ;
- personnel administratif et secrétaires ;
- biologistes ou autres scientifiques, ou coordinateurs de recherche ;
- experts en communication et en formation ;
- gestionnaire informatique/SIG/base de données et système de surveillance, statisticien, photographe et bibliothécaire, cf. [[SWETNAM]] ;
- porte-parole pour la presse/chargé de relations publiques et administrateur du site Internet ;
- expert en marketing touristique ;
- conseiller agricole ;
- responsable de la levée de fonds, expert en coopération internationale, point focal des bailleurs de fonds ;
- directeur (ou « administrateur ».)

L'UNESCO ne recommande pas de positions ou de profils professionnels spécifiques pour l'administration d'une réserve de biosphère pourvu qu'elle remplisse sa mission. Certaines réserves de biosphère ont des équipes de gestion de vingt personnes ou plus, d'autres bien moins.

Pas de modèle universel prescrit

Employer du personnel (permanent ou temporaire) directement par la réserve de biosphère peut parfois être difficile, surtout si l'organisation est une autorité gouvernementale on demande maintenant souvent aux autorités gouvernementales de réduire leur personnel. C'est pourquoi certaines réserves de biosphère coopèrent étroitement avec des « associations d'amis » (voir Chapitre 4) qui peuvent également servir à employer du personnel. Ainsi, certaines réserves de biosphère fonctionnent officiellement avec seulement deux ou trois employés mais ont accès en fait à plus de 20 personnes.

Innovation et flexibilité pour le personnel

La profession de gardien est la plus typique des réserves de biosphère ; la plupart d'entre elles en ont plusieurs, certaines en ont plus de dix. La plupart des réserves de biosphère doivent encore comprendre qu'employer des gardiens ne suffit pas ; ils sont nécessaires mais ne peuvent remplir qu'une seule des trois fonctions prévues. Naturellement, au moins un employé doit avoir une connaissance approfondie des principaux écosystèmes de la réserve de biosphère. Mais de nombreux profils professionnels sont nécessaires et le personnel doit avoir le niveau de formation et les compétences requises. Ils doivent surtout disposer de compétences pour travailler étroitement avec les communautés : compétences en termes de communication et négociation, compétences linguistiques, attitude respectueuse lors des contacts avec les communautés et valorisation de différentes formes de connaissances. Une formation sur le terrain peut permettre d'approfondir certaines compétences.

Besoin d'un ensemble diversifié compétences



L'immeuble doit permettre un accès facile

L'équipe de gestion doit disposer de locaux correctement équipés (un ou plusieurs bâtiments) et situés dans la réserve de biosphère de façon à accéder facilement à la région entière. L'emplacement des bureaux doit également permettre aux communautés d'accéder facilement à l'unité de gestion. Les bureaux doivent être fonctionnels et n'ont pas besoin (voire même, ne doivent pas) être représentatifs, les gestionnaires sont des modérateurs pour les communautés, pas des « gouverneurs ». L'immeuble de bureaux doit être équipé selon ses fonctions : par exemple, si il y a une archive, elle doit être protégée contre l'humidité et les insectes faire de la recherche sur des échantillons biologiques requiert un réfrigérateur. Électricité, technologies de la communication et de transport sont nécessaires dans tous les cas.

Missions et responsabilités de l'unité de gestion

Les responsabilités de l'unité de gestion varient beaucoup d'une réserve de biosphère à une autre. Un secrétariat doit avoir des statuts, des profils professionnels et un règlement intérieur clairement définis. Le secrétariat a généralement pour mission de mettre en œuvre les décisions prises par le conseil de gestion ou, le cas échéant, par le gouvernement. Le secrétariat est chargé de la préparation et de la synthèse de réunions (par ex. du conseil de gestion et du conseil consultatif) et de la préparation de versions préliminaires pour le plan de gestion, les stratégies, la vision ou l'examen périodique. Ses tâches permanentes comprennent aussi :

- la coordination, la gestion ou la mise en œuvre de projets, y compris par des activités sur le terrain, par des ateliers, des auditions publiques, des activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche ainsi que par la planification, la comptabilité et la documentation ;
- l'association de parties prenantes et de communautés ;
- (le cas échéant) l'organisation de patrouilles dans la réserve de biosphère et d'autres formes de surveillance ;
- la facilitation de la recherche scientifique et de la surveillance, la collecte et la normalisation des données et la mise à jour des cartes ;
- le développement de projets et la levée de fonds ;
- la communication avec les partenaires internes et externes, par voie électronique, les relations publiques et par un site Internet ;
- le partage et la diffusion des connaissances et expériences positives auprès des autres réserves de biosphère et du public ;
- la tenue d'un calendrier prospectif et rétrospectif ;
- la gestion des archives, de la documentation et de la base de données
- la comptabilité ;
- le maintien des contacts avec l'UNESCO et les organes du MAB ;
- la préparation de rapports périodiques, annuels et à la fin des projets.

Compétences en gestion de projets sont nécessaires

La plupart de ces tâches, notamment l'accès et le maintien de l'accès à un portefeuille diversifié de financements (voir Chapitre 3.5), dépendent des compétences en matière de gestion de projets. Vous obtiendrez des fonds uniquement si vous formulez de bonnes propositions avec une approche stratégique et des priorités claires. Et vous obtiendrez de nouveau des fonds si vous administrez correctement vos fonds. Il faut procéder à la rédaction de proposition, à l'établissement d'un calendrier pour le projet, à la délégation de responsabilités, au contrôle, à la surveillance des projets durant toute leur durée, à la comptabilité et à la préparation de rapports. *Ces compétences peuvent s'acquérir ; mais pour toutes les maîtriser, il faut de nombreuses années de pratique.*

Le conseil de gestion

« Conseil de gestion » est le terme choisi dans ce Guide pour désigner l'organe décideur - il peut porter d'autres noms. Ce type d'organe décideur existe dans les réserves de biosphère gérées par une organisation indépendante, comme une « association de communautés », une « entreprise à but non lucratif », une OSC ou une fondation.

L'organe de décision

Dans de nombreux cas, l'« instance dirigeante » d'une réserve de biosphère est une autorité gouvernementale ; cela peut être une autorité autonome, un département ou une branche d'une autorité nationale ou provinciale. Dans ces cas-là, il n'y aura probablement pas de « conseil de gestion ». Plusieurs tâches du « conseil de gestion » reviendront alors au « conseil consultatif ».

Ces deux modèles de gouvernance des réserves de biosphère de l'UNESCO peuvent parfois se mélanger : par exemple, l'une des trois fonctions d'une réserve de biosphère est mise en œuvre dans le cadre d'un « modèle d'autorité » et les deux autres fonctions dans le cadre d'un « modèle ONG ». Ces modèles présentent tous deux des avantages et des inconvénients.

Les deux « modèles » peuvent être mélangés

Le conseil de gestion a les responsabilités suivantes :

Les tâches et les responsabilités typiques

- approuver les stratégies à long et moyen terme, les visions et en particulier le plan de gestion, ainsi que leurs mises à jour ;
- approuver les plans de travail et les budgets annuels, y compris les effectifs, les besoins en infrastructure et les coûts de fonctionnement ;
- surveiller et évaluer les avancées de la mise en œuvre des plans et stratégies en prenant appui sur des rapports périodiques fournis par l'unité de gestion ;
- adopter les règlements financiers et administratifs et les procédures de gestion du personnel conformément à la législation nationale ;
- (le cas échéant) nommer le directeur et le personnel ;
- approuver les rapports (annuels) officiels soumis au comité national du MAB et à l'UNESCO
- débattre des opportunités thématiques et stratégiques et des nouveaux partenariats.

Composition : la juste composition est une décision locale qui dépend du cadre juridique et des besoins spécifiques. Certains conseils de gestion sont composés presque uniquement de représentants des communautés locales, d'autres ont une composition mixte. Le Guide ne fournit aucune recommandation à ce sujet mais entend servir d'inspiration

Une recommandation générale sur la composition n'est possible

Quand cela est possible, des représentants des communautés locales doivent faire partie du conseil. C'est la législation nationale qui décide si ces représentants sont élus par voie démocratique ou selon des règles traditionnelles. Les règles de la représentation doivent être acceptées par tous (ex. le fait qu'une ville soit représentée par un maire élu et un village par un ancien peut mener à un conflit). Les représentants ne doivent pas être issus uniquement de grandes villes mais aussi de petits villages (par rotation).

Associer les communautés locales

Il est judicieux d'avoir des représentants des 2 à 5 principales autorités/agences gouvernementales concernées au niveau provincial. Il est bon d'avoir des représentants issus des principaux secteurs économiques comme l'agriculture, l'élevage, le tourisme ou l'activité minière. L'importance des secteurs économiques peut être déterminée par le PIB et par le taux d'emploi (formel et informel). Le conseil peut aussi inclure des représentants individuels d'importantes ONG/OSC, d'organismes éducatifs et des médias. Le directeur de l'unité de gestion/du secrétariat doit aussi avoir un siège au conseil.

Associer les agences et le secteur économique

Étude de cas : Modèle de gestion de la réserve de biosphère de la région des vignobles du Cap, l'Afrique du Sud

Cette région d'environ 300 000 hectares qui correspond aux fameux vignobles du Cap, à 40 km du Cap, a obtenu le statut de réserve de biosphère en 2007 après une vaste consultation publique, menée notamment auprès des propriétaires fonciers privés par une équipe de consultants désignés et rémunérés par la municipalité du district. La réserve de biosphère est gérée par une société privée sans capital-actions, incorporée aux termes de la section 21 de la Loi sud-africaine sur les sociétés. La gestion associe les parties prenantes concernées, le comité de gestion qui comprend un Conseil de directeurs, le comité technique qui fournit des conseils techniques au Conseil et une unité de coordination. Cette structure est similaire à celle des deux autres réserves de biosphère de la province occidentale du Cap, Kogelberg et la côté ouest du Cap. La « Loi sur les réserves de biosphère du Cap occidental » garantit une aide financière du gouvernement provincial et stipule que « l'utilisation de toutes les terres et tous les plans d'aménagement du territoire au sein d'une réserve de biosphère doivent se conformer ou être consistants avec le plan-cadre correspondant. » Le premier plan-cadre spatial est basé sur les principes d'aménagement biorégional. Si l'objectif est de promouvoir les trois fonctions de la réserve, l'accent est mis sur le développement social et le développement durable. 93 % des zones centrales sont gérés par une autre institution, le Conseil de conservation de la nature du Cap occidental (CapeNature). [[UNESCO2013-1]]

- Le conseil de gestion et sa légitimité** La principale question qu'il convient de se poser pour composer le conseil de gestion est la suivante :
- qui doit prendre part aux décisions pour que les décisions prises aient la légitimité et l'autorité nécessaires et soient acceptées de tous afin que le secrétariat puisse les mettre en œuvre.
 - Il est donc tout aussi important d'avoir des représentants « puissants » que des représentants de « groupes vulnérables » (voir Chapitre 4) et des minorités. Une bonne gouvernance n'écoute pas seulement la majorité mais tient compte des besoins des minorités, surtout si elles sont vulnérables.
- Associer les femmes** Pour cette même raison, le conseil de gestion doit favoriser la participation active des *femmes*. Si tous les représentants des communautés locales sont des hommes, essayez d'autant plus de trouver des femmes à même de représenter les secteurs économiques etc. Quand vous invitez une communauté ou une association à devenir membre du conseil de gestion, insistez sur la priorité que vous accordez à la participation des femmes. Si votre conseil de gestion (ou un autre conseil) est tout de même dominé par les hommes, essayez de donner la parole aux femmes par l'intermédiaire d'associations de femmes (y compris des coopératives économiques), par des formations ou des interventions administratives qui favorisent l'accès à la propriété de terres ainsi que d'offrir des opportunités d'investissement.
- Commencer de façon pragmatique** Comment se mettre d'accord sur la composition du conseil de gestion ? Au début de l'existence de la réserve de biosphère, commencez de façon pragmatique en réunissant un petit groupe de personnes à l'origine de la désignation de la réserve de biosphère ainsi que les principaux représentants du gouvernement et des communautés. *Ce conseil de gestion « initial »* doit se transformer le plus rapidement possible en un organe disposant d'une représentation optimale. *La taille du conseil* peut varier fortement ; certains conseils comptent cinq membres, d'autres en ont trente à quarante. Les conseils doivent de préférence avoir *entre 8 et 15 membres* afin de permettre un débat et un échange d'opinions efficaces.
- La rotation peut permettre d'avoir moins de membres** En termes de *rotation* aussi, les membres d'un conseil peuvent avoir différents statuts ; deux à cinq des principales autorités gouvernementales/agences doivent être représentées de façon continue. Mais par exemple, la représentation des communautés peut alterner : un représentant de toutes les villes de plus de (par exemple) 5 000 habitants, un représentant des grands villages et un ou deux représentants des petits villages, par rotation.
- Le président et le rôle de l'unité de gestion** *Le président* du conseil de gestion doit être élu en fonction de son expertise, de ses compétences avérées en termes de modération et du large consensus suscité dans le conseil, qui se fonde sur une certaine neutralité. Le rôle du président et de son équipe de gestion consiste à préparer les débats avec les conseils consultatifs, notamment à l'aide de documents de travail et de rapports de décision, à fournir des informations complémentaires quand cela est nécessaire et à documenter les décisions (et les débats si nécessaire).

Le conseil consultatif

- Les conseils consultatifs ne décident pas** Le principal critère de composition du conseil de gestion est la légitimité. Le conseil consultatif doit quant à lui associer toutes les personnes dont vous aurez besoin en tant que gestionnaire, pour soutenir la prise de *décision stratégique et basée sur des preuves dans la réserve de biosphère*. Les conseils consultatifs ne prennent pas de décisions ; *ils préparent les décisions* (celles du conseil de gestion ou d'autres entités gouvernementales) à l'aide de recommandations. Idéalement, ces recommandations sont basées sur deux facteurs : les meilleures connaissances disponibles et une participation élargie. Le conseil consultatif peut également porter le nom de conseil d'administration.

Etude de cas: Les comités de gestion dans la réserve de biosphère Bia, le Ghana

La réserve de biosphère Bia, désigné en 1983, couvre une forêt dans l'ouest du Ghana et quelques des plus grands arbres du Ghana. Bia recèle de nombreux richesses: le bocage sacré Apaaso et son étang qui est réputé pour son pouvoir de guérison, des espèces telles que l'éléphant de forêt d'Afrique, le bongo en voie de disparition, plus des deux tiers des espèces de papillons du Ghana et l'escargot géant africain. La région centrale est composée de deux zones protégées, y compris le parc national de Bia; la zone de transition comprend environ 43 communautés, qui récoltent le bois, escargots, des champignons et d'autres ressources de la forêt. La plupart des communautés vit de faible revenu de l'agriculture de cacao et de céréales. Aujourd'hui, la Division de la faune de la Commission des forêts du Ghana gère la zone centrale; les communautés gèrent les ressources dans la zone de transition. Selon la loi 462 (et ses statuts) du gouvernement local du Ghana l'autorité a été dévolue aux communautés dans une large mesure.

Les communautés sont organisées en comités de gestion des ressources avec quatre membres exécutifs élus, dont les activités sont définies dans une constitution et soutenu par un certificat de transfert qui leur est présenté par le gouvernement national. Les comités sont supervisés par un conseil consultatif de gestion multidisciplinaire impliquant l'autorité de gestion, les OSC, les chefs traditionnels, les groupes communautaires (par exemple les femmes) et d'autres groupes d'intervenants pertinents. Seuls les membres de la communauté ont un vote lorsque des décisions doivent être prises concernant les ressources dans la zone de transition. Les membres de la communauté sont également responsables pour contrôler des ressources et la détermination de sanctions, dont le rendement est utilisé pour financer des projets collectifs qui répondent aux besoins communaux.

La composition du conseil consultatif est généralement décidée par le conseil de gestion, sur proposition des gestionnaires. Votre proposition doit reposer sur ces deux considérations:

Connaissances et participation comme facteurs clés

- *qui sont les principaux détenteurs de connaissances à même de vous fournir les conseils nécessaires quand vous atteignez vos propres limites en matière de connaissances ?* Cela peut être des scientifiques qui mènent des recherches dans la réserve de biosphère sur un thème spécifique ou général. Il peut s'agir d'un ancien qui a accumulé des dizaines d'années d'expérience, d'un guérisseur traditionnel ou d'un homme d'affaires expérimenté qui a accès à de nombreux réseaux à l'étranger ;
- *comment accroître la participation ?* Quels groupes de la société sont sous-représentés au sein du groupe de gestion? Il peut s'agir du représentant d'un groupe vulnérable ou d'une minorité, d'autres représentants des communautés locales ou de certains secteurs économiques.

Ne considérez pas le conseil consultatif comme le « petit frère » du conseil de gestion. Ils jouent des rôles différents mais ont la même importance. Le conseil de gestion parcourt rapidement un agenda chargé et prend de nombreuses décisions, après d'éventuelles brèves discussions. Le conseil consultatif est au contraire le lieu d'échanges approfondis et sert à « recommander au conseil de gestion les décisions appropriées ».

Rôles complémentaires, pas de la hiérarchie

La taille du conseil de gestion doit correspondre à ses besoins. Il devrait comprendre de 8 à 15 membres. Les scientifiques ne doivent pas constituer plus de la moitié du conseil ; idéalement, ils représentent toutes les disciplines scientifiques concernées, y compris les affaires socio-culturelles, économiques et environnementales, l'aménagement du territoire etc.

Limitez la taille

Le conseil consultatif a les responsabilités suivantes :

Missions et responsabilités

- débattre des questions posées par le conseil de gestion (et le secrétariat) en vue de formuler des recommandations ;
- débattre des opportunités thématiques et stratégiques et des nouveaux partenariats ;
- promouvoir la gestion basée sur les connaissances, y compris les nouvelles recherches scientifiques, et la supervision des programmes de recherche actuels ;
- promouvoir davantage la participation, y compris par la création de groupes de travail supplémentaires et d'autres modes de rayonnement.

Étude de cas : L'amélioration continue de la gestion participative dans la réserve de biosphère du Mont Mulanje, le Malawi

La réserve de biosphère du Mont Mulanje, ainsi désignée par l'UNESCO en 2000, couvre la majeure partie de l'environnement montagnard qui entoure le mont Mulanje (3 000 m), caractérisé par sa forte pluviométrie et qui domine cette zone du sud-est du Malawi. La population, pauvre et dense, dispose de peu de ressources naturelles autour de la réserve de biosphère, ce qui engendre une pression considérable sur l'environnement. Depuis 2002, le Fonds de conservation de la montagne Mulanje (MMCT) essaie d'y remédier grâce à une approche participative.

La montagne a été déclarée réserve forestière en 1927 et est gérée comme une zone forestière modèle. La question de la préservation de la biodiversité se pose depuis peu avec le processus de nomination au statut de réserve de biosphère initié par les scientifiques. La gestion des quatre-vingt réserves forestières du Malawi, destinées à former un bassin hydrographique, est confiée au Département des forêts qui ne dispose pas de ressources financières suffisantes et d'un mandat prioritaire pour mener à bien sa mission. Les parcs nationaux et les réserves de faune constituent un secteur parallèle au Malawi, indépendant du secteur forestier. C'est pourquoi le Mont Mulanje en tant que réserve forestière n'a pas été géré en vue de préserver la biodiversité ; étant donné en outre les faibles ressources financières, il a été sujet à l'empiètement et à l'exploitation illicites. Par ailleurs, une approche purement restrictive, combinée à des permis payants, a tendance à encourager les activités illégales.

Le MMCT se veut un pont entre les agences de gestion des forêts, les organismes de soutien, les organisations commerciales, les chercheurs, les communautés voisines et les acteurs publics. En 2002, le MMCT a bénéficié d'un projet de la Banque mondiale et de subventions du FEM d'un montant de 5,5 millions de dollars afin de créer un fonds de dotation qui garantit le financement continu de la réserve à hauteur d'un million de dollars par an. Le Département des forêts reste mandaté par le gouvernement, tout en étant assisté du MMCT. Cette répartition est en cours de révision et devrait laisser la place à un accord plus inclusif.

Le Malawi adopte progressivement les principes et pratiques de la « Gestion communautaire des ressources naturelles ». Le Département des forêts a adopté six contrats de gestion collaborative avec les villages voisins. Le Conseil de gestion des forêts de Mulanje et un plan stratégique ont été créés afin d'aider à la gestion des réserves forestières.

(Source : Bruessow et Kayembe in [[UNESCO2013-1]])

3.2 Le contexte institutionnel et des partenariats

Le système de MAB international

Le Conseil du MAB

Le MAB (*Man and the Biosphere - « L'Homme et la biosphère »*) est un programme intergouvernemental de l'UNESCO depuis 1971. Le MAB coordonne les efforts des 195 États membres de l'UNESCO sur la recherche écosystémique et la création et la gestion de réserves de biosphère de l'UNESCO. Comme nous l'avons mentionné dans le Chapitre 1, le MAB dispose d'un comité chargé des décisions, le **Conseil ou CIC**. Il se réunit une fois par an pour examiner, entre autres, la désignation et l'examen périodique des 600 et quelques réserves de biosphère du Réseau mondial (y compris des modifications apportées à celles qui existent déjà). Ce Conseil n'est pas constitué d'experts individuels mais de représentants des 34 États membres de l'UNESCO - certains États membres sont représentés par des diplomates, d'autres par des experts scientifiques.

Le CIC est élu pour un mandat de quatre ans par la Conférence générale de l'UNESCO. Il se réunit une fois par an, à l'été. Les décisions urgentes peuvent être prises par le « **Bureau** » du CIC, composé d'un membre de chacune des 6 régions géopolitiques (Afrique, Asie etc.). Dans les sessions de la CIC, qui sont ouvertes pour les observateurs, les organisations telles que l'UICN, le PNUE et la FAO participent régulièrement.

Le CIC définit les priorités du programme MAB et supervise la mise en œuvre de toutes les activités. Les principales décisions du CIC concernent la désignation des nouvelles réserves de biosphère et l'évaluation de leur examen périodique. Les réserves de biosphère constituent en réalité le seul *réseau intergouvernemental d'« aires protégées » au niveau mondial*, de par leur désignation par le CIC, organe intergouvernemental. Malgré cette désignation intergouvernementale, les réserves de biosphère restent sous la seule souveraineté de l'Etat auquel elles appartiennent géographiquement. Le CIC a aussi pour mission de proposer de nouveaux projets de recherche qui nécessitent une coopération internationale. Le CIC garantit par ailleurs la coopération des réserves de biosphère avec d'autres programmes de l'UNESCO, comme le Patrimoine mondial et des programmes de recherche sur l'eau douce et les océans.

Le Secrétariat du MAB et les bureaux hors siège de l'UNESCO

En mai 2015, le secrétariat du MAB compte environ 10 personnes au bureau de l'UNESCO à Paris ainsi que des experts présents dans la cinquantaine de bureaux hors Siège de l'UNESCO situés dans le monde entier. Depuis 2013, l'UNESCO a cinq bureaux importants en Afrique subsaharienne (Dakar, Abuja, Nairobi, Harare et Yaoundé) qui regroupent principalement des experts de réserves de biosphère, ainsi que onze bureaux nationaux plus petits et quinze « antennes » basées sur des projets. Le principal bureau d'Afrique du Nord est situé au Caire. Les gestionnaires des réserves de biosphère ne sont pas souvent en contact avec le CIC-MAB, sauf quand ils sont invités pour présenter une étude de cas. Les gestionnaires sont plus souvent en contact avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, sur des projets individuels, de renforcement des capacités ou des réseaux thématiques, par exemple sur le changement climatique ou l'économie verte. Naturellement, ils sont également en contact avec le secrétariat du MAB quand ils soumettent leurs examens périodiques ou quand ils répondent à des questionnaires.



Le secrétariat du MAB de l'UNESCO et les bureaux hors siège de l'UNESCO peuvent aider de diverses manières les réserves de biosphère mais ne fournissent pas d'accès direct aux fonds. L'UNESCO vous offre un avantage unique et inestimable : les meilleurs contacts et experts qui vous aideront à résoudre vos problèmes. L'UNESCO est une organisation mondiale en contact avec des experts de tous les domaines. Ils peuvent vous mettre en relation avec tous les experts dont vous avez besoin, par exemple pour des questions de recherche scientifique, de zonage, de financement, d'élaboration d'un plan de gestion etc.

Qu'est-ce que l'UNESCO peut offrir

Le programme MAB compte actuellement neuf réseaux régionaux et deux réseaux thématiques, dont AfriMAB et ArabMAB (voir Chapitre 1). Ces réseaux régionaux constituent la principale plate-forme de coopération internationale et d'échange de connaissances au sein du MAB. Cette mise en réseau peut être ad hoc grâce à un contact bilatéral ; elle peut être aussi structurée par la participation à des assemblées régionales régulières.

Les réseaux régionaux

Un autre mode de coopération est apparu récemment, à savoir le jumelage intercontinental de réserves de biosphère, par exemple entre celles de Kruger-to-Canyons en Afrique du Sud et de la Rhön en Allemagne.

Le jumelage entre les réserves de biosphère

Réseaux régionaux du MAB

Les réserves de biosphère échangent leur savoir-faire et coopèrent au niveau national et international – au sein de projets individuels, de partenariats à long terme et de réseaux institutionnels. Dans la pratique, l'échange d'expériences revient essentiellement aux réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux (selon la terminologie de l'UNESCO, l'« Afrique subsaharienne » est une région, tandis que l'Afrique de l'Est est une sous-région). Au niveau interrégional, il est possible de créer des jumelages de réserves de biosphère, par exemple entre celles de Kruger-to-Canyons en Afrique du Sud et de la Rhön en Allemagne.

Qu'est-ce qu'une région ?

Jusqu'à présent, les réseaux de biosphère nationaux n'existent que dans quelques pays. En Allemagne, par exemple, les gestionnaires de toutes les réserves de biosphère se réunissent deux fois par an depuis déjà vingt ans. Il existe des réseaux sous-régionaux dans certaines parties du monde. C'est le cas par exemple du Réseau de réserves de biosphère de l'Atlantique Est (REDBIOS), qui regroupe les îles Canaries (Espagne), le Cap Vert, la Mauritanie, Madère et les Açores (Portugal), le Maroc et le Sénégal.

Les réseaux nationaux

AfriMAB est le réseau régional MAB de l'UNESCO pour l'Afrique subsaharienne. Il a été créé en 1996 à Dakar (Sénégal) durant la « Conférence régionale pour l'établissement de la coopération sur les réserves de biosphère d'Afrique pour la conservation de la biodiversité et du développement durable ». Il est composé des Comités nationaux du MAB – ces comités ou points focaux pour le MAB existent dans 33 États africains, dont 28 sont membres d'AfriMAB. AfriMAB rassemble 68 réserves de biosphère (tous les chiffres datent de 2013). AfriMAB a pour objectif global d'utiliser les réserves de biosphère A) afin de préserver la diversité naturelle et culturelle, B) pour le développement régional et comme sites d'apprentissage pour le développement durable et C) à des fins de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation. Enfin, il aide à l'application pratique du concept de réserves de biosphère. L'AfriMAB compte parmi ses activités la promotion du MAB en Afrique, le renforcement des capacités et des synergies et la collecte de fonds.

Structure d'AfriMAB

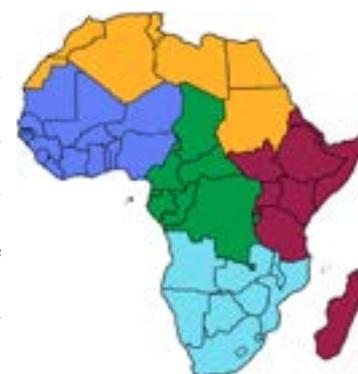
AfriMAB défend la coopération régionale à travers des projets concrets basés dans des réserves de biosphère – il s'agit toujours de projets conjoints de gestionnaires issus de différents pays. L'échange par le travail sur des projets conjoints est important. AfriMAB travaille sur quatre thématiques principales afin d'échanger le savoir-faire et d'améliorer la gestion:

Travail d'AfriMAB

- zonage et amélioration du fonctionnement des réserves de biosphère ;
- réserves de biosphère et communautés locales, participation des parties prenantes et partage des revenus ;
- réserves de biosphère transfrontalières et
- fonction d'appui logistique des réserves de biosphère.

Sous-région de AfriMAB:

- **Afrique australe** : Afrique de Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
- **Afrique de l'Est** : Comores, (Djibouti), Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan de Sud, Tanzanie
- **Afrique centrale** : Burundi, Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Principe, Tchad
- **Afrique de l'Ouest** : Benin, Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
- **Afrique du Nord** (ArabMAB): Algérie, Djibouti, Égypte, Libye, (Mauritanie), Maroc, (Somalie), Soudan, Tunisie



Réunions d'AfriMAB Tous les deux ou trois ans, l'ensemble des membres d'AfriMAB se réunissent lors d'une « **Assemblée** ». Ces réunions permettent de faire le bilan des activités du réseau et d'envisager des options pour une mise en œuvre plus efficace du concept de réserve de biosphère dans leur pays respectif. AfriMAB est géré par un « **Bureau** » composé du président d'AfriMAB, de quatre coordinateurs sous-régionaux pour l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale, l'Afrique orientale et l'Afrique australe, ainsi que du Secrétariat du pays qui accueille l'Assemblée. Le Bureau fait l'objet d'une nouvelle élection à chaque Assemblée. L'Assemblée d'AfriMAB qui s'est tenue à Nairobi en 2010 a adopté les statuts et la charte d'AfriMAB [[AFRIMAB]] a approuvé un mécanisme de financement pour le secrétariat d'AfriMAB [[UNESCO2013-2]].

ArabMAB **ArabMAB** est le réseau du programme MAB de l'UNESCO pour les pays arabes, dont les États africains situés au nord du Sahara. Les premières discussions sur la création du réseau ont eu lieu lors de la 2^e rencontre régionale des Comités nationaux du MAB de la région arabe, tenue au Caire en 1994, ainsi qu'à Alexandrie en 1996. Le Réseau a été lancé officiellement à Amman en 1997, conformément à la Déclaration d'Amman. La sous-région arabe comprend les pays africains suivants : Algérie, Djibouti, Égypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Somalie, Soudan et Tunisie. Douze autres États font également partie d'ArabMAB.

Structure d'ArabMAB Le principal objectif du réseau ArabMAB est de promouvoir la coopération entre les Comités nationaux du MAB de la région arabe et, dans une moindre mesure, entre les réserves de biosphère. Grâce à une meilleure coopération, les Comités nationaux échangent leurs expériences sur la création de réserves de biosphère et préparent la mise en œuvre de projets communs sur la recherche et la sensibilisation du public.

Le Comité de coordination d'ArabMAB (CCA) se réunit tous les trois ans pour adopter un programme de travail et faire le bilan des progrès accomplis. Les réunions du Conseil sont généralement accompagnées de réunions d'experts et d'ateliers techniques. Le Conseil élit également un **Bureau**. Les réunions du Conseil ont eu lieu à Agadir, au Maroc (1999), à Damas, en Syrie, (2001), à Beyrouth, au Liban (2004), à Charm El-Cheikh, en Égypte (2007), dans la réserve de biosphère des cèdres du Chouf, au Liban (2010) et dans la réserve de biosphère de Dana, en Jordanie (2013).

Commissions nationales de l'UNESCO et Comités nationaux du MAB

Qu'est-ce qu'une Commission nationale ? Chacun des 195 États membres de l'UNESCO a une **Commission nationale**. La création de ces organes était déjà prévue par la constitution de l'UNESCO de 1945 ; l'UNESCO est la seule agence des Nations Unies pour laquelle la constitution prévoit des organes de liaison nationaux. Ces Commissions nationales sont des institutions des États membres - elles ne font pas partie de la hiérarchie institutionnelle de l'UNESCO. Elles sont considérées comme le « premier partenaire de l'UNESCO » dans l'État membre, reçoivent une copie de toutes les informations importantes et peuvent avoir accès à des fonds spéciaux, le Programme de participation de l'UNESCO.

Certaines de ces Commissions nationales font intrinsèquement partie d'une hiérarchie ministérielle, souvent le ministère de l'Éducation ou des Affaires étrangères. Mais il existe aussi d'autres modèles ; des dizaines de Commissions nationales sont indépendantes - ces dernières ont un nombre d'employés conséquent. Certaines des Commissions nationales indépendantes, comme celles de l'Allemagne ou de la Corée du Sud, ont un programme de partenariat avec l'Afrique, qui, comme continent, est une priorité régionale de l'UNESCO.

Missions des Commissions nationales Les missions des Commissions nationales varient. En général, elles soutiennent et supervisent la mise en œuvre nationale de toutes les activités de l'UNESCO ; elles recherchent également les synergies nationales entre différents programmes ainsi qu'entre les réserves de biosphère, les sites classés au Patrimoine mondial, les géoparcs, les chaires UNESCO et les écoles associées à l'UNESCO. Les Commissions nationales sont habilitées à réguler l'utilisation du logo de l'UNESCO au niveau national.

Qu'est-ce qu'un Comité national du MAB ? Un gouvernement (d'un État membre de l'UNESCO) participe au MAB en créant un comité national du MAB. Les activités pratiques de ces comités nationaux varient d'un État à un autre. En 1997, l'UNESCO a publié des lignes directrices adressées à ces comités [[UNESCO1997]]. Un comité national est généralement composé de représentants de différents ministères, d'organisations de la société civile (OCS, également appelées ONG, Organisations non gouvernementales) et d'associations de parties prenantes, ainsi que de scientifiques et de gestionnaires des réserves de biosphère. Un comité national participe à tous les processus de désignation et d'examen périodique des réserves de biosphère individuelles. Avec la Commission nationale de l'UNESCO de l'État concerné, il maintient et élargit les contacts internationaux. Au début de l'année 2014, il y avait des comités nationaux du MAB et des points focaux dans 157 pays.

Relation avec la Commission nationale Dans la plupart des pays, un Comité national du MAB fait partie de la Commission nationale. En tant que sous-comité chargé d'un mandat purement consultatif, ses missions lui sont attribuées par le secrétaire général de la Commission nationale ou par son président (souvent ex officio le ministre de l'Éducation). Dans ce scénario, le Comité national du MAB est aussi invité à présenter des recommandations sur toutes les questions liées au MAB et à soumettre des propositions générales relatives à l'environnement.

Mais un autre modèle s'impose progressivement : le Comité national du MAB fonctionne comme un comité d'experts indépendant placé sous la responsabilité du ministère compétent (il s'agit généralement du ministère de l'Environnement, mais cela peut être aussi l'Agriculture ou la Science). Ce scénario a l'avantage d'améliorer l'accès au financement sectoriel pour des projets liés aux écosystèmes. Par exemple, l'Allemagne et la Corée du Sud ont des Comités nationaux du MAB indépendants mais qui coopèrent néanmoins très étroitement avec les Commissions nationales. En 2013, Makenzi a présenté une synthèse du statut et des institutions d'accueil des comités nationaux du MAB en Afrique de l'Est [[UNESCO2013-1]]. Au Kenya et en Ouganda, elles sont placées sous l'égide de la Commission nationale, au Rwanda du ministère du Tourisme et des Parcs nationaux, à Madagascar de l'Association des parcs nationaux (PNM-ANGAP), en Tanzanie du Conseil de gestion de l'environnement naturel (NEMC) et en Éthiopie du ministère des Sciences et de la Technologie.

Comités du MAB
indépendants

Les responsabilités des Comités nationaux du MAB varient d'un pays à l'autre. Elles doivent être adaptées aux besoins nationaux et maximiser les avantages concrets engendrés pour la société et l'environnement. Malheureusement, trop de Comités nationaux du MAB se concentrent exclusivement sur les tâches statutaires, comme la sélection des candidats pour les prix de l'UNESCO. Les Comités nationaux du MAB peuvent pourtant, et doivent, jouer des rôles essentiels et irremplaçables :

Composition typique
d'un Comité national
du MAB

- soutenir le renforcement institutionnel des réserves de biosphère ;
- faciliter la coopération et l'échange de connaissances entre toutes les réserves de biosphère ;
- faciliter la mise en œuvre de projets pertinents pour plusieurs réserves de biosphère ;
- faciliter la coopération, les jumelages et les partenariats internationaux, que ce soit au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère ou avec d'autres partenaires ;
- soutenir la création et la désignation de réserves de biosphère ;
- soutenir l'examen périodique des réserves de biosphère ;
- chercher des sites potentiels pour des réserves de biosphère et évaluer leur faisabilité ;
- veiller à la réalisation des rapports annuels et à leur qualité.

La composition des Comités nationaux du MAB varie également d'un pays à l'autre. Il doit comprendre des scientifiques issus de disciplines pertinentes ; la plupart des pays associent également des représentants des principaux ministères et agences gouvernementales concernés, par exemple en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation, de la recherche, de l'eau et de la coopération internationale. Les ONG, les fondations et les entreprises privées pourraient aussi être invitées. Certains Comités nationaux du MAB ne comptent que 5 membres, d'autres en ont 15. Quand cela est possible, les Comités nationaux du MAB doivent se réunir dans les réserves de biosphère afin de recueillir des impressions directement sur le terrain.

Missions et
responsabilités des
comités nationaux du
MAB

Étude de cas : Le Comité national du MAB de l'Égypte

Le Comité national du MAB égyptien existe depuis 1972, officiellement comme sous-comité de la Commission nationale. Grâce à son excellente continuité, il n'a eu que trois présidents. Dans les années 1970, c'était le seul organe officiel en Égypte chargé des questions environnementales ; il se considérait comme le défenseur de la sécurité environnementale et promouvait un système de gouvernance environnementale. Dès les années 1970, il publiait déjà des rapports sur la nécessité d'introduire une éducation environnementale, d'intégrer les aspects environnementaux à la planification du développement et d'établir une agence environnementale gouvernementale. Ces rapports montrent que dès le début, le Comité national du MAB égyptien a essayé d'élargir son mandat le plus possible afin de répondre aux besoins réels du pays. Il ne jouait pas le rôle d'une simple boîte aux lettres.

C'est aussi dans les années 1970 que le Comité a soutenu deux grands projets multidisciplinaires sur les écosystèmes désertiques sur la côte méditerranéenne, à l'ouest d'Alexandrie (SAMDENE et REMDENE). Ces deux projets ont abouti à la désignation de la réserve de biosphère d'Omayed en 1981, un an avant que l'Égypte n'adopte une loi sur les réserves naturelles. A la fin des années 1980, un grand projet de recherche similaire a abouti à la désignation de Wadi Allaqi comme réserve de biosphère, 180 kilomètres au sud-est d'Aswan.

Dans les années 1990 et 2000, le Comité a travaillé à l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial. Il a organisé quatre formations dans les pays arabes, adressées aux gestionnaires des réserves de biosphère, des aires protégées et des sites potentiellement classés au patrimoine mondial. Le Comité a défendu avec succès deux dossiers pour l'inscription de deux nouveaux sites égyptiens au patrimoine mondial en 2002 et 2005.

De 2002 à 2013, le Comité a participé au projet SUMAMAD, sur la gestion durable et la conservation des terres arides marginales en Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Amérique latine. Ce projet a donné naissance à des méthodologies harmonisées pour neuf sites de recherche, ce qui permet de comparer les résultats et de partager les connaissances.

Depuis 1977, le Comité publie un Bulletin biannuel et bilingue d'environ deux cents pages. Plusieurs jeunes scientifiques égyptiens ont remporté le Prix des jeunes scientifiques du MAB sur la proposition du Comité, qui délivre lui-même six prix par an pour de jeunes scientifiques (quatre par an entre 1982 et 2012).

Étude de cas : Le Comité national du MAB, le Ghana

Le Comité national du MAB du Ghana est coordonné par l'Agence de protection de l'environnement en étroite coopération avec la Commission nationale de l'UNESCO et le bureau hors siège de l'UNESCO. Il compte 24 membres et 16 membres affiliés : deux ministères nationaux, le Département faune/la Commission des forêts, en charge des aires protégées, la Commission nationale, deux autres institutions de réglementation, les gestionnaires des réserves de biosphère, un représentant de l'autorité traditionnelle et un représentant de l'autorité locale (assemblées de district), une ONG (Ghana Wildlife Society) et quelque dix représentants du domaine de la recherche et universitaire. Le comité se réunit une à deux fois par an en fonction des ressources financières et compte sept sous-comités en charge de thèmes spécifiques : zones humides, montagnes, forêts, îles/côtes, zones d'habitation, tourisme, renforcement des capacités/éducation. Au niveau des sous-comités, une dizaine de visites de terrain sont organisées chaque année. Le comité national organise des rencontres internationales avec le Réseau mondial et AfriMAB, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Ses activités récentes comptent des activités internationales, comme l'organisation de l'Assemblée d'AfriMAB en 2013, la visite d'échange d'une délégation éthiopienne, la participation à des ateliers en Afrique du Sud et au Botswana, l'ouverture d'une page Facebook et la mise à jour de toutes les cartes. Dans la réserve de biosphère de Bia, l'accent est mis sur un projet d'économie verte, financé par la Corée du Sud ; à Songor, l'objectif est de sensibiliser les populations, de revoir le plan de gestion et d'harmoniser la réserve de biosphère avec une inscription Ramsar. Le comité a participé à la préparation des études préliminaires, du cadre juridique et du plan de gestion dans le cadre du dossier de la réserve de biosphère du lac Bosomtwe.

Votre partenaire principal

Du point de vue du gestionnaire d'une réserve de biosphère, le Comité national du MAB doit être votre principal interlocuteur au niveau national. Ce comité est là pour vous aider et pour défendre votre cause au niveau politique. Il doit vous aider à trouver des experts afin que vous soyez en mesure de régler vos problèmes. Le comité et ses membres doivent expliquer l'importance des réserves de biosphère aux scientifiques et aux journalistes. Il peut même peut-être vous aider à obtenir des fonds.

Si un Comité national du MAB fonctionne bien, il devient votre « lien national et international » pour tous les domaines. Si au contraire, les Comités nationaux du MAB ne fonctionnent pas bien, les gestionnaires des réserves de biosphère peuvent être à l'origine d'améliorations.

Proposition, désignation et examen périodique des réserves de biosphère

Une désignation prend du temps

Le processus de désignation d'une réserve de biosphère semble compliqué et laborieux. Il ne comporte pourtant pas de « complication bureaucratique » – toutes les étapes sont nécessaires afin de fournir une base institutionnelle et réglementaire saine qui permettra la bonne gestion de la future réserve de biosphère, pour l'exemple de la Suède cf. [[SANDSTRÖM]]. La désignation d'une réserve de biosphère est toujours un processus assez long ; cela a parfois nécessité 2 à 3 ans, parfois plus de 10 ans.

Il faut recueillir de nombreuses informations pour préparer une désignation

Quel est le problème ? Naturellement, pour prétendre à la désignation, il faut remplir un formulaire (en anglais, français ou espagnol, disponible sur le site www.unesco.org, voir aussi un extrait en annexe 7) et ce formulaire compte à lui seul 37 pages. Par exemple, la nomination doit démontrer que la réserve de biosphère :

- englobe une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines ;
- est importante pour la conservation de la biodiversité et de la diversité culturelle ;
- offre la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable ;
- a une taille appropriée pour remplir les 3 fonctions ;
- identifie les 3 zones caractéristiques ;
- intéresse et associe un éventail approprié de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés ;
- a un plan/une politique de gestion, une autorité de gestion et des programmes de recherche et de formation ;
- a le soutien unanime de toutes les parties prenantes concernées au niveau local et du Comité national du MAB.
- Recueillir toutes les informations et les données nécessaires n'est pas simple et nécessite souvent des recherches supplémentaires. Ce n'est pas la partie la plus difficile mais c'est clairement la plus importante.

Une désignation nécessite le soutien des toutes les parties prenantes locales

L'élément décisif d'une désignation est l'obtention du soutien des parties prenantes et des communautés habitant dans la réserve de biosphère. Formellement, il s'agit de recueillir la signature de toutes les autorités, des gouvernements locaux élus et/ou des représentants de la communauté. Nous savons d'expérience qu'il faut souvent du temps avant d'obtenir ce soutien. Parfois, le scepticisme d'un seul maire de village suffit à retarder le processus de quelques années. Les arguments avancés à l'encontre d'une réserve de biosphère sont toujours les mêmes : les autorités craignent des restrictions qui freineraient le futur développement économique, les populations ont peur de « vivre en cage ».

Étude de cas : Participation des parties prenantes dans le projet de la réserve de biosphère de Niimi, la Gambie

Le projet de réserve de biosphère de Niimi au nord de la Gambie couvrirait 132 000 hectares (soit plus de 10 % du pays) de terres traditionnelles/communes, privées et cogérées entre la frontière sénégalaise et l'estuaire du fleuve Gambie, soit 90 000 habitants. La première réserve de biosphère gambienne s'étendrait d'un petit parc national (Ramsar) du même nom, qui protège l'une des dernières forêts vierges de mangroves sur la côte ouest-africaine au nord de l'Équateur et abriterait un site classé au patrimoine mondial, un autre parc national et deux forêts domaniales. Elle longerait également la réserve de biosphère du delta du Saloum au Sénégal, ce qui formerait une réserve de biosphère transfrontalière. L'objectif est d'utiliser la réserve de biosphère pour mieux lutter contre l'abattage de bois vert, les feux de brousse, la salinisation, l'érosion du littoral, les méthodes de pêche destructrices, les espèces envahissantes, le surpâturage et surtout la pauvreté.

La participation des parties prenantes pour préparer la proposition a commencé en 2002. Un Comité consultatif technique a alors été créé en préparation du processus plus détaillé lancé en 2005, financé par l'UICN. Le Comité est secondé par une Équipe d'animation multidisciplinaire qui devrait faciliter la participation efficace de toutes les parties prenantes et promouvoir l'appropriation. Toutefois, ces mécanismes ne fonctionnent pas comme prévu car les ressources financières sont insuffisantes. Le Comité national du MAB a formé un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes comme les institutions gouvernementales, les ONG et les autorités locales ; il se réunit régulièrement pour planifier et mettre en œuvre des activités définies en collaboration avec les populations locales. Un plan de gestion préliminaire est sur le point d'être validé. Durant tout le processus, des consultations ont eu lieu avec les communautés locales afin d'obtenir un consensus. Les communautés locales ont aussi été consultées durant le processus de cartographie afin de minimiser les conflits dus au partage de terres. Cela a été rendu possible par une campagne de sensibilisation, notamment une visite d'échange à la réserve de biosphère du delta du Saloum avec des membres de la communauté. La nomination de l'UNESCO devrait bientôt aboutir. [[UNESCO-2013-1]

Quand on veut défendre une future réserve de biosphère, il faut prendre ces préoccupations au sérieux et travailler dur. L'expérience montre qu'il est possible de convaincre toutes les parties prenantes qu'une réserve de biosphère est synonyme d'ouvertures, non de restrictions, et qu'elle apporte de nombreux avantages socio-économiques. Une réserve de biosphère est le contraire d'une « cage ». Une récente coopération de Tanzanie avec le Royaume-Uni a mis en place un guide très précieux sur la désignation de les réserves de biosphère, avec un accent sur la participation des femmes et en prenant en compte les aspects culturels [[BELL]].

C'est pourquoi la « participation » à une réserve de biosphère doit commencer *avant* la désignation. La phase de nomination est le meilleur moment pour lancer les processus participatifs. Si le processus n'est pas participatif, la population gardera pendant longtemps l'impression qu'une réserve de biosphère est une structure artificielle, imposée de l'extérieur. A cet égard, les *études de faisabilité et/ou de référence*, qui constituent souvent la première étape de la désignation, peuvent être très utiles. Dans le cas de certaines réserves de biosphère, l'initiative a été entièrement prise par les communautés. Dans d'autres cas, l'initiative est partie du niveau national et régional, par exemple par les autorités gouvernementales ou des scientifiques.

Les étapes suivantes du processus de désignation sont définies dans l'article 5 du « Cadre statutaire » (cf. Annexe 2). Il y est clairement mentionné qu'une proposition, étayée par la documentation nécessaire, doit être soumise à l'UNESCO par un Etat, par l'intermédiaire d'un Comité national ou d'un point focal du MAB le cas échéant. Cela signifie que toutes les initiatives concernant les réserves de biosphère doivent impliquer le gouvernement national. L'article 5 du Cadre statutaire demande aussi un examen de toute proposition sur la base de critères internationaux ; un gouvernement ne peut pas simplement relayer une nomination. Le Cadre statutaire encourage par ailleurs un Etat membre à définir des critères nationaux afin de prendre en compte leur contexte spécifique (cela a par exemple été le cas de l'Allemagne).

Une fois soumis à l'UNESCO (avant la fin du mois de 30 septembre de chaque année), le secrétariat vérifie le contenu du dossier et la documentation ; si une proposition est incomplète, il demande à l'Etat l'information manquante. Les propositions complètes sont étudiées par le « Comité consultatif sur les réserves de biosphère », un petit groupe de travail composé d'experts. Ce comité formule une recommandation sur une proposition. La recommandation est transmise au CIC du MAB (voir section 1.2) qui prend une décision en acceptant ou rejetant la proposition. Cela se passe généralement durant la session d'été du CIC, environ neuf mois à compter de la date limite de dépôt des dossiers. Le CIC rejette en général de 3 à 8 propositions par session. Le Directeur général de l'UNESCO notifie ensuite la décision du CIC à l'État concerné. Chaque réserve de biosphère reçoit un certificat officiel de l'UNESCO. Les propositions d'extension d'une réserve de biosphère existante suivent la même procédure.

Participation dès le premier instant

Rôle essentiel du gouvernement national

Que fait l'UNESCO avec le dossier ?

Un examen périodique
tous les 10 ans

L'examen périodique qui a lieu au moins tous les dix ans est un moment important pour chaque réserve de biosphère. Les examens périodiques font le bilan du fonctionnement, du zonage et des modifications de la réserve de biosphère et déterminent les facteurs de ces changements. C'est aussi l'occasion de débattre de l'actualisation du zonage et du plan de gestion, de remettre en cause les objectifs et les moyens des politiques de gestion ainsi que d'examiner les problèmes de mise en œuvre. Les gestionnaires doivent envisager l'examen périodique non comme une tâche bureaucratique astreignante ayant pour but de produire un dossier, mais comme une opportunité unique de légitimer la réserve de biosphère et donc leur position, et d'améliorer la qualité du travail de la réserve de biosphère.

L'examen périodique
nécessite la
participation de toutes
les parties prenantes

Dans tous les cas, l'examen périodique doit impliquer toutes les parties prenantes et la population pour plusieurs raisons: il s'agit avant tout de fournir un forum qui permette d'exprimer les soutiens à la réserve de biosphère ou les inquiétudes face à tel ou tel problème. Si, après les auditions publiques, il s'avère que les communautés ne jugent pas la réserve de biosphère bénéfique, cette dernière est fortement remise en question. Ce rapport remis à l'UNESCO est la seule occasion de légitimer un changement important qui pourrait permettre de remédier à cette remise en question. Il existe aussi de nombreuses raisons pragmatiques à la participation : la communauté dispose de nombreuses informations, y compris des savoir-faire traditionnels sur les changements observés dans le monde animal et les écosystèmes. Souvent, les systèmes de suivi ou les indicateurs traditionnels peuvent servir d'outils essentiels pour renseigner ces examens. Ces structures participatives de collecte de données devraient être utilisées et maintenues de la proposition à l'examen, cf. [[PRICE]].

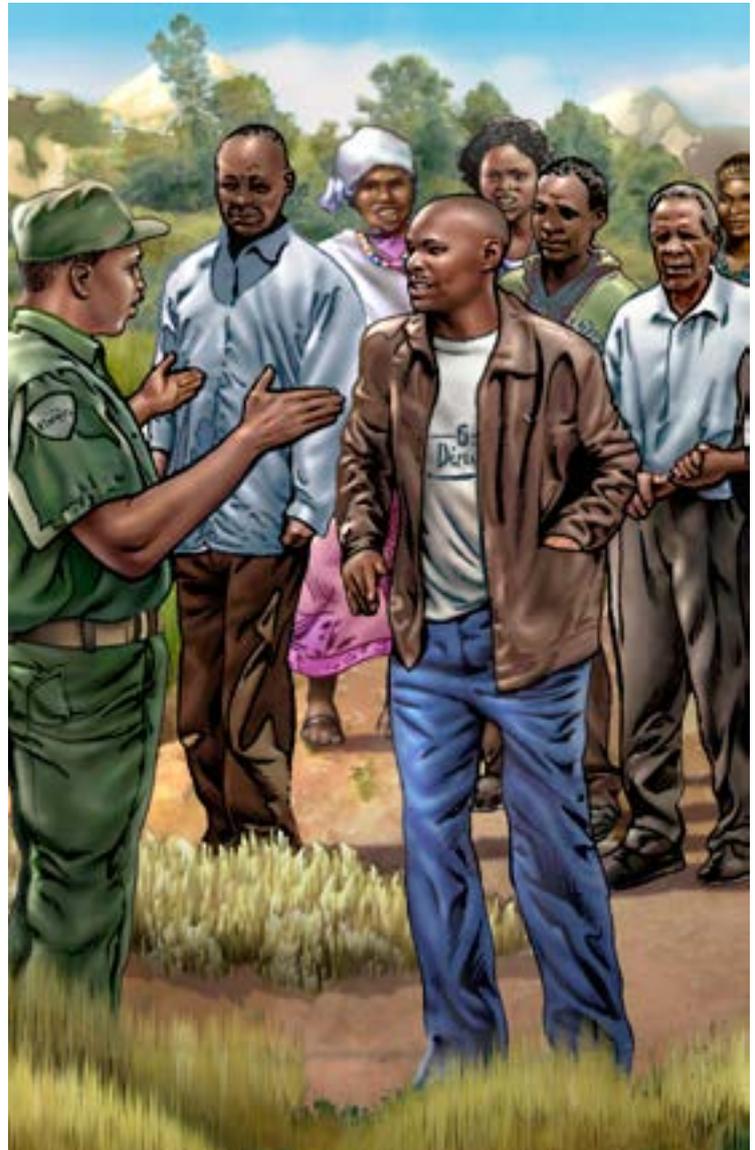
Le rapport de l'examen périodique (formulaire est disponible en anglais, français ou espagnol au www.unesco.org, voir Annexe 8 pour une version abrégée) est remis à l'UNESCO par l'autorité nationale compétente, généralement par le biais du comité national du MAB. Certains États demandent des rapports annuels sur les réserves de biosphère auprès de leur comité national du MAB afin de faciliter et d'accélérer la compilation des informations. Le rapport de l'examen périodique est ensuite revu par le Comité consultatif pour les réserves de biosphère, qui émet une recommandation adressée au CIC. Le CIC constate l'état satisfaisant ou l'amélioration de la gestion de la réserve de biosphère par rapport à la désignation ou au dernier examen. Si la qualité est jugée insuffisante, le CIC peut demander à l'Etat concerné de prendre des mesures adaptées, si nécessaire avec l'aide de l'UNESCO.

Que fait l'UNESCO avec
l'examen périodique ?

Si, d'après l'évaluation du CIC, une réserve de biosphère ne remplit toujours pas les critères à l'issue d'un délai raisonnable, l'aire perd son statut de réserve de biosphère de l'UNESCO. Les États peuvent également retirer eux-mêmes une réserve de biosphère placée sous leur juridiction du Réseau mondial. 293 rapports d'examen périodique ont été examinés par le CIC-MAB, dont 46 en Afrique. 6 réserves de biosphère africaines ont déjà fait l'objet de deux examens. Jusqu'à présent, 13 réserves de biosphère dans le monde entier ont été retirées du WNBR car elles ne respectaient pas les critères du Cadre statutaire (tous les chiffres datent de 2013).

Qu'est-ce qui se passe
si les critères ne sont
pas respectés ?

En 2013, le CIC a adopté une « stratégie de retrait » pour les réserves de biosphère n'ayant pas encore présenté de rapport d'examen périodique ou ne respectant pas tous les critères. Après plusieurs avertissements adressés aux réserves de biosphère concernées et aux comités nationaux du MAB, plusieurs aires risquent de perdre leur statut de réserve de biosphère de l'UNESCO (la décision du CIC du MAB sur la « stratégie de sortie » est disponible à l'annexe 6). La « stratégie de sortie » est particulièrement préoccupant en Afrique, puisque seulement 33 des réserves de biosphère en Afrique ont entrepris des examens périodiques, tandis que 17 ont jamais entrepris l'examen (Septembre 2013, [[UNESCO2013-2]]).



Les réserves de biosphère comme « régions modèles »

Pour certains scientifiques et politiques, le monde entier devrait être une réserve de biosphère. En théorie, ils ont raison : le monde entier doit devenir durable pour que nos enfants puissent y mener une vie décente. Mais une réserve de biosphère est bien plus qu'un « ensemble d'objectifs » ou qu'une « philosophie ». Les réserves de biosphère nécessitent un zonage, un examen périodique, des plans de gestion, des équipes de gestion, une participation et une gestion basée sur les connaissances. Tout cela pourrait se faire à grande échelle ; mais l'expérience montre à quel point cela est difficile même à l'échelle de petites réserves de biosphère.

Le monde entier en tant que réserve de biosphère ?

Les réserves de biosphère ont pour mission de trouver des « solutions qui fonctionnent vraiment ». Les réserves de biosphère ne peuvent donc pas s'arrêter à une idée intéressante sur le plan théorique proposée par la communauté scientifique. Elles doivent démontrer qu'elles peuvent convaincre les paysans et leurs familles, les chasseurs et les exploitants forestiers pour mettre en œuvre cette solution, que cette solution sera maintenue par les utilisateurs au long terme, qu'elle n'a aucun effet négatif, qu'elle est économiquement viable, qu'elle produit l'effet écologique promis etc.

La « philosophie » ne suffit pas, il faut l'appliquer

Les réserves de biosphère font partie des très rares endroits sur Terre qui ont cette ambition élevée. Elles doivent vraiment servir de « modèles ». Mais cela signifie aussi qu'elles doivent s'efforcer de diffuser leurs expériences, notamment positives, afin d'inciter aux bonnes pratiques. Elles ne doivent pas devenir des « îles de bonheur » isolées, mais plutôt exercer une influence positive sur les régions voisines dès leurs premiers jours d'existence. *Elles doivent donner l'exemple et non « prêcher ».*

Pas d'« îles du bonheur »

Souvent, une réserve de biosphère a des liens forts avec ses environs : étant donné que les réserves de biosphère ont souvent des frontières naturelles (chaînes de montagne ou rivières), elles traversent souvent des frontières administratives et ne couvrent par conséquent qu'une partie d'un district ou d'une province. Les gestionnaires et les maires doivent donc participer à des forums d'échanges du district ou de la province. Par ailleurs, les habitants des réserves de biosphère font l'aller-retour dans les régions voisines pour leur travail ou vice-versa. Il y a aussi des échanges en cas de conflits avec les environs et les négociations qui suivent pour trouver des solutions. La Commission nationale de l'UNESCO et le Comité national du MAB doivent aussi diffuser les expériences positives et les leçons tirées au niveau national et international.

Les interactions fortes fonctionnent d'elles-mêmes

3.3 Plans de gestion et documents associés

La raison et l'exigence d'un plan de gestion

La structure de gouvernance (unité de gestion, conseil de gestion, conseil consultatif, voir Chapitre 3.2) d'une réserve de biosphère doit adopter une gestion basée sur une stratégie détaillée. Les décisions ne sont pas prises « ad hoc », dans une sorte de « brouillard », sans stratégie.

Qu'est-ce que la « gestion ad hoc » ?

Que signifie la « gestion ad hoc » ? Prenons un exemple : lundi, le gestionnaire A décide d'interdire le pâturage sur un terrain précis afin de protéger des oiseaux migrateurs récemment installés. Mardi, suite à des plaintes de paysans, le gestionnaire B autorise le pâturage. Mercredi, le gestionnaire C interdit le pâturage. Cet exemple montre l'absence d'une hiérarchie claire et d'une délégation de la prise de décision mais il *montre aussi l'absence de stratégie et d'un plan de gestion*. Dans une réserve de biosphère dotée d'une stratégie et d'un plan de gestion clairs, tous les gestionnaires A, B et C (et les paysans) ont la même approche quant à l'équilibre entre les intérêts des oiseaux migrateurs et des paysans qui ont besoin de pâturages car l'approche a été définie ensemble par les gestionnaires et les parties prenantes, y compris les éleveurs.

Exigences claires de l'UNESCO

Un plan de gestion est un cadre officiel pluriannuel (procédé et document) pour atteindre vos objectifs (par exemple la conservation des ressources naturelles, l'éradication de la pauvreté) d'une manière structurée. La Stratégie de Séville (cf. Annexe 3) exige que « chaque réserve de biosphère ait une politique ou un plan de gestion efficace et une autorité ou un mécanisme adapté(e) pour le/la mettre en œuvre (...) qui concerne toutes les zones des réserves de biosphère ». Elle recommande en outre de « recenser les intérêts des divers partenaires et [de les] intégrer pleinement aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion » ; elle encourage également la formation des communautés locales pour permettre leur participation à la planification et à la gestion. A management plan should also help managers to adapt «properly» to change – a management plan is not set in stone, but it avoids that each new development or trend will immediately affect agreed goals.

Les plans de gestion sont nécessaires pour différentes raisons :

7 raisons d'avoir un plan de gestion

- l'UNESCO l'exige (Stratégie de Séville, Cadre statutaire, formulaire de désignation, formulaire d'examen périodique; cf. Annexes 2,3,7,8) ;
- votre gouvernement va probablement l'exiger pour des raisons de transparence (au même titre que d'autres partenaires financiers) ;

- les donateurs potentiels vont probablement l'exiger pour comprendre la façon dont un projet individuel s'inscrit dans une approche globale ;
- les partenaires locaux ont besoin d'un document écrit présentant vos intentions ;
- une gestion sans plan est « ad hoc » et n'est pas efficace ;
- une gestion sans plan aboutira à un « changement stratégique » loin de vos objectifs clés, comme la conservation de la biodiversité et le développement durable, en l'espace de quelques mois ou années (naturellement, il faut parfois s'écarter d'un plan pour faire face aux imprévus) ;
- formuler un plan est l'une des meilleures façons d'associer véritablement les parties prenantes et les communautés.

Contenu d'un plan de gestion en tant que document

En tant que *document*, un plan de gestion doit contenir plusieurs éléments (les éléments cités sont des exemples ; ils peuvent avoir une autre dénomination et être plus ou moins nombreux - pour plus de détails, voir le Chapitre 4.4) :

- analyse de la situation en termes d'opportunités et de menaces, de forces et de faiblesses ;
- analyse des priorités de la réserve de biosphère, du point de vue des intérêts des parties prenantes ;
- élaboration de scénarios, avec analyse des pressions externes et des vulnérabilités internes ;
- vision à long terme (« état synthétique » ou visions pour plusieurs thèmes prioritaires) ;
- objectifs à moyen terme à atteindre pour concrétiser la vision, avec indicateurs et critères de référence ;
- projets prioritaires dont la mise en œuvre permettra la réalisation des objectifs à moyen terme.

Documents réalistes sont nécessaires

Parfois, les gestionnaires demandent s'ils doivent formuler leur plan de gestion de façon « très » réaliste, c'est-à-dire sans l'aide d'hypothèses optimistes mais uniquement avec des projets et des idées qu'ils pourront mettre en œuvre avec certitude. Ou, au contraire, s'ils doivent rédiger des listes de vœux pieux fondées sur des hypothèses très optimistes, avec toutes les idées de projet imaginables. La réponse se trouve au milieu, mais se rapproche plus de l'approche réaliste. Les plans de gestion doivent servir à guider les gestionnaires dans leur travail réel en tenant compte des difficultés réelles, en collaboration avec leurs parties prenantes réelles. Les listes de vœux pieux ne font que perturber le travail réel car elles mélangent la réalité quotidienne difficile à des idées trop audacieuses. D'un autre côté, être « trop réaliste » mène au pessimisme. Un plan de gestion doit insuffler de l'optimisme ; il doit dépeindre un avenir de possibilités si certaines tendances positives se maintenaient. De nombreuses organisations ont fait l'expérience de la force de la pensée positive – cela n'a rien d'ésotérique, c'est simplement l'idée selon laquelle les gens seront prêts à s'investir davantage dans un avenir facile à comprendre et avantageux.

Formuler des plans intégrés

Autre question fréquente : un plan de gestion doit-il être un *plan intégré qui couvre tous les aspects de la planification de la vision et de la stratégie*, de la liste de projets prioritaires aux ressources financières et humaines nécessaires pour les mettre en œuvre. Ou, au contraire, le plan de gestion devrait-il plutôt être une série de documents, comme un « business plan » [[RUZZIER]] ou un « tableau du personnel » et une « vision » séparée ? Il est impossible de donner une réponse unique car tout dépend de la situation. Un « document intégré » présente de nombreux avantages ; par exemple, il associe la mise en œuvre du projet aux ressources financières et humaines, ce qui fait que le document est plus bien convaincant, tant en interne qu'en externe. Avoir tous les documents au même endroit est aussi une bonne chose. D'un autre côté, une approche trop globale qui essaie de condenser tous les aspects dans un seul document n'est pas réaliste : il vous faudra probablement rédiger régulièrement plusieurs documents stratégiques à l'adresse des bailleurs de fonds, des gouvernements etc. Votre plan de gestion doit donc idéalement être complet et réalisable de façon pratique au moment de la rédaction afin de servir de référence immédiate (pour copier-coller) afin de pouvoir élaborer des stratégies ultérieurement. Par exemple, si vous avez besoin d'un business plan, il ne doit pas nécessairement être inclus dans le plan de gestion mais vous devez être en mesure de le rédiger en quelques heures en vous appuyant sur un bon plan de gestion.

Un plan de gestion concerne toutes les zones

Pas de plan de gestion sans zonage

S'il n'y a pas de zonage au moment de la formulation du plan de gestion, il faut d'abord procéder à l'identification des zones :

- quel est l'objectif de chaque zone ;
- où sont les trois zones et quelles sont les frontières ;
- ont-elles une superficie suffisante pour atteindre leurs objectifs ;
- quelle protection juridique ont-elles ;
- quelles activités sont à autoriser ou à interdire pour atteindre les objectifs ;
- comment le respect des restrictions est-il surveillé/contrôlé.

Zonage participatif

Les plans de zonage spécifiques doivent toujours faire un compromis entre les différents droits et revendications (droits d'utilisation traditionnels, propriété légale etc.) et l'utilisation et/ou la conservation prévues à l'avenir.

Les plans de zonage doivent absolument être acceptés par les communautés locales (voir Chapitre 4.1) car le zonage peut affecter les droits d'utilisation et la propriété des communautés.

Le zonage doit prendre en compte :

- les territoires importants pour les espèces endémiques et menacées, en s'appuyant sur la taxinomie et les listes rouges ;
- les territoires avec le minimum de perturbations, les forêts vierges, les zones sauvages ;
- la santé des écosystèmes et la taille minimale des écosystèmes pour qu'ils puissent fournir leurs services (voir Chapitre 2) ;
- les connexions entre les écosystèmes et les couloirs ;
- les propriétés de l'environnement physique (bassins versants, chaînes montagneuses, vallées « impasses » etc.) ;
- les droits à la propriété, y compris sur les terres communes ;
- l'utilisation historique et récente des terres et les tendances ;
- les terres agricoles, les zones de pâturage, les sites miniers et les autres « pressions anthropogéniques et leur direction » ;
- les « pressions écologiques et leur direction », comme l'avancée des déserts ou les espèces étrangères envahissantes ;
- les villes, les villages et l'infrastructure linéaire (routes, lignes électriques, canaux etc.) et les autres endroits et les couloirs de perturbation ;
- les traditions socio-culturelles, y compris les sites classés au patrimoine et les sites sacrés.

Le zonage doit être basé sur de multiples critères

L'élaboration du zonage nécessite donc des connaissances considérables ; toutes les connaissances ne seront pas accessibles, certaines recherches seront obsolètes. Il faut établir un classement préliminaire des facteurs influençant le zonage. Puis procéder comme il est indiqué dans le Chapitre 4.1.

Un plan de gestion traite toutes les zones d'une réserve de biosphère de la même façon. La conservation de la biodiversité est nécessaire dans les trois zones mais requiert différents instruments dans chacune d'elles. « Promouvoir le développement économique et social durable » est nécessaire dans les trois zones mais renvoie à des réalités différentes dans chacune d'elles. Il faut promouvoir la recherche et l'éducation dans les trois zones. Par un exemple, cf. [[K2CGUIDELINES]].

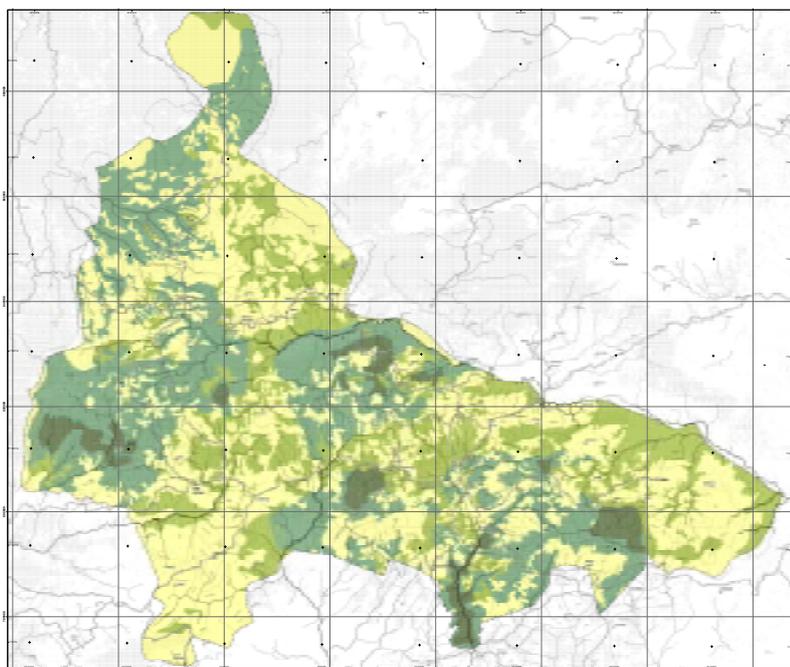
Un plan de gestion pour les 3 zones

De nombreuses réserves de biosphère font face à une autre difficulté : leur zonage découle d'instruments politiques. Si le zonage a été inventé par le programme MAB de l'UNESCO, il a été repris par d'autres programmes nationaux ou internationaux : les parcs nationaux modernes ont adopté un certain zonage, les sites Ramsar un autre et les sites classés au patrimoine mondial comportent également une zone tampon. Comment agir en présence de zonages « conflictuels » ? Il convient de distinguer deux aspects : comment définir un zonage et pour quels objectifs, et comment faire connaître ces zones publiquement.

Premièrement, les zonages issus de différents programmes doivent être cohérents d'un point de vue conceptuel et juridique. Si telle « zone Ramsar » défend uniquement la conservation, elle doit constituer l'aire centrale d'une réserve de biosphère. Si deux « zones différentes d'un parc national » ont pour unique objectif la conservation, il faut combiner les deux zones pour former l'aire centrale de la réserve. Si la fonction de la zone tampon d'un site classé au patrimoine mondial correspond à la fonction de la zone tampon d'une réserve de biosphère, elles doivent coïncider ; si la zone tampon de la réserve doit être étendue, il faut l'étendre au-delà de la zone tampon du site classé. En principe, au niveau conceptuel et juridique, il y a une grande souplesse. L'UNESCO a besoin de trois catégories de zones – si, à cause de la législation nationale ou des spécificités locales, il semble plus judicieux de définir quatre ou cinq catégories (par ex. deux types différents d'« aires de transition »), cela ne pose pas de problème – mais pour l'UNESCO, il faut fusionner les « deux types d'aires de transition ».

Le zonage doit être convenu avec les communautés locales

Toutefois, il convient d'être prudent quant à la communication de ces questions au grand public. Il est difficile d'expliquer qu'il y a différents zonages parce qu'il y a différents instruments ; les gens n'y verront probablement aucun intérêt pour eux-mêmes et ne vous féliciteront pas pour votre travail. Vous devez donc présenter et utiliser publiquement uniquement la terminologie du programme que la plupart des gens connaissent et qui est le plus pertinent pour eux. Souvent, il s'agira de la réserve de biosphère, dans d'autres cas, ce sera le parc national. La situation est particulièrement délicate quand une réserve de biosphère est établie sur un site qui bénéficie depuis longtemps d'un programme connu vraiment incompatible avec le concept de réserve de biosphère. Modifier le zonage jusqu'alors familier peut prendre de nombreuses années, comme en a fait l'expérience la réserve de biosphère de Songor au Ghana.



Exemple de zonage: Kafa réserve de biosphère dans Ethiopie



Description de base de l'aire centrale

Gestion de l'aire centrale : l'aire centrale est composée d'un ou de plusieurs sites strictement protégés par la loi, qui ont comme fonction principale la conservation de la biodiversité. L'aire centrale correspond souvent à un parc national ou à une réserve naturelle. Aucune superficie minimale n'a été définie au niveau mondial pour les aires centrales. Toutefois, les pays peuvent adopter des critères nationaux pour la mise en œuvre du Programme MAB (par ex. Autriche et Allemagne [[GUC2007]]) qui exigent une taille minimale, en termes de pourcentage de la réserve entière.

L'aire centrale doit être suffisamment grande pour inclure tous les habitats naturels et semi-naturels et les écosystèmes qui peuvent être exempts de perturbations externes. Si l'aire centrale est composée de plusieurs parties, ces dernières doivent toutes respecter une taille minimale, par exemple pour permettre aux animaux de chasser leurs proies ou pour les cultures fourragères ; plus d'habitats et plus de niches signifient plus d'espèces. La continuité de l'aire centrale avec la zone tampon est aussi essentielle, y compris en termes d'accessibilité pour les animaux (migration, nidification etc.) et la flore (graines, spores, fruits, pollen etc.).

Priorité au contrôle

Dans l'aire centrale, l'accent est mis sur le contrôle, c'est-à-dire le contrôle strict des activités humaines. Dans certaines réserves de biosphère, aucune activité humaine n'est autorisée dans les aires centrales (sauf la recherche scientifique non destructive, la surveillance et l'éducation à faible impact), dans d'autres, les touristes peuvent emprunter des circuits balisés et dans d'autres encore, des activités humaines spécifiques sont autorisées, toujours sous contrôle, afin de minimiser les perturbations des ressources biologiques. La délimitation d'une aire centrale par des panneaux clairs ou même des clôtures dépend de chaque pays. Quand cela est possible, établissez des cartes à l'aide de coordonnées satellites/GPS, conservez ces données dans une carte électronique et créez un système de surveillance fiable.

Un cordon de protection

Gestion de la zone tampon : la zone tampon doit encercler ou longer la/les aire(s) centrale(s) comme un cordon de protection ; parallèlement, elle promeut l'utilisation durable des ressources naturelles. Aucune superficie minimale n'a été définie au niveau mondial pour la zone tampon, même si certains pays en ont introduit une.

Uniquement des activités compatibles avec la conservation

La gestion doit veiller à ce que les activités humaines soient compatibles avec la conservation de la biodiversité. Outre les activités tolérées dans l'aire centrale, des activités à faible impact comme l'écotourisme et le pâturage à faible pression sont généralement autorisées, ainsi que les infrastructures d'eau et d'énergie renouvelables (acceptables d'un point de vue écologique). Guidez les visiteurs et si nécessaire, introduisez des restrictions et des quotas. Les systèmes d'énergie renouvelable peuvent aussi avoir des conséquences négatives, par exemple les éoliennes sur les oiseaux et les chauves-souris ou les turbines hydrauliques sur les poissons ; certains pays les autorisent uniquement dans l'aire de transition.

Préserver les paysages culturels

Ce que nous venons de décrire est l'objectif « classique » ou principal de la zone tampon : que les activités humaines de l'aire de transition n'affectent pas l'aire centrale. Mais dans de nombreux écosystèmes, la zone tampon joue un autre rôle. Elle est idéale pour préserver les formes traditionnelles d'utilisation des terres qui ont engendré un écosystème particulier suite aux interventions humaines. C'est le cas par exemple de l'agriculture extensive, du pâturage extensif etc. Pour cela, il faut dresser le bilan de l'impact des traditions sur l'écosystème et de leur rendement économique et évaluer leur viabilité à long terme, dans le cas de leur maintien et dans le cas de leur modification.

Gestion de l'aire de transition : dans la représentation schématique, l'aire de transition est la partie « restante » de la réserve de biosphère (la zone qui marque la transition avec ce qui l'entoure). Toutes les activités humaines y sont autorisées, comme les habitations, l'agriculture, l'élevage, l'industrie etc. Il n'y a généralement pas de restrictions légales mais les activités doivent être « durables ». Les activités minières destructrices ou les industries polluantes ne sont pas tolérables même dans l'aire de transition. Au moment du dépôt de dossier à la désignation, il n'est pas nécessaire que toutes les activités soient durables - c'est la tâche des gestionnaires des réserves de biosphère de les rendre durables, par exemple par des projets pilotes sur l'emploi, le marketing de produits, l'énergie renouvelable, l'eau et la gestion des déchets. Les communautés doivent obtenir de réels avantages des réserves de biosphère et de leurs efforts réalisés pour le développement durable ; ces avantages doivent être répartis de façon équitable. Les communautés doivent donc être au centre de l'attention d'une unité de gestion d'une réserve de biosphère.

Rendre une zone durable

Le zonage d'une réserve de biosphère est très spécial et les catégories de l'UICN pour les aires protégées ne peuvent pas s'appliquer directement. Dans ses dernières consignes pour la catégorisation des aires protégées, l'UICN recommande que les aires centrales et zones tampon correspondent aux catégories I, II, III ou IV. L'aire de transition devrait relever des catégories V ou VI, voire ne pas être protégée du tout. [[IUCN]]

Plans de mise en œuvre : contrôle des activités illégales et incitation au changement positif

Certaines activités sont illégales dans l'ensemble des zones d'une réserve de biosphère (car elles sont toujours illégales, comme le braconnage, ou temporairement illégales comme certaines pratiques de culture durant la saison de nidification des oiseaux). Certaines activités ne sont interdites que dans certaines zones d'une réserve de biosphère. Récemment, la lutte contre la criminalité de la faune a reçu une attention politique très élevée, comme dans la Déclaration de Yaoundé de 2013, [[YAOUNDE]], la 2013 Déclaration de Marrakech de la Banque africaine de développement [[MARRAKECH]], le Sommet 2013 Éléphant d'Afrique [[GABORONE]], l'événement de côté de l'Assemblée générale de l'ONU Gabon / Allemagne [[SIDE]], la Déclaration de Londres [[Londres]], la Déclaration d'Arusha 2014 [[ARUSHA]], ou le Déclaration de Kasane [[KASANE]]; cf. [[CITES2014]]. La recherche scientifique non destructive (dans le cadre d'un régime APA si nécessaire), la surveillance et l'éducation à faible impact devraient être légales dans toutes les zones. En général, il n'y a pas de restrictions dans l'aire de transition.

Certaines activités sont illégales partout

Le plan de gestion, le zonage et, le cas échéant, les textes juridiques relatifs aux différentes zones définissent ce qui est légal ou illégal dans l'aire centrale et la zone tampon. Par exemple, ils peuvent réglementer le nombre de touristes autorisés dans l'aire centrale par jour ou le type de techniques de culture traditionnelles autorisées dans la zone tampon en fonction des saisons.

Afin de mieux contrôler les activités illégales, le cadre juridique doit être précisé de façon plus spécifique par des décrets gouvernementaux et par des protocoles d'utilisation établis avec les propriétaires de terres et d'autres bénéficiaires. Le marquage clair des zones par des panneaux le long des chemins et routes peut être utile.

Généralement, les réserves de biosphère travaillent avec plusieurs gardiens chargés de les patrouiller. Ce que les gardiens peuvent faire sur le terrain pour stopper les activités illégales et promouvoir l'application de la loi dépend de leurs prérogatives. En Europe, les patrouilles équestres ont été réintroduites dans certaines réserves de biosphère avec un grand succès. Si les infractions à la loi persistent, une consultation publique peut être organisée afin d'en identifier les causes sous-jacentes. Plusieurs réserves de biosphère, y compris en Afrique, font appel à des patrouilles communes de gardiens et de chasseurs de la communauté.

Les patrouilles de contrôle

Les patrouilles et les sanctions contre les activités illégales constituent un aspect de la surveillance. L'autre aspect correspond davantage à l'esprit des réserves de biosphère : il vise à encourager le changement positif. Les activités illégales devraient être combattues dès le départ par l'éducation et la sensibilisation des habitants locaux, à commencer par les enfants et les jeunes. Des consignes écrites sur le bon comportement à adopter peuvent être fournies aux touristes ; des brochures avec des recommandations pratiques peuvent être distribuées aux paysans. La négociation et la médiation de différents intérêts afin de prévenir l'escalade des conflits doivent être au cœur des activités quotidiennes d'un gestionnaire de réserve de biosphère, que ce soit au cours de petites sessions privées ou d'auditions publiques. Il en va de même pour la promotion du partage des intérêts.

Prévenir les actes illégaux

Étude de cas : Braconnage dans la réserve de biosphère de Bia, le Ghana

La réserve de biosphère de Bia couvre une partie de la forêt de Bia-Goaso dans l'ouest du Ghana qui abrite une large population d'éléphants de forêt du pays. Reprenant le plan d'une réserve créée en 1935, elle a été désignée réserve de biosphère et site du patrimoine mondial en 1985. La culture intensive du cacao a détruit une grande partie de la végétation d'origine. Le projet de l'UNESCO baptisé BRAAF (Réserves de biosphère pour la conservation de la biodiversité et le développement durable en Afrique anglophone, 1995-1999) promouvait l'élevage des escargots et la culture des champignons dans la zone tampon. Deux des quarante-deux communautés autour de la réserve ont eu accès à des usines à céréales pour transformer le manioc et ainsi générer des revenus. Le nord compte quatre « zones de gestion des ressources de la communauté » avec trente-quatre comités de gestion des ressources de la communauté qui dépendent du Conseil consultatif de gestion de l'aire protégée de Bia (PAMAB). Le PAMAB est constitué de trois chefs, deux représentants du Département national de la faune, deux des groupes de jeunesse, deux des assemblées de district, un de la police, un des pompiers, deux agriculteurs et d'autres membres cooptés. Une autre partie du bloc forestier est protégé par les réserves forestières de Goaso. Différentes méthodes de protection ont été testées et évaluées, tout comme l'efficacité globale du concept de réserve de biosphère par rapport à celui de réserve forestière en termes de protection. Des scientifiques de l'université Kwame Nkrumah de Kumasi (Ghana) ont suivi l'évolution des activités de braconnage et les tendances en termes de population et de répartition des éléphants dans les deux régions. Les résultats montrent que la réserve de biosphère de Bia semble bien plus efficace. À Bia, le taux de braconnage a été divisé par trois entre 2007 et 2009 et la population centrale d'éléphants est passée de 45 % en 2004 à 78 % en 2009. Ces données ont été confirmées par de nombreux rapports ; les effets à court terme comme les déplacements aléatoires d'éléphants et les variations de pluviométrie sont donc à exclure. En revanche, dans la zone de Goaso, les chiffres n'ont pas évolué. Les scientifiques expliquent ces différences par les régimes de conservation et de gestion distincts dans la réserve de biosphère où la loi a pu être appliquée grâce à un projet (PADP II) financé par l'UE durant cette période (avec notamment des patrouilles), ce qui n'a pas été le cas dans les réserves forestières. Les scientifiques imputent la menace croissante qui pèse sur les éléphants de Goaso non seulement à l'exploitation forestière mais aussi à la hausse rapide de la population dans cette région. [[UNESCO-2013-1]]

Plans de gestion et leur surveillance

- Indicateurs de succès** Aucun plan n'a de sens si les résultats de sa mise en œuvre ne sont pas surveillés. Un bon plan doit comporter des indicateurs de réussite dans le temps. Quand cela est possible, ces indicateurs doivent être quantifiés et accompagnés de critères de référence. Les indicateurs permettent de savoir plus ou moins si les objectifs à moyen et long termes de la réserve de biosphère peuvent être atteints. En fonction de l'objectif ou de l'intervention surveillés, la surveillance peut avoir lieu plusieurs fois ou juste une fois par an. Certains indicateurs ne peuvent être mesurés qu'à plusieurs années d'intervalle, par exemple à cause du coût de collecte des données.
- Évitez les doubles-surveillances** La surveillance du plan de gestion doit être conjuguée avec d'autres activités de surveillance afin d'optimiser les ressources humaines et financières. Elle doit par exemple correspondre aux cycles de l'examen périodique soumis à l'UNESCO. Elle doit aussi correspondre au suivi du succès des projets à grande échelle, financés par un ou plusieurs bailleurs de fonds.
- Veillez à aussi « surveiller » le processus de formulation et de mise en œuvre du plan de gestion : combien de personnes participent aux auditions publiques ? Combien de participants issus de groupes vulnérables y participent ? Etc.
- Les indicateurs doivent être mesurables** Les indicateurs pertinents pour le plan de gestion dépendent essentiellement des objectifs fixés pour la réserve de biosphère. Veillez à choisir des indicateurs qu'il est possible de mesurer. Par exemple, il est facile de fixer comme indicateur le nombre d'espèces de coléoptères ; mais si le décompte de ces espèces nécessite un projet de recherche de plusieurs millions de dollars, l'indicateur n'a aucune pertinence. Le « revenu moyen des communautés » ou le « nombre de touristes » n'ont de sens comme indicateurs que si une institution est en mesure de vous fournir ces données. Soyez également prudents avec les indicateurs de « satisfaction » si vous ne savez pas exactement comment mener une enquête conformément aux normes méthodologiques appropriées.

3.4 Mobiliser les instruments juridiques, administratifs et éthiques pour les réserves de biosphère

Mobiliser le droit

Afin de mettre en œuvre un plan de gestion visant à promouvoir de façon générale les objectifs d'une réserve de biosphère et de prévenir les menaces, les gestionnaires doivent exploiter tous les instruments mis à leur disposition par l'État et la culture et les communautés locales. Dans de nombreux cas, un outil efficace pour parer les menaces peut être le droit

coutumier local et les traditions locales – mais ce n'est pas le sujet du présent Guide. Nous traitons ici la question des recours juridiques, des instruments administratifs et des outils politiques/éthiques.

L'UNESCO n'exige pas de base légale spécifique pour les réserves de biosphère. Mais elle exige clairement (dans le Cadre statutaire, cf. Annexe 2) que les aires centrales soient légalement constituées/déclarées [[IUCN2011]]. De nombreux pays désignent légalement l'aire centrale et la zone tampon dans le cadre de la législation nationale. La législation de certains pays renvoie spécifiquement aux réserves de biosphère dans leur intégralité (ex. Australie, Brésil, Allemagne, Kirghizistan, Niger et Espagne) ; généralement, il n'y a pas de « loi distincte sur les réserves de biosphère » mais la loi sur la conservation de la nature ou sur le développement durable contient un paragraphe sur les réserves de biosphère. La loi sur la conservation de certains pays (comme le Burkina Faso, le Congo ou le Mali) considère les réserves de biosphère comme une catégorie spécifique, mais pas au sens où l'entend la Stratégie de Séville. [[GUEDEGBE]]. C'est ce qu'a montré une étude réalisée pour la session du CIC-MAB en 2009 [[BONNIN2009-1]]. Vingt pays y ont répondu que les réserves de biosphère ne constituaient pas une catégorie juridique spéciale. Pour plus de détails, voir Annexe 15.

Pas de base juridique standard

Textes juridiques spécifiques aux réserves de biosphère

La question de savoir si un pays doit introduire une loi sur les réserves de biosphère ne peut évidemment pas être décidée de l'extérieur. Il en va de même pour la question de l'adoption d'une loi distincte ou de l'amendement d'une loi existante. Il convient de réaliser une analyse juridique détaillée afin d'éviter les chevauchements et les conflits de législation. S'il y a des lacunes juridiques, il faut tout de même réaliser une analyse des avantages et des inconvénients.

Votre pays a-t-il besoin d'une loi ?

Plusieurs réserves de biosphère dans le monde ont été créées par une loi spécifique : c'est le cas de la Colombie pour la réserve de biosphère de Seaflower ou de l'Allemagne pour la réserve de biosphère de Bliesgau. Il existe d'autres solutions, comme un règlement ou un décret servant de base légale. Par exemple, la réserve de biosphère de la Pendjari a été créée par le décret n°94-6, basé sur la loi-cadre sur l'environnemental.

Création par loi ou décret

Dans d'autres pays, les réserves de biosphère ont une légitimité spécifique grâce à des références introduites dans des stratégies ou des plans d'action, par exemple pour la biodiversité (voir le cas de la Tanzanie présenté dans ce chapitre). Dans les pays qui ont une législation spécifique, il est d'autant plus important de favoriser la participation et de rechercher un consensus au sein de la communauté avant même de lancer un processus de désignation.

Légitimité grâce à des plans d'action

Que la réserve de biosphère ait une base juridique ou non, les gestionnaires doivent exploiter toutes les ressources juridiques dont ils disposent. Dans de nombreux cas, quand l'organe de gestion est une « agence publique », celle-ci doit être consultée en cas d'« intérêt public », c'est-à-dire avant qu'une société fasse un investissement susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Si cette consultation n'a pas lieu ou si les règles ne sont pas respectées d'une façon ou d'une autre, l'organe de gestion peut engager des procédures judiciaires uniquement s'il en a la capacité juridique officielle, ce qui n'est pas le cas de tous les organes de gestion.

Action en justice en tant qu'institution publique



Mobiliser les instruments internationaux

- Servez-vous de la désignation de l'UNESCO** Le conseil de gestion et l'unité de gestion d'une réserve de biosphère doivent exploiter pleinement le fait que la réserve de biosphère est désignée par l'UNESCO, donc par une agence intergouvernementale. Ce contexte international apporte une légitimité supplémentaire à une approche dont toute aire protégée pourrait se servir : ce qui est malheureusement rarement le cas, notamment parce que cette possibilité n'est pas connue.
- Le recours aux traités internationaux** Les gestionnaires de réserves de biosphère doivent savoir qu'il est possible de mobiliser les traités, protocoles, accords et conventions internationaux qui ont été adoptés ou ratifiés par leur pays. Pour l'Afrique, il s'agit principalement des instruments des Nations Unies ; l'Union africaine a également signé quelques accords intergouvernementaux et il existe aussi des conventions régionales relatives aux ressources marines.
- La CDB et ses protocoles**
- *La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique* (CDB) est entrée en vigueur en 1993 ; tous les États africains l'ont ratifiée/y ont adhéré (statut en avril 2014) [[CBD]]. Ses principes et ses objectifs sont donc contraignants pour tous les gouvernements africains. Ses trois objectifs sont presque identiques à ceux des réserves de biosphère : conservation de la biodiversité, utilisation durable de la biodiversité et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. La CDB exige la formulation de stratégies nationales sur la biodiversité (SPANB, voir ci-après). La CDB fournit une légitimité importante aux actions menées par les gestionnaires des réserves de biosphère.
 - *Le Protocole de Carthagène sur la biosécurité* : ce protocole ajouté à la CDB est entré en vigueur en 2003 ; la plupart des États africains l'ont ratifié/y ont adhéré. (47 en avril 2014). Ce protocole ajouté à l'article 19.3 de la CDB oblige ses parties à adopter des procédures adaptées afin d'assurer un degré adéquat de protection pour la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés qui peuvent avoir des effets défavorables sur la biodiversité.
 - *Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages* (APA) : ce protocole de la CDB n'est pas encore entré en vigueur ; douze États africains l'ont déjà ratifié/y ont adhéré. (statut en avril 2014). C'est un accord international qui vise le partage les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de façon juste et équitable. (voir Chapitre 2.3)
- Convention sur les espèces migratoires**
- *La Convention des Nations Unies sur les espèces migratoires* (CMS, « Convention de Bonn ») est entrée en vigueur en 1983 ; seulement neuf États africains l'ont ratifiée/y ont adhéré. (statut en avril 2014) [[CMS]]. Les principes contraignants de cette « convention-cadre » spécifient la conservation des espèces migratoires (terrestres, aquatiques et aviennes) dans leur aire de migration. En 2014, elle concernait 519 espèces. Elle a des sous-conventions comme l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats. Vous pouvez avoir recours à la CMA pour soutenir vos efforts de conservation des espèces.
- Commerce des espèces menacées**
- *La Convention des Nations Unies sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES, « Convention de Washington ») est entrée en vigueur en 1975 ; presque tous les pays d'Afrique l'ont ratifiée/y ont adhéré. Ses principes contraignants précisent les conditions dans lesquelles le commerce international de flore et de faune sauvages constitue une menace pour leur survie - et par conséquent, quel commerce est interdit. CITES peut être utile pour la prévention du braconnage etc. [[CITES2009]]
 - *La Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* (IPBES) est calquée sur le GIEC et fournira des rapports similaires d'évaluation scientifique ; toutefois, elle n'est normative que de façon implicite. Elle fixera de nouvelles normes pour équilibrer connaissances scientifiques et traditionnelles. [[IPBES]]
- Désertification**
- *La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification* (CLD) est entrée en vigueur en 1996 ; presque tous les États africains l'ont ratifiée [[IPCC]]. La CLD lie l'environnement à la gestion durable des terres et plus spécifiquement des terres sèches (zones arides, semi-arides et subhumides sèches) qui englobent certains des écosystèmes et des populations les plus vulnérables.
- Changement climatique**
- *La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique* (CCNUCC) est entrée en vigueur en 1994 ; presque tous les États africains l'ont ratifiée. La CCNUCC établit un cadre global pour lutter contre les problèmes liés au changement climatique selon le principe de « responsabilités communes mais différenciées » en termes de réduction des émissions nationales.
 - *Le Protocole de Kyoto de la CCNUCC* est en vigueur depuis 2005. Les États signataires s'engagent à atteindre des objectifs de réduction des émissions contraignants au niveau international. La première période d'engagement allait de 2008 à 2012.
 - *Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts* (REDD) a été lancé en 2008. Il soutient les processus REDD+ menés au niveau national dans les 48 pays partenaires en apportant un soutien direct à la conception et à la mise en œuvre et par des analyses, des méthodologies, des outils, des données et de bonnes pratiques [[REDD]].
 - *Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) est connu pour ses rapports intégrés d'évaluation scientifique - mais il n'est normatif que de façon implicite. Suivez la publication régulière de ses rapports pour savoir ce que vous pouvez faire pour vous adapter au changement climatique (voir Chapitre 2) [[IPCC]].
- Patrimoine mondial**
- *La Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial* est entrée en vigueur en 1975 ; presque tous les pays africains l'ont ratifiée. Elle fournit la base de la désignation et de la gestion du millier de sites classés au patrimoine mondial - 41 se trouvent en Afrique, dont certains au sein de réserves de biosphère. Cette convention donne au



monde entier une responsabilité partagée de la conservation de ces sites de « valeur universelle exceptionnelle » (VUE).

- *La Convention de Ramsar est entrée en vigueur en 1975* ; presque tous les pays d'Afrique l'ont ratifiée/y ont adhéré. (47 en avril 2014) [[RAMSAR]]. Cette convention renforce la protection des principaux milieux humides dans le monde ; environ 150 zones humides ont été désignées comme des sites Ramsar, certaines au sein de réserves de biosphère.
- *L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM)*, rapport mondial publié en 2005, étudiait les impacts des changements dans les écosystèmes en termes de bien-être humain. L'Avenir de l'environnement mondial (GEO) est une série qui compte à ce jour cinq rapports mondiaux réalisés par le PNUE. De même que la série GEO, l'Avenir de l'environnement africain (AEO) est le principal outil d'évaluation environnementale pour l'Afrique. Sa troisième édition est parue en 2013. L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) était une autre étude mondiale importante publiée en 2010/2011 et une initiative continue. [[TEEB]]
- *Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (TIRPGAA ou Traité sur les semences) est entré en vigueur en 2004. Il compte 45 signataires en Afrique. Il est dans l'esprit de la CDB et garantit la sécurité alimentaire par la conservation, l'échange et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture. [[ITPGRFA]]
- *L'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement* (IAASTD) a évalué toutes les connaissances agricoles dans un rapport mondial publié en 2007 [[IAASTD]]. Depuis 1993, la FAO publie des rapports (bi)annuels : La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture [[SOFA]] et La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture [[SOFIA]].
- **Union africaine** : *la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles* (Convention d'Alger) est entrée en vigueur en 1969 et a été révisée à Maputo en 2003. Environ 30 pays africains l'ont ratifiée/y ont adhéré. Elle vise à encourager l'action conjointe pour la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et de la faune, en engageant les États contractants à prendre toutes les mesures nécessaires « en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population ». Il s'agit de gérer les habitats, de contrôler la chasse, la capture et la pêche, d'interdire l'utilisation des poisons, des explosifs et des armes automatiques pour la chasse, de prévenir et contrôler la pollution des eaux, d'introduire des aires de conservation et de prendre en compte les facteurs écologiques dans les plans de développement. [[ALGIERS]]
- **Afrique de l'Est** : *la Convention pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est* (Convention de Nairobi) est entrée en vigueur en 1996 et a été amendée

Zones humides

UA & conservation de la nature

Océan d'Afrique de l'Est

en 2010. Les parties signataires sont les Comores, la France, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Somalie, la Tanzanie et l'Afrique du Sud. Elle promeut la coopération régionale et la coordination sur les questions environnementales côtières et marines y compris les questions importantes au niveau national et transfrontalier [[NAIROBI]].

Océan d'Afrique de l'Ouest

— **Afrique occidentale/centrale** : la *Convention pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de l'Afrique de l'Ouest et du Centre* (Convention d'Abidjan) est entrée en vigueur en 1984 et a été amendée en 2010. Les signataires sont l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Cap Vert, la RD du Congo, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, Guinée-Bissau, le Liberia, la Mauritanie, la Namibie, le Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud et le Togo. C'est un accord-cadre global pour la protection et la gestion des zones côtières et marines, avec la liste des sources de pollution qui nécessitent un contrôle : navires, dégazage, activités terrestres, exploration et exploitation des fonds marins et pollution atmosphérique. La convention concerne aussi l'érosion des côtes, en particulier des aires protégées, pour lutter contre la pollution en cas d'urgences, ainsi que l'étude de l'impact environnemental. [[ABIDJAN]].

Déchets et produits chimiques

— L'Union africaine a également signé la *Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux*, entrée en vigueur en 1998. Elle compte 25 signataires africains. Concernant les produits chimiques et les déchets, les Nations Unies ont d'autres instruments : la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Minamata sur le mercure. Mentionnons aussi l'Approche stratégique pour la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) du PNUE.

Bois d'origine illégale

— **Union européenne** : Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT); ce plan d'action adopté en 2003 par l'UE prévoit plusieurs mesures pour exclure l'importation en Europe de bois d'origine illégale et pour décourager l'exploitation illégale, tout en promouvant la sylviculture durable dans les pays d'exportation. L'UE va plus loin que le Forum des Nations Unies sur les forêts (qui a lieu tous les deux ans) : elle a adopté en 2007 un Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, adopté plus tard par l'Assemblée générale de l'ONU.

Outre ces accords environnementaux, il existe des dizaines, voire des centaines de traités des Nations Unies, de l'Union africaine et des CER dans le domaine du développement social, des droits de l'Homme etc. Veuillez vous reporter aux Annexes pour la liste détaillée.

Intégrer les réserves de biosphère à des plans d'action au niveau national

Vous devez faire du lobbying pour votre réserve de biosphère

Les gestionnaires de réserves de biosphère sont trop souvent éloignés des discussions politiques. Les gestionnaires de réserves de biosphère semblent convaincus que s'ils obtiennent de bons résultats, cela suffira à attirer l'attention du reste du monde. Malheureusement, les bons résultats ne suffisent pas. Nous vivons aujourd'hui dans un « monde de communication » dans lequel ceux qui ne présentent pas leurs succès deviennent tout simplement inaudibles. Ils sont effacés par des centaines d'autres qui peuvent se prévaloir de succès et des milliers d'autres qui ne le peuvent pas mais le font malgré tout.

Le lobbying doit reposer sur de bonnes histoires

Il faut donc **faire du « lobbying » pour votre réserve de biosphère** auprès des maires, des parlements municipaux, des gouverneurs provinciaux, du gouvernement national, du coordinateur des Nations Unies, des ambassades etc. Pour que le lobbying soit efficace, il faut présenter à votre interlocuteur des histoires intéressantes pour lui, soit parce qu'elles contiennent un argument pour sa réélection, soit parce qu'elles soutiennent sa stratégie politique. Il vaut mieux ne pas faire de lobbying si vous n'avez pas de bonnes histoires ou de bons arguments à présenter ; évidemment, il ne faut pas se contenter de demander de l'argent. Et, *bien sûr*, n'avez pas recours à la corruption - le lobbying est une pratique parfaitement acceptable mais n'a strictement rien à voir avec la corruption.

Le meilleur lobbying : intégration à des plans d'action

La meilleure façon de promouvoir votre réserve de biosphère n'est pas de convaincre un responsable ou un politicien (qui, quelques jours plus tard, peut avoir une autre fonction). **La meilleure façon est d'intégrer votre réserve de biosphère à des stratégies ou des plans d'action régionaux ou nationaux.** Naturellement, chaque stratégie ou plan d'action peut faire l'objet d'une refonte ; mais ces plans d'action peuvent permettre de renforcer la réserve de biosphère à long terme et de la légitimer. Un plan d'action devient souvent une politique puis une loi. La Stratégie de Séville recommandait déjà l'intégration des réserves de biosphère à des plans de développement durables, à des stratégies de conservation de la biodiversité, à des plans pour les aires protégées et à des stratégies et des plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB) ainsi qu'à des projets régionaux d'aménagement du territoire et de développement.

Exemples de stratégies ou de plans d'actions :

PCAD

— *le Plan-cadre des Nations unies pour le développement* (PCAD) est un document signé par un gouvernement et un pays de l'ONU qui comprend des actions prioritaires pour des périodes de 5 ans. Presque tous les pays africains ont des PCAD, certains en sont déjà à leur quatrième pour la période 2012-2016. Les Bilans communs de pays (CCA) sont également des documents importants dans le contexte des PCAD ;

DSRP

— *les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté* (DSRP) sont des documents globaux largement consultés par les parties prenantes nationales, les bailleurs de fonds bilatéraux et supervisés par le FMI et la Banque mondiale. Presque tous les pays africains ont des DSRP. Mis à jour grâce à des rapports annuels, ils décrivent les politiques macro-économiques, structurelles et sociales qui soutiennent la croissance et la réduction de la pauvreté

- ainsi que les besoins financiers externes et les principales sources de financement ;
- *le Document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays* (UCPD) fournit une brève description du statut basée sur les résultats de toutes les activités en cours et récentes de l'UNESCO et identifie les résultats à obtenir pour les futurs exercices communs de programmation par pays. L'UNESCO compte environ 50 UCPD, dont un tiers pour les pays africains ;
 - *stratégies nationales de développement durable* (SNDD). Ces stratégies ont été définies lors du Sommet mondial de Johannesburg de 2002. En 2010, 106 pays avaient mis en œuvre des SNDD, dont 20 en Afrique [[NSDS]] ;
 - *plan d'action national pour l'environnement* (PANE) : les PANE avaient été requis par la Banque mondiale dans les années 1990, ils ne sont plus d'actualité ;
 - *stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité* (SPANB) : ces plans avaient été requis par la CDB ; presque tous les pays en ont un. L'Assemblée d'AfriMAB organisée en 2013 a demandé d'augmenter les efforts pour intégrer les réserves de biosphère à ces SPANB. Les SPANB de Tanzanie concernent l'utilisation durable du lac Manyara, réserve de biosphère de l'UNESCO ;
 - *stratégies pour le changement climatique* : la majorité des pays ont ce type de stratégie, tout comme de nombreuses régions. Certaines stratégies sont axées sur la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions), d'autres sur l'adaptation sur l'évolution climatique. « Programmes d'action nationale d'adaptation » (PANA) et les documents REDD sont normalisés. Exemples : Stratégie de lutte contre le changement climatique en Afrique du Sud, 2004 PANA pour le changement climatique en Ethiopie, 2007.

Stratégies de développement durable

Plans d'action pour la biodiversité

Stratégies pour le changement climatique

Comme le montrent ces exemples, la planification stratégique au niveau national est souvent initiée par des instruments juridiques internationaux et passe par un vaste processus de participation. Il s'agit évidemment d'un avantage - étant donné que la planification participative, comme le rappelle ce Guide, est nécessaire non seulement au niveau local mais aussi au niveau national.

Vous devez suivre les débats nationaux sur les nouveaux plans d'action, les politiques, les efforts législatifs et les révisions des lois - ainsi que, au niveau régional, les projets d'aménagement du territoire et d'infrastructure (eau, routes, transports publics, marchés et énergie). Il en va de même des programmes nationaux d'éducation et de recherche sur l'environnement relatifs au changement climatique et à la biodiversité. Lors de l'élaboration de nouveaux plans, essayez de promouvoir le plus possible les objectifs de la réserve de biosphère. Si vous le pouvez, essayez d'obtenir une invitation aux auditions publiques ; soumettez un avis par écrit.

Étude d'impact sur l'environnement

L'« étude d'impact » sert à identifier les conséquences futures d'une action ou d'un projet proposés. L'« impact » est la différence entre ce qui se passerait dans un système donné (par ex. un écosystème) si les actions étaient menées ou non. Les études d'impact sur l'environnement (EIE) sont imposées légalement dans de nombreux pays du monde pour les projets d'infrastructure à grande échelle, comme la construction d'une route. Elles peuvent être plus ou moins rigoureuses. Dans certains pays, l'impact environnemental d'un projet donné doit être compensé par des interventions sur un autre site (ex. replanter le même nombre d'arbres ailleurs). Il existe autant de versions de l'« étude de l'impact social ». Différents types d'études d'impact peuvent être combinés pour former une « étude intégrée » ou « étude d'impact environnemental et social ». L'OCDE a proposé des EIE pour des projets d'aide au développement il y a plus de vingt ans afin d'intégrer les préoccupations environnementales à la coopération et d'associer la participation du public et de garantir une bonne gouvernance. La plupart des EIE nécessitent des méthodes participatives et la consultation des parties prenantes. Les réserves de biosphère en Afrique souvent travaillent avec EIE, mais la plupart du temps pas assez cohérente et pas conformément aux normes.

Qu'est-ce qu'une étude d'impact ?

Les EIE sont des techniques utiles pour la prise de décision, tout comme le principe de précaution, car elles « ne nécessitent pas le respect de résultats environnementaux prédéterminés, mais exigent des décideurs de tenir compte des valeurs environnementales dans leurs décisions et de justifier ces décisions à l'aide d'études environnementales détaillées et de commentaires publics sur ces impacts environnementaux potentiels ». [[HOLDER]]

Logique fondamentale

Les gestionnaires de réserves de biosphère peuvent utiliser les techniques des EIE comme outils techniques de planification afin d'analyser tout le spectre des conséquences potentielles d'une intervention planifiée (stratégie, plan, projet), comme une pollution importante ou des conflits. Les EIE favorisent la transparence et la participation du public ; elles permettent d'identifier les procédures et méthodes de surveillance pour atténuer les conséquences nocives. Les EIE dans les réserves de biosphère doivent tenir compte du zonage.

Comment les utiliser dans les réserves de biosphère ?

Une étude d'impact fait la distinction entre, notamment, les impacts locaux et généralisés, individuels ou cumulés, temporaires ou permanents, évitables ou inévitables, réversibles ou irréversibles, immédiats ou décalés, directs ou indirects, à court terme ou à long terme, intermittents ou continus. [[MENDOZA]]

Les documents de l'ONU qui appuient l'étude d'impact environnemental

Déclaration de Rio, Principe 17 : Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

Les « **Principes de l'Équateur** », fondés sur les normes environnementales de la Banque mondiale, sont utilisés par 66 institutions financières afin de garantir la justice sociale et environnementale.

Autres instruments : Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), Convention régionale sur l'EIE dans un contexte transfrontière (1991).

Quand avoir recours aux EIE ?

Les EIE ne se prêtent pas à tous les projets de développement, en particulier les projets à petite échelle menés par les communautés en faveur des populations autochtones. Face à des projets de plus en plus ambitieux, les EIE sont recommandées ou imposées par la loi, par exemple pour les infrastructures touristiques et énergétiques, les logements, le développement industriel et agricole, l'introduction d'espèces, les infrastructures de dragage et d'alimentation en eau, la construction de routes, l'activité minière, les barrages etc.

Ethique environnementale – le principe de précaution

Qu'est-ce que l'éthique environnementale ?

L'éthique renvoie aux écoles de pensée qui discutent systématiquement des questions de morale humaine. L'éthique peut être normative (elle nous dit ce que nous devrions considérer comme le bien et le mal) ou descriptive (elle nous explique ce que nous pensons être le bien et le mal). L'éthique est liée à la philosophie, à la psychologie, à la culture, à la religion etc. L'éthique environnementale est née dans les années 1970 puis s'est développée dans les années 1990. Une des questions clés est de savoir si la nature a sa propre valeur (« valeur intrinsèque », « écologie profonde ») ou si elle n'a de valeur « que pour les êtres humains » (« anthropocentrisme »). Les autres questions concernent les limites de l'utilisation des ressources limitées, les obligations envers les générations futures, les « droits » des animaux, des plantes ou mêmes des écosystèmes etc.

Textes de l'ONU sur cet aspect

Les Nations Unies ont adopté des textes de références comme la Déclaration de Stockholm en 1972 ou la Charte mondiale de la nature en 1982. La Déclaration de Rio de 1992 a abouti à un consensus sur la nécessité d'adopter des normes environnementales légales. La « Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures », adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1997, déclare que « les générations présentes devraient préserver pour les générations futures les ressources naturelles nécessaires au maintien de la vie humaine et à son développement.

Limites du consensus politique

Jusqu'à présent, *il n'y a aucun consensus légal ou politique mondial sur la plupart des concepts d'éthique environnementale*, comme le principe du « pollueur-payeur » ou de « responsabilités communes mais différenciées ». Ces principes sont adoptés au cas par cas, ce dernier étant inscrit dans la CCNUCC. Cela s'explique par le fait que de nombreux gouvernements craignent que ces principes n'engendrent de lourdes contraintes financières. Depuis de nombreuses années déjà, les États membres de l'UNESCO ne parviennent pas à se mettre d'accord sur des négociations qui aboutiraient à une Déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique.

Qu'est-ce que le principe de précaution ?

Le principe de précaution soutient l'anticipation et la prévention de dommages environnementaux – dans les cas où il n'y a pas encore de preuve claire que ces dommages vont se produire. La précaution incite à prendre des « mesures de prudence » et à favoriser la surveillance, la prévention ou l'atténuation de menaces potentielles. Le principe de précaution demande aux politiciens, aux gestionnaires et aux scientifiques de traiter avec une grande prudence la question des incertitudes et des risques.

Qu'est-ce que le risque ?

Il existe de nombreuses définitions du « risque », la plus courante étant celle-ci : probabilité qu'un événement indésirable survienne, multipliée par les conséquences prévues de cet événement. D'après cette définition, les réacteurs nucléaires présentent un risque élevé : bien qu'un accident de réacteur nucléaire soit peu probable, les dégâts potentiels sont extrêmement élevés.

Étude de cas : EIE dans le réserve de biosphère de Vhembe, l'Afrique du Sud

Vhembe, proche du point le plus septentrional de l'Afrique du Sud, a été désignée réserve de biosphère en 2009. Le plus grand défi y est la lutte contre la pauvreté, aggravée par la hausse de la population, la destruction des habitats et le changement climatique. Vhembe, gouverné par un organe représentatif dans deux municipalités et par un groupe consultatif composé de diverses parties prenantes, met l'accent sur la participation des communautés locales, des organisations à but non lucratif et des structures traditionnelles de gouvernance. Cette réserve de biosphère a été associée au débat sur un projet minier dans la région et est activement engagée dans les processus d'étude d'impact sur l'environnement. Elle a également soutenu le débat sur une zone tampon servant à protéger le paysage culturel de Mapungubwe face aux projets miniers. Les projets vont fournir à Vhembe un cadre à long terme, dont la préparation d'un cadre de gestion environnementale (CGE) pour fournir une base aux futures décisions fondées sur les principes de développement durable.

Les instruments de l'ONU pour soutenir le principe de précaution

Déclaration de Rio, 1992, Principe 15 : Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

Convention sur la diversité biologique, 1992, Préambule : Lorsqu'il existe une menace de réduction sensible ou de perte de la diversité biologique, l'absence de certitudes scientifiques totales ne doit pas être invoquée comme raison pour différer les mesures qui permettraient d'en éviter le danger ou d'en atténuer les effets

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CoP 9, résolution 9.24) : Les Parties, en vertu du principe de précaution et en cas d'incertitude concernant soit l'état d'une espèce, soit les effets du commerce sur sa conservation, agiront au mieux dans l'intérêt de la conservation de cette espèce et adopteront des mesures proportionnées aux risques prévus pour l'espèce en question.

Éléments du principe de précaution

- *Quand s'applique-t-il* : en cas de dommages « graves ou irréversibles » pour l'environnement ou la santé humaine ;
- *Rapport à l'incertitude* : l'absence de certitude scientifique ne doit pas justifier l'absence d'une action préventive/protectrice qui présente un bon rapport coût-efficacité.
- *Transfert de la charge de la preuve* : ceux qui proposent des activités potentiellement dangereuses peuvent avoir à démontrer l'innocuité et l'acceptabilité de leur action.

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à la publication de l'UNESCO intitulée « Le principe de précaution » [[UNESCO2005]].

Résumé du principe

Que signifie le principe de précaution pour les réserves de biosphère ? Au niveau mondial, le principe de précaution est considéré comme un principe éthique – et, de plus en plus, politique – pour la conception des politiques et la *gestion en cas d'incertitude*. Ce principe est véritablement un principe : il ne peut servir de base à une décision que dans quelques rares situations. Mais le principe de précaution apporte une aide pour la gestion en cas d'incertitude. Comme nous l'avons mentionné, la gestion est toujours accompagnée d'incertitude : si l'incertitude et le risque sont sous-évalués, les risques pris sont trop élevés. Ce principe permet d'exclure les options « trop risquées » d'un portefeuille de solutions potentielles. Ce principe ne vous dit pas ce qu'il faut faire mais vous guide dans ce qu'il ne faut pas faire. Vous devez donc intégrer ce principe à des cadres juridiques, institutionnels et politiques. Mais soyez prudent, ce n'est pas une panacée. *Et n'abusez pas du principe de précaution* ; spécifiez toujours l'incertitude à laquelle correspondent les mesures de précaution et prenez des *mesures proportionnées et économiques* face aux menaces potentielles.

Ce principe correspond à l'approche des réserves de biosphère

N'abusez pas de ce principe

3.5 Financement des réserves de biosphère

L'UNESCO ne fournit pas de financements aux réserves de biosphère. C'est la réponse générale à ce qui est probablement la question la plus souvent posée par les gestionnaires de réserves de biosphère. Naturellement, il y a quelques exceptions, quand l'UNESCO coordonne des projets comparatifs au niveau mondial ou régional, par exemple récemment en Afrique de l'Ouest. L'Assemblée d'AfriMAB a proposé en 2010 d'étudier la faisabilité d'AfriBioFund, un fonds spécial pour les réserves de biosphère en Afrique. Aucune étude n'a été réalisée jusqu'à présent.

En général, l'UNESCO ne donne aucun financement

Sur le long terme, chaque réserve de biosphère doit être financée par des sources nationales, ou si possible, régionales ou municipales.

Jusqu'à ce que ce soit possible, la désignation de l'UNESCO doit servir de « label de qualité » afin d'attirer divers financements apportés par des sources nationales, internationales et privées. A l'aide d'un *portefeuille de financement diversifié*, les réserves de biosphère doivent acquérir des financements auprès de différentes sources pour les projets individuels, par exemple d'institutions scientifiques, de donateurs d'APD, d'institutions gouvernementales, d'ONG environnementales internationales ou d'associations caritatives [[BERGHÖFER]].

Le financement local est nécessaire sur le long terme

Quels que soient les financements dont vous avez besoin, sachez que vous devrez rédiger des propositions de financement élaborées. Vous pouvez trouver de nombreux guides pratiques sur Internet pour vous aider dans la rédaction de ces propositions, cf. [[IUCN2003-1]] and [[IUCN]]. Il vous suffit d'entrer dans votre moteur de recherche « rédiger demande de subvention » ou « comment rédiger une demande de financement ». Une demande de financement doit être bien structurée et avoir un contenu très élaboré - l'agence de financement doit connaître vos besoins exacts et doit s'assurer que vous avez les connaissances et l'expérience pour utiliser à bon escient les financements.

Label de qualité pour attirer les donateurs

Sources de financement possibles au niveau local

Sur le long terme, une base de financement stable doit être créée au niveau local, avec des financements fournis par les gouvernements provinciaux, les communautés locales et d'autres partenaires du secteur privé, par exemple les structures

Les bénéficiaires doivent payer



touristiques. Une réserve de biosphère doit aussi être « durable financièrement ». En théorie, ce sont ceux qui en bénéficient qui devraient la financer. Naturellement, on peut dire que le monde entier bénéficie de la conservation de la biodiversité en Afrique ; mais, au moins jusqu'à présent, les mécanismes acceptés au niveau international pour payer les pays en développement afin d'offrir une « compensation » à la conservation des écosystèmes n'existent pas encore, bien que cela commence à susciter une controverse ; cf. [[REDD]], [[YASUNI]]

Dans les réserves de biosphère africaines dont l'aire centrale correspond à un parc national ou à un autre type d'aire protégée dont les entrées sont surveillées et qui sont parcourues de patrouilles – donc avec des tickets d'entrée pour les touristes, les gestionnaires et/ou les autorités responsables perçoivent des revenus directs. Ces revenus sont si élevés dans certaines réserves de biosphère qu'ils permettent de financer entièrement le personnel du secrétariat ainsi que le budget pour les projets, l'entretien et les investissements. Grâce à une approche de partage des avantages, ces réserves de biosphère attrayantes d'un point de vue touristique et financièrement viables peuvent permettre aux communautés locales de bénéficier des avantages (voir Chapitre 2.3 pour différents modèles concrets).

Le cas des réserves de biosphère en mesure de prélever des revenus conséquents auprès des touristes (soit directement par des tickets d'entrée, soit indirectement par des impôts locaux et des taxes prélevées auprès des voyageurs et hôteliers) pose une question importante : comment partager ces revenus entre les différentes parties impliquées, à savoir A) les gouvernements nationaux, B) les gouvernements régionaux et locaux, C) l'autorité de gestion/conservation, y compris l'équipe de gestion de la réserve de biosphère et D) les communautés locales. Il n'existe évidemment pas de formule universelle qui consisterait à attribuer un pourcentage des revenus touristiques à l'équipe de gestion locale – la nation a également un droit moral et économique sur ces revenus puisque c'est le gouvernement national qui construit les aéroports et les routes par lesquels les touristes sont acheminés. Ce raisonnement s'applique également aux gouvernements régionaux et locaux. Mais il est clair qu'une grande partie des revenus apportés par les touristes doit bénéficier aux communautés locales et au fonctionnement de la réserve de biosphère – sans quoi les pressions locales sur le patrimoine deviennent trop importantes et le personnel n'est plus en mesure de le protéger efficacement.

Dans les pays industrialisés, les réserves de biosphère obtiennent leurs principaux financements auprès de sources locales, soit de gouvernements régionaux, soit d'un « modèle d'association » et ne sont pas dépendantes des revenus directs, par exemple issus du tourisme.

Ce dernier peut être soit :

- une association statutaire de communautés (villes et villages) ;
- une association de soutien avec des membres issus de divers horizons Par exemple, la réserve de biosphère de Fundy au Canada reçoit des fonds limités via « l'adhésion à la charte » ouverte aux agences gouvernementales, aux municipalités, aux ONG/OSC, aux écoles et aux personnes privées.

Mais la plupart des réserves de biosphère dans les pays industrialisés dépendent des financements importants des gouvernements régionaux. Dans la plupart des pays africains, le financement des gouvernements locaux ou provinciaux semble une possibilité très éloignée et les administrations publiques ont des difficultés à obtenir des financements publics, même pour des aires protégées qui attirent de nombreux touristes. Mais la diversification des sources de financement est absolument nécessaire pour les réserves de biosphère africaines, aujourd'hui et plus encore demain. Aucun modèle vraiment convaincant n'a été testé jusqu'à présent mais des expérimentations sont en cours. Les fonds fiduciaires (cf. ci-après et étude de cas sur la réserve de biosphère du mont Mulanje au début du chapitre 3) ou la collaboration avec des fondations en sont de bons exemples.

La diversification des sources de financement

La collecte de fonds au niveau local peut s'adresser au secteur privé local, par le biais de partenariats avec des entreprises privées. Mais les partenariats qui permettent d'obtenir des fonds importants et stables nécessitent d'établir des relations de longue durée et une confiance mutuelle. Une réserve de biosphère ne peut pas « prélever de taxes environnementales ». Une réserve de biosphère doit être prudente quant aux « avantages » qu'elle promet aux entreprises locales en échange de leurs contributions : les « avantages aux entreprises » ne doivent en aucun cas compromettre les objectifs de développement durable décidés avec les communautés locales, qu'il s'agisse de la conservation de la biodiversité, de la participation ou d'autres. Dans le cas contraire, une réserve de biosphère serait en contradiction avec sa raison d'être.

Fonds apportés par les entreprises privées : des limites

La gestion d'une réserve de biosphère doit fournir tous les efforts possibles pour montrer aux entreprises privées (comme les propriétaires de grandes structures touristiques) quels avantages la réserve peut représenter pour eux. Dans la plupart des cas, les touristes viennent visiter une région précisément à cause du caractère intact de sa nature et de sa biodiversité. Il est donc juste que les infrastructures touristiques contribuent de façon substantielle au financement des interventions nécessaires pour préserver la nature intacte. Cela peut être calqué sur le « parrainage » pour des projets individuels de conservation du paysage et du patrimoine naturel et culturel, par exemple par des événements de collecte de fonds ; toutefois, un financement stable et disponible à long terme ne peut pas être basé sur des « donations » au sens de « don volontaire » ; les entreprises touristiques doivent comprendre que la réserve de biosphère est liée à des enjeux économiques clés qui ne sont pas accessibles gratuitement. Comme nous l'avons dit, les objectifs fixés avec la communauté ne doivent en aucun cas être compromis par les financements.

Vers un partenariat à long terme avec les entreprises locales

D'autres (petites) entreprises locales peuvent bénéficier d'avantages conséquents issus de la réserve de biosphère et doivent donc contribuer à son financement (à long terme). Mais les gestionnaires de réserves de biosphère ne doivent pas s'adresser aux petites entreprises locales uniquement dans ce but. Ils doivent sensibiliser et susciter l'intérêt pour les objectifs et les activités des réserves de biosphère en expliquant les avantages potentiels aux entreprises. Cela peut passer par des stratégies conjointes de marketing au niveau national et international pour des produits comme le coton ou le café bio [[ORGANIC]] and [[KULLMANN]]. Cela peut aussi passer par le soutien à la communauté locale pour mieux produire les objets artisanaux et les produits alimentaires traditionnels, par exemple en améliorant la qualité des produits, des matériaux ou l'accès aux marchés. Un modèle peut consister à créer un « protocole de coopération » avec les entreprises locales et d'autres partenaires, basé sur le partage des avantages.

Le rôle des petites entreprises

Ce type de cofinancement offert par les entreprises locales nécessite souvent la modification des statuts ou de l'acte juridique de la réserve de biosphère. Ce type de cofinancement représente un défi considérable en Afrique et les gestionnaires ne seront pas en mesure de mettre en œuvre ces approches seules. Il est fortement recommandé de faire appel à des experts expérimentés afin d'identifier le modèle le mieux adapté à votre réserve de biosphère.

Sources de financement possibles au niveau national

Dans de nombreux pays, y compris en Afrique, les réserves de biosphère relèvent des autorités gouvernementales nationales et des agences nationales, par exemple le service de la faune ou l'agence nationale de conservation de la nature, sous la supervision générale du ministère de l'Environnement. Les modèles sont assez différents [[GUEDEGBE]] mais dans le « modèle de l'agence nationale », les décisions sont prises directement ou indirectement par un ministère qui fournit aussi le budget. Si elles le peuvent, les réserves de biosphère financées par un ministère doivent aussi diversifier leurs sources de revenus en faisant appel à des sources locales et internationales; aussi cf. [[SPERGEL]].

Fonds des gouvernements nationaux

Les réserves de biosphère qui ne dépendent pas d'un gouvernement doivent elles aussi rechercher des sources nationales de cofinancement. Il peut s'agir de « fonds nationaux pour l'environnement » qui existent dans de nombreux pays, y compris en Afrique, comme :

- Environmental Investment Fund en Namibie ;
- Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest au Sénégal ;
- Green Trust en Afrique du Sud.

Parfois, des fonds fiduciaires sont créés pour des aires protégées spécifiques, par exemple le Moutain Conservation Trust pour la montagne Mulanje au Malawi, un fonds de dotation financé par la Banque mondiale via son Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Fondations nationales et fonds fiduciaires

Bailleurs de fonds bilatéraux

Les réserves de biosphère peuvent être les « favoris des donateurs »

Comme nous l'avons expliqué, le « *concept* » de réserve de biosphère de l'UNESCO comporte de nombreux aspects qui font d'elles les « *favoris des bailleurs de fonds* », parfaits pour le « *financement bilatéral du développement* ». Nous les rappelons ici :

- un cadre juridique et administratif stable prévu pour le long terme ;
- une unité de gestion qui peut rendre compte de ses actions ;
- un ensemble clair d'objectifs multidimensionnels formulés dans le plan de gestion ;
- une culture de la participation ;
- une gestion adaptative basée sur des examens périodiques ;
- une excellente visibilité mondiale en cas de problèmes ;
- un label de qualité qui attire les touristes.

Il existe donc de nombreuses raisons pour qu'un bailleur de fonds bilatéral (une ONG internationale ou un gouvernement donateur) doit préférer investir dans un projet particulier dans votre réserve de biosphère plutôt que dans le même projet 100 kilomètres plus loin où ce type de structure n'existe pas. Pour informations sur les fonds cf. [[CFA]], [[GUTMANN]].

Exemples de donateurs bilatéraux

Plusieurs bailleurs de fonds internationaux ont apporté un soutien financier aux réserves de biosphère :

- la Corée du Sud (projet KOICA sur « L'économie verte dans les réserves de biosphère » avec des projets pilotes en Tanzanie, au Nigéria et au Ghana) ;
- l'Union européenne (par exemple la réserve de biosphère transfrontalière du W) ;
- l'Espagne (ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, par exemple IberoMAB ; le Fonds pour la réalisation des OMD pour la réserve de biosphère de Yasuni en Équateur) ;
- le Royaume-Uni (par le DFID, par exemple en Tanzanie et dans la réserve de biosphère de Seaflower en Colombie) ;
- les États-Unis (avec USAid, par exemple pour la réserve de biosphère de Maya au Guatemala) ;
- la France (AFD, par exemple pour la réserve de biosphère de Pendjari au Bénin) ;
- l'Allemagne (BMZ, BMUB, BMBF et AA avec GIZ, KfW, BfN et DUK).

Plus de 100 millions d'euros apportés par l'Allemagne

Le ministère allemand du Développement a même publié une étude sur les réserves de biosphère en 2011 qui doit servir d'instrument privilégié pour la coopération au développement [[GIZ2011]]. En 2014, l'aide de l'Allemagne aux réserves de biosphère du monde entier s'est élevée à plus de 100 millions d'euros. Le gouvernement allemand investit 500 millions d'euros par an dans des projets internationaux de conservation de la nature.

Autre financement bilatéral

Récemment, les pays d'Asie de l'Est et du Golfe (Koweït, Arabie Saoudite, EAU, Qatar etc.) et d'autres ont sensiblement augmenté leur coopération au développement, même si cette aide n'est pas dirigée vers les réserves de biosphère jusqu'à présent. Certains gouvernements provinciaux, comme ceux de l'île sud-coréenne de Jeju ou de l'île espagnole de Minorque, ont aussi investi dans des projets internationaux de coopération pour des réserves de biosphère.

Partenariats intercontinentaux sont pas pour le financement

Les partenariats intercontinentaux de jumelage entre les réserves de biosphère, comme celui qui lie Kruger-to-Canyons (Afrique du Sud) et Rhön (Allemagne) [[K2C]], ne sont pas des « partenariats de donateurs » mais des « partenariats d'apprentissage mutuel ». De tels partenariats peuvent *faciliter l'accès à d'autres donateurs*.

Comment approcher un donateur bilatéral

Il faut approcher les bailleurs de fonds bilatéraux avec beaucoup de tact. Pensez au fait qu'il n'existe que quelques bailleurs de fonds : si l'un ou plusieurs d'entre eux considèrent que vous n'êtes pas professionnel, l'accès aux financements étrangers peut être compromis pendant des décennies. Essayez d'abord d'identifier le type de projets qui intéresse un bailleur de fonds et les instruments de financement qu'il propose :

- ce donateur coopère-t-il avec votre pays ?
- soutient-il le développement rural, la participation de la communauté, la conservation de la nature, l'adaptation au changement climatique, l'autonomisation des femmes, l'éducation au service du développement durable, l'éradication de la pauvreté, les énergies renouvelables, la réduction du risque de catastrophes naturelles etc. l'intérêt du donateur est-il récent, d'autres intérêts sont-ils déjà caduques ?
- soutient-il des projets concrets sur le terrain ? Conformément au « Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide », le « Programme d'action d'Accra » et le « Partenariat de Busan », les donateurs d'APD se sont accordés sur une répartition des tâches. Chaque donateur d'APD ne coopérera qu'avec quelques pays partenaires et dans certains secteurs seulement, la coopération étant basée sur des avantages comparatifs. Ainsi, les coûts de transaction pour la coordination des donateurs sont réduits pour les pays hôtes. Dans certains cas, les donateurs ne fournissent qu'un soutien budgétaire et ne financent plus les activités sur le terrain ;
- le donateur soutient-il uniquement des projets d'une ampleur particulière ? Certains donateurs ne pourront pas accepter de petits projets avec leurs instruments habituels ; pour d'autres instruments, un plafond budgétaire est prévu ;
- quel type de projet soutient-il ? Uniquement des programmes annuels ou des programmes pluriannuels ? Le donateur fera-t-il appel à du personnel local ou uniquement à des consultants ? Le donateur soutient-il l'acquisition d'équipements ? Le donateur soutient-il la recherche scientifique ou uniquement des activités de mise en œuvre, plutôt que le renforcement des capacités et des investissements concrets ?

- Qui pourrait soumettre les projets ? L'équipe de la réserve de biosphère ? Uniquement le ministère ? Uniquement une ONG locale ? Uniquement une agence/ONG internationale ? Uniquement une ONG confessionnelle ? Uniquement une structure coopérative ?
- Y va-t-il des consignes officielles à suivre pour soumettre des projets ? Y a-t-il des délais à respecter ?
- Le donateur a-t-il déjà travaillé avec des réserves de biosphère (dans votre pays ou dans le monde) ?
- Des événements récents, comme la visite d'Etat d'un président ou d'un ministre, ont-ils abouti à des protocoles d'accord ou autres ? Quels autres accords bilatéraux existe-t-il entre le donateur et votre pays ?

Si possible, recueillez des informations sur les donateurs intéressants et leurs priorités actuelles et prévues, par l'intermédiaire de partenaires existants. Il peut s'agir de scientifiques internationaux ou d'ONG internationales actives dans votre domaine, de partenaires au sein du conseil consultatif, du Comité national du MAB ou du bureau hors Siège de l'UNESCO. N'approchez le donateur en vue d'une première rencontre que si vous êtes bien préparé et que si vous savez pour quel projet vous recherchez de l'aide. Parfois, il faut passer par une ambassade, parfois le contact direct est possible. Parfois, il est bon de se présenter avec une proposition complète de projet, parfois, cela ne sert à rien. Le donateur peut vous demander une étude de faisabilité dans un premier temps si votre demande concerne le développement d'une nouvelle réserve de biosphère.

Renseignez-vous sur les donateurs via votre réseau

Parfois, il n'est même pas nécessaire de chercher à rencontrer directement le donateur. Dans certains cas, il peut être bon de confier l'approche du bailleur de fonds à une ONG internationale, comme WWF, Birdlife International ou Conservation International, une ONG d'un pays donateur comme NABU ou une agence de mise en œuvre d'un pays donateur comme la GIZ. Dans ces cas-là, veillez à ce que votre voix soit pleinement représentée au cours de la conception et de la mise en œuvre du projet (si nécessaire, avec le droit de veto), que le budget soit entièrement transparent et que ses dépenses et la part principale des fonds fournis parviennent de fait à la réserve de biosphère et ne soient pas monopolisés par l'ONG internationale.

Si vous travaillez de façon indirecte avec un donateur, surveillez la transparence et la co-conception des projets

Bailleurs de fonds multilatéraux

Les recommandations qui viennent d'être données au sujet des bailleurs de fonds bilatéraux s'appliquent également aux bailleurs de fonds multilatéraux. Il en existe plusieurs ; le plus important est la Banque mondiale et son Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le FEM, principale source de financement

Les Nations Unies ont plusieurs agences qui peuvent (en principe) fournir des fonds limités pour des projets menés dans les réserves de biosphère : PNUD, CEA, UNESCO, PNUE, FAO, PNUEH, les secrétariats des conventions de la CDB, CLD, CCNUCC etc. Cela englobe des instruments spécifiques comme REDD, le Mécanisme de développement propre (MDP) etc. Quelques mots sur REDD (Reducing Emissions from Deforestation and Degradation – « Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts »). Lancé en 2007, son objectif est de faire en sorte que la préservation des grandes forêts – considérées dans ce contexte comme des puits de carbone et non en termes de biodiversité – soit plus attrayante d'un point de vue financier pour les gouvernements. L'accent est mis sur les forêts tropicales ombrophiles. Une révision du REDD, baptisée REDD+, ne concerne plus uniquement la conservation des forêts mais aussi la gestion durable des forêts et les interventions au bénéfice des communautés affectées. REDD+ surveille également les forêts qui ne sont pas protégées mais qui sont directement menacées d'exploitation. Cela dit, REDD+ est plus à l'heure actuelle une série de divers concepts qui ne sont pas encore opérationnels. On ne peut pas encore garantir l'utilité réelle de REDD+ pour les gestionnaires de réserve de biosphère ; il leur est conseillé de suivre régulièrement les derniers développements [[UNEP2015].

Partenaires aux Nations Unies
REDD

Les institutions africaines peuvent jouer un rôle important : l'Union africaine avec le NEPAD, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BiD), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la Banque de développement des États d'Afrique centrale (BDEAC).

Banques de développement

Là encore, n'approchez ces bailleurs de fonds potentiels que si vous connaissez leurs mécanismes et priorités. Il est conseillé de prendre d'abord contact avec le bureau hors Siège de l'UNESCO responsable de votre pays ou éventuellement, le bureau du « coordonnateur résident de l'ONU » (présent dans 53 pays en Afrique, voir le site de l'UNDG pour les adresses). Vous devez connaître les références faites à votre réserve de biosphère (ou à la conservation de la nature de manière générale) dans votre UNDAF et DSRP nationaux et dans les documents UNESCO de programmation par pays (voir Chapitre 3.4).

Travail avec les bureaux de l'UNESCO

Il est préférable de présenter aux bailleurs de fonds multilatéraux un projet qui implique plusieurs pays mais qui concerne aussi des problèmes locaux. Là encore, il faut que vous sachiez très bien ce que vous voulez ; mais il n'y a pas de règle sur la préparation ou non d'un document à l'avance. Si vous décidez d'en préparer un, suivez les normes internationales.

Préparez des modèles
de proposition des
projets

Conseil général : *ayez toujours à portée de main des « modèles de proposition de projet »*. Ces modèles pré-remplis doivent couvrir divers aspects de votre réserve de biosphère qui ne peuvent pas tous être financés par des sources habituelles. Par exemple, il peut être judicieux d'avoir un projet pré-préparé sur les ressources en eau, sur l'adaptation au changement climatique, sur l'électrification etc. Ces modèles de projets vous permettent de réagir rapidement à des appels à propositions internationaux : consultez le conseil consultatif, le Comité national du MAB et d'autres experts pour élaborer des modèles standards de proposition de projet.

Partenariats avec le secteur privé

Partenariats avec le
secteur privé : peu, mais
en augmentation

Jusqu'à présent, il n'y a eu que quelques partenariats avec le secteur privé pour les réserves de biosphère. La plupart d'entre eux (Groupe Abertis en Espagne, Danone Waters en Allemagne, Honda en Allemagne) ne concernaient que les réserves de biosphère de ces pays. Nous ne connaissons qu'un cas de soutien intercontinental : une entreprise allemande (Merck) a soutenu un projet relatif au changement climatique dans la réserve de biosphère de Kruger-to-Canyons (Afrique du Sud) pendant deux ans. L'exemple d'Ecopia est intéressant : il s'agit d'une entreprise éthiopienne qui soutient les petits producteurs dans toutes les réserves de biosphère d'Ethiopie. Le Centre de l'UNESCO pour les réserves de biosphère méditerranéennes, ouvert en avril 2014 à Barcelone, sera une institution financée de façon privée, chargée de soutenir les réserves de biosphère en Afrique du Nord.

Travail avec les
bureaux hors Siège de
l'UNESCO

Le nombre de partenariats internationaux avec le secteur privé va certainement augmenter à l'avenir. Pour le moment, les réserves de biosphère ont peu de moyens pour agir seules. Si, à l'inverse, un partenaire privé potentiel vous approche, recherchez le soutien du large réseau de la « famille UNESCO », notamment des bureaux hors Siège de l'UNESCO. Vous pouvez également vous adresser à la Commission nationale de l'UNESCO du pays d'origine de ce partenaire privé potentiel. Souvent, ils souhaitent avoir accès au logo de l'UNESCO que vous n'êtes pas, en tant que gestionnaire de réserve de biosphère, habilité à transmettre à d'autres partenaires.

Revenus issus de l'économie verte

Priorité aux objectifs,
pas à l'argent

Jusqu'à présent, nous avons évoqué uniquement le financement pour les réserves de biosphère comme structures. Toutefois, n'oubliez pas que dans un sens plus abstrait, c'est votre mission de faciliter le développement de vos communautés. Vous ne devez donc pas chercher à maximiser votre revenu en tant qu'unité de gestion, mais à maximiser le revenu de la réserve de biosphère et de ses communautés - par des sources durables.

C'est pourquoi, si votre équipe a déjà les moyens de bien fonctionner, la priorité n'est pas d'obtenir des fonds supplémentaires pour votre bureau. Cherchez avant tout à atteindre les objectifs de votre réserve de biosphère, par exemple par le tourisme durable, le marketing de produits bio comme des plantes médicinales récoltées de façon durable et par les services écosystémiques. Veillez à développer de bonnes idées de projet qui contribuent à la réalisation de ces objectifs - si l'idée est vraiment bonne, vous trouverez des financements. Faites également en sorte que les revenus issus de ces activités soient partagés de façon équitable et transparente avec la communauté locale ; veillez tout particulièrement à ce que les groupes vulnérables (populations autochtones, femmes, personnes sans abri, extrêmement pauvres, malades, analphabètes etc.) en bénéficient également.

Étude de cas : l'économie verte dans la réserve de biosphère d'Argan, le Maroc

La forêt d'Argan au sud-ouest du Maroc a été désignée réserve de biosphère de l'UNESCO en 1998. L'arganier est typique de son écorégion, dont dépendent 1 200 autres espèces de faune et de flore, dont 140 sont endémiques. Jusqu'à présent, l'arganier n'a pas pu être domestiqué. Depuis des siècles, l'huile de l'arganier est la principale source de revenu des peuples berbères de la région. Depuis 1999, c'est-à-dire depuis la désignation de l'UNESCO, la demande d'huile est en très forte augmentation et est très appréciée en Europe et sur d'autres marchés. Actuellement, l'huile d'argan, à 300 dollars le litre, est l'huile comestible la plus chère au monde.

Cette huile est principalement récoltée par les femmes des « coopératives d'huile d'argan » qui ont le soutien d'ONG et d'agences nationales et internationales de développement. Ensemble, ces partenaires ont fait tous les efforts possibles pour que l'augmentation du prix d'exportation soit répercuté sur les populations locales et que la santé de la forêt d'Argan soit préservée, grâce à une relation « gagnant-gagnant ». Une analyse détaillée des données des ménages montre que le premier objectif est rempli, que l'explosion de la demande a permis aux familles rurales d'augmenter leur consommation et leur investissement, et notamment d'avoir de plus grands troupeaux de chèvres - mais avec des effets négatifs sur la forêt d'Argan. Parallèlement, les familles peuvent envoyer leurs filles à l'école et les résultats scolaires, notamment pour les filles, sont meilleurs. En outre, l'augmentation de la rémunération des femmes peut contribuer à améliorer leur position de négociation dans leur foyer [[LYBERT]].





CHAPITRE 4 ORGANISER LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

Outils pratiques



CHAPITRE 4

ORGANISER LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

Outils pratiques

Ce chapitre reprend les éléments de l'introduction sur les avantages des réserves de biosphère pour la communauté locale ainsi que sur la nécessité, les opportunités et les avantages de la gestion participative. Il explique en détail ce qu'est la gestion participative, ce que l'on entend par participation des parties prenantes et de la communauté et pourquoi et quand vous devez y avoir recours. Les conseils concrets donnés s'adressent aux gestionnaires, afin qu'ils sachent comment travailler avec de grands groupes, organiser des ateliers de planification, la façon de retenir l'attention et utiliser l'éducation comme un outil de sensibilisation. Ce chapitre vous permettra de comprendre :

- *qu'il existe de multiples raisons d'associer les communautés et les parties prenantes ainsi que la façon de maintenir le dialogue une fois qu'il est instauré ;*
- *comment organiser les consultations et les auditions publiques ;*
- *en particulier, comment organiser le processus de formulation d'un plan de gestion ;*
- *qu'il faut considérer l'éducation comme un processus d'engagement de la communauté.*

4.1 Raisons et opportunités d'associer les parties prenantes et les communautés

Comme nous l'avons rappelé dans le Chapitre 1.3, la « gestion » consiste à atteindre les objectifs d'une organisation grâce à la mise en œuvre efficace des ressources disponibles (humaines, financières, administratives et en termes de connaissances). La gestion est intrinsèquement liée à la coordination et à la communication, au sein d'une organisation (ici, l'équipe ou l'autorité chargée de la gestion de la réserve de biosphère) ou au-delà (parties prenantes, communautés, supérieurs dans les ministères, partenaires internationaux etc.). Même pour des institutions gouvernementales fortes, il n'est pas facile d'imposer des règles et réglementations rejetées par les parties prenantes et les communautés locales - le succès de « réglementations purement et simplement imposées » est souvent très limité.

Même les institutions gouvernementales fortes ne peuvent pas facilement imposer les objectifs, les règles et les règlements que les parties prenantes et les communautés locales ne soutiennent pas – presque toujours, le succès de « réglementations simplement imposées » est très limité. Après tout, la participation est aussi un droit de l'homme: « Toute personne a le droit de prendre part au gouvernement de son pays, soit directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis » [[UDHR]].

Approche ascendante pour compléter les approches descendantes

Les unités/autorités de gestion qui obtiennent de bons résultats sur le long terme ne travaillent pas en imposant des réglementations « d'en haut ». Les unités/autorités de gestion doivent être à l'écoute des besoins et souhaits des parties prenantes et des communautés et fixer des priorités en fonction de cela ; ils créent un soutien, un engagement et des valeurs partagées, et associent les parties prenantes aux processus de mise en œuvre. Les expressions *participation de la communauté et engagement de la communauté* sont parfois utilisées de façon interchangeable pour désigner la gestion participative. L'association, l'engagement et les valeurs partagées ne peuvent pas être imposés, mais créés, par des processus ascendants.

Les occasions officielles comme points d'entrée de la participation

Dans ce chapitre, nous présentons d'abord les occasions officielles d'associer les parties prenantes et les communautés ; *ce sont les situations dans lesquelles* l'UNESCO exige de vous, en tant que gestionnaire, d'utiliser des méthodes de gestion participative. En tant que gestionnaire, vous devez considérer ces occasions officielles comme des « points d'entrée » pour adopter une gestion participative - l'UNESCO vous donne la légitimité nécessaire pour organiser un événement de sensibilisation, un groupe de travail ou une audition publique.

La participation peut et doit si apprendre

Grâce à ce type d'événements, les avantages de la participation apparaissent plus clairement à tous et progressivement, la participation devient la norme dans la gestion de votre réserve de biosphère. Car en fait, la participation est nécessaire dans bien d'autres contextes que les occasions officielles.

Nomination et l'examen périodique

Comme nous l'avons expliqué dans le Chapitre 3, le processus de désignation d'une réserve de biosphère est long et complexe. Afin d'approuver une désignation, le Conseil international de coordination (CIC) du Programme MAB de l'UNESCO a besoin d'une quantité considérable de données sur la future réserve de biosphère. Ces données concernent la biodiversité locale et son importance, la géographie, les sources de revenus des populations etc. La collecte de ces données constitue généralement la partie « facile » de ce processus.

Précisons à nouveau que l'UNESCO ne désigne pas une réserve de biosphère pour la beauté de ses paysages ou à cause de ses espèces menacées. **Les réserves de biosphère sont désignées comme telles car une région entière, avec l'ensemble de ses communautés locales, aspire de façon crédible à devenir une région modèle au niveau mondial en termes de développement durable.** Ainsi, un élément clé du dossier est une vision crédible du futur développement d'une région entière. Cette vision concerne les résultats visés au cours des dix ou vingt prochaines années, la façon de les atteindre et le rôle de la désignation de l'UNESCO à cet égard. Cette vision doit être élaborée de façon conjointe avec les parties prenantes et les communautés ; elle ne peut pas être formulée par un responsable du programme assis dans un bureau de la capitale.

Une vision crédible pour la réserve de biosphère

Une vision peut se présenter sous la forme d'un texte court, axé autour de quelques aspects seulement ; il peut aussi s'agir d'un texte long qui couvre de multiples aspects (ex. conservation, changement climatique, tendances démographiques, migration, tendances économiques, cohésion sociale, recherche, éducation). Il n'existe pas de modèles, nous ne donnons ici que des exemples. Une vision doit guider l'action et créer les bases de l'engagement ; souvent, les visions ne sont pas concrétisées car la réalité impose de nouvelles conditions. Il est essentiel que les parties prenantes et les communautés s'accordent sur une vision – avec les autorités gouvernementales compétentes. Par exemple, il se peut que les communautés locales veuillent devenir un leader mondial de sorgho bio mais que le gouvernement régional, lui, veuille étendre la culture du coton. Ces visions reposent peut-être toutes deux sur de bons arguments - mais dans ce cas, il n'y a pas de vision commune. Il faut donc d'abord formuler et instaurer une vision commune.

Qu'est-ce qu'une vision ?

Les visions ne sont ni des idées fantaisistes, ni des vœux pieux. Une vision doit aussi être SMART (« intelligente ») – concept bien connu en théorie de gestion de projets qui fait que les objectifs des projets (et les visions des organisations) doivent être *Spécifiques, Mesurables, Acceptés, Raisonnables et définis dans le Temps*. Cela implique aussi que toute vision doit être corroborée par une stratégie indiquant les moyens de la concrétiser.

Les visions doivent être «SMART»

Le **dossier de désignation** doit aussi indiquer le zonage et les informations sur la façon dont la réserve de biosphère compte remplir ses « trois fonctions ». Le dossier de désignation doit fournir des plans pour les instruments de la future participation. Il doit préciser au moins les éléments de base du futur plan de gestion. Tous ces éléments sont liés à la participation.

Le zonage, les trois fonctions et les plans de gestion nécessitent la participation

Le dossier de désignation doit aussi être signé par l'ensemble des autorités, des gouvernements locaux, des élus et des représentants des communautés concernés à tous les niveaux (municipal, régional et national). Les autorités et les représentants ne se contentent généralement pas de signer le dossier mais doivent être convaincus que le statut de réserve de biosphère de l'UNESCO ajoute une valeur à la communauté. Toutes ces étapes (élaborer une vision préliminaire, définir les éléments du futur plan de gestion et mobiliser un soutien politique) permettent de créer une base pour instaurer un réel dialogue sur l'avenir de la région. La désignation nécessite la participation – cette disposition ne doit pas être considérée comme un fardeau bureaucratique mais comme l'occasion unique et la légitimité de lancer un processus important et nécessaire de toute façon. Sans la participation, les nominations échoueront [[GODEKE]].

La participation n'est pas une tâche bureaucratique

Toutes les signatures sont nécessaires

En tant que gestionnaire, votre mission n'est pas de rencontrer un maire pour obtenir sa signature mais de lui faire aimer l'idée de la réserve de biosphère et de mieux comprendre quels sont ses intérêts. Au moment de le quitter, il ne sert à rien de se réjouir de sa signature si vous n'avez pas mieux compris les besoins et les intérêts de la communauté. Une signature ne doit pas vous réjouir si vous n'avez pas en même temps acquis un nouveau partenaire. La participation nécessite du temps et des ressources financières mais s'avère généralement économique sur le long terme car elle permet de limiter les conflits, d'exploiter les idées innovantes des communautés et de réduire les coûts de l'application.

La participation sert à trouver des partenaires

Étude de cas : L'initiative de la réserve de biosphère du Lac Tana, l'Éthiopie

Deux ateliers de parties prenantes ont créé la dynamique qui a permis par la suite de défendre l'idée et de mobiliser des soutiens au niveau régional. Ces ateliers réunissaient les parties prenantes régionales et les représentants de tous les niveaux administratifs concernés et les chefs religieux des communautés chrétiennes et musulmanes. Les ateliers étaient en amharique et traduits en anglais. Après plusieurs présentations et de vifs débats, les participants se sont finalement accordés sur une vision et sur des objectifs pour la réserve de biosphère. Un consensus a émergé sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour préserver l'écosystème du Lac Tana.

L'examen périodique d'une réserve de biosphère est déjà présenté. Il s'agit d'une procédure obligatoire de rapport soumis à l'UNESCO, qui a lieu tous les dix ans. Les examens périodiques font le bilan du fonctionnement, des modifications de la réserve de biosphère et des facteurs de ces changements, de la réalisation des objectifs, du caractère approprié des mesures et de leur application. Les examens périodiques sont l'occasion d'associer les communautés et de renforcer leur adhésion, ainsi que d'améliorer l'efficacité de la réserve de biosphère par des changements de gouvernance et le plan de gestion, si nécessaire. Les examens périodiques ne sont une tâche bureaucratique mais l'occasion d'actualiser toutes les procédures et les structures, de renforcer la légitimité et d'améliorer la qualité du travail. Les parties prenantes et les communautés sont nécessaires pour apporter une perspective plus large et plus complète aux examens périodiques, qu'il s'agisse de détails ou de l'efficacité générale de la réserve de biosphère.

Pourquoi la participation est nécessaire à l'examen périodique

L'UNESCO accorde une grande importance à la participation dans l'examen périodique. Les premières questions factuelles du formulaire d'examen périodique sont les suivantes :

1.5 Décrire en détails le processus par lequel le présent examen périodique a été mené :

1.5.1 Quels ont été les acteurs impliqués ?

1.5.2 Quelle a été la méthodologie utilisée pour impliquer ces acteurs dans le processus (ex : ateliers, réunions, consultations auprès d'experts) ?

1.5.3 Combien de réunions, ateliers, etc. ont eu lieu pour assurer la conduite de ce processus d'examen ?

1.5.4 La participation a-t-elle été importante, avec une représentation complète et équilibrée ?

Naturellement, le formulaire d'examen périodique contient également des questions sur la place accordée au quotidien à la participation dans la réserve de biosphère.

Plan de gestion

Document et processus

Un plan de gestion doit être un document complet et ambitieux ; son élaboration est un processus. Il est indispensable d'élaborer un plan de gestion avec les parties prenantes et les communautés. Ce processus ne sera pas toujours simple et rapide. Outre la production d'un bon plan de gestion, ce processus apportera de nombreux avantages, en particulier en termes d'engagement et d'appropriation de la communauté. Vous serez en mesure de mettre en œuvre le plan de gestion uniquement si vous engagez ces acteurs dans le processus.

Zonage et cartographie - comment procéder

Le zonage ne peut pas se fonder sur un seul critère

Dans les chapitres 1 et 3, le système de zonage unique des réserves de biosphère a été introduit : *une aire centrale strictement protégée, entourée d'une zone tampon et d'une aire de transition*, où l'accent n'est pas mis sur les restrictions mais sur la promotion des pratiques sociales et économiques durables. Nous rappelons que ce zonage schématique peut prendre

d'autres formes dans certains écosystèmes. Souvent, les réserves de biosphère comprennent plusieurs petites aires protégées et constituent un « couloir » entre elles. Il manque encore un zonage approprié dans de nombreuses réserves de biosphère africaines.



De façon générale, le zonage doit respecter le gradient de l'utilisation humaine : ainsi, les forêts primaires, les milieux humides uniques et d'autres zones « sauvages » constituent l'aire centrale, tandis que les forêts secondaires, les zones de culture biologique etc. peuvent composer la zone tampon. Mais il s'agit d'une approche très simplifiée. Le zonage ne peut pas être déterminé sur la seule base de l'utilisation humaine et de la végétation. Chaque terrain doit faire l'objet d'une discussion spécifique. Il convient de discuter entre autres des questions de propriété et

Étude de cas : Le zonage de la réserve de biosphère de Kafa, l'Éthiopie

Le zonage de la réserve de biosphère de Kafa est parti des pratiques culturelles traditionnelles des communautés locales : lieux sacrés et pratiques liées à la fête de Thanksgiving. Cette approche a été simple et très bien accueillie car elle a permis de minimiser les controverses et les conflits d'intérêts dès le début. Le zonage a été le moins artificiel possible et reposait autant que possible sur les pratiques culturelles traditionnelles. Les « ateliers de zonage » se tenaient au niveau local (villages) ; une « procédure participative de démarcation et d'adoption » a été organisée au niveau de la communauté, du district et de la région. La région Kafa abrite des restes très précieux des écosystèmes de la forêt montagnarde sempervirente. Ces zones forestières, que les communautés locales ont toujours considérées comme des zones sacrées « intouchables », ont obtenu le statut d'aires centrales. Il en existe onze, entourées de zones tampon. La majorité des zones tampon est également composée de forêts utilisées de façon extensive, par exemple pour la récolte du café sauvage. Entre les zones tampon et les aires de transition, 878 hectares de forêts détériorées ont été réhabilitées avec des arbres indigènes. Cette décision a été précédée d'une vaste consultation des communautés locales. Dans ces cas-là, le zonage est très clair. Le zonage fonctionnel a été entièrement référencé par SIG.

Étude de cas : Le zonage du projet de réserve de biosphère du lac Bosomtwe, le Ghana

Il est question de faire du lac Bosomtwe une réserve de biosphère depuis plusieurs années. Ce lac de huit kilomètres de diamètre qui doit sa forme circulaire à une météorite est le seul lac naturel du Ghana. Environ 70 000 personnes vivent dans trente villages implantés autour du cratère qui est proche de Kumasi et donc une zone de détente populaire. La hausse de la population engendre des problèmes environnementaux comme la surpêche et les méthodes de culture inadaptées. La surpêche fait que les prises sont de plus en plus modestes, ce qui pousse les populations à se tourner davantage vers l'agriculture, favorisant ainsi l'érosion des sols.

Plusieurs aires centrales de la réserve de biosphère ont été identifiées près de l'eau mais le zonage est spécifique dans le sens où le centre du lac a été désigné comme aire centrale. En effet, pour les Ashanti, le lac est sacré, ce qui explique pourquoi les pêcheurs ne pêchent jamais au centre du lac. Ce « tabou » se reflète dans le zonage constitué d'une série de cercles imbriqués.

des plans de développement pour l'avenir, par exemple pour les routes, les usines, les mines, les barrages ou les lignes électriques. Les aires centrales devant être définies légalement, il est souvent difficile de les implanter sur une propriété privée sans compensation financière.

Si vous comptez établir un zonage dans votre (future) réserve de biosphère, commencez par vous renseigner précisément sur l'histoire de la zone concernée, ses traditions culturelles et ses valeurs ainsi que ses droits de propriété. Identifiez les principaux propriétaires de terres, les parties prenantes et les leaders d'opinion. Identifiez et essayez de repérer sur une carte les zones particulièrement importantes pour la biodiversité et les fonctions de l'écosystème - par exemple en se référant aux listes rouges d'espèces menacées pour le continent ou le pays. Identifiez et essayez de cartographier les zones qui sont dans un bon état écologique mais qui ne sont pas encore protégées par la loi. Identifiez les ressources naturelles et les services écosystémiques. Identifiez les « couloirs écologiques » potentiels entre les aires centrales potentielles. Identifiez également les « régimes de gouvernance » autres que ceux de protection juridique stricte, qui pourraient contribuer efficacement à la conservation des aires centrales ou zones tampon.

Commencez par
recueillir des
informations

Une fois que vous avez collecté ces informations, vous pouvez établir un premier zonage informel en interne. Ensuite, l'équipe de gestion doit dialoguer avec chacune communauté pour savoir si et où les communautés souhaitent introduire un zonage sur leurs territoires. Ces discussions doivent être ouvertes et leurs résultats respectés. Dans certains cas, les objectifs d'une aire centrale peuvent coïncider complètement avec les traditions locales (ex. sites sacrés, zones non accessibles). Dans certains cas, les villageois seront fiers d'habiter près d'une aire centrale et proposeront des zones trop grandes pour être viables d'un point de vue économique, dans d'autres cas, les communautés seront heureuses de céder des propriétés collectives pour établir des aires centrales ; ailleurs, les villageois s'opposeront fermement à l'introduction d'une aire centrale dans leurs voisinage. Les gestionnaires doivent respecter les avis et les revendications mais doivent aussi être capables de présenter les avantages de la réserve.

Entamez le dialogue par
un zonage préliminaire

Une première carte de zonage doit être établie et diffusée uniquement après le premier cycle de consultations au niveau local. Il convient de consulter tous les autres niveaux administratifs. La version finale du zonage peut nécessiter de nombreuses consultations.

Aménagement du territoire - ce que vous pouvez faire

Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ?	L'« aménagement du territoire » est un terme qui renvoie à des politiques gouvernementales (généralement intégratives) visant à aménager le territoire de façon efficace pour atteindre des objectifs généraux. L'objectif de l'aménagement du territoire est de maximiser les avantages d'une zone sans causer de dommages et de prévenir les conflits liés à l'utilisation des terres entre différents acteurs. Cela passe notamment par la prévention de la surexploitation des ressources ou la dégradation des terres et l'érosion des sols. L'aménagement du territoire évalue de façon systématique la disponibilité des terres, de l'eau et d'autres ressources ainsi que la demande concernant ces ressources. Des scénarios sont élaborés et des utilisations des terres alternatives proposées. Les plans d'aménagement ne sont généralement pas autonomes mais s'inscrivent dans des plans plus globaux, comme un plan de gestion d'une réserve de biosphère.
Est-ce nécessaire ?	L'UNESCO demande aux réserves de biosphère d'élaborer un plan de gestion. L'UNESCO ne demande pas explicitement aux réserves de biosphère d'élaborer un plan d'aménagement distinct. Mais dès la phase de désignation, les futures réserves de biosphère doivent indiquer l'utilisation présente et passée des terres, les principaux utilisateurs, les règles (y compris traditionnelles) et l'accès et le contrôle qu'ont les femmes. L'UNESCO requiert donc de façon implicite une synthèse des utilisations des terres et des différents acteurs concernés, importants pour atteindre les objectifs d'une réserve de biosphère au sein de son territoire et au-delà.
Coexistence de multiples plans	En général, l'équipe de gestion d'une réserve de biosphère est confrontée à l' <i>existence de plusieurs plans et tente de les rendre compatibles avec les objectifs des réserves de biosphère</i> . Ces plans ont été conçus par différentes instances, à différentes périodes. Ils concernent généralement différents niveaux administratifs : une région entière ou une zone d'une réserve de biosphère (quelques villages, une ville). Ils peuvent avoir été introduits par des institutions officielles (par ex. pour l'industrialisation, le tourisme, l'urbanisation, l'expansion de l'agriculture, les infrastructures d'approvisionnement en eau) et par des acteurs non-étatiques. Certains plans peuvent converger, d'autres diverger complètement. Certains peuvent être légalement contraignants, d'autres ne sont de fait plus applicables ; certains peuvent exister uniquement sur le papier, d'autres peuvent être en cours de réalisation sans que vous ne le sachiez.
Posez-vous comme médiateur et aidez à harmoniser les plans	Les réserves de biosphères s'inscrivent toujours dans un paysage plus global ; leur gestion doit donc vérifier si les plans et les juridictions, les droits de propriété et d'utilisation ne se recoupent pas ou ne sont pas contradictoires. L'équipe de gestion d'une réserve de biosphère aura intérêt à se présenter comme médiateur et coordinateur de la région concernée ; un « rôle de médiation » est souvent plus efficace qu'un rôle de « supervision ». Cela peut aider grandement à harmoniser et simplifier les plans des différents secteurs, à clarifier les rôles et responsabilités et à obtenir une sécurité légale.
Intégrez les objectifs de la réserve aux autres plans	Les gestionnaires de réserves de biosphère doivent commencer par associer tous les acteurs étatiques et non étatiques concernés pour bien saisir tous les niveaux impliqués dans la planification en cours. Cette démarche peut contribuer à intégrer les objectifs de la réserve de biosphère à des plans existants, en particulier ses objectifs de conservation. Elle peut s'accompagner d'un processus de négociation car les coûts et les avantages associés à la conservation doivent être redistribués et partagés de façon juste. Les inquiétudes peuvent concerner le maintien de l'accès aux ressources nécessaires, la gestion des conflits entre l'activité humaine et la faune ou la juste répercussion des avantages économiques générés par la réserve de biosphère (par exemple par des paiements pour services environnementaux, par la création d'emplois ou l'accès à des marchés pour les produits locaux).
	Les communautés locales possèdent de vastes connaissances sur la biodiversité locale et avec le temps, ont élaboré des stratégies durables et des institutions de gestion des ressources, basées également sur des traditions éthiques. Vous devez les inclure en priorité à l'aménagement du territoire.

Identifier les menaces et évaluer la vulnérabilité

Qu'est-ce que la vulnérabilité ?	Comme déjà défini, la vulnérabilité est l'incapacité à résister aux chocs (par ex. catastrophes naturelles) et à s'adapter à un environnement hostile. « Les populations sont plus vulnérables si elles ont plus de risques d'être exposées à des événements hors de leur contrôle. » [[ActionAid]] Les communautés peuvent être vulnérables, par exemple face au changement climatique, aux maladies infectieuses, à l'exclusion sociale etc. La vulnérabilité est fortement liée à la pauvreté. Les écosystèmes aussi peuvent être vulnérables, par exemple à la hausse des températures, à la variabilité des précipitations, aux espèces étrangères envahissantes, aux essaims de criquets etc. Un « système/groupe vulnérable » est plus ou moins l'opposé d'un « système/groupe résilient ». La résilience est la capacité à résister aux chocs et à s'adapter aux changements. [[BIOVERSITY]] a proposé des indicateurs pour mesurer la résilience des paysages socio-écologiques. [[GIZ2014]] a publié la « vulnérabilité Sourcebook » pour appuyer les évaluations standardisées de la vulnérabilité.
Le changement comme norme, l'adaptation doit devenir naturelle	Notre monde évolue rapidement : changement climatique, perte de biodiversité, urbanisation, mondialisation économique etc. Toutes les régions du monde sont touchées par ces changements. La communauté mondiale négocie pour minimiser certaines tendances clairement négatives telles que le réchauffement global, avec un succès mitigé jusqu'à présent. Toutes les régions du monde devront donc subir les changements et s'y adapter. Identifier les menaces et évaluer la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes fait de plus en plus partie de la gestion au quotidien.

Il existe de nombreuses méthodologies pour l'analyse des menaces/risques et l'évaluation de la vulnérabilité. Différents concepts, indicateurs et indices sont utilisés, par exemple pour comparer la réduction du risque de catastrophes naturelles et l'adaptation au changement climatique. Pour une personne non experte, il n'est pas facile d'identifier les différences, les coûts et les bénéfices de ces méthodes ainsi que leurs avantages et inconvénients. Le présent Guide ne peut évaluer ou suggérer une méthode en particulier, mais peut fournir des références : *Participatory Vulnerability Assessment* [[ACTIONAID]], MARISCO [[GIZ2]] [[IBISCH]], *Participatory Vulnerability Analysis, VAManual*. [[NATSOL]], [[TRI]]

Grande variété d'outils

Il est cependant à noter que :

- toutes les méthodologies nécessitent une coopération intensive avec les parties prenantes et les communautés locales ;
- toutes les méthodologies recommandent également de faire appel à des experts externes, comme les scientifiques ;
- toutes les méthodologies doivent être utilisées avec prudence : une méthode doit toujours *catalyser le dialogue* – elle ne doit jamais le remplacer. Une méthode n'est jamais une fin en soi. Les méthodes ne doivent pas servir à manipuler ;
- il convient de réaliser au moins une fois une analyse de vulnérabilité – en fonction de l'étendue des menaces potentielles identifiées et de la superficie de la zone concernée, une seconde analyse peut être effectuée ultérieurement ;
- les gestionnaires de réserve de biosphère *n'ont pas besoin de devenir des experts de méthodes très spécifiques* (ex. évaluation de la vulnérabilité) qui ne seront appliquées qu'une fois. Il vaut mieux coopérer avec des experts externes;
- les gestionnaires de réserves de biosphère doivent veiller à ne travailler qu'avec des experts compétents. La méthode qui semble la plus complexe n'est pas forcément la meilleure : une approche simple est parfois bien plus efficace ; une analyse de vulnérabilité doit fournir des éléments concrets et non des connaissances abstraites. *Si vous n'êtes pas convaincus par une méthode, ne l'utilisez pas.*

Toutes les méthodes se ressemblent

Cependant, le principal message adressé aux gestionnaires est le suivant : l'adaptation à un monde en évolution et la gestion des nouvelles menaces et des nouveaux risques constituent une partie de plus en plus importante de leur travail. En conséquence, les gestionnaires doivent continuer à se former tout au long de leur vie professionnelle.

Accepter les risques

Étude de cas : Répondre à la vulnérabilité dans la réserve de biosphère d'Omayed, l'Égypte

Cette réserve de biosphère située dans le désert côtier, à 80 kilomètres à l'ouest d'Alexandrie, compte environ 6 000 habitants. Ils vivent d'élevage (pâturage), de l'exploitation intensive de carrières, de cultures céréalières pluviales, de la culture de légumineuses et d'arbres fruitiers, en fonction des ressources en eau. Le projet de recherche international « Gestion durable des terres sèches marginales » (SUMAMAD) a cherché des solutions pour lutter contre la désertification, y compris à Omayed. L'une des options identifiées, basées sur des échanges avec la communauté et les besoins du marché, était de mieux exploiter économiquement les figuiers : les fruits étaient de bonne qualité mais ils étaient vendus à un prix bas en raison d'un mauvais accès aux marchés. Le projet proposait la production industrialisée de confiture et de fruits séchés pour générer des revenus, outre la fourniture de machines à coudre. Les femmes ont reçu une formation et des équipes de production ont été établies, composées notamment de membres de la famille et de voisins. Ainsi, les figues séchées ont pu être vendues à des prix plus élevés et transportées sans qu'il n'y ait de perte. SUMAMAD a également évalué la vulnérabilité sociale et biophysique de la communauté locale de la réserve de biosphère d'Omayed. La dégradation des écosystèmes, la fragmentation et le déclin des services écosystémiques sont apparus comme les principaux facteurs de la hausse de vulnérabilité face au changement climatique.

Étude de cas : parc national de Takamandea, le Cameroun

Une analyse de vulnérabilité des communautés de la région de Takamandea a mis en évidence des risques économiques, sociaux et écologiques « associés avec un changement de stratégie relative aux moyens de subsistance – de la récolte de produits forestiers non ligneux aux cultures commerciales – [en raison de] l'incertitude des prix et de la production, de l'absence de dispositifs d'épargne et d'un déséquilibre entre les sexes en termes d'accès aux revenus. Du point de vue de la conservation, le principal risque est le basculement de la pression sur les ressources naturelles, de l'intérieur de l'aire protégée vers la frontière, avec la déforestation et la destruction des principaux habitats de ces zones plus marquées ». [[VLIET]]

Identifier et hiérarchiser les interventions

Faites appel à la créativité des parties prenantes

Nombre de réserves de biosphère ont accès à des fonds limités pour leurs interventions de gestion. Il faut donc trouver des fonds extérieurs pour investir par exemple dans la conservation des espèces, la construction d'un centre d'information, l'amélioration de l'accès à l'eau ou à l'énergie, la formation des fermiers aux nouvelles techniques, l'offre de programmes éducatifs etc. Afin de remédier à ce manque de fonds, de nombreuses réserves de biosphère créent des portefeuilles de projets et d'interventions potentiels. Ces portefeuilles de projets peuvent aussi être utiles quand un nouveau partenaire de financement ou bailleur de fonds apparaît de façon « inattendue ».

Le portefeuille et la priorité de ces interventions sont généralement clairs si le plan de gestion est récent (voir ci-après). Mais si le plan de gestion est plus ancien, il peut être bon d'organiser régulièrement des sessions de consultation avec les parties prenantes et la communauté. Ces consultations peuvent servir à identifier de nouveaux projets, à supprimer des idées de projet obsolètes du portefeuille et à redéfinir les priorités. Les gestionnaires de réserves de biosphère ne doivent pas forcément attendre des parties prenantes qu'elles leur soumettent spontanément de nouvelles idées – parfois, il faut les solliciter de façon explicite. Quant aux priorités, vous devez les définir avec l'ensemble des parties prenantes concernées et examiner toutes les interventions proposées de divers points de vue. Associez le conseil consultatif lors de l'établissement de priorités.

A propos de priorisation: Faites ça en collaboration avec toutes les parties prenantes, en inspectant chaque intervention proposé de nombreuses perspectives parallèlement. Impliquez le conseil consultatif dans la hiérarchisation.

Un exemple excellent de la création d'un « plan d'action régional » pour les réserves de biosphère basé sur la vaste participation des parties prenantes ainsi qu'une analyse détaillée a été publié pour la Kruger to Canyons réserve de biosphère en 2012. Les auteurs, Marisa Coetzee et Harry Biggs ont reçu la distinction Michel Batisse 2013 [[COETZEE]].

Mobiliser les soutiens pour les politiques et les interventions gouvernementales

L'approche ascendante a des limites

En principe, les réserves de biosphère doivent être gérées autant que possible de façon ascendante, en associant les communautés à la formulation de visions, d'idées de projets, à la prise de décision etc. Toutefois, aucune réserve de biosphère ne peut être gérée uniquement de façon ascendante. Les réserves de biosphère sont toutes affectées par des politiques descendantes et des lois adoptées au niveau régional, national ou même international. Les gouvernements nationaux doivent appliquer des conventions mondiales (celles qu'ils ont ratifiées) et des lois nationales dans tout le pays.

L'approche ascendante est indispensable dans certains cas

Toutefois, certaines interventions ne peuvent avoir lieu sans *consentement préalable, libre et informé*. Il s'agit d'interventions qui ont un impact sur les droits fondamentaux des communautés, par exemple des limites à l'accès aux ressources fondamentales, à l'utilisation des terres/propriétés foncières ou même des déplacements de populations. C'est d'autant plus vrai pour les groupes vulnérables, comme les communautés autochtones. C'est encore plus important si l'intervention prévoit l'aménagement d'une réserve de biosphère et des aires centrales protégées par la loi.

Etude de cas : Unités pastorales de la réserve de biosphère du Ferlo, le Sénégal

Le concept d'« unité pastorale » a été développé au Sénégal dans les années 1980 par le « Projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental » (PDES), suivi par plusieurs projets dans la région de Matam et du Ferlo (PRODAM, PAPEL, EFAP et HPDP). C'est le « Projet de gestion intégré des écosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal » (PGIES), qui avait abouti à la désignation de la réserve de biosphère du Ferlo et qui a permis de définir l'approche d'unité pastorale autour de l'aire protégée afin de réduire les pressions anthropiques de différentes natures. L'unité pastorale est définie comme « un groupement d'éleveurs résidant dans les villages exploitant le même forage, unis par une solidarité résultant du voisinage, avec des intérêts communs, exploitant les mêmes ressources naturelles et surtout ayant choisi de s'unir librement. Elle est divisée en terroirs pastoraux regroupant quelques villages proches en vue d'assurer une meilleure implication des populations dans la mise en œuvre du plan de gestion et de suivi. » En d'autres termes, l'unité pastorale est une aire géographique où vivent des populations qui ont les mêmes intérêts économiques, les mêmes pâturages, utilisent l'eau des mêmes bassins et puits et exploitent les mêmes zones agricoles. Liés par l'histoire et le voisinage, elles ont pour ambition commune d'optimiser leurs conditions sociales et économiques. Cette opération est basée sur deux outils principaux : D'abord, le plan de gestion est établi de façon participative ; il vise à améliorer la gestion de l'espace pour l'agriculture, la sylviculture et l'élevage, améliorer la gestion de la transhumance (politique d'accueil, respect des règles définies etc.) et faciliter les méthodes communes de gestion des infrastructures minières et de l'action synergétique pour lutter contre les feux de brousse. Ensuite, le code de conduite local, innovation majeure, est destiné à approfondir les mécanismes de mise en œuvre du plan de gestion et le recouvrement des ressources forestières. Il représente aussi le consensus des communautés locales relatif à l'accès, à l'utilisation et à l'exploitation des ressources communes.

Étude de cas : Négocier des compromis acceptables dans la réserve de biosphère de la Pendjari, le Bénin

Les résidents de la Pendjari demandaient depuis longtemps l'obtention de terres arables. Après de longues discussions, la gestion de la réserve de biosphère a changé d'approche en reconnaissant que cette demande était justifiée et en cherchant une solution de façon proactive. Une parcelle adjacente à la frontière de la zone protégée, où la culture était jugée compatible avec les objectifs de conservation, leur a été allouée après deux ans de négociations. Dix ans plus tard, la demande de terres arables s'est calmée. Aujourd'hui, c'est la communauté elle-même qui freine l'empiètement des terres agricoles en arrêtant tout individu dont l'activité agricole dépasse les limites officielles.

Dans ces cas-là, le fait d'associer proactivement les communautés locales peut contribuer au consensus, renforcer l'adhésion ou même changer l'opinion locale. Un dialogue interactif et transparent peut permettre de mieux comprendre les arguments pour et contre d'une politique et les raisons de son adoption ; cela peut aussi contribuer à définir la liberté d'interprétation et les options d'adaptation des politiques aux besoins locaux. Le dialogue peut aussi servir à trouver de nouveaux arguments à soumettre aux capitales. *Cependant, ce dialogue ne doit pas devenir le « marketing » d'une politique ou une propagande politique.* Il faut écouter les voix contestatrices et prendre au sérieux les contre-arguments.

La mise en place de ce type de dialogue requiert un grand tact ; quand c'est possible et quand ils en ont les compétences, les gestionnaires de réserve de biosphère doivent jouer le rôle de médiateurs, pas de relais de politiques externes.

Le dialogue doit être ouvert, ce n'est pas du «marketing»

Soyez un modérateur



L'évaluation participative

L'examen périodique est un suivi et une évaluation généraux du travail effectué dans une réserve de biosphère dans son intégralité. De la même façon, il convient d'associer les parties prenantes et les communautés au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies et même des projets et des activités individuels, pour les mêmes raisons : afin de réagir aux besoins et aux intérêts locaux, d'avoir plus de preuves de la réussite d'une stratégie/d'un projet, de s'appuyer sur des connaissances plus larges pour optimiser le suivi, créer l'adhésion des populations etc.

Au cours du « suivi et de l'évaluation participatifs » [[UNDP]] [[MANDAKINI]], on ne demande pas uniquement aux communautés d'évaluer le succès d'une stratégie/d'un projet – on les associe à la planification d'une évaluation, à la conception du processus ainsi qu'à la collecte et l'analyse de données. Comme pour le « suivi et l'évaluation classiques », les indicateurs de succès doivent être définis avant la mise en œuvre d'une stratégie ou d'un projet; il n'est pas possible d'ajuster les données à posteriori.

Si vous avez formulé des indicateurs de succès pour atteindre les objectifs de votre plan de gestion (voir ci-après), ces indicateurs doivent aussi faire l'objet d'un suivi – suivi participatif obéissant à une méthodologie cohérente. Il convient de solliciter régulièrement une évaluation sur l'efficacité de votre gouvernance, de votre gestion et de l'analyse des lacunes.

Participation pas seulement pour l'examen périodique, mais pour l'évaluation des projets

Quelques messages clés sur l'évaluation

Change la méthode d'évaluation

Chacune de ces étapes nécessite la participation de la communauté/des parties prenantes. Le suivi et l'évaluation participatifs peuvent reposer sur des analyses coûts-bénéfices et des analyses SWOT (*Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces*) [[QUINCY]] [[CELLINI]].

L'évaluation fournit des preuves de succès

Ces évaluations, même pour de petits projets, peuvent avoir un impact positif sur la dynamique du changement social au sein d'une communauté. À l'inverse, un projet mis en œuvre de façon participative mais non évalué (de façon participative ou classique) est presque une perte de temps.

La participation bénéficie grandement à l'évaluation ; la participation à la planification et à la mise en œuvre de projets bénéficie à la participation à l'évaluation et au suivi.

L'évaluation et le suivi participatifs nécessitent parfois du temps et des fonds supplémentaires ; s'ils sont correctement planifiés, ces exigences supplémentaires restent minimales. Pour certains participants à une évaluation, émettre une opinion critique sera une chose nouvelle : la réflexion commune peut engendrer des idées et des comportements porteurs de transformations et de nouveaux savoir-faire.

Les examens périodiques sont parfois facilités par des consultants externes expérimentés. Cela peut constituer un avantage car cela contribue à instaurer une confiance pour que les parties prenantes puissent exprimer leurs préoccupations de façon plus « anonyme » ; mais cela peut aussi constituer un inconvénient notable dans la mesure où les gestionnaires ne peuvent pas s'engager dans le « processus d'apprentissage » qu'est cet examen.

Diffuser les résultats

Les résultats des examens périodiques et des évaluations doivent être diffusés immédiatement après adoption ; si possible, fournissez au moins une synthèse dans les langues locales.

Études biophysiques, socio-économiques et/ou culturelles

Une diversité des données est nécessaire

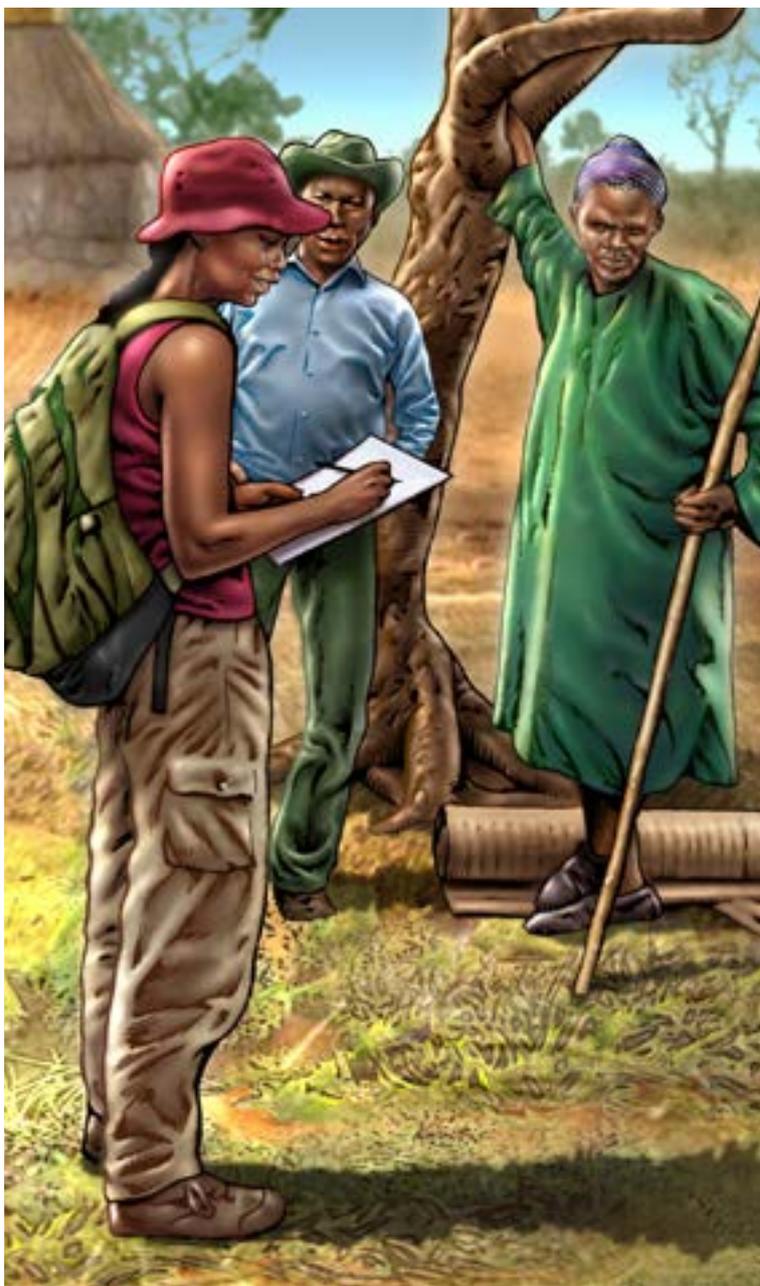
La description des « *caractéristiques biophysiques* » est une étape nécessaire dans le processus de désignation d'une réserve de biosphère : topographie, altitudes, climat, géologie, sols, bioclimat, biologie, habitats, services écosystémiques et biodiversité. De même, *les caractéristiques socio-économiques* et culturelles doivent être connues : populations humaines, établissements humains, valeurs spirituelles et culturelles, tourisme, patrimoine, éthique et traditions, religion, éducation, agriculture et avantages économiques. L'examen périodique doit indiquer les changements significatifs.

Il est souvent difficile d'obtenir des données exactes

L'approche traditionnelle pour obtenir des données originales et des données de mise à jour est double : consultation de publications scientifiques (par ex. sur le climat ou la biodiversité) et collecte de données auprès des autorités (par ex. recensement de la population ou données touristiques). La plupart des réserves de biosphère ont rarement accès à des données exactes et actualisées. Cela s'explique notamment par le fait qu'une réserve de biosphère couvre un écosystème et non une unité administrative ; il faudrait donc combiner les données de plusieurs administrations. La plupart des réserves de biosphère n'avancent donc généralement que des chiffres approximatifs, par ex. sur le nombre d'habitants, le taux de chômage, la situation économique etc. Il y a eu malgré tout, des exemples de réserves de biosphère qui ont surmonté les frontières administratives et ont réussi à recueillir de manière crédible toutes les données nécessaires auprès de toutes les autorités régionales. Ces réserves de biosphère bénéficient fortement de ces efforts – la collecte de données n'est pas une démarche bureaucratique [[STOLL2011]].

Étude de cas : Étude participative sur les plantes médicinales dans la réserve de biosphère de Kruger-to-Canyons, l'Afrique du Sud

Les plantes indigènes d'Afrique du Sud constituent la principale source de médicaments pour les praticiens traditionnels de médecine de ce pays, avec au moins 771 espèces végétales recensées. On estime que 20 000 tonnes de plantes indigènes sont récoltées chaque année dans les pâturages, les forêts, les zones boisées et les broussailles dans l'Est de l'Afrique du sud, quelques dizaines de tonnes (maximum 50 tonnes par an) seulement étant cultivées. 86% des plantes dont on prélève une partie pour la récolte meurent. Cela a des conséquences importantes sur la durabilité de l'offre. La gestion de la réserve de biosphère a assisté un groupe de guérisseurs traditionnels dans la rédaction d'un « Protocole bioculturel » qui décrit qui ils sont, leur rôle dans la communauté, leurs inquiétudes et ce qui est nécessaire quand on veut entrer en contact avec eux au sujet de leurs connaissances traditionnelles, avec d'éventuelles options de rémunération. Afin d'identifier les plantes médicinales qui font l'objet de la demande la plus urgente en raison de la surrécolte et celles qui se prêtent le mieux à la culture, de longues listes de variétés ont été dressées en langues pedi et shangaan/tsonga ; quand cela était possible, la version anglaise et les équivalents botaniques (en latin) ont été ajoutés.



Il existe une troisième méthode de collecte de données (outre la recherche scientifique et les données officielles) de plus en plus utilisée : les « études participatives » ou la « science citoyenne ». De nombreux pays du monde y ont recours, par exemple pour le suivi de la biodiversité. Les données recueillies peuvent être des informations sur la présence des espèces, sur la période de floraison des plantes et sur la période de reproduction des animaux. Certaines études servent essentiellement à sensibiliser les populations sur la biodiversité, d'autres suivent des guides rigoureux [[UKEOF]] qui permettent de produire des données normalisées. En Afrique, où les populations sont plus proches de la nature qu'en Europe, ces observations sont plus faciles à faire.

«Études participatives»
et «science citoyenne»

Mais la collecte de connaissances des populations locales et autochtones n'a pas pour unique enjeu le partage de l'information : les connaissances traditionnelles ont une valeur spécifique élevée qui est parfois exploitée à des fins économiques par les entreprises. C'est pour cette raison qu'un « Protocole sur l'Accès et le partage des avantages » (Protocole de Nagoya ou APA) a été ajouté à la Convention des Nations Unies sur la biodiversité en 2010. Dès que ce Protocole est transposé dans votre législation nationale, il peut empêcher les entreprises internationales et d'autres acteurs de s'accaparer les avantages (y compris financiers) issus de l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles au détriment des communautés locales.

Le rôle spécifique
des connaissances
traditionnelles

Les gestionnaires de réserve de biosphère doivent se renseigner sur l'APA et le faire connaître à leurs communautés. Ils doivent veiller à ne pas donner par négligence à des tiers, accès aux connaissances spécifiques des communautés – surtout sans leur consentement. Le cas des « protocoles bioculturels communautaires » introduits en Afrique du Sud, notamment dans la réserve de biosphère de Kruger-to-Canyons, illustre la manière de traiter cette question au niveau local [[NATJUS]].

Faire preuve de
prudence par
rapport à l'accès aux
connaissances locales

De nombreuses études participatives servent aussi à collecter des informations sur les questions sociales et économiques, comme la pauvreté, les pratiques agricoles, les connaissances locales, les structures de gouvernance. Ces collectes de données se veulent plus qualitatives et informelles que les méthodes statistiques formelles et rigides.

Exemple : résultats d'une étude participative auprès de fermiers [[FAO3]] :

- mes terres sont moins fertiles qu'avant ;
- j'ai observé une baisse de la fertilité de mes terres au cours des cinq dernières années ;
- la baisse de la production a touché surtout les patates douces ;
- je ne connais pas la cause de cette chute de production ;
- mes terres sont touchées par l'érosion.

L'association des communautés à l'acquisition de données peut être très bénéfique pour les gestionnaires des réserves de biosphère. Cela renforce sensiblement l'engagement et la base de connaissances, surtout en Afrique où les statistiques officielles restent généralement difficiles à obtenir et où la recherche scientifique est une ressource précieuse.

Étude de cas : L'initiative de la réserve de biosphère du Lac Tana, l'Éthiopie

En 2014, la réserve de biosphère du lac Tana est encore dans sa phase de création. Mais elle bénéficie déjà d'un solide soutien des principales parties prenantes de la région. Il s'est exprimé de deux façons. Premièrement, de nombreuses réunions avec les parties prenantes et les citoyens ont montré non seulement qu'ils avaient conscience des problèmes environnementaux du Lac Tana, mais aussi qu'ils constituaient une préoccupation majeure et qu'ils s'accordaient sur la nécessité d'agir immédiatement. Il y a donc un engagement de base en faveur de l'action environnementale. Deuxièmement, deux ateliers sur la réserve de biosphère potentielle qui réunissaient les parties prenantes dans la ville de Bahir Dar, ont montré l'engagement explicite en faveur de la lutte contre les problèmes environnementaux en se servant de l'instrument de l'UNESCO qu'est la réserve de biosphère.

4.2 Organiser des consultations et des auditions publiques

Réunions avec un grand nombre de participants

Ce point fournit des informations pratiques sur l'organisation d'une forme particulière d'événements participatifs, pour des groupes élargis. Il traite des *sessions d'information, des consultations et des auditions publiques*. La plupart des gestionnaires de réserve de biosphère ont participé à de nombreuses petites réunions avec l'équipe de gestion et les partenaires extérieurs. L'organisation de petites rencontres devrait donc être familière. Toutefois, l'organisation de rencontres plus étendues avec des publics très différents nécessite bien plus de préparation.

Techniques pour entrer en contact avec la communauté

Une réserve de biosphère est intéressante seulement si elle est pertinente

La participation est un processus d'apprentissage collectif qui change la façon d'agir et de pensée des gestionnaires, comme de la communauté. Nous espérons qu'après la lecture de ce Guide, vous comprendrez quels avantages la participation a pour vous (mise en œuvre plus efficace, qualité de prise de décision, légitimité etc.). Passons maintenant à la question suivante : **quels avantages a-t-elle pour la communauté ? Comment convaincre la communauté de vous écouter et de vous confier ses idées ?** Pensez en termes de mesures incitatives, un concept économique : la principale motivation pour une communauté est de participer aux décisions qui les concernent au quotidien. **Mais pour que cela devienne réalité, la réserve de biosphère doit avoir effectivement un impact sur leur vie.**



Donc, avant d'entamer le dialogue, *renseignez-vous de façon précise* pour savoir si la communauté a entendu parler de la réserve de biosphère, pour connaître l'histoire des interactions avec l'équipe de gestion, savoir s'il y a eu des conflits et s'il y a eu des avantages qui ont été recensés officiellement. Allez plus loin encore : y a-t-il eu des conflits historiques entre les sources de revenus locales et la conservation de la nature (la « conservation de la nature » est-elle considérée comme un « ennemi » ?). Rencontrez les responsables gouvernementaux et les fonctionnaires (inspecteurs de la santé publique, enseignants).

Renseignez-vous sur l'histoire

Renseignez-vous sur les conflits locaux liés à l'utilisation des ressources et des terres, sur les tendances relatives à la pauvreté et à l'emploi, les opportunités dans le domaine du tourisme et les menaces. Essayez d'identifier aussi clairement que possible les aspects liés à la durabilité dans chaque communauté et quelles pratiques sont durables ou non. *Quand vous rendez visite à la communauté, parlez de questions concrètes uniquement et des avantages que la réserve de biosphère pourrait apporter à cet égard* ; ne parlez pas de la réserve de biosphère en des termes trop généraux.

Renseignez-vous sur les conflits et les pratiques concrètes

Renseignez-vous sur la meilleure période pour organiser la première visite (par ex. proche d'occasions festives), sur les relations de pouvoir traditionnelles et sur les chefs des communautés (chefs religieux, chefs de familles connues, leaders de groupes de femmes). Vérifiez s'il vaut mieux rencontrer d'abord le chef local, puis d'autres représentants de la communauté, puis seulement ensuite le reste de la communauté. N'oubliez pas qu'il y a des conflits politiques dans toute communauté – toute communauté sera donc réticente si vous commencez par vouloir associer de multiples parties prenantes et intérêts [[COOKE]].

Renseignez-vous sur les meilleurs interlocuteurs

Rien ne garantit l'efficacité d'une approche participative pour vous et/ou pour la communauté. *Ne suscitez pas d'attentes trop fortes, que ce soit les vôtres ou celles de la communauté.*

Peut-être que peu de gens viendront à vos premières visites. Réjouissez-vous de leur présence et considérez-les comme des catalyseurs qui diffuseront les informations auprès du reste de la communauté.

Si des membres de la communauté continuent à refuser de coopérer, vous ne pouvez pas faire grand-chose à part démontrer l'excellence de la gouvernance : **en termes de coopération, de participation, d'inclusion, d'ouverture et de transparence** [[JACKSON]]. La coopération est le fait d'inciter « toutes les parties à faire ce qu'elles peuvent pour servir au mieux leurs intérêts d'une façon qui soit bénéfique pour tous ». La participation est « un idéal de communication et de responsabilité au sein des organisations et des communautés dans lequel les motivations, les facteurs déterminants et les impacts de toutes les décisions et actions sont rendus publics ». L'inclusion est « le fait de veiller à ce que les besoins des parties prenantes soient entendus et pris en compte même si elles ne participent pas activement au processus ». On parle d'ouverture quand « une communauté ou une organisation est prête à repenser ou remettre en question ses propres valeurs et processus ». La transparence est « un idéal de communication et de responsabilité au sein des organisations et des communautés dans lequel les motivations, les facteurs déterminants et les impacts de toutes les décisions et actions sont rendus publics ».

Que faire avec les personnes réticentes ?

Vous pouvez aussi montrer aux partenaires réticents que la coopération offre plus d'avantages que l'absence de coopération ; essayez de leur montrer qu'en tant que gestionnaire de réserve de biosphère, vous n'êtes pas « l'avocat de l'environnement » mais un médiateur pour la région, aussi neutre et impartial que possible ; insistez sur le fait que vous allez continuer à chercher une solution juste pour eux, même sans leur coopération.

Groupes vulnérables : Un gestionnaire de réserve de biosphère n'est pas responsable de tout. Une réserve de biosphère *ne peut pas résoudre tous les problèmes de votre communauté*, y compris ceux des groupes vulnérables et désavantagés. Cependant, il faut fournir tous les efforts possibles pour *associer la voix et les intérêts de ces groupes* aux décisions importantes, par exemple dans un plan de gestion. Un bon plan de gestion peut et doit améliorer la situation de groupes vulnérables, il ne doit pas l'aggraver.

Que faire avec les personnes vulnérables ?

Si votre plan de gestion est formulé grâce au soutien de partenaires internationaux, vous devrez peut-être entrer en contact avec les groupes vulnérables : Associez les groupes vulnérables et désavantagés à l'élaboration du plan de gestion en deux étapes : premièrement, organisez des *consultations spéciales* pour un ou plusieurs de ces groupes. Soyez respectueux et ne généralisez pas les groupes cibles (par ex. au lieu de dire « toutes les femmes de réserve de biosphère » ou « tous les autochtones », préférez des formules comme « les femmes des villages A, B, C » et « un groupe d'autochtones »). Durant ces événements spéciaux, présentez d'abord le rôle de la réserve de biosphère et du plan de gestion de façon compréhensible ; cernez leurs intérêts et besoins et évoquez les objectifs et les priorités prévus.

Pour les groupes vulnérables : un processus en 2 étapes

Deuxièmement, *veillez à ce que les intérêts et priorités spécifiques des groupes vulnérables que vous avez identifiés ensemble soient bien pris en compte dans la version finale de votre plan de gestion*. Si vous n'y veillez pas, la pression et le lobbying exercés par d'autres groupes plus puissants aboutiront à l'élimination des objectifs des groupes vulnérables ou abaisseront leur niveau de priorité. Il arrive encore trop souvent que des consultations soient organisées avec les groupes vulnérables sans que les résultats n'aient de répercussion concrète. Ce piège nuit aux groupes vulnérables et à vous-même : vos partenaires de financement n'accepteront pas de « pseudo-consultation », vous perdrez beaucoup en crédibilité au niveau local – et le plan de gestion n'est pas ce qu'il devrait être, à savoir une vision commune d'un avenir commun dans la réserve de biosphère.

Essayez de cibler de multiples avantages

- Faites en sorte de combiner les consultations avec les interventions prévues au profit des groupes vulnérables ;
- renforcez leur identité et rappelez-leur le rôle important qu'ils jouent dans la gestion et la conservation des ressources naturelles, en particulier l'identité culturelle ou bioculturelle des populations autochtones et des communautés mobiles ;
- présentez leur situation en termes de droits (notamment droits de l'Homme) et de responsabilités, expliquez comment les systèmes de droits traditionnels des communautés autochtones et mobiles peuvent être rendus compatibles avec les systèmes juridiques formels, y compris ceux qui régissent la réserve de biosphère ; le renforcement des droits et l'accroissement de la compatibilité des différents systèmes de droits et de responsabilités peuvent constituer une composante importante d'un plan de gestion ;
- si la législation nationale prévoit des instruments de conservation pour les zones où vivent les populations autochtones comme les « aires protégées cogérées » et « aires protégées communautaires », présentez ces instruments comme un moyen supplémentaire de renforcer la réserve de biosphère au niveau juridique ;
- identifiez des interventions concrètes prioritaires, comme le renforcement des capacités pour la cogestion et la conservation communautaire.

Quels résultats peuvent être obtenus dans quels types de réunions

L'engagement de la communauté est l'ensemble de « pratiques appliquées par un large éventail de personnes pour atteindre un objectif commun, guidées par le respect d'un ensemble de valeurs, de principes et de critères partagés ». [[SARKISSIAN]].

Les consultations permettent l'échange

Durant les **sessions d'informations**, vous présentez la réserve de biosphère ou un aspect particulier ; vous faites une présentation et répondez aux questions. *Ne considérez pas cela comme de la participation* ; les sessions d'information servent à informer les communautés ; mais ces dernières peuvent avoir un sentiment de frustration car elles n'ont pas pu apporter de contribution active.

Au cours des **consultations**, vous présentez un problème particulier et proposez éventuellement différentes solutions adaptées ; vous sondez l'avis de la communauté sur ce problème et sur les solutions avancées. Vous pouvez recueillir des idées pour d'autres solutions. Vous pouvez débattre des arguments pour et contre, des liens de causalité etc. C'est de la participation mais dans un *format fermé* – c'est vous qui avez préstructuré le problème et l'approche du problème et des solutions possibles. Cependant, si la consultation est très ouverte, elle peut mener à des échanges riches, une interaction dynamique et une motivation et un engagement élevés des participants – cela peut suffire en fonction du problème.

Une audition publique est la meilleure forme de participation

Les **auditions publiques** (comparables à des audiences au parlement au début d'une procédure judiciaire) servent à présenter le problème aux participants de façon synthétique. C'est à eux d'évaluer la gravité du problème et d'apporter des arguments, d'établir des liens causaux et une hiérarchie dans les priorités, de formuler les arguments pour et contre. L'animateur/le médiateur ne sert qu'à recueillir les contributions en les structurant. C'est la forme la plus intense de participation avec un format véritablement ouvert. Le danger de ce format est qu'il peut faire croire aux participants que tous les arguments et avis seront pris en compte.

Les sessions d'information, les consultations et les auditions sont des réunions prévues pour réunir de grands groupes. Il existe de nombreux formats pour réunir des groupes plus restreints (voir ci-après).

Comment inciter à un dialogue ouvert

Il n'est pas facile de créer les conditions nécessaires à un dialogue ouvert et fructueux au sein de groupes élargis. Il existe de nombreuses théories sur la manière d'instaurer ce type de dialogue. Pour la plupart des cas pratiques, il suffit d'observer quelques recommandations générales [[UNESCO2008]] présentées ci-après.

Le public aura des réactions diverses

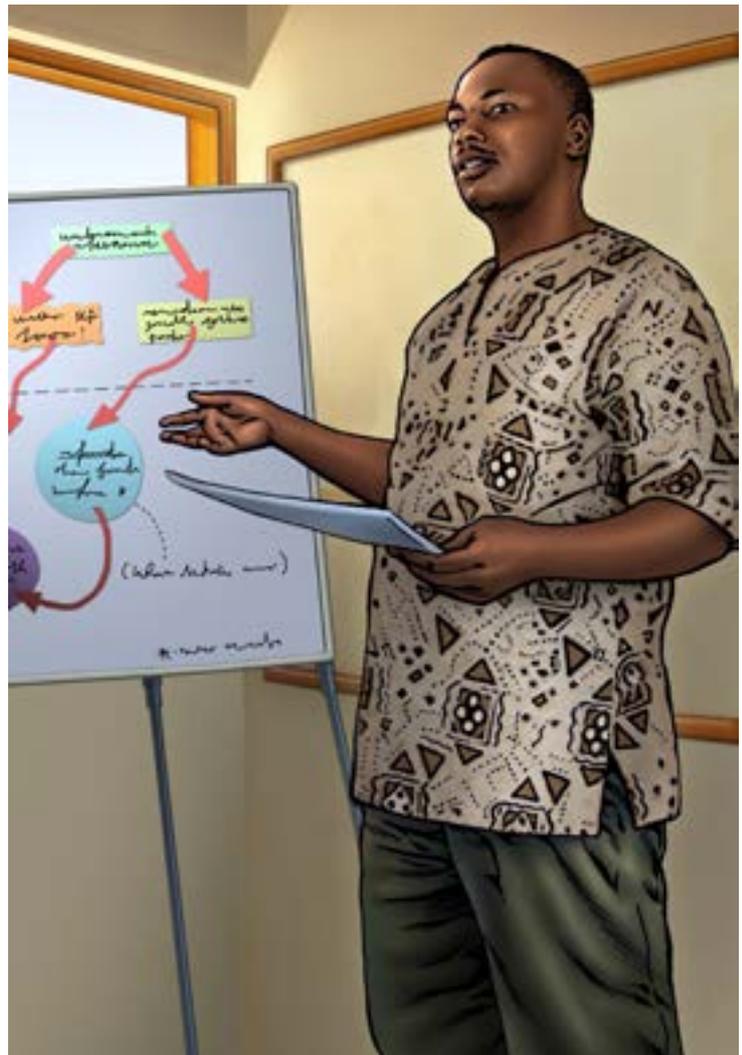
En général, les gens n'aiment pas exprimer leur avis en public. Certains sont mal à l'aise dans les espaces publics, d'autres craignent de passer outre les hiérarchies sociales. Certaines personnes risquent de ne jamais prendre part à un événement public (pour vous adresser aux groupes vulnérables, voir section 4.4). D'autres assistent aux réunions sans prendre la parole, d'autres encore participent mais de manière agressive et sans respecter les procédures.

Comment créer un climat de coopération positif

La gestion de la réserve de biosphère doit être « inclusive » et concerner toute la communauté. C'est possible uniquement dans un « climat de coopération volontaire » dans lequel les participants se sentent en sécurité. Plusieurs conditions doivent être remplies pour que les réunions publiques fonctionnent (avec plus de 100 participants ou pour de petites réunions) :

- **Bonne ouverture** : les premières minutes d'une réunion sont essentielles. Ne remerciez pas uniquement les invités extérieurs et les participants qui ont un statut social élevé – *tous les participants doivent se sentir accueillis à titre personnel*. Malheureusement, il ne sera pas possible de tous les citer par leur nom. *Présentez de façon claire les objectifs de la réunion afin* que personne n'ait l'impression qu'il s'agit uniquement de « bavardage ».

- **Volontariat** : la participation à un dialogue doit être vraiment volontaire et ne doit faire l'objet d'aucune pression directe ou indirecte. *Il ne doit pas y avoir de condition préalable* de type « si vous participez, vous devrez accepter les résultats ». Tous les participants au dialogue doivent être libres d'accepter les résultats ou de les rejeter s'ils ne les approuvent pas. Il ne faut forcer personne à participer de façon explicite : si une personne préfère juste écouter, ne la forcez pas à s'exprimer.
- **Recueillir des contributions** : en général, dans une consultation et a fortiori dans une audition, *les participants sont censés apporter des contributions* ; le président/médiateur fournit les objectifs et la structure mais pas le contenu. Invitez les participants à faire part de leurs idées, problèmes et intérêts et à développer de nouvelles idées. La sagesse collective et l'expérience des parties prenantes et de la communauté est une source incroyable d'innovation. Un « dialogue » qui cherche à établir un consensus à partir d'idées préconçues ne peut être qualifié de participation. Au contraire, cela donne un sentiment de manipulation et nourrit la méfiance. Si possible, c'est aux participants eux-mêmes de *définir les règles* qui régissent le débat, au début de la réunion.
- **Médiateur** : le président/médiateur et le secrétaire chargé de la prise de notes durant les échanges doivent écouter avec attention et respect les interventions de tous les participants et montrer que *chaque intervention est prise au sérieux*, qu'il s'agisse d'une nouvelle idée brillante ou d'un avis banal. *Essayez de dissocier les faits des émotions* – cela permettra d'avoir plus de contacts visuels et permettra aussi au médiateur et au secrétaire de mieux comprendre la situation. N'interrompez les interventions que si elles perturbent l'espace de dialogue ouvert : par exemple, si une personne s'exprime de façon irrespectueuse à l'égard d'autres personnes ou si une personne ayant un statut social élevé essaie de dominer les débats. Le président/médiateur doit faire en sorte que chaque *participant se sente à l'aise durant son intervention*. Ne jugez pas immédiatement le caractère juste ou pertinent d'une déclaration, les déclarations erronées ou non pertinentes seront rapidement oubliées au cours des débats. Le président/médiateur doit *s'abstenir de se positionner clairement à titre personnel*. La meilleure méthode est de surveiller ses paroles et d'écouter celles des autres car un dialogue réussi repose sur l'écoute et le respect mutuels.
- **Clôture de la réunion** : la qualité d'une réunion dépend aussi beaucoup de sa clôture car les participants en retiendront les derniers instants. Ce moment peut être délicat car le président/médiateur peut être fatigué et avoir l'impression que « tout le monde veut rentrer chez soi ». *Clôturez la réunion sur une synthèse finale* des principales avancées. Si cela est nécessaire ou utile, recueillez l'accord explicite des participants sur cette synthèse. *Rappelez les décisions prises et les actions adoptées en vue de la mise en œuvre*. Terminez en donnant 2 à 5 messages clés et souhaitez à tous un bon retour. Remerciez les techniciens, les interprètes ou le traiteur. Tout le monde en reconnaîtra l'importance.



Souvent, il peut être judicieux, voire nécessaire d'engager un médiateur professionnel extérieur pour vous aider à mettre en place les consultations et les auditions publiques. Les résultats dépendent fortement de la qualité de la préparation faite par le président/médiateur. Les tâches à accomplir sont les mêmes, que ce soit par vous ou par un médiateur extérieur. Le plus important est d'être très clair sur l'objectif de la réunion. Vous pouvez souligner les grandes lignes et les étapes de la réunion, mais laissez la place à la flexibilité et ne proposez pas des solutions préfabriquées. Soyez accompagné d'experts et identifiez les participants qui peuvent vous aider à trouver un consensus.

Travailler avec un médiateur professionnel

Lors des auditions publiques, il peut être bon de mener des discussions en petits groupes, ne serait-ce que pour mieux structurer une longue journée de sessions plénières. En outre, seules les discussions en petits groupes permettent à chacun(e) d'exprimer son avis. Pour les discussions en groupes, il est bon de choisir un médiateur parmi les participants. Dans les petits groupes, le médiateur doit être aussi neutre que possible et remplir les rôles précédemment décrits. Mais les médiateurs de petits groupes peuvent s'impliquer plus activement que dans les séances plénières.

Organiser des sessions en petits groupes

Etude de Cas : Dialogues dans la réserve de biosphère de la Pendjari, le Bénin

Dans la réserve de biosphère de la Pendjari, un désaccord entre les pêcheurs et l'unité de gestion est survenu en 2001 et a duré deux ans car il n'y avait pas de dialogue ouvert entre les parties. Les pêcheurs pêchaient dans la rivière Pendjari depuis au moins 60 ans ; la pêche constituait la source de revenus de toute la communauté. Malgré cela, les autorités, dont l'unité de gestion de la réserve de biosphère, ont demandé aux pêcheurs de mettre un terme à leurs activités de pêche car elles n'étaient légitimées par aucune loi. Elles n'ont pas fait d'efforts suffisants pour comprendre la communauté et ses traditions. Après deux ans de conflit et d'incompréhension, les gestionnaires de la réserve de biosphère ont finalement organisé une réunion basée sur l'écoute mutuelle et la compréhension des préoccupations de chacun. Le dialogue a abouti à un compromis : les pêcheurs ont pu continuer à pêcher mais la pêche a été limitée à certaines zones et certains horaires. La décision a été acceptée par tous et continue d'être appliquée. Aujourd'hui, la pêche est surveillée, les cas de fraude sont rapportés et la coopération de manière générale est meilleure. Étant donné son succès, cette approche a été appliquée à Arly au Burkina Faso, qui partage la rivière avec la réserve de biosphère de la Pendjari.

Dans une autre affaire, la réserve de biosphère de la Pendjari était confrontée au problème du braconnage qu'elle ne pouvait contrôler qu'en « convertissant » les braconniers en gardiens. Un médiateur extérieur a été chargé de mettre en place un dialogue. Il a organisé des rencontres entre gestionnaires et braconniers, dans les locaux de l'administration et chez les braconniers. Ces deux endroits se sont avérés inadaptés et les rencontres se sont soldées par un échec. Le médiateur a ensuite choisi un lieu neutre qui a de fait aidé à établir le dialogue. Après de longues négociations et une « écoute active » des préoccupations des braconniers de la part des gestionnaires, la confiance s'est établie puis un consensus a émergé. Aujourd'hui, d'anciens braconniers défendent la réserve de biosphère et leur contribution au travail conjoint est sans cesse renforcée.

Un exemple complètement différent dans cette région : L'Association pour le développement de l'écotourisme dans la réserve de biosphère de la Pendjari (ADEPT) résulte de la coopération public-privé qui rassemble des tour-opérateurs privés et des organes publics, y compris l'unité de gestion de la réserve de biosphère. Au début de la création de l'ADEPT, les tour-opérateurs et les organes publics s'affrontaient, en exploitant, voire en exagérant, leurs faiblesses mutuelles. La situation a changé quand ils ont effectué un diagnostic « neutre » de la situation au cours d'un atelier. Cela leur a permis de comprendre que les deux parties sont nécessaires au développement de l'écotourisme. Ils ont pu formuler une vision commune et un plan d'action. Aujourd'hui, la confiance est si grande que les acteurs publics pourraient se retirer de cette initiative conjointe – la première structure entièrement privée de ce type dans le pays.

Comment rendre les consultations et les auditions publiques efficaces

En plus d'être inclusives, les réunions doivent naturellement être *efficaces*. Si le dialogue sert à créer la confiance et un soutien, il doit aussi avoir un objectif spécifique et des résultats concrets. Conseils donnés :

- le président/médiateur peut favoriser la compréhension mutuelle entre l'ensemble des participants en **résumant ou reformulant sa vision des préoccupations** exprimées par un interlocuteur spécifique. Cela peut permettre d'éviter les malentendus et peut orienter le dialogue. L'interlocuteur se sentira pris au sérieux et comprendra peut-être mieux sa propre position ;
- le président/médiateur peut essayer de **synthétiser toutes les idées mentionnées**, par exemple toutes les 30 ou 45 minutes, ou moins souvent, en fonction du contexte. Le président/médiateur doit résumer les principales avancées réalisées en termes de compréhension mutuelle. Si les parties sont en désaccord et si les forces, les faiblesses et la pertinence de certains arguments sont été soulignés de façon claire, il peut les répéter pour les consigner mais de façon neutre. Ce type de synthèse doit s'efforcer de constituer une conclusion sur certains sujets. Mais il ne faut pas non plus trop insister sur la clôture d'un sujet au cas où un participant souhaite y revenir plus tard, pour de bonnes raisons ;
- le président/médiateur devra répondre personnellement à de multiples questions sur le sujet du débat car il est perçu comme le centre de ce débat. Répondre soi-même aux questions n'est pas toujours judicieux car le médiateur endosse alors le double-rôle de médiateur et d'expert, ce qui rend la discussion ouverte plus difficile. En outre, le fait de donner des réponses approximatives peut nuire à la réputation de l'expert comme à celle du médiateur impartial. Il vaut donc mieux être accompagné d'un expert spécialisé sur le sujet en question. **Le médiateur peut toujours ajouter des éléments de réponse plus tard**. Si le meilleur expert sur un sujet donné se trouve dans le groupe/public, il n'y a pas de honte à avoir pour président ou le responsable de la réserve – c'est au contraire l'occasion d'améliorer les connaissances de tous.

Une partie prenante peut être intéressé par le succès ou l'échec

Comment hiérarchiser les principales parties prenantes et les leaders d'opinion

Nous avons défini le terme de « partie prenante » dans les Chapitres 1 et 2 comme un groupe ou un individu qui a des « enjeux » ou des intérêts liés à la réserve de biosphère. Exemples de parties prenantes : le « président de l'association des fermiers », le « gouverneur », le « directeur de l'office de tourisme » ou le « représentant local de la société minière ». Une partie prenante peut avoir intérêt à ce qu'une réserve de biosphère soit *couronnée de succès* et son activité est importante

pour aboutir à ce succès. Vous pouvez aussi chercher à associer des personnes et des groupes qui semblent vouloir l'échec de la réserve de biosphère. La liste des parties prenantes de votre réserve de biosphère évolue avec le temps – si les résultats (économiques, écologiques et socioculturels) de votre réserve de biosphère sont bons, la liste s'allongera progressivement.

Tous les gestionnaires de réserve de biosphère ont des ressources limitées, notamment en termes de temps. Il faut donc *établir des priorités dans les interventions*. Bien que chaque habitant de la réserve de biosphère soit important, que chaque partie prenante soit importante, certains seront et doivent être plus importants que d'autres. Mais il n'est jamais facile de déterminer quelles parties prenantes sont les plus importantes. Certaines parties prenantes semblent importantes parce qu'elles sont connues, d'autres parce qu'elles entretiennent des contacts avec des personnes puissantes, qu'elles ont accès à des bailleurs de fonds étrangers ou qu'elles font clairement état de leurs opinions en public. Reportez-vous aussi à la « matrice de parties prenantes » du Chapitre 2.

Vous pouvez hiérarchiser les parties prenantes

Vous êtes le seul à pouvoir évaluer la priorité d'une partie prenante, au niveau local. Vous devez observer qui exerce une influence directe ou indirecte sur la structure de gestion de la réserve de biosphère. Classez ensuite toutes les parties prenantes en fonction de leur importance (élevée, moyenne, basse) et de leur niveau d'activité et tenez compte de ces catégories lorsque vous prenez des décisions et que vous hiérarchisez l'attention accordée aux différentes parties prenantes. Mais *n'ignorez jamais une personne qui a un niveau de priorité « bas »* car tous les êtres humains ont droit au respect. Manquer de respect peut aussi donner naissance à des ennemis dangereux.

Respecter tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prioritaires

Quand vous travaillez avec un groupe de personnes, *vous constaterez que ce groupe a choisi un représentant*, un leader ou un porte-parole. Le groupe souhaite que vous travailliez avec ce représentant car c'est pour cela qu'il a été choisi ; il serait mal venu de faire autrement. Court-circuiter la représentation officielle est le meilleur moyen de créer un conflit.

Respecter le choix des représentants

Mais soyez aussi prudent : *certaines personnes se prétendent à tort représentant d'un groupe*. Par exemple, une OSC peut prétendre parler au nom d'une communauté villageoise. Ce n'est pas forcément vrai. Veillez à travailler avec les organisations communautaires qui sont les plus proches de vos parties prenantes (et chargées du sujet de la discussion). Gardez à l'esprit le fait qu'il peut y avoir au sein d'un groupe de parties prenantes des sous-groupes importants en désaccord sur certains sujets.

Sachez reconnaître les mauvais représentants

Certaines communautés ou *certaines groupes peuvent ne pas être organisés du tout et ne pas avoir de représentant*. Dans ce cas, il est efficace et nécessaire d'identifier un leader d'opinion car il est impossible de travailler individuellement avec tous les membres d'un groupe non organisé. Veillez à ce que ce leader d'opinion communique régulièrement avec le groupe et recherche son approbation et le consensus. Si ce n'est pas le cas, revenez éventuellement sur votre choix.

Que faire avec des groupes non organisés

Veillez à ce que *les parties prenantes importantes* participent à vos auditions publiques et consultations. Vous serez peut-être tenté d'inviter les personnes importantes uniquement aux petites réunions des comités de pilotage ou des conseils consultatifs et de consulter les personnes « moins importantes » durant les auditions publiques. C'est un piège dans lequel il ne faut pas tomber car cette démarche ne favorise pas les consensus dans les auditions publiques et crée une hiérarchie qui est négative pour tout le monde – le risque étant que plus personne ne vienne assister à vos auditions.

Faire en sorte que les parties prenantes importantes participent aux auditions publiques

« Faits objectifs » : comment les traiter ?

Une réserve de biosphère est souvent (mais pas toujours) soumise au droit public et à la supervision du gouvernement. Le travail de l'équipe de gestion dépend alors de stratégies et d'objectifs prédéfinis, imposés par la loi, par une décision administrative ou par une décision politique. Cela s'accompagne souvent d'un budget prédéfini rigide. Dans le cas d'une administration soumise au droit privé, il y aura aussi des objectifs et des budgets prédéfinis.

Budget, lois... – pourquoi la participation ?

Pourquoi alors mener un dialogue avec les communautés sur les objectifs, la stratégie et un plan de gestion ? Et si vous menez un dialogue, comment surmonter les conflits entre les « faits objectifs » et les attentes du public ?

Chaque question a plusieurs réponses. La première est celle-ci : *pourquoi le dialogue ?*

- Tout d'abord, *vous avez besoin du dialogue*. Le plus souvent, la politique ou la stratégie définie par un gouvernement est général et n'est pas adaptée aux besoins spécifiques des réserves de biosphère ; elle peut être obsolète et inadaptée aux besoins actuels. Afin de développer des politiques et des stratégies spécifiques, vous devez y intégrer la sagesse collective des parties prenantes et du public et comprendre ce qui intéresse vraiment les populations. Si vous parvenez à concevoir une bonne stratégie qui répond vraiment à leurs besoins réels, vous arriverez probablement à convaincre vos supérieurs de modifier la stratégie officielle. Les lois aussi peuvent être modifiées si les bons arguments sont présentés – mais il faut d'abord rassembler ces arguments et mobiliser le soutien du public.
- N'oubliez pas (voir Chapitre 3.3) que *l'UNESCO vous oblige* à avoir un plan de gestion basé sur la participation de la communauté et non sur une décision administrative.

Le dialogue car il est nécessaire, car il est requis par l'UNESCO et car il favorise l'innovation et lutte contre les stéréotypes



- Une réserve de biosphère se doit d’agir en région modèle. Cela signifie qu’il faut y élaborer et tester de nouvelles idées et approches. *La plupart des idées seront suggérées par la communauté*, dans des contextes pratiques, pas à votre bureau, ni par une décision administrative. Pour connaître ces idées, vous devez entamer le dialogue. Si vous parvenez à recueillir ces idées et ainsi à créer un espace d’innovation, vous obtiendrez des financements – et les politiques nationales changeront peut-être aussi !
- Le dialogue est essentiel pour *lutter contre les stéréotypes*.

Comment gérer les conflits entre les attentes et les « faits objectifs » ?

« Gestion des attentes »

Lors de votre travail avec les parties prenantes et le public, vous serez confronté à diverses attentes, y compris irréalistes. Il est crucial de savoir gérer correctement ces attentes. Le plus important est d’abord d’éviter de créer de fausses attentes irréalistes. Les entreprises parlent souvent de « *gestion des attentes* ». Si vous invitez quelqu’un à une réunion, ne lui faites pas de promesses que vous ne pourrez pas tenir. N’annoncez pas que telle réunion va aboutir à une nouvelle stratégie si vos supérieurs ne vous ont pas habilité à concevoir une nouvelle stratégie. Mais il faut aussi éviter de mentionner explicitement toutes les contraintes et de limiter l’espace de réflexion et de négociation dès le départ car cela peut anéantir l’imagination et les nouvelles idées.

Ne rejetez pas les idées visionnaires

Si des idées irréalistes sont données dans une réunion, ne les rejetez pas d’emblée. Si vous disposez d’un tableau noir ou d’un tableau de conférence, notez ces idées comme « *idées visionnaires* » et incluez-les au protocole dans la catégorie « perspectives ». Si vous devez décider entre plusieurs idées dans une réunion, vous pouvez d’abord les répartir en deux catégories, par exemple « réalisables avec le budget actuel » et « nécessitant une levée de fonds », afin d’éviter d’avoir à critiquer une idée.

Trouver l’équilibre entre application de la loi et participation

C’est un aspect très important du travail de nombre de gestionnaires de réserves de biosphère. D’un côté, nombre d’entre eux sont chargés par le gouvernement d’appliquer les règles légales et administratives, par exemple pour équilibrer l’utilisation des terres. En tant que tels, *ils sont perçus comme une autorité* qui limite la liberté des habitants d’une réserve de biosphère. D’un autre côté, ils doivent organiser des plateformes neutres de participation et *inciter au dialogue libre et à l’innovation*, donc soutenir la liberté des communautés de la réserve de biosphère (référence Fischer 2008). Les gestionnaires doivent donc constamment rechercher *l’équilibre entre l’application de la loi et la négociation et la participation* [[FISCHER]]. Dans ce dialogue délicat, ils doivent fournir des options aux utilisateurs locaux tout en les empêchant d’agir de façon négative et destructive. Il est possible de trouver cet équilibre mais cela nécessite une grande compréhension et un grand respect mutuels [[STOLL2005]]. Si nécessaire, il peut être judicieux de répartir les tâches entre les membres de l’équipe de gestion, pour une durée déterminée par exemple. L’idéal est, comme dans le cas de la Pendjari (voir encadré), d’associer la population au suivi.

Le cas des environnements plurilingues

Les connaissances et les institutions traditionnelles et les noms des espèces sont interconnectés et indissociables des langues et dialectes locaux. La vitalité et la survie des langues indigènes et locales n'est pas seulement cruciale pour la survie du patrimoine et des pratiques culturelles. Elle est aussi importante pour la conservation de la biodiversité, en raison des connaissances biologiques qui y sont associées. Il est donc essentiel de préserver les langues menacées pour la conservation.

Les langues locales sont essentielles pour la conservation

Un gestionnaire de réserve de biosphère peut y contribuer en encourageant l'utilisation de langues locales dans les réunions, les documents officiels, les programmes éducatifs etc. Cela suppose que le gestionnaire parle ou comprenne la langue locale. Une mesure simple qui a une grande valeur pour la conservation est de respecter, de maintenir ou de rétablir l'utilisation des noms locaux des lieux et des espèces.

Encourager l'utilisation des langues locales

En même temps, les réunions en plusieurs langues nécessitent une organisation compliquée. Les services d'interprétation sont souvent coûteux, requièrent un équipement spécial qui n'est pas forcément disponible et peuvent entraîner la perte de nombreuses nuances dans les interventions.

La traduction est délicate

Heureusement, dans les environnements plurilingues, les gens se comprennent souvent bien même s'ils ne parlent pas activement la langue de l'autre. Faire semblant de ne pas comprendre l'autre est souvent lié à une histoire de pouvoir ; certaines personnes affirment ne pas comprendre afin d'exercer un pouvoir sur l'interlocuteur. Renseignez-vous pour savoir dans quelles conditions vos partenaires accepteraient de débattre dans un environnement plurilingue sans services d'interprétation. Ces conditions ne sont pas idéales pour établir la confiance mais la traduction ne constitue pas non plus une panacée à cet égard.

Faire de vrais efforts pour se comprendre

Si les participants à une réunion ne parlent pas tous la même langue, prévoyez au moins une phase de travail en groupes pour que les participants aient l'occasion de s'exprimer dans leur langue maternelle.

Dans ce type d'environnement, il est essentiel de collaborer avec des membres compétents et fiables qui maîtrisent toutes les langues représentées.

Réfléchir langues locales dans l'équipe

Étude de cas : Pisciculture dans la réserve de biosphère du mont Kenya, le Kenya

Cette réserve de biosphère qui correspond à la deuxième montagne la plus élevée d'Afrique a obtenu ce statut en 1978 et a été classée au patrimoine mondial en 1997. Kenya Wildlife Service (KWS) et le Département des Forêts assurent la gestion conjointe de l'écosystème du mont Kenya à travers un plan de gestion intégré. Néanmoins, ces dernières décennies, cet écosystème s'est dégradé à cause d'une mauvaise gestion des ressources, des pressions des populations, de la pauvreté et de la dépendance accrue aux ressources forestières. Ces facteurs ont engendré la disparition de forêts, l'assèchement de ruisseaux, l'érosion des sols, la réduction de la biodiversité, la diminution générale de la capacité de la forêt à fournir des services économiques et environnementaux et naturellement, du développement humain.

Mais à partir de 2004, le PNUD, à l'aide de financements du FEM et de la Fondation des Nations Unies, a été lancée une initiative très efficace baptisée COMPACT pour lutter contre la dégradation de la réserve de biosphère. COMPACT consiste à regrouper des fermes piscicoles communautaires (grâce à des subventions allant jusqu'à 50 000 dollars pour deux ans et avec le soutien d'experts) afin d'associer les communautés à la préservation de l'environnement tout en améliorant leurs conditions de vie. Les cinq projets pilotes ayant été couronnés de succès, d'autres bailleurs de fonds comme le gouvernement kenyan ou des ONG internationales ont soutenu des initiatives communautaires similaires au sein de la réserve de biosphère, et au-delà.

Si des fermes piscicoles privées existent autour du mont Kenya depuis les années 1990, les fermes piscicoles communautaires sont une nouveauté. Certains projets ont été mis en œuvre par des groupes de femmes et des groupes de jeunes non scolarisés. Comment les fermes piscicoles peuvent-elles contrer la dégradation de l'environnement ?

La truite et le tilapia (la truite étant élevée en altitude, le tilapia dans des sections inférieures) ont besoin d'une source constante d'eau pure. Les communautés doivent donc protéger activement les sources de toute pollution et éviter toute activité susceptible de diminuer le débit des cours d'eau. Pour cela, les communautés ont ouvert quatre pépinières (plus de 200 000 plants jusqu'à présent) en vue de planter des arbres dans le bassin versant afin d'améliorer le débit de l'eau et de prévenir l'érosion des sols. Les communautés ont aussi contribué à surveiller les implantations illégales et la pollution. D'autres projets consistent à planter des mûriers pour l'élevage de vers à soie. Les fermes piscicoles ont généré des revenus pour 2 000 ménages de la réserve de biosphère. Cette initiative a aussi facilité le dialogue et l'échange d'informations entre les parties prenantes. [[UNESCO2013-1]]



Principaux aspects logistiques

Ne laissez pas l'urgence paralyser le dialogue

Temps consacré : si vous souhaitez établir le dialogue dans une réserve de biosphère, n'envisagez pas qu'une seule réunion. Une culture du dialogue et de la confiance, un « environnement propice au dialogue » ne se crée pas en quelques jours ou semaines – *le dialogue est incompatible avec l'urgence*. Il faudra peut-être *des mois, voire des années* avant que les parties ne s'écoulent vraiment et trouvent ensemble des solutions. Le cadre du dialogue dépend du sujet concerné et de la méthodologie utilisée. Mais partez toujours du principe qu'une série de rencontres sera nécessaire. *Planifiez rigoureusement chaque réunion* – si la première réunion est un échec, il ne sera peut-être pas possible d'en organiser une deuxième. Chaque réunion individuelle doit avoir des objectifs clairs et produire des résultats clairs ; soyez toutefois conscients d'un danger : même si vous comprenez qu'il faut du temps pour mettre en place un dialogue, certaines parties prenantes peuvent réclamer des mesures immédiates pour régler un problème urgent. Il est important de ne pas les décourager pour qu'elles continuent à prendre part au processus participatif (car elles vous soutiendront pour parvenir à une solution) mais il ne faut pas non plus se laisser déstabiliser par l'urgence.

Importance du lieu et du moment

Le cadre est important : choisissez bien le lieu et le moment des réunions ; le lieu peut servir à promouvoir la coopération, l'engagement, l'ouverture et la transparence. Les parties prenantes et les communautés auront une attitude différente si elles se trouvent dans un lieu neutre plutôt que dans un bâtiment associé à une autorité particulière. Hertzman (référence) donnait cet exemple : « Les pêcheurs ne se sentent pas à l'aise dans le bureau du Conseil administratif du Comité. Nous allons donc ouvrir un bureau neutre dédié aux activités de la réserve de biosphère qui servira d'espace accueillant pour toutes les parties prenantes ». Si la réunion a lieu dans une seule pièce, l'acoustique est importante (la circulation est-elle bruyante ?), tout comme la climatisation (les participants y sont-ils habitués ?) et la lumière (évitons par exemple d'installer une estrade devant une fenêtre ou un mur très exposé au soleil car le public ne pourra pas voir les visages des intervenants). L'estrade ne doit pas se trouver non plus dans la partie sombre d'une salle très lumineuse ; évitez si possible les températures élevées et l'humidité.

Il peut être bon d'organiser une réunion en plein air car le cadre est familier, ce qui favorise la confiance mutuelle (plus qu'une table de conférence entourée de chaises). Ne faites pas de réflexion aux participants qui arrivent en retard ou qui partent avant la fin. Le mieux est d'organiser une réunion là où les autres réunions de la communauté ont lieu ; à défaut, dans un lieu similaire. Quel que soit le lieu choisi, veillez à assurer les meilleures conditions possibles (chaises disponibles ? accès libre ? boissons et alimentation disponibles ? etc.).

Importance de la disposition des sièges

Réfléchissez à la disposition des sièges. Il est généralement accepté voire attendu que le médiateur/président ait un siège spécial ; vous pouvez en décider autrement si vous trouvez que c'est justifié. En tant que président/médiateur, ne placez pas votre siège dans une position de domination ou à l'écart du reste du groupe. Les cercles sont préférables aux rangées de chaises.

Recherchez également le meilleur moment pour organiser la réunion. Tenez compte des obligations de chacun : travail, famille, religion. Par exemple, ne prévoyez pas de réunion avec les fermiers en période de récolte. Si les participants doivent emprunter des transports publics, tenez compte des horaires de bus.

Le moment est également important

Durée d'une réunion : la règle « *aussi bref que possible* » ne s'applique pas toujours. Si les participants ont voyagé plusieurs heures pour assister à votre réunion, ils risquent d'être déçus si elle ne dure qu'une heure. Mais à part ces cas extrêmes, soyez le plus concis possible. De nombreuses personnes ne viendront pas si elles savent qu'elles ne pourront pas rentrer chez elles pour la nuit.

Pensez au meilleur moyen d'informer les participants de la réunion (téléphone, invitation orale, invitation écrite, affiches, journaux, radio, flyers, sms, email ?).

Comment inviter les participants

Le président/médiateur doit être assisté d'un expert, que ce soit pour les questions techniques, logistiques ou relatives au sujet de la réunion. Le fait d'avoir deux personnes en charge de l'organisation et du fond permet une meilleure répartition des rôles, un partage des responsabilités et de façon générale, de minimiser le risque d'avoir des réunions chaotiques. Un médiateur extérieur peut être utile en raison de sa neutralité.

4.3 Maintenir le dialogue

Nous partons ici du principe que vous avez déjà instauré un dialogue avec les communautés et les parties prenantes et que vous avez établi une confiance mutuelle. Nous pouvons donc passer à l'étape suivante : *nous présentons les instruments disponibles pour retenir l'attention des parties prenantes et des communautés à long terme*. Comment renforcer les réseaux de soutien de votre réserve de biosphère ? Comment établir un cadre coopératif plus institutionnalisé ?

Insister sur les avantages

Nous aimerions d'abord attirer votre attention sur un risque potentiel. Naturellement, il est toujours positif d'investir du temps pour maintenir une proximité avec vos parties prenantes et communautés en « temps normaux », quand il n'y a « pas de problème urgent à régler ». Mais toute activité servant à maintenir le dialogue et à rester en contact doit avoir une valeur ajoutée. Si ces actions n'ont aucun avantage direct, si vous rendez visite à vos parties prenantes et communautés « juste pour dire bonjour », elles penseront à juste titre que « vous avez du temps à perdre » et que vous gaspillez l'argent public sur du marketing et de la mise en réseau qui ne donnent aucun résultat concret.

Participation doit avoir une valeur ajoutée

Planifiez vos activités et vos interventions en vous basant sur les avantages et la valeur ajoutée qu'elles peuvent générer pour la réserve de biosphère et sa communauté. Ne les planifiez pas uniquement parce que vous les avez trouvées dans ce Guide ou dans un autre manuel ! N'organisez pas d'audition ou de groupe de travail si ce n'est pas absolument nécessaire. N'organisez pas de concours s'il n'a pas de but ou d'avantage spécifique.

Associer les parties prenantes et les communautés aux travaux concrets

Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises dans ce Guide, la participation renvoie à plusieurs aspects : elle ne consiste pas seulement à « faire partie des discussions et des décisions » et ne se limite pas non plus à « partager les avantages directs et indirects » – elle consiste à prendre part aux travaux de façon concrète. L'association des communautés et des parties prenantes à ces travaux peut prendre différentes formes : vous pouvez associer les membres de la communauté à des mesures de conservation comme des patrouilles antibraconnage ou de surveillance des espèces, à la restauration d'écosystèmes comme la plantation de mangroves, au développement des infrastructures pour la communauté (par ex. écoles, infrastructures d'approvisionnement en eau, infrastructures de santé) ou encore à la création de réseaux de soutien/marketing pour la production agricole ou la pêche.

Les réserves de biosphère se distinguent des autres zones protégées par le fait que leur travail et leur portefeuille de projets sont centrés sur des interventions initiées, planifiées, mises en œuvre et évaluées conjointement avec les parties prenantes et les communautés locales (voire y sont uniquement consacrés).

Le fait d'organiser votre travail en tenant compte des besoins et des intérêts des communautés vous garantira leur intérêt continu – le dialogue est automatique si votre travail est jugé pertinent.

Réunions annuelles des parties prenantes

Réunions annuelles pour les grands groupes

Partons du principe que votre réserve de biosphère a une structure standard : un conseil de gestion, un plan de gestion et un conseil consultatif de parties prenantes (les noms de ces instances peuvent varier, voir Chapitre 3.2). En général, ces conseils peuvent rassembler jusqu'à 30 parties prenantes (un plus grand nombre serait un handicap). Comment vous adresser à toutes les autres parties prenantes ? Le choix le plus évident est d'organiser une réunion annuelle à laquelle vous pouvez inviter « toutes » les parties prenantes, plus de 100 si nécessaire. En fonction du contexte local, ce type de réunion peut avoir lieu tous les six mois ou tous les deux ans, mais une fréquence annuelle est généralement idéale.

Cette réunion annuelle peut porter le nom de « réunion », « table ronde », « conférence » etc. L'intitulé et le caractère ne doivent être ni trop formels, ni trop informels. Il importe de ne pas créer de fausses attentes : ces réunions donnent rarement lieu à des décisions. Il est toutefois possible d'adopter une résolution sur un sujet fondamental ou d'élire certains membres du conseil d'administration ou du conseil consultatif.

Une bonne réunion est déjà un avantage

Prenons le cas des réunions durant lesquelles aucune décision n'est prise. Une réunion annuelle bien structurée qui rassemble « toutes » les parties prenantes et donne lieu à un rapport transparent, honnête et complet tout en permettant un vaste échange, devrait normalement suffire pour vos parties prenantes. Les parties prenantes peuvent en retirer plus d'avantages s'ils peuvent proposer une partie de l'ordre du jour et s'il est sûr que les résultats de la discussion seront correctement exploités (cela ne nécessite pas de prise de décision formelle).

Au début de la réunion, informez de façon honnête et précise les parties prenantes de l'état actuel de la réserve de biosphère et des résultats de votre travail. Distinguez clairement d'une part la réserve de biosphère dans son ensemble, son développement écologique, social et économique, et, d'autre part, les résultats des projets et des activités de l'équipe de gestion et le travail du conseil de gestion et du conseil consultatif. Mélanger ces deux aspects (réserve de biosphère et unité de gestion) ne favorise pas l'engagement de toutes les parties prenantes : il faut leur rappeler qu'elles constituent la réserve de biosphère autant que vous. La réserve de biosphère est constituée de la région entière et de ses habitants, pas seulement des gestionnaires.

Les résultats, pas les activités

Lorsque vous présentez votre travail, mettez en avant les résultats de vos activités et non les activités elles-mêmes. Ne mentionnez pas les réunions, les participants aux réunions et les calendriers mais les décisions. Si vous le pouvez, indiquez les dépenses, les priorités et la façon dont les priorités ont été adoptées (comparez Annexe 14 : Exemple de rapport annuel).

Promouvoir les échanges

Présenter le travail accompli ne suffit pas. Vous devez permettre et promouvoir les débats de façon active. Il est recommandé d'organiser au moins deux cycles de débats : premièrement, sur votre présentation ; soyez ouvert aux controverses et aux questions critiques, soyez-y bien préparé. Deuxièmement, sur un ou plusieurs thèmes liés au développement de la réserve de biosphère : vous pouvez proposer un thème par an (comme « l'eau », « la pauvreté », « le changement climatique ») ou demander aux parties prenantes de suggérer des thèmes. Veillez à ce qu'un membre de votre équipe prenne des notes précises qui permettront un suivi ultérieur. Si, par exemple, une majorité claire réclame des mesures de lutte contre le braconnage, faites-en une nouvelle priorité dans la mesure du possible.

Groupes de travail ad hoc

Là encore, supposons que votre réserve de biosphère a une structure standard. Examinons à présent les situations dans lesquelles une structure standard peut s'avérer insuffisante.

Un exemple de l'eucalyptus

Prenons le cas de figure suivant : un investisseur vous soumet l'idée d'établir une plantation d'eucalyptus dans votre réserve de biosphère. Vous avez été sensibilisé que la plantation d'Eucalyptus a plusieurs conséquences négatives, mais vous n'êtes peut-être pas sûr. Que faites-vous ? Sur quoi repose votre décision ? Vous aurez peut-être de la chance : un expert

Etude de Cas : Groupes de travail sur le tourisme dans la réserve de biosphère de la Pendjari, le Bénin

La version préliminaire a été rédigée par un consultant. Sa structure correspondait aux principaux groupes de partenaires d'écotourisme actifs dans la réserve de biosphère. Afin d'apporter des améliorations à cette première version, trois petits groupes de travail composés de parties prenantes ont été formés : le premier avec les représentants d'hôtels et de restaurants, le deuxième avec des guides et transporteurs et le troisième avec les gestionnaires de la réserve de biosphère, les représentants du conseil communal et de l'association des guides locaux. Chacun des groupes de travail avait pour mission de contacter tous les acteurs de son secteur. Cette « diffusion » a renforcé la coopération et les membres des groupes de travail sont devenus des partenaires de la promotion et de la défense du consensus du code de conduite adopté en accord avec les parties tiers.

sur l'eucalyptus travaillera peut-être au conseil de gestion ou au conseil consultatif. Il en connaît peut-être l'impact sur l'économie locale, sur les masses d'eau et sur la biodiversité. Mais il est plus vraisemblable que votre équipe ne comporte pas ce type d'expert.

Nous vous conseillons d'utiliser cette situation de sorte à en tirer un double avantage : résoudre le problème et vous adresser à vos parties prenantes. Vous pouvez former un groupe de travail ad hoc qui ne se réunira qu'une ou deux fois et composé :

- d'1 représentant de votre conseil de gestion et/ou conseil consultatif ;
- de 5 à 10 autres parties prenantes et/ou personnes actives de la communauté – qui ne sont membres d'aucun conseil ;
- de 2 ou 3 experts extérieurs, y compris par exemple, du Comité national du MAB, de la Commission nationale de l'UNESCO ou du bureau hors Siège de l'UNESCO.

Ce type de groupe de travail ad hoc ne prend pas de décisions – celles-ci reviennent aux instances officielles. Ce groupe de travail combinera autant que possible les connaissances externes et internes. Il pourrait produire une synthèse des avantages, inconvénients, opportunités et risques présentés par chaque option.

Une fois que le groupe de travail a accompli sa mission, vous devez présenter ses résultats à l'organe officiel concerné (probablement le conseil de gestion ; vous pouvez également associer de nouveau, le conseil consultatif). Dans le cas de l'eucalyptus, vous pourriez inviter l'investisseur à la même réunion. L'organe officiel pourrait comparer les arguments fournis par le groupe de travail ad hoc aux arguments de l'investisseur. La décision finale sera probablement prise par le conseil de gestion.

Ce type de groupe de travail ad hoc présente deux avantages : d'abord, un meilleur accès aux connaissances pertinentes, ensuite, une participation à la prise de décision et une transparence renforcées.

La taille d'un groupe de travail est cruciale : il doit rassembler des expertises aussi différentes que possible et nécessaire. Mais le groupe doit aussi rester le plus compact possible afin que tous ses membres puissent participer à la discussion ; généralement, un groupe de 15 personnes maximum est idéal.

Définissez clairement l'objectif d'un groupe de travail, les résultats concrets visés et la façon dont seront utilisés les résultats. Soyez aussi clair sur le délai imparti. Éviter de susciter de faux espoirs sur le mandat et notamment sur la prise de décision. Ces groupes de travail doivent servir à résoudre les problèmes et à renforcer la coopération ; si certaines parties prenantes ont des positions absolument incompatibles, invitez-les à trouver un compromis. Choisissez un président compétent en matière de médiation de réunion. Indiquez ce qui peut se passer en cas de désaccord (vous pouvez par exemple prendre acte des « votes minoritaires »).

Servez-vous des groupes de travail pour sensibiliser la communauté

La discussion, pas les décisions

Respecter les mandats

La taille d'un groupe de travail

Soyez transparent sur le mandat



Ne créez de groupes de travail que s'ils sont nécessaires. Ils peuvent être nécessaires pour deux raisons : soit parce qu'il faut combiner différentes compétences, soit parce que des partenaires spéciaux doivent négocier longuement pour aboutir à une solution légitime. Si un groupe de travail est nécessaire, formez-le de sorte à ce qu'il *remplisse aussi sa seconde mission, à savoir le contact avec la communauté.*

Excursions

Associez les parties prenantes extérieures

Les excursions dans d'autres réserves de biosphère ou d'autres régions concernées peuvent aussi présenter le double avantage de résoudre un problème et d'entrer en contact avec les parties prenantes. Prenons le cas de l'eucalyptus et supposons que vous avez connaissance de plantations d'eucalyptus viables dans une autre réserve de biosphère de votre pays.

Vous pouvez inviter un représentant de l'autre réserve de biosphère ou vous y rendre avec 4 ou 5 habitants. Si vous rassemblez une petite délégation, n'invitez pas uniquement des membres du conseil de gestion ou du conseil consultatif. Invitez également 1 ou 2 partie(s) prenante(s)/membre(s) de la communauté. Cela permettra de renforcer leur participation à la réserve de biosphère et minimisera les doutes sur les retombées des avantages (comme un voyage) potentiellement réservés à un petit groupe d'« initiés ».

Concours et enquêtes flash

Concours pour enfants

Des concours peuvent être organisés pour les enfants et les adultes. Les concours les plus populaires dans les réserves de biosphère s'adressent aux enfants : peinture, musique, poésie ou contes. Souvent, les gestionnaires de réserve de biosphère invitent les écoliers à exprimer leurs connaissances, leurs idées et leurs attentes liées à la région, la nature ou la réserve de biosphère elle-même. En général, les meilleures contributions sont couronnées d'un prix lors d'une cérémonie qui a lieu à l'école ou dans un lieu public.

Étude de cas : Créer des associations dans la réserve de biosphère de Sahamalaza-îles Radama, Madagascar

Cette réserve de biosphère marine et côtière désignée en 2001 par l'UNESCO est située sur la côte nord-ouest de l'île et couvre une superficie de 150 000 hectares. Elle est très menacée par la destruction progressive des habitats. C'est l'une des raisons pour lesquelles les Parcs nationaux de Madagascar, qui gèrent les 26 000 hectares du parc national qui constitue l'aire centrale de la réserve de biosphère, l'a sélectionnée comme site pilote pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale : associer la population locale à la gestion des aires protégées. Ce projet inédit doit servir non seulement à préserver la biodiversité mais aussi à contribuer au développement socio-économique des populations locales, dans le cadre de la Loi sur la gestion des aires protégées. Environ 50 000 personnes vivent dans la réserve de biosphère, réparties dans 80 villages et hameaux. Cette région est restée longtemps isolée. Une hausse récente de la récolte de concombres de mer a attiré les immigrants, ce qui explique en grande partie, l'augmentation annuelle de la population de 2,3 %. Si le mode de vie traditionnel des résidents n'est pas censé avoir d'impact négatif sur l'environnement - ce qui est aussi dû à un certain nombre de tabous ou « fady » en malgache - les pratiques de pêche des nouveaux arrivants ont des répercussions graves sur de nombreuses espèces marines. La déforestation entraîne également une sédimentation croissante et une grave dégradation des récifs coralliens. La réserve de biosphère a choisi quatre méthodologies pour associer les populations, les sensibiliser, créer des associations, déterminer la responsabilité et favoriser le soutien au développement. Ici, l'accent est mis sur les associations : dans les villages et groupements de petits villages, plus de trente Comités locaux de base (CLB) ont été formés depuis 2006, qui regroupent des pêcheurs, des éleveurs, des agriculteurs, des enseignants et des commerçants (chaque CLB compte en moyenne trente membres). Ils mettent en œuvre un « dina commun », ou contrat local, défini lors de la réunion générale des membres de CLB, qui soutient toutes les activités techniques, y compris la construction d'infrastructures, la maintenance, la surveillance et le suivi. Cinq Structures communales de concertation (SCC), composées de membres de divers CLB, ont été créées puis rassemblées en fédération, qui sert de lien avec les autorités au niveau des communautés et des districts. En outre, cinq associations de « Sages » sont chargées de gérer les conflits dans toutes les associations ainsi qu'au sein des autorités de gestion et administratives ; elles ont par exemple obtenu l'arrêt immédiat de la pêche illicite dans l'aire centrale en 2009. Gardiens des traditions, ils veillent à ce que les sites sacrés à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire protégée soient respectés. Pour soutenir les gestionnaires, un Comité d'orientation et de soutien aux aires protégées a été instauré entre les communautés. Les responsabilités de tous ces organes ont été définies conjointement en 2008. Grâce à des sponsors comme le PNUD, la Banque mondiale ou l'Association des Iémuriens, plus de mille microprojets ont pu voir le jour. En 2011, une Association des guides d'écotourisme a été créée au niveau régional. Les pressions exercées par l'Homme sur l'écosystème ont sensiblement diminué et l'exploitation illégale des mangroves et la pêche illicite ont été réduites de moitié entre 2007 et 2011. [[UNESCO2013-1]]

Les concours pour enfants ne sont pas uniquement un instrument de l'« éducation environnementale des enfants ». Les enfants qui participent à un concours en parlent à leurs parents ; ainsi, les parents sont concernés et pas uniquement durant la cérémonie de remise des prix. Les concours pour enfants doivent s'inscrire dans une démarche plus générale. Les enfants doivent avoir accès aux informations et idéalement, assister à une présentation sur la réserve de biosphère ; s'ils n'ont accès à aucune information, ils peuvent présenter des dessins de personnes et d'animaux derrière une clôture – ce qui sera contre-productif en termes de communication sur les objectifs de la réserve.

Les enfants parlent avec leurs parents et ont besoin d'informations

Les concours pour adultes doivent avoir des objectifs plus concrets que les dessins ou les chansons. Par exemple, vous pouvez organiser des « concours d'idées » afin de recueillir de nouvelles idées pour résoudre un problème de développement. Les concours d'idées peuvent être très spécifiques (« Comment financer l'amélioration des installations sanitaires dans tel village ? ») ou générales (« Comment diversifier les revenus de notre communauté ? »). « Young Farmers » ou « Second Chance » sont des exemples de concours d'idées internationaux axés sur le développement rural en Afrique [[PCC]]. Le gagnant du concours ne doit pas nécessairement recevoir une récompense financière ; généralement, une reconnaissance formelle au cours d'une cérémonie suffit.

Concours pour adultes : concours d'idées

Les idées peuvent aussi être collectées au cours d'« enquêtes flash ». Elles sont plus informelles que les enquêtes statistiques officielles. Seul un très petit nombre de questions est posé à un échantillon réduit d'habitants (questions à choix multiple ou questions ouvertes). Les résultats d'une enquête flash n'ont pas de légitimité statistique à cause de l'échantillon réduit de personnes interrogées. Mais les enquêtes flash peuvent permettre de dessiner des tendances dans l'opinion publique. Une bonne utilisation des « questions ouvertes » permet de recueillir de nouvelles idées. Une alternative, sont des discussions de groupes ; voir Annexe 13.

Enquêtes flash

Les concours et les enquêtes flash ont deux objectifs : aider à recueillir de nouvelles idées et associer la communauté afin de s'assurer de son engagement.

Créer une association de parties prenantes

Les droits et les responsabilités accrus dans le domaine de la gestion des ressources naturelles influent sur les mécanismes décisionnels au sein des communautés et entre elles. Il est donc crucial de renforcer les capacités de la communauté à développer de façon efficace et équitable les institutions locales. Le renforcement de capacités est souvent nécessaire pour l'analyse des problèmes et les techniques de résolution, qui elles-mêmes reposent sur des compétences en lecture, écriture, calcul et gestion. Le renforcement des capacités des communautés doit être progressif et associer les autorités gouvernementales, les ONG et les chefs des communautés qui souhaitent contribuer à ce processus.

Responsabilités accrues: capacités à renforcer

Le renforcement des capacités passe notamment par le « renforcement des institutions ». Une réserve de biosphère est une institution, composée d'un organe de gestion et de conseils associés, de règles et réglementations et de réseaux de personnes qui travaillent ensemble afin de mieux atteindre les objectifs. Toutefois, la réserve de biosphère et ses conseils ne doivent en aucun cas être des institutions « exclusives ». Elle doit favoriser l'institutionnalisation quand c'est possible, y compris indépendamment de la réserve de biosphère.

Renforcement des institutions

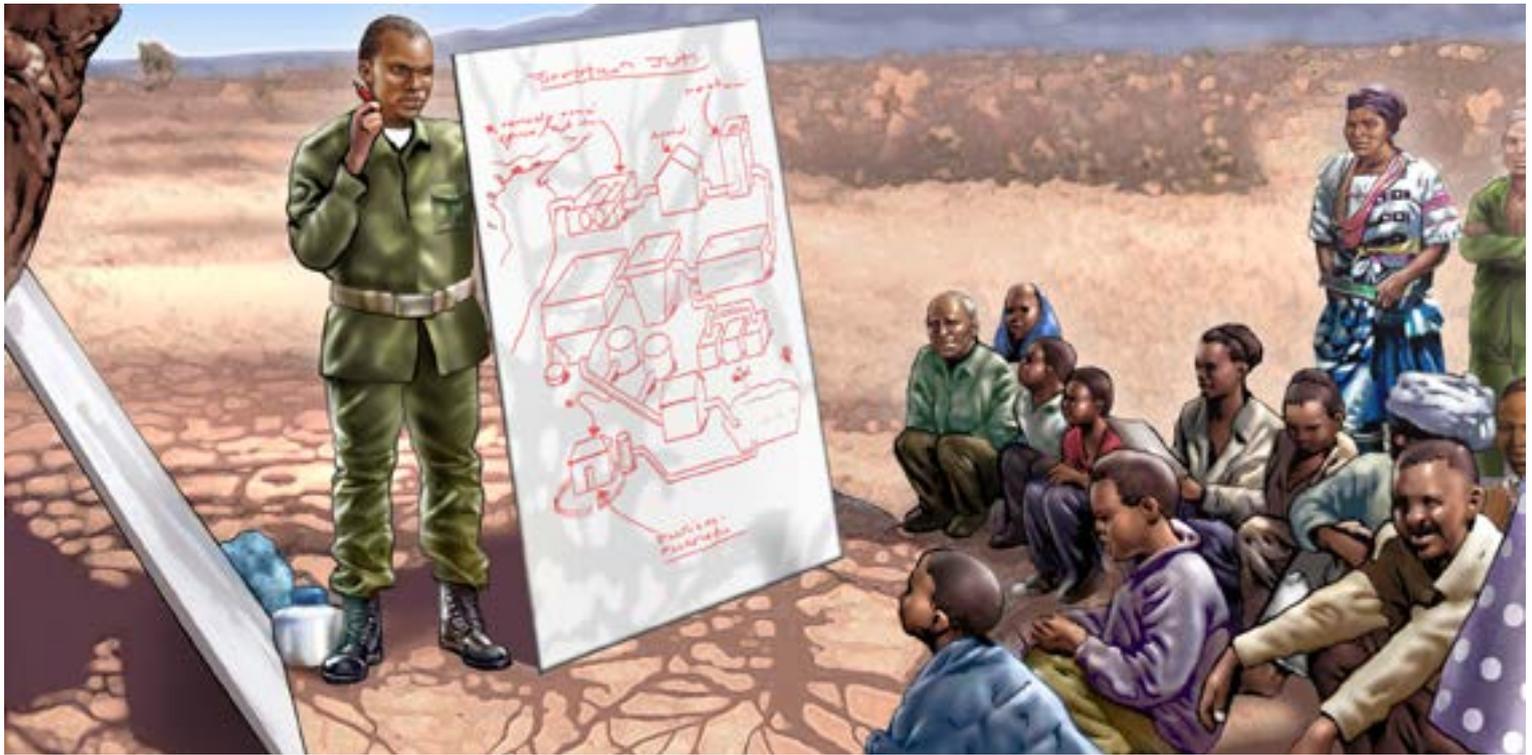
Prenons comme exemple les associations ou les coopératives de fermiers. Dans la plupart des réserves de biosphère, ce sont les principaux utilisateurs des terres. Le fait que tous les fermiers d'une même région discutent entre eux de leurs problèmes, besoins et intérêts communs est une bonne chose. Ces associations peuvent avoir un but économique (par ex. le marketing commun de leurs produits), social (par ex. l'entraide après un accident) et politique (par ex. la promotion conjointe de leurs intérêts auprès d'un maire ou d'un gouverneur). Dans les régions qui n'ont pas encore d'associations de fermiers, les réserves de biosphère peuvent encourager leur création. Ce type d'association existe peut-être au niveau national ou régional ; dans ce cas, la réserve de biosphère peut soutenir sa création au niveau local. La même démarche peut s'appliquer aux pêcheurs, chasseurs, exploitants forestiers, exploitants agricoles, artisans, employés dans le tourisme etc. Quand ce type d'association est créé, il est bien plus simple d'interagir avec eux car ils forment un groupe bien défini.

Soutenir la création d'associations économiques et de coopératives

Représentants de la communauté

Ce besoin d'« institutions » de coopération, de soutien mutuel et d'une voix commune ne vaut pas uniquement pour des professions individuelles mais aussi pour les tribus, les communautés, les familles et les villages. La plupart des communautés reposent sur des formes bien établies de représentation, formelles ou informelles, instaurées par la loi et/ou la tradition. Par exemple, les représentants de la communauté peuvent être élus démocratiquement. Ils peuvent être aussi des « rois », des « aristocrates » ou des « anciens », désignés comme tels en raison de leur grande expérience ou sagesse, de la position de leur famille, de leur âge, de leurs capacités ou de leur descendance noble.

Renforcement des institutions sociales



Uniquement si nécessaire

Si la forme de représentation établie fonctionne bien, la réserve de biosphère n'a aucune raison de vouloir la modifier. Mais dans de nombreux cas, la représentation de la communauté n'est pas optimale. Il peut y avoir des conflits entre les formes traditionnelles de représentation et la représentation introduite par des normes démocratiques. Il peut y avoir des conflits parce que certaines parties de la communauté ne sont pas bien représentées, par exemple une minorité nomade, une minorité ethnique ou les femmes.

Restez à l'écart des conflits trop profonds

La gestion d'une réserve de biosphère ne peut certainement pas résoudre des conflits très complexes entre les communautés ; mais, les gestionnaires peuvent s'efforcer d'associer les groupes marginalisés aux conseils dirigeants grâce à des formes plus appropriées de représentation et ainsi contribuer à trouver des solutions pour la communauté dans son ensemble. Dans les situations complexes, il est conseillé de faire appel à un expert extérieur, par exemple un médiateur.

Offrez un renforcement des capacités

La participation efficace de la communauté nécessite souvent un renforcement de ses capacités. Le renforcement des capacités :

- nécessite une évaluation approfondie et transparente des besoins communs et individuels, notamment pour améliorer la résilience et la résolution des conflits ;
- doit avoir lieu au début du processus d'engagement de la communauté ;
- doit faire appel à des méthodes adaptées au contexte local ;
- doit s'accompagner du renforcement des rôles et responsabilités ainsi que des structures institutionnelles ;
- doit faire l'objet d'un suivi.

Étude de cas : échec de l' « Association des amis » dans la réserve de biosphère de Kogelberg, l'Afrique du Sud

Kogelberg, aux abords du Cap, est devenue la première réserve de biosphère sud-africaine, en 1998, après avoir été proposée par différentes parties prenantes. Cette réserve de biosphère qui fait l'objet d'une pression importante en termes d'urbanisation, a révélé d'autres conflits latents. Le comité de gestion, qui incluait presque tous les acteurs ayant exprimé leur intérêt, était trop grand et ses réunions étaient trop rares et inefficaces. Les parties prenantes actives ont ensuite créé une société à but non lucratif pour gérer la réserve de biosphère ; en parallèle, une Association de la biosphère de Kogelberg a été fondée, qui représentait le lobby des propriétaires, présenté au début comme le « bras public de la réserve de biosphère ». Mais ils ont gagné progressivement en autonomie et se sont trouvés en conflit permanent avec les organes officiels. [[HYMAN]] explique en détail comment ce conflit a évolué et comment il aurait pu être évité.

Créer un réseau d'« amis de la réserve de biosphère »

De nombreuses réserves de biosphère du monde sont soutenues par des organisations formelles ou des réseaux informels, appelés les « Amis de la réserve de biosphère ». Dans certains cas, cette organisation/ce réseau est composé(e) de personnes importantes au niveau local, par exemple des hommes politiques, des hommes d'affaires etc. Dans d'autres cas, ils regroupent des habitants qui montrent ainsi leur engagement à respecter les objectifs de la réserve de biosphère. Ils peuvent aussi être composés de partenaires extérieurs à la région, par exemple des villes voisines, des partenaires internationaux, des scientifiques internationaux qui ont travaillé dans la réserve de biosphère, des touristes qui ont visité la réserve de biosphère etc.

Les organisations d'« amis » peuvent être très diverses

Ce type d'organisation/de réseau peut avoir plusieurs buts : il peut être juste symbolique ou axé sur la levée de fonds via l'adhésion de ses membres (notamment des amis extérieurs et internationaux). Si l'organisation/le réseau sert à collecter des fonds, souvenez-vous qu'il faut donner quelque chose en retour à vos « amis », au moins une lettre d'information régulière par voie électronique et un rapport annuel qui présente les résultats obtenus grâce aux fonds reçus.

Objectifs variés

Cette organisation/ce réseau peut aussi servir de « mécanisme opérationnel » de la réserve de biosphère : nombre de réserves de biosphère sont des entités gouvernementales soumises à de multiples restrictions administratives - impossibilité de participer aux appels à proposition, de solliciter des fonds ou de mettre en œuvre certaines activités. Dans ces cas-là, une organisation « parallèle » formelle comme les « Amis de la réserve de biosphère » (qui, dans de nombreux pays, peut avoir le statut de fondation à but non lucratif) peut servir à mettre en œuvre toutes les activités complémentaires ; ces organisations doivent être étroitement associées à la réserve de biosphère, au niveau des objectifs et de l'administration, pour éviter toute forme de conflit entre les objectifs, de corruption et de détournements.

Les « amis » comme bras opérationnels

4.4 Organiser le processus pour formuler un plan de gestion

Dans le Chapitre 3.3, nous avons rappelé pourquoi une réserve de biosphère a besoin d'un plan de gestion. Généralement, un plan de gestion est formulé pour dix ans, jusqu'à l'examen périodique suivant. Nous avons également expliqué qu'un plan de gestion doit être un document complet et ambitieux et que son élaboration est *un processus*.

Ce processus est décisif

Il est indispensable d'élaborer un plan de gestion avec les parties prenantes et les communautés. Ce processus ne sera pas toujours simple et rapide – mais, outre la production d'un plan de gestion élaboré, il apportera de nombreux avantages, en particulier en termes d'engagement et d'appropriation de la communauté.

Ce processus a un double-avantage

Étude de cas : Le plan de gestion de la réserve de biosphère de Waterberg, l'Afrique du Sud

La réserve de biosphère de la province de Limpopo au nord de l'Afrique du Sud a été créée en 2001. Elle couvre aujourd'hui 1 750 000 hectares. Elle abrite une faune riche, en partie sauvage et l'empreinte humaine est limitée. 90 % des terres faiblement peuplées sont détenues à titre de pleine propriété par des personnes privées ; 80 % de ces terres sont utilisés comme fermes de gibier ou réserves de gibier privées. Le bassin houiller le plus riche d'Afrique du Sud, qui abrite l'un des plus grands charbonnages du monde et deux des plus grandes centrales électriques, se situe juste à côté de la réserve de biosphère sur laquelle elle pèse lourdement, notamment pour s'approvisionner en eau. Le chômage et l'absence de liens entre l'élevage de gibier à des fins de loisirs et l'économie locale sont également problématiques. S'ajoutent à cela la fragmentation du paysage, les conséquences des réformes agraires et le braconnage des rhinocéros.

Afin de remédier à ces problèmes, et parallèlement à un examen périodique et une vaste extension, un plan de gestion a été proposé en 2011. Étant donné que les réserves de biosphère n'ont aucun statut juridique en Afrique du Sud, il est crucial de parvenir à modifier les pratiques d'aménagement des sols sur le terrain. Une meilleure planification stratégique devait aller de pair avec la coopération avec tous les organes gouvernementaux compétents, notamment pour la formulation du plan de gestion qui devait concerner l'aménagement du territoire, les lignes directrices de développement et les objectifs de conservation à long terme. Le plan de gestion comprend une vision et une déclaration de mission, une analyse détaillée des enseignements tirés, les problèmes présents et futurs et les projets prioritaires (ex. communication, formation, développement du tourisme, tourisme communautaire, conservation des zones humides, protection des rhinocéros et éducation environnementale). Ce plan confirme également la structure organisationnelle (avec notamment un comité de parties prenantes qui représente jusqu'à trente groupements d'intérêts locaux). (La Table des matières de la réserve de biosphère de Waterberg se trouve à l'Annexe 10) [[UNESCO2013-1]]

Obtenir le mandat pour ce processus

L'élaboration d'un plan de gestion nécessite un soutien

Parce que ce processus est long et nécessite de nombreuses ressources, l'équipe de gestion d'une réserve de biosphère ne doit jamais être seule à formuler un plan de gestion. Le soutien explicite de tous les conseils de gestion et conseils consultatifs est nécessaire, tout comme, le cas échéant, le soutien explicite des supérieurs des institutions gouvernementales. Une réunion annuelle des parties prenantes est l'occasion de sonder leur soutien général.

Disposition claire de l'UNESCO

Il faut obtenir des fonds suffisants avant le début d'un processus. Étant donné que la formulation d'un plan de gestion est exigée par l'UNESCO et que c'est un processus ambitieux, il peut facilement bénéficier de l'APD. L'exigence de l'UNESCO découle de la *Stratégie de Séville* : « Élaborer, mettre en œuvre et surveiller un plan ou une politique de gestion portant sur l'ensemble de la réserve de biosphère en incluant les différentes zones ». *Le Cadre statutaire* (article 4.7b) exige un « plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ».

VOUS avez besoin d'un plan

Mais cette disposition de l'UNESCO ne suffit pas ; vos principaux partenaires et vos supérieurs doivent comprendre qu'un plan est bénéfique pour tous : afin de mettre en œuvre les objectifs ambitieux de la réserve de biosphère, quel que soit le domaine (conservation de la biodiversité, changement climatique, réduction de la pauvreté, recherche et éducation). En tant que gestionnaire, vous ne pouvez pas atteindre ces objectifs seul – vous avez besoin des partenaires que sont *toutes les parties prenantes et les communautés*.

Vous devez donc formuler ensemble ce qu'il faut faire, pourquoi il faut le faire et comment le faire, et suivant quelles priorités. Consigner ces éléments dans un document écrit accepté de tous optimise l'adhésion et la participation. Vous montrez à tous, de manière concrète, ce qu'est vraiment la réserve de biosphère.

Groupes de pilotage

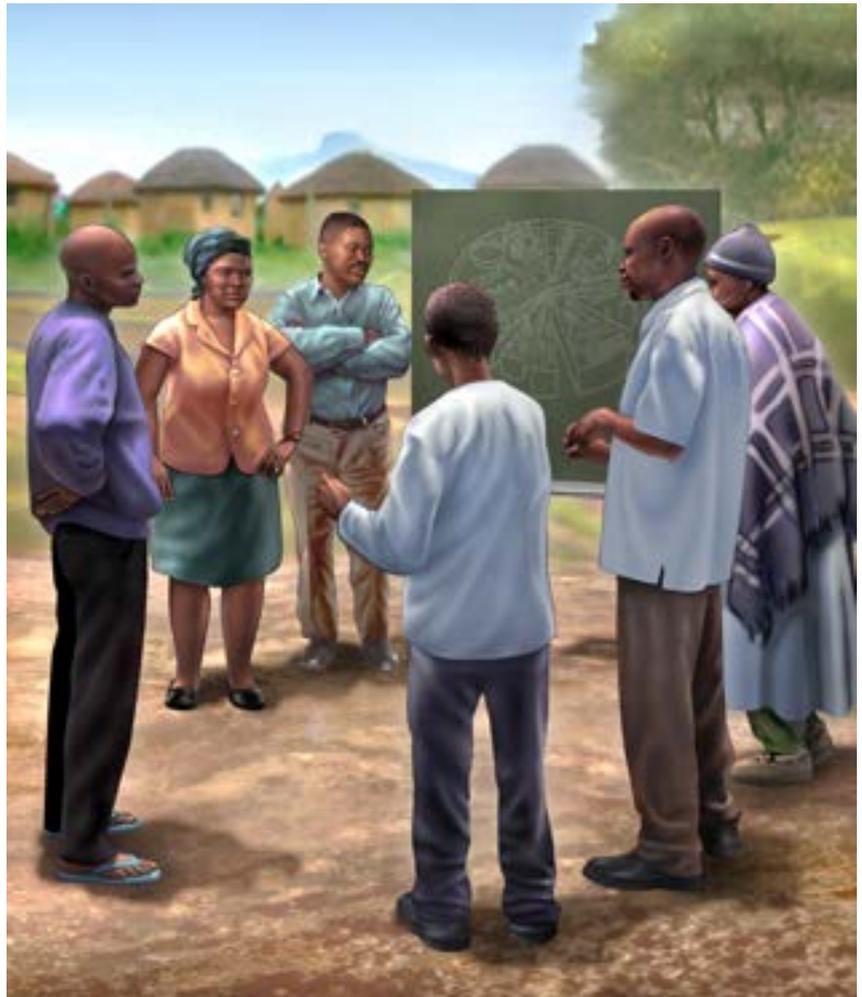
Une chance pour les nouvelles méthodes

Comme l'ont montré les exemples donnés au Chapitre 4.1, la formulation d'un plan de gestion doit être considérée comme une possibilité d'entrer en contact avec les communautés et les parties prenantes. C'est aussi l'occasion d'essayer de nouvelles méthodes de travail, plus dynamiques, plus participatives et plus efficaces.

Un groupe de pilotage peut contribuer à ce processus

Il peut être judicieux de créer un « groupe de pilotage » spécial pour la durée entière d'élaboration du plan de gestion (ce processus a duré de un à deux ans dans certaines réserves de biosphère). Ce groupe de pilotage doit être de taille moyenne (de 10 à 30 personnes) ; il doit comprendre des élus et des experts ainsi que des parties prenantes qui ne sont membres ni du conseil de gestion ni du conseil consultatif.

Si vous créez un groupe de pilotage, laissez-le piloter. C'est un processus complexe, qui peut nécessiter l'organisation de plusieurs ateliers, groupes de travail etc. Le groupe de pilotage doit jouer un rôle de supervision ; ses missions seraient de contrôler l'avancée du processus, d'identifier les lacunes, de réviser et d'adopter des textes etc. Naturellement, votre réserve de biosphère possède aussi ses conseils d'administration habituels – mais le travail lié au plan de gestion devrait dépasser la capacité de ces conseils car il y a de nombreux détails à aborder. Faites appel à ces conseils d'administration habituels uniquement pour les décisions finales.



Tous les autres détails concernant un groupe de pilotage doivent être décidés au niveau local, par vous et vos partenaires, en fonction du contexte local : quelle doit être la durée du processus, à quelle fréquence le groupe de pilotage doit se réunir, quel est son mandat et quels comités et formes de participation seraient appropriés. Nous ne pouvons donner ici qu'un exemple d'un processus très bien mené mais très complexe.

Récemment, une jeune réserve de biosphère allemande a créé son premier plan de gestion. Au total, le processus a duré deux ans.

- Le groupe de pilotage était composé de 23 membres et s'est réuni six fois.
- En outre, un comité de surveillance gouvernemental réunissant 13 membres s'est réuni 3 fois.
- Deux gestionnaires et un expert extérieur se sont rencontrés 22 fois en tant que coordinateurs.
- Douze groupes de travail étaient chargés de thèmes comme l'éducation, la conservation de la nature, le tourisme, les forêts, l'agriculture et le patrimoine culturel ; ils rassemblaient 200 personnes et se sont réunis 46 fois.
- Plusieurs concours pour enfants ont été organisés, un forum de discussion en ligne a été créé et deux grandes auditions publiques réunissant plus de 300 participants ont été organisées.
- Il y a eu cinq autres auditions publiques sur des sujets spécifiques.
- Plus de 1 000 personnes ont participé à ce processus.
- A l'issue de ce processus, 12 visions thématiques ont été formulées, 55 objectifs concrets adoptés et 350 idées de projets concrets sélectionnées, dont 28 jugées prioritaires. Le plan de gestion lui-même est constitué de 3 documents complets de plusieurs centaines de pages.

Les gestionnaires ont vraiment apprécié les résultats ; mais ils doivent maintenant fournir des efforts importants pour répondre aux attentes ambitieuses formulées au cours du processus.

Le processus pour formuler un plan de gestion

Un plan de gestion doit décrire de façon précise les objectifs et les priorités de la réserve de biosphère dans tous ses domaines d'activité, *généralement pour les dix années qui viennent*. Pour formuler ce plan, vous devez consulter « tout le monde » sur « tout » ? Comment combiner cette exigence de consultation aux prévisions scientifiques et à l'élaboration de scénarios, comment associer les responsables gouvernementaux ? (voir Annexe 9 : Checklists indicatives pour la formulation des plans de gestion)

Première étape : vous ne pouvez et ne devez pas consulter « tout le monde » sur « tout », *mais uniquement sur ce qui les intéresse*. Commencez par **recueillir et structurer les intérêts et les problèmes des parties prenantes et des communautés**. Cela peut se faire durant une série d'ateliers (un à cinq). Organisez d'abord des sessions de réflexion ouvertes : quelle est la situation aujourd'hui, quels sont les éléments positifs et négatifs ? Quels changements devraient avoir lieu, quels changements devraient être immédiats ? Vous pouvez appeler cela une « analyse du statut ».

Première étape:
recueillir et regrouper
les intérêts et les
problèmes

Regroupez ensuite ces intérêts et ces problèmes par thèmes, par ex. « développement de l'infrastructure », « conservation », « création d'emploi », « tourisme », « sylviculture », « agriculture », « conflits d'intérêts », « identité locale », « participation à la prise de décision », « meilleure coopération », « développement des capacités » etc. Ces thèmes ne doivent pas être préconçus mais doivent résulter des ateliers. Si vous organisez plusieurs fois ce type d'ateliers, ouvrez-les tous sur une recherche ouverte ; vous pouvez ensuite essayer de valider les thèmes identifiés lors des ateliers précédents. Consignez tous les thèmes, tous les sujets de préoccupation et les intérêts et décidez avec le groupe de pilotage du regroupement final des thèmes.

Deuxième étape : les intérêts et les problèmes concernent parfois le court terme. Dans un plan de gestion, vous devez **développer une vision à long terme, par exemple dix ans**. Elle doit se fonder sur les thèmes identifiés au cours de la première étape. Pour formuler une vision, il peut être judicieux de coopérer avec des scientifiques et des consultants extérieurs qui peuvent vous aider en matière de prévisions et d'élaboration de scénarios.

Deuxième étape:
élaborer une vision

Cette vision ne doit pas être développée uniquement par vous ou par des consultants extérieurs mais par la communauté entière, de façon participative. Vous et les consultants êtes là pour faciliter ce processus.

La vision ne doit pas reposer uniquement sur des « problèmes », des « vulnérabilités », des « menaces » et des « risques », mais aussi sur des « opportunités » et des « forces » – les visions puissantes ne naissent pas d'une analyse défensive.

En termes pratiques, une vision peut être formulée à partir d'une consultation élargie, d'un appel public à propositions, d'une série de petites consultations etc. La vision en tant que texte peut s'exprimer par exemple par une petite synthèse (1 à 10 phrases) et/ou par plusieurs visions pour chaque thème (quelques phrases, jusqu'à une page). La décision finale concernant la formulation de la vision ou des visions doit être prise par le groupe de pilotage.

Troisième étape, si nécessaire : formuler des sous-objectifs, des indicateurs, etc.

Troisième étape : vous pouvez définir plus précisément la vision en formulant et en adoptant des « sous-objectifs » ou des « objectifs à moyen terme ». Cette étape sera nécessaire si la vision prend une forme abstraite, formulée uniquement pour le long terme. Dans ce cas, il vous faut formuler d'autres objectifs à moyen terme avec leurs « résultats visés » (matériels) et « impacts souhaités » (immatériels). Il s'agit d'objectifs à atteindre dans les 3, 5 ou 7 années suivantes afin que vous puissiez concrétiser ce qui est formulé dans votre vision en l'espace de 10 ans. Il doit y avoir un lien de causalité clair et crédible entre les sous-objectifs et les principaux objectifs de la vision. Au cours de la troisième étape, vous pouvez également formuler des « indicateurs de succès » qui vous disent si vous avez atteint vos différents objectifs. Vous pouvez aussi ajouter vos hypothèses sous-jacentes.

Il existe de multiples façons de qualifier ces sous-objectifs, comme il y a de multiples « théories de gestion », mais il n'y pas « une seule vraie » théorie. Trouvez une théorie qui vous convient. Si par exemple, votre objectif dans dix ans est de « Devenir la région touristique la plus attrayante du pays », vous aurez besoin de plusieurs sous-objectifs crédibles à moyen terme relatifs au marketing touristique, au développement d'infrastructures touristiques, à la mise en réseau avec des voyageurs etc. Sans cela, votre objectif à long terme reste purement théorique.

Quatrième étape : recueillir et classer les idées de projets

Quatrième étape : les étapes 1, 2 et 3 vous indiquent ce qui est important pour vos parties prenantes et vos communautés et vous donnent une vision de l'avenir pour les 5 aux 10 prochaines années. Mais comment concrétiser cet avenir ? Que faut-il faire ? La dernière étape d'élaboration de votre plan de gestion consiste à **identifier les projets et les interventions dont la mise en œuvre vous aidera à atteindre vos objectifs**. Un projet et une intervention sont très concrets, par exemple « présenter votre région lors du salon national du tourisme » ou « engager un consultant en tourisme ».

Contactez aussi les parties prenantes et les communautés pour recueillir des idées de projet ou d'intervention, pour pouvoir plus tard les regrouper et les classer par priorité. Cela peut passer par des réunions de consultation mais aussi par des concours ou des appels à proposition. Le regroupement de projets, leur hiérarchisation et la création d'un lien causal entre les projets et la réalisation de vos objectifs ne peuvent se faire que lors de consultations et nécessitent généralement l'aide extérieure d'un médiateur.

Approbation et adoption

Une fois le plan de gestion formulé, vous devez mettre en place un processus d'approbation et d'adoption. Comme nous l'avons rappelé plus tôt dans ce chapitre, si un groupe de pilotage spécifique est chargé de la formulation du plan de gestion, le document final doit d'abord être adopté par ce groupe de pilotage. Les conseils d'administration (« conseil de gestion » etc.) de la réserve de biosphère doivent aussi être impliqués – si le mandat du groupe de pilotage est bien pensé, le comité de gestion n'a plus qu'à « approuver » sa décision, sans avoir à mener de discussions sur le contenu détaillé du plan. S'il n'y a pas de groupe de pilotage, vous devrez probablement présenter le plan à toutes les autorités et principales parties prenantes concernées ; ce processus peut s'avérer difficile dans la mesure où le statut des changements proposés par les autorités/parties prenantes sera vraiment confus.

Si vous devez présenter le plan aux ministères et/ou aux autorités, faites-le plutôt avant l'approbation finale du comité de gestion (modèle ONG d'une réserve de biosphère). La date de lancement du plan de gestion doit être clairement annoncée à tous les partenaires (par exemple par un communiqué de presse à l'issue d'une réunion) ; elle ne doit pas correspondre à la date d'un tampon apposé dans un quelconque bureau d'une capitale.

Comment organiser un atelier condensé de planification interactif

Une audition publique ou une consultation (voir Chapitre 4.2) est un dialogue oral avec des dizaines, voire des centaines de personnes. Vous pouvez avoir recours à cette forme de dialogue durant la *première étape* ainsi que durant la *deuxième* et/ou la *quatrième étape*.

Pour élaborer une structure détaillée des objectifs et des liens de causalité, travaillez en petits groupes

Un atelier de planification organisé durant la *troisième étape*, afin de formuler des sous-objectifs, des indicateurs ou des liens causaux entre des projets prioritaires et des objectifs, doit être d'une nature différente et reposer sur une approche plus personnalisée, avec des supports écrits (ordinateur, tableau de conférence ou tableau noir). Lors de cette étape, vous devez travailler en petits groupes, par exemple avec 15 à 30 participants particulièrement actifs lors d'une audition publique, ainsi que des décideurs et des experts. Un atelier de planification technique et interactif ne peut pas se dérouler sur une seule journée ; en fonction de la taille de la réserve de biosphère, il peut durer jusqu'à une semaine. Quand vous en avez la possibilité, adressez-vous à un consultant technique et/ou un médiateur qui a de l'expérience dans ce type de planification.

Exemple d'atelier de planification condensé

Nous donnons ci-après un exemple de programme pour un atelier très condensé de quatre jours pour une situation dans laquelle le temps et les fonds sont limités ; il s'agit donc d'un atelier en petit groupe qui regroupe les étapes 2, 3 et 4 ; il peut même prendre des décisions qui, dans un processus plus long, reviendraient au groupe de pilotage. Cet atelier de 4 jours aurait les missions suivantes :

- récapituler les intérêts, problèmes, solutions et opportunités identifiés lors de l'audition publique ;
- regrouper et hiérarchiser les problèmes et, le cas échéant, les localiser sur une carte ;

- prévoir et formuler des scénarios ;
- formuler une vision, des sous-objectifs, des indicateurs et des liens causaux ;
- récapituler des idées de projet recueillies lors de l'audition publique ;
- regrouper des idées de projet et les classer par priorité.

Toutefois, pour garantir une participation élargie, l'étape 1 et la première partie de l'étape 4 doivent prendre la forme d'une de plusieurs audition(s) publique(s) pour recueillir les intérêts et les problèmes des communautés et des parties prenantes ainsi que des propositions de solution.

a) Récapituler les intérêts, les problèmes et les opportunités (1/4 de journée)

Pourquoi ?

Peut-être parce que l'audition publique remonte déjà à quelque temps ou que tout le monde n'y a pas participé ; présenter tous les résultats de l'audition publique permet de mettre tous les participants au même niveau d'information.

Quel résultat ?

Liste complétée des intérêts, problèmes et opportunités présentés par les parties prenantes et les communautés lors de l'audition publique.

Comment faire ?

Le médiateur présente le rapport de l'audition publique comme base des débats à venir. Essayez d'identifier les lacunes; les participants à l'atelier peuvent ajouter à cette liste des intérêts et des problèmes non mentionnés lors de l'audition uniquement si c'est nécessaire. Formulez et présentez chaque problème séparément, par ex. un problème par fiche, comme « Le braconnage dans l'aire centrale ». Éclaircissez le sens de chaque problème ou notion. Décidez ensemble de mettre de côté les problèmes qui n'ont clairement aucun lien avec la réserve de biosphère. Le nombre de problèmes à recueillir est illimité.

b) Regrouper et hiérarchiser les problèmes (1 journée)

Pourquoi ?

Le regroupement et la classification sont utiles pour mieux analyser les problèmes mais aussi pour formuler une vision.

Quel résultat ?

Liste de problèmes, avec leurs relations causales, avec éventuellement une visualisation sur une carte

Comment faire ?

- Les participants à l'atelier cherchent ensemble un nombre limité de « groupes thématiques » (15 semble trop, mais il ne peut y en avoir que 5 ; la logique de regroupement ne peut, ni ne doit être donnée à l'avance, elle dépend de chaque réserve de biosphère). Par exemple, vous pouvez regrouper le problème du « braconnage » avec « culture sur brûlis » et « érosion » sous le thème « Réduire la pression sur les ressources naturelles » – mais vous pouvez aussi regrouper « braconnage » avec « absence de base juridique » et « absence d'institutions communautaires » sous le thème « Améliorer la gouvernance ». L'identification des groupes thématiques est un processus itératif durant lequel les participants à l'atelier commencent par un premier regroupement qui sera affiné par la suite.
- Cela implique généralement une analyse approfondie des différents aspects – pourquoi est-ce un « problème » ou un « intérêt » ? Le « braconnage » doit-il être abordé sous l'angle d'un phénomène ou de sa prévention ? Essayez de consigner les échanges, particulièrement les arguments sur les liens causaux entre les différents problèmes. Essayez de procéder au regroupement selon différentes perspectives : la « perte de traditions locales » est-elle une question de nostalgie sans importance ou la cause principale de l'érosion en agriculture ?
- Si c'est pertinent, schématisez le réseau d'interconnexions causales entre les questions : cause et effet, phénomène et origine du problème, facteur de changement, solution proposée etc. Si vous représentez les causes et les effets, faites-le de façon cohérente, en indiquant les causes au sommet de la visualisation (ou à gauche) et les effets en bas (ou à droite) et indiquez aussi les réseaux causaux ; les problèmes comme la « pauvreté », le « changement climatique » ou la « corruption » ont des liens causaux avec de nombreux autres problèmes. Analysez de nouveau le tableau entier avec l'ensemble des participants.
- Les problèmes n'ont pas tous la même importance et/ou urgence. Les problèmes ne peuvent pas tous être résolus au niveau local. Les problèmes ne peuvent pas tous non plus être résolus immédiatement. Les participants doivent s'accorder sur certaines priorités pour pouvoir passer à l'étape suivante. Distribuez à chaque participant une carte allant de 2 à 4 et demandez-leur d'identifier les problèmes prioritaires.
- Essayez de vous concentrer sur des problèmes auxquels il est possible de remédier, notamment au niveau local. Si vous ne voyez pas de solution au premier abord, ce n'est pas grave, n'éliminez pas ces problèmes.
- Si la plupart des problèmes ou des intérêts ne concernent qu'une partie de la réserve de biosphère, essayez de les localiser sur une carte (veillez à ce que tous les participants comprennent les principaux éléments de la carte et sachent retrouver leur propre habitation et les points de repère principaux). Utilisez différentes couleurs pour les questions, leurs causes et les solutions proposées. Une carte peut parfois permettre une meilleure analyse ; mais une carte empêche parfois de bien comprendre les rapports de causalité. Une carte peut permettre d'associer les rôles et responsabilités aux solutions proposées (conseil municipal, administrations provinciales etc.)
- Quand une première visualisation des liens causaux et/ou une carte sont prêtes, classez par priorité les groupes thématiques et les problèmes individuels. N'utilisez pas de classement absolu : indiquez des priorités « élevée », « moyenne » et « basse » et/ou « urgente » et « long terme ». Le nombre de priorités élevées ne doit pas être trop

grand (jusqu'à 5 par exemple). Mettez-vous d'accord sur les critères communs qui servent à établir les priorités. Les « priorités élevées » doivent concerner des problèmes et des groupes thématiques pour lesquels il est possible de trouver des solutions, notamment au niveau local. Il ne sert à rien de définir comme prioritaires des problèmes que personne dans la réserve de biosphère ne peut résoudre. Les priorités doivent aussi concerner les problèmes qui nécessitent des efforts collectifs ; les problèmes qui peuvent être résolus par un membre de la réserve de biosphère en un mois ne doivent pas être qualifiés de priorités.

c) Prévoir et formuler des scénarios (1/2-1 journée)

Pourquoi ?

Les problèmes et intérêts concernent l'avenir à court et moyen terme. Ils donnent aussi une indication de ce qui doit être fait à long terme. Mais en même temps, certains problèmes peuvent apparaître dans quelques années (par ex. libéralisation du commerce mondial et évolution des prix des matières premières) et il est impossible de les prévoir à partir des intérêts et problèmes actuels et immédiats. C'est pourquoi vous devez utiliser des scénarios et des analyses de vulnérabilité (voir ci-dessus).

Quel résultat ?

Une image plus complète de l'avenir à long terme ; une liste adaptée et complétée de priorités regroupées avec leurs liens causaux ; des éléments additionnels comme les menaces extérieures, les facteurs de changement et les vulnérabilités.

Comment faire ?

En fonction du temps et des ressources financières disponibles, invitez un scientifique ou un consultant extérieur qui a de l'expérience en analyse de vulnérabilité et en techniques de prévision.

d) Formuler une vision, des sous-objectifs et des indicateurs (1 journée)

Pourquoi ?

Sans objectif ou vision à long terme qui fasse consensus, les problèmes, les projets et les solutions n'ont pas d'orientation cohérente et les ressources limitées sont alors utilisées à mauvais escient.

Quel résultat ?

Par exemple, une petite synthèse (1 à 10 phrases) et/ou des visions plus spécifiques pour chaque groupe thématique (quelques phrases, 1 page maximum).

Comment faire ?

- Partez des groupes thématiques prioritaires et reformulez les intérêts et les problèmes actuels comme s'ils étaient déjà résolus. Il s'agit d'énoncer les objectifs à atteindre. Par exemple : « Notre gouvernance sera efficace (et mettra un terme aux pratiques nuisibles comme le braconnage) ».
- Reprenez l'ensemble de ces objectifs déclarés : lesquels sont importants, lesquels sont compréhensibles par tous, lesquels constituent une inspiration, lesquels incitent à agir ? Essayez de formuler un objectif encore plus global ou une vision à long terme qui englobe tous les objectifs individuels – cela peut fonctionner ou pas.
- Choisissez les objectifs thématiques qui semblent les plus appropriés pour former une structure d'objectifs à long terme et détaillez-les en sous-objectifs (échéance de 3, 5 ou 7 ans) plus concrets. Associez-y si possible des indicateurs de succès (nombre d'animaux victimes du braconnage chaque année) avec des critères de références. Veillez à ce que vos sous-objectifs soient formulés de sorte que leur réalisation permette celle des objectifs principaux. Ce travail peut se faire en petits groupes.

e) Récapituler les idées de projet recueillies lors de l'audition publique (1/4 journée)

Pourquoi ?

Peut-être parce que l'audition publique remonte déjà à quelque temps ou que tout le monde n'y a pas participé ; présenter tous les résultats de l'audition publique permet de mettre tous les participants au même niveau d'information.

Quel résultat ?

Liste complétée d'idées de projet présentées par les parties prenantes et les communautés lors de l'audition publique.

Comment faire ?

Un questionnaire doit présenter le rapport de l'audition publique comme base des débats à venir. Ajoutez-y toutes les solutions proposées durant l'atelier et identifiez les lacunes. Formulez et présentez chaque idée de projet séparément, par exemple une idée par fiche. Clarifiez le sens de chaque idée. Décidez ensemble de mettre de côté les problèmes qui n'ont clairement aucun lien avec la réserve de biosphère. Le nombre de problèmes à recueillir est illimité.

f) Regrouper les idées de projet et les classer par priorité (1/2 journée)

Pourquoi ?

Les ressources doivent être concentrées sur les idées de projet qui permettent d'atteindre les objectifs prioritaires, qui sont économiques, qui contribuent à résoudre les problèmes prioritaires et qui peuvent contribuer efficacement à trouver une solution.

Quel résultat ?

Liste d'idées de projet, avec leurs relations causales avec les objectifs et les problèmes, éventuellement visualisation sur une carte.

Comment faire ?

- Associez les idées de projet aux groupes de problèmes et/ou d'objectifs précédemment définis. Décidez ensemble

des critères de priorité pertinents (objectif prioritaire, problème prioritaire, aptitude à contribuer à une solution, coût, adhésion politique...).

- Vous pouvez organiser les idées de projet dans un schéma dont les colonnes sont les critères de priorité et les lignes sont les objectifs prioritaires et/ou les groupes de problèmes prioritaires.
- Complétez-le en organisant une nouvelle session de réflexion. Publiez les résultats dans un format clair. Veillez à ce que le processus soit transparent. Présentez les résultats lors de réunions d'information et de consultations.

Limites de la participation, contraintes de gestion

Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises : tous les problèmes d'une réserve de biosphère ne nécessitent pas forcément la participation. Certaines décisions doivent être prises rapidement (même si l'urgence est souvent utilisée comme prétexte pour éviter la consultation). Certaines décisions sont inévitables car elles relèvent d'un processus démocratique légitime au niveau national et doivent être mises en œuvre. Associer les communautés à chaque décision entraîne aussi une lassitude et une perte d'intérêt pour la participation au sein des communautés ; par ailleurs, cela soulève la question de l'utilité d'une équipe de gestion. La participation doit être « optimale » et non « maximale ». Il n'est pas non plus nécessaire de discuter de chaque argument et de chaque détail ; cependant, pour presque toutes les autorités, le problème n'est pas l'exagération de transparence mais bien son absence.

Participation
« optimale » non
« maximale »

Il existe aussi de multiples « problèmes » et « contraintes » qui font que la participation n'a pas lieu où elle le devrait. Certaines contraintes sont réelles et insurmontables. D'autres problèmes servent uniquement de prétextes. D'autres problèmes résultent du manque de participation et d'un réel engagement de la communauté par le passé.

Certaines contraintes
ne sont en fait que des
prétextes

La gestion fait généralement face aux contraintes suivantes :

- manque de ressources financières ;
- manque de personnel et de temps ;
- manque de soutien politique de la part des ministères, d'instruments juridiques etc. ;
- objectif et vision insuffisamment clairs.

Le manque de ressources financières est probablement l'obstacle le plus concret à la participation. Certaines formes de participation ont beau être très accessibles, s'il vous manque 5 dollars, vous ne pouvez pas prendre le bus pour vous déplacer. Si vous n'avez que quelques centaines de dollars, vous ne pouvez pas organiser les événements participatifs nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion. Mais soyez honnêtes : le budget nécessaire est-il vraiment absent ? Pouvez-vous modifier le budget ? Pouvez-vous soumettre une proposition de projet à votre ministère ou à un partenaire extérieur ? Avez-vous bien considéré tous les bailleurs de fonds potentiels ?

Si vous manquez de temps et de personnel, souvenez-vous que votre rôle est de trouver des solutions aux problèmes. Souvent, il vaut mieux investir du temps pour trouver la meilleure solution plutôt que d'appliquer une solution moins efficace sur laquelle il faudra revenir plus tard. La participation aide à trouver la meilleure solution car elle sera soutenue par les parties prenantes concernées.

Si vous manquez de soutien politique, ne présentez pas la participation comme un élément qui s'oppose aux décisions du gouvernement. Dans un système d'autorité publique, le gouvernement doit prendre la décision finale même si la participation contribue à trouver des solutions viables et légitimes ; ces solutions renforcent le prestige du gouvernement.

S'il vous manque un objectif et une vision : votre rôle est de servir les communautés et la conservation des écosystèmes. Concilier ces deux intérêts permet d'obtenir de bons compromis et de bonnes solutions ; une réelle vision ne peut naître que par le dialogue.

Il existe de nombreuses autres barrières communes [[JACKSON]] à la coopération efficace avec les communautés locales, qui sont facilement surmontables *précisément grâce au dialogue et à l'interaction* :

Autres barrières
typiques

- fausses idées sur ce qu'est vraiment une réserve de biosphère, manque d'intérêt dans la désignation de la réserve de biosphère et fausses idées sur ce qu'est le « développement durable » ;
- malentendus dus à des différences de vocabulaire et de terminologie utilisés par chaque groupe de parties prenantes ;
- conséquences invisibles de conflits passés et d'attitudes qui expliquent le refus de certains groupes de coopérer ;
- absence d'une culture de planification à long terme ;
- processus décisionnels trop axés sur les autorités et méfiance naturelle envers le gouvernement ;
- manque de continuité dans la gouvernance et recours trop fréquent aux bénévoles qui entravent la confiance entre la réserve de biosphère et la communauté.



Students performing an environmental theatre play in Mare aux hippopotames biosphere reserve, Burkina Faso, Photo: Thomas Schaaf

4.5 L'éducation et les relations publiques comme formes de participation de la communauté

Qu'est-ce que l'éducation environnementale ?

L'éducation environnementale doit avoir le résultat suivant : enfants, jeunes et adultes doivent comprendre comment les écosystèmes et l'environnement fonctionnent ; et surtout, ils doivent adapter leur comportement de façon à minimiser l'impact négatif sur l'environnement. L'éducation environnementale ne se limite pas au système scolaire ; les aires protégées et les réserves de biosphère sont des lieux qui se prêtent idéalement à l'éducation environnementale. L'éducation environnementale ne se limite pas non plus à des supports comme des livres ou des brochures ; l'éducation en plein air et basée sur des expériences pratiques est une forme idéale d'éducation environnementale.

Connaissances, motivation, attitudes, savoir-faire

L'éducation environnementale comprend une composante de transmission des connaissances : sur les différentes espèces animales et végétales, sur les écosystèmes entiers et les menaces qui pèsent sur eux, sur les problèmes mondiaux comme la perte de biodiversité, la pénurie d'eau, le changement climatique et sur le rôle de l'être humain dans l'émergence de ces problèmes et dans la lutte contre ces problèmes. Outre la transmission de connaissances, l'éducation environnementale doit contribuer à forger la motivation, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour prendre de meilleures décisions et des mesures plus responsables afin de réduire l'impact négatif de l'être humain sur l'environnement. Depuis la fin des années 1960, l'UNESCO et le PNUE ont organisé quatre conférences mondiales sur l'éducation environnementale en 1977, 1987, 1997 et 2007. L'éducation environnementale est clairement une priorité pour l'Afrique, même si le contexte, le contenu et les méthodes ne seront pas les mêmes que ceux d'autres continents. Mais le défi est le même : rapprocher les jeunes de la nature et des enjeux liés à l'environnement même si la « nature » ne fait pas partie de leurs priorités au quotidien. Nulle part dans le monde, une matière intitulée « nature » n'est enseignée à l'école - l'éducation environnementale doit toujours être intégrée à d'autres matières, comme les mathématiques ou le français. Pour le matériel sur l'éducation environnementale cf. par exemple PACE Project (www.paceproject.net/pace-packs) ou ECO schools (www.eco-schools.org) ou boîte à outils de CBD [[HESSELINK]].

Qu'est-ce que l'éducation au service du développement durable ?

L'éducation au service du développement durable (EDD) englobe l'éducation environnementale mais constitue une approche plus globale qui dépasse l'aspect environnemental. Le principal objectif de l'EDD est de permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de devenir des citoyens du monde, critiques des pratiques non durables, et de leur donner la possibilité de contribuer de façon responsable à créer un avenir plus durable. L'EDD « regroupe de multiples formes d'éducation existantes et de nouvelles formes encore à créer. L'EDD promeut les efforts pour repenser les programmes et les systèmes éducatifs (méthodes et contenus) qui sous-tendent actuellement des sociétés non durables » (référence UNESCO). Par rapport à une éducation environnementale moderne de qualité, l'EDD élargit le champ d'action à d'autres

disciplines comme la géographie, l'enseignement de l'économie, l'éducation à la santé etc. – mais aussi à l'apprentissage informel. Au lieu de se concentrer sur l'environnement, l'EDD attire l'attention sur nos attitudes, notre action et notre inaction qui nuisent à l'environnement. L'EDD met en avant des thèmes sociaux et économiques (comme la pauvreté ou le commerce mondial), favorise l'apprentissage tout au long de la vie et promeut l'adaptation culturelle aux besoins et conditions locaux.

L'UNESCO a organisé une décennie sur l'EDD de 2005 à 2014. A partir de 2015, l'UNESCO organisera un programme d'action mondial sur l'EDD. En 2009, une première conférence mondiale sur l'EDD a eu lieu à Bonn (Allemagne) qui prévoyait un atelier sur les réserves de biosphère et l'EDD ; la dernière conférence a eu lieu à Nagoya (Japon) en 2014.

L'éducation dans les réserves de biosphère

L'éducation est une mission irremplaçable des réserves de biosphère. Depuis de nombreuses années déjà, l'UNESCO utilise l'expression « lieux d'apprentissage du développement durable » pour qualifier les réserves de biosphère. Elles peuvent montrer de façon idéale les impacts de l'activité économique humaine et des modes de vie sur l'environnement. L'objectif est de promouvoir un comportement compatible avec l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans une perspective d'EDD, l'activité de l'individu est placée dans le contexte des valeurs culturelles et sociales de la société et de l'économie.

L'éducation est une des missions des réserves de biosphère

Les réserves de biosphère doivent proposer une éducation environnementale et une EDD à :

- ses habitants, notamment les enfants et les jeunes et
- ses visiteurs, notamment les touristes.

Cela ne veut pas pour autant dire que les gestionnaires des réserves de biosphère doivent être des « enseignants » au sens d'une institution éducative formelle. Les responsables de la gestion d'une réserve de biosphère doivent de fait avoir des compétences en matière d'enseignement, pour mener des excursions et des sessions d'information et pour travailler avec les jeunes publics ; en fonction de la réserve de biosphère, entre 10% et 50% du personnel doit travailler sur l'éducation au sens large. Mais la principale mission d'une réserve de biosphère en termes d'éducation est de catalyser les activités éducatives des partenaires, en utilisant et en améliorant l'infrastructure, les cours et les systèmes existants. Cela s'applique également à la coopération avec les enseignants et les professionnels de l'éducation afin de définir des approches et des supports professionnels d'un point de vue didactique. Quand les gestionnaires de réserve de biosphère travaillent eux-mêmes activement avec des groupes de jeunes et des adultes, ils doivent procéder avec rigueur à l'évaluation de leurs activités éducatives ; trop souvent, le succès de l'éducation est simplement revendiqué et non mesuré.

Lieux d'apprentissage pour le développement durable

Catalyseurs pour une éducation de qualité

Les réserves de biosphère devraient envisager l'éducation environnementale et l'EDD d'au moins cinq manières différentes [[UNESCO2009]] :

Cinq façons d'envisager l'éducation

- l'éducation comme offre de « programmes formels » **prédéfinis, formatés**, c'est-à-dire des formats prédéfinis pour transmettre les connaissances, sensibiliser et développer des attitudes et des savoir-faire. Il peut s'agir de visites rendues par les gestionnaires de réserve de biosphère aux écoles, de visites scolaires, d'itinéraires touristiques, d'expositions dans des centres d'accueil de visiteurs etc. Certains formats sont créés pour répondre à une demande extérieure (par ex. par des agences de voyage ou des écoles), certains formats sont créés de façon proactive par des gestionnaires de réserve de biosphère ;
- **l'éducation comme un ensemble de processus d'apprentissage dynamiques**, axés sur les besoins, pour lesquels les formats ne sont pas prédéfinis mais sont adaptés aux besoins éducatifs du groupe cible (enfants, jeunes, touristes etc.). Ces processus d'apprentissage plus dynamiques nécessitent souvent plusieurs jours, semaines ou mois. L'organisation de ce type de processus d'apprentissage nécessite une grande expérience et expertise ; les éducateurs ou les gestionnaires de réserve de biosphère servent parfois uniquement à organiser et non à transmettre les connaissances – il y a eu d'excellents exemples d'apprentissage intergénérationnel entre les anciens et les enfants ;
- l'éducation comme **processus d'apprentissage informel adressé aux principales parties prenantes** d'une réserve de biosphère, y compris l'administration publique et les élus, sur l'importance du développement durable ;
- l'éducation comme **apprentissage mutuel continu** dans lequel les gestionnaires de réserve de biosphère eux-mêmes ont un rôle d'apprenant. Ce type d'approche ouverte et participative illustre au mieux l'expression « lieux d'apprentissage du développement durable » – intégrer la participation, la recherche, la mise en œuvre et le suivi pour former un processus de recherche conjoint sur le développement durable. Les gestionnaires de réserve de biosphère sauront davantage ce que signifie « développement non durable » dans leur région que « développement durable » (voir Chapitre 2). Ce qui signifie le développement durable doit devenir une évidence grâce à un processus dans lequel tous vivent et travaillent ensemble de façon consciente.
- l'éducation comme apprentissage très personnel à partir de l'échange de pratiques, de méthodes et de connaissances avec **le Réseau mondial des réserves de biosphère**, y compris par des partenariats.

Trois objectifs de l'éducation dans les réserves de biosphère

Objectifs de l'éducation dans les réserves de biosphère [[KRUSE2013]] :

- faire comprendre ce qu'est une réserve de biosphère, son environnement naturel et culturel et ses particularités locales (paysage, histoire humaine et naturelle, eau, flore, faune, patrimoine culturel, pratiques culturelles modernes, méthodes de culture, liens économiques et sociaux, interconnexions avec le pays et le monde etc.) ;
- créer une identification, une sensibilité, des valeurs et un respect, en particulier par rapport à la valeur des écosystèmes et de leurs services pour la survie de l'espèce humaine ;
- identifier les modes de vie et de travail non durables et ouvrir la voie à des modes d'action différents sur l'exemple de la réserve de biosphère, c'est-à-dire pour une région particulière. Cela nécessite des savoir-faire, une motivation et des attitudes particulières et favorise un mode de pensée innovant et tourné vers l'avenir, plus à même de faire face aux incertitudes.

Surveillez votre propre attitude mais ne soyez pas prescriptif

Une réserve de biosphère peut servir d'exemple pour présenter des problèmes et des solutions liés au développement durable dans toute leur complexité. Une approche possible est d'étudier le comportement et les modes de vie des participants au processus éducatif afin d'évaluer leur durabilité d'un point de vue environnemental (ex. empreinte écologique) mais aussi économique, social et culturel. Ces évaluations peuvent donner naissance à des idées communes sur la façon de changer les comportements et les modes de vie ; ce processus ne doit être en aucun cas normatif ou réprobatoire. Un dialogue peut engendrer des options alternatives en termes de motivation et d'engagement ; il ne doit pas aboutir à des prescriptions normatives sur le comportement à adopter. Les processus éducatifs sur les changements comportementaux qui reposent sur la liberté engendrent une plus grande ouverture pour mener un dialogue sur les questions environnementales et envisager de devenir un partenaire de la diffusion du message et des connaissances acquises. Les meilleurs enseignants qui sont en mesure d'apprendre aux parents à économiser l'eau sont des enfants qui ont compris la valeur de l'eau.

Travailler avec des groupes de jeunes et des écoles

Un groupe cible évident en cas des ressources limitées

En principe, *tous les habitants et les visiteurs* d'une réserve de biosphère devraient être associés à l'apprentissage. En ce qui concerne les offres éducatives formelles et leurs groupes-cibles, un gestionnaire de réserve de biosphère doit généralement établir des priorités à cause des moyens disponibles limités. Dans la mesure où les enfants et les jeunes sont aussi habitués à être les « récepteurs de l'éducation », on peut les considérer comme *un groupe cible prioritaire* – pour les programmes d'éducation formels. Essayez de vous adresser aux adultes d'abord grâce à des méthodes d'apprentissage informel. En termes de groupes d'âge, considérez que le jeune public va de la maternelle à l'université.

Exemples d'offres pour les enfants et les jeunes

Exemples d'offres pour les enfants et les jeunes :

- **visites ponctuelles des gestionnaires de réserve de biosphère aux écoles** (dans la réserve de biosphère ou dans les environs) afin de présenter des connaissances sur la réserve de biosphère ou un contenu éducatif sur l'environnement. Ce type de visites ponctuelles n'est généralement pas très efficace car il ne crée pas de réelle interaction, ni de participation ; cependant, il peut être utile pour préparer une interaction et une mise en réseau plus avancées ;
- **visites ponctuelles d'écoles ou de groupes de jeunes** dans un site particulier d'une réserve de biosphère, guidées par un gestionnaire ou un gardien afin d'acquérir des expériences ou des connaissances directement sur le terrain. Généralement, le contenu de ces visites relève uniquement de l'éducation environnementale. Les enfants ressentent souvent ce type de visites comme des « aventures de groupe », il ne faut pas surestimer leur valeur du point de vue de l'apprentissage du développement durable ; ces visites peuvent être le début d'une interaction plus intensive ;
- **concours pour les écoliers** (voir Chapitre 4.1) ;
- sessions d'informations et formations **pour les enseignants comme « multiplicateurs »** ;
- **projets à long terme avec des groupes locaux d'enfants**. Un projet réalisé dans une réserve de biosphère allemande permet aux enfants (à partir de 8 ans) d'acquérir des connaissances sur leurs aliments, sur leur production, sur l'impact environnemental de cette production (au niveau local et mondial) et sur la valeur nutritionnelle des aliments ; ce projet associe également les familles pour mettre en avant la valeur sociale de la préparation et du partage des repas. Un autre projet allemand associe les enfants au processus décisionnel au niveau municipal, notamment au moyen de jeux de rôles [[KRUSE2007]] ;
- travail avec des groupes de jeunes en visite pendant une semaine au plus. Autres exemples : l'« école de biosphère » dans la réserve de biosphère suisse d'Entlebuch ou le « Rhöniversum », pensionnat public établi de façon provisoire dans la réserve de biosphère allemande de la Rhön, qui offre des visites d'une semaine pour les petits citadins afin qu'ils découvrent des métiers traditionnels.

Soyez concret et intéressant

Quand vous travaillez avec un jeune public, ne présentez pas tous les détails administratifs et « ennuyeux » de la réserve de biosphère (zonage, fonctions, aspect juridique, Nations Unies) ; n'utilisez pas non plus tous les concepts abstraits présentés dans ce Guide (biodiversité, services écosystémiques etc.). Concentrez-vous sur les éléments compréhensibles à leur âge et sur ce qui illustre ces concepts. Racontez des histoires. **Soyez vivant. Soyez simple. Soyez intéressant.**

Le contenu des supports doit être professionnel en termes de pédagogie

Il en va de même pour les supports pédagogiques qui doivent éviter les définitions et les concepts abstraits comme les cartes de zonage etc. Veillez à préparer des modules d'apprentissage (pour les écoles et/ou universités) adaptés à la catégorie d'âge ciblée et aux programmes pédagogiques généraux ; faites-le de préférence avec les enseignants.

Outre les supports imprimés, les outils électroniques peuvent être utiles, en fonction de l'accès à Internet. Quand il est disponible, Internet présente l'énorme avantage de relier les ressources locales aux ressources mondiales, souvent déjà prêtes à être utilisées, et permet aussi de communiquer avec d'autres groupes du même âge, par exemple des écoles d'autres réserves de biosphère. Les supports pédagogiques doivent être professionnels en termes didactiques, pas forcément en termes de présentation ; les supports préparés soi-même (vidéo, audio, Internet) peuvent donc aussi être utiles.

Trop souvent, les gestionnaires de réserve de biosphère n'emmènent les groupes d'enfants et de jeunes que dans l'aire centrale, en raison de sa valeur élevée en termes de biodiversité. Certes, l'aire centrale est importante pour communiquer certains messages : ce qu'est la biodiversité, pourquoi elle est nécessaire, comment fonctionne un écosystème etc. Mais comme nous l'avons expliqué, cela ne représente qu'une partie du message du développement durable. Afin de communiquer le message dans son intégralité, il faut aussi emmener les groupes dans la zone tampon ou dans l'aire de transition.

L'éducation peut se faire partout dans la réserve de biosphère

Il existe une règle générale : les gestionnaires doivent présenter l'ensemble de la réserve de biosphère et tous les aspects du développement durable – mais pas tout en même temps, naturellement. Les contenus et les méthodes doivent être choisis en fonction :

Soyez sélectif et concentrez-vous sur les intérêts du public

- du temps disponible (si vous n'avez que quelques heures ou même moins, choisissez un format prédéfini ; si vous avez plus de temps, combinez les formats et accordez une place aux processus interactifs) ;
- du groupe cible (âge, connaissances préalables, langue, besoins spécifiques) ;
- de la taille du groupe ;
- de l'objectif éducatif : est-il imposé (par ex. parce qu'un groupe d'étudiants visite la réserve de biosphère dans le cadre d'un thème particulier) ou peut-il être défini par le gestionnaire.

Notez que ce n'est pas parce que vous offrez des programmes d'EDD intéressants pour la jeunesse que vous obtiendrez immédiatement une forte demande de la part des écoles. Dans presque tous les pays, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la coopération entre le système éducatif formel et les réserves de biosphère.

Un guide complet récent intitulé «impliquer les jeunes dans la conservation et de l'éducation : Une boîte à outils pour les groupes de soutien du site» fournit des conseils pratiques sur la façon de faire des visites de terrain ou faire des jeux avec les jeunes [[BIRDLIFE2014]]. UNESCO en 2013 a publié un vaste ouvrage de référence pour les éducateurs en Europe du Sud-Est et de la Méditerranée, qui peut aussi bien être utilisé en Afrique Sous-Saharienne [[UNESCO2013]].

Interventions pédagogiques pour les adultes

Les habitants (permanents, saisonniers et occasionnels) et les visiteurs adultes de la réserve de biosphère doivent aussi apprendre à connaître leur environnement et savoir ce qui le rend spécial. Comme nous l'avons indiqué, il n'est pas facile de s'adresser aux adultes, pour plusieurs raisons :

Pourquoi l'éducation des adultes est plus difficile

- ils ne sont plus habitués à « recevoir » un savoir ;
- ils ont peu de temps libre ;
- étant donné les ressources limitées des gestionnaires de réserve de biosphère, les publics jeunes sont généralement prioritaires sur les adultes.

L'« éducation » des adultes doit donc passer par autre chose que par des « programmes d'apprentissage formels ». Nous avons déjà mentionné le fait que les processus d'apprentissage informels sont aussi importants que l'éducation formelle dans les réserves de biosphère. Mais il est tout de même possible de soumettre des « programmes éducatifs formels » aux adultes (pour répondre à une demande ou dans une démarche proactive de votre part) sous forme de sessions d'information:

Lorsque vous pourriez obtenir un bon accès aux adultes

- dans le cadre d'un rassemblement de la communauté, par exemple après une cérémonie religieuse (ex. Thanksgiving) ;
- dans le cadre d'un rassemblement professionnel, par ex. d'une association de fermiers ;
- dans le cadre d'un des nombreux « événements participatifs » décrits dans ce Guide.

Par conséquent, ne pas « éduquer » les adultes, mais interagir avec eux dans un processus d'apprentissage mutuel dans lequel vous en tant que gestionnaire pourrez apprendre d'eux - et essayer de leur donner les moyens.

Ne récitez pas

Étude de cas : Radio communautaire de la réserve de biosphère de Songor, le Ghana

Dans la réserve de biosphère de Songor à l'ouest d'Accra, la radio Ada est la première radio communautaire ghanéenne ; elle émet depuis 1998. Elle couvre un rayon de soixante kilomètres, soit environ 600 000 habitants. Elle diffuse des émissions dix-sept heures par jour en dangme, la langue des Adangmés. Cette radio communautaire travaille étroitement avec les gestionnaires de la réserve de biosphère et diffuse leurs messages les plus importants.



Promouvoir les bonnes pratiques dans l'apprentissage informel

De la même façon que pour le jeune public, ne faites pas de cours et n'utilisez pas les expressions administratives et abstraites de ce Guide. Là aussi, concentrez-vous sur ce qui est compréhensible et ce qui vous permet d'illustrer vos concepts. Racontez des histoires. Soyez vivant. Soyez simple. Soyez intéressant.

Des cours de formation spécifique

En ce qui concerne l'apprentissage informel, essayez de travailler avec des groupes professionnels concernés afin de promouvoir les pratiques compatibles avec la réserve de biosphère, par exemple des fermiers, exploitants forestiers, professionnels du tourisme, pêcheurs etc. Vous pouvez par exemple être invité en tant que conseiller pour indiquer quelles mesures permettent d'améliorer la résistance des cultures à la sécheresse dans l'agriculture locale : ne profitez pas de cette invitation pour présenter le concept abstrait de réserve de biosphère et la théorie du changement climatique ; aidez plutôt les fermiers à mieux comprendre les liens causaux et surtout, aidez-les à trouver des solutions – leurs propres solutions.

Essayez d'offrir des formations et/ou sessions d'information spécifiques pour les différents groupes cibles, par exemple, pour les fermiers, des thèmes spéciaux comme la culture de plantes pour la production énergétique, les nouvelles technologies de récolte etc. S'il y a des instituts de formation, comme des écoles de formation rurale, essayez de coopérer avec eux pour qu'ils deviennent des « multiplicateurs » de votre message.

Comment « éduquer » les parties prenantes

L'« éducation » sur l'importance du développement durable doit également s'adresser aux parties prenantes, y compris l'administration publique et les élus. Naturellement, il y a peu de chances que les élus participent à l'une de vos séances de formation formelle. Il ne faut utiliser les discussions et les négociations avec les parties prenantes pour leur « faire un cours ». Utilisez plutôt de façon active et prenez toute discussion et négociation comme l'occasion d'apprendre mutuellement quelque chose. Prenons un exemple : négociations avec le président de l'association des pêcheurs. Vous pouvez apprendre beaucoup de choses : quels poissons se vendent bien sur le marché et pourquoi, quelle est leur période de migration en amont de la rivière, quel prédateur représente un problème pour les pêcheurs. Le président peut lui apprendre des choses sur les équilibres écologiques et la surpêche, les nouvelles lois nationales etc. Même si une négociation reste une occasion de maximiser ses avantages pour chaque partie, travailler ensemble pour comprendre les intérêts de l'autre et trouver des solutions créatives et justes peut aussi permettre de mieux comprendre le cadre général : le développement durable.

Relations publiques

Dans quelle mesure les relations publiques font partie de l'« éducation » ?

Un gestionnaire de réserve de biosphère doit aussi travailler avec les médias, la presse et les autres partenaires au niveau des « relations publiques » pour mieux faire connaître la réserve de biosphère et son concept. L'objectif est d'« éduquer » mais pas de dispenser un cours – les médias généraux ne sont pas faits pour expliquer en détail le concept complexe d'une réserve de biosphère. La coopération avec les médias est donc une activité et une forme de communication qui nécessitent des compétences spécifiques.

Tout le monde connaît l'importance des médias. Mais on ne sait pas toujours comment définir les médias, comment travailler avec eux et ce que l'on peut attendre de cette collaboration.

Pourquoi entretenir les relations publiques

Il faut faire une distinction entre :

- les journaux et radios locaux situés dans la réserve de biosphère ou dans une ville voisine ;
- les journaux, les radios, les télévisions et les agences de presse basés dans la capitale nationale ou dans une capitale de région ;
- les médias internationaux, via des correspondants présents dans votre pays ou en missions spéciales
- les médias basés sur Internet (sites des médias traditionnels, médias présents uniquement sur Internet, réseaux sociaux, « journalistes-citoyens » etc.) ;
- les journalistes qui recherchent les « scoops » et les journalistes d'investigation, y compris ceux qui travaillent sur des livres.

Différenciez les différentes formes de média

Les médias (surtout locaux et nationaux) sont importants pour vous adresser à vos communautés locales et aux parties prenantes et préciser l'objectif de la réserve de biosphère, lutter contre les préjugés et les idées fausses, susciter l'intérêt sur les activités menées, inciter à la participation, indiquer clairement les avantages et établir la confiance. Les populations locales peuvent être aussi intéressées par les possibilités d'emploi. Au niveau national, les médias sont importants pour générer un soutien politique et financier dans les capitales et pour informer les touristes nationaux. Toutes vos histoires intéressantes seront reprises par les médias locaux ; si vous les présentez bien, elles seront également relayées par les médias nationaux.

Focalisez-vous aux médias locaux et nationaux

Votre travail avec les médias doit donc se concentrer sur l'établissement de contacts intéressants, notamment avec les médias locaux - et si possible avec les médias nationaux. Désignez un employé ou un membre du conseil de gestion comme « point focal pour les médias » et diffusez ses coordonnées. Chargez un employé de créer des contacts personnels avec les médias ; c'est bien efficace que d'envoyer au hasard des communiqués de presse (voir Chapitre 4.5) même si vous devez également formuler vos messages par écrit, dans une langue concise et claire. Vous devriez publier vos histoires sur un site Internet. Réduisez le nombre de messages de votre récit au minimum et simplifiez-les autant que possible. Répétez ces messages quand cela est nécessaire. Adaptez vos messages au public ciblé (ex. revue politique/tableïd).

Que faire en coopération avec les médias locaux

- La principale question est de savoir pourquoi les médias devraient parler de la réserve de biosphère. Pour vous, les raisons pourraient être les suivantes :
- assurer une visibilité générale et donc un soutien politique et financier ;
- mieux expliquer à quoi sert la réserve de biosphère, combattre les préjugés et les fausses idées ;
- assurer la visibilité d'un projet ou d'une activité spécifique (par exemple parce que l'investisseur du projet demande à être visible) ;
- faire en sorte que la réserve de biosphère ait une réputation et une « image » de « site de qualité », reconnues par une organisation internationale ;
- attirer les touristes.

Les raisons qui motivent les médias peuvent aller bien au-delà que ce que vous imaginez. Gardez à l'esprit que si vous présentez un nouveau projet intéressant, la nouvelle a bien plus de valeur si ce projet a lieu dans une réserve de biosphère de l'UNESCO que dans un site « anonyme ».

Vous n'êtes pas sans intérêt pour les médias

La raison pour laquelle vous communiquez est liée à d'autres questions : à qui vous adressez-vous (groupe cible : local, national, international ? intérêt général ou touriste potentiel ?), dans quel média (journal, télévision, radio, site Internet, réseaux sociaux ?) et avec quels messages. Surtout, n'expliquez pas des concepts abstraits mais racontez des histoires intéressantes. Soyez clair sur la raison concrète et l'avantage de l'activité médiatique ; ne vous contentez pas d'envoyer de façon aléatoire des communiqués de presse car les journalistes risquent de rapidement ne plus y prêter attention. Dans certains cas, travailler avec les médias consiste à inviter les bons journalistes à un événement. Dans d'autres cas, il faut rédiger des communiqués de presse, des dossiers de presse, accorder des interviews etc.

Soyez spécifique à votre groupe cible

Si vous n'êtes pas familier des interviews, préparez des « messages clés » pour les médias. La coopération avec les médias ne peut être efficace que si vous « simplifiez » votre message et votre histoire afin qu'ils puissent être facilement compris du public ciblé. Simplifier ne signifie pas déformer ; mais dire « nous avons le plus grand nombre de rhinos » est plus facile à comprendre que « la concentration de rhinocéros est la plus élevée de toutes les autres aires protégées ». Ne communiquez pas tous les détails, concentrez-vous sur quelques sujets clés.

Travailler avec des messages clés

Si vous expliquez la complexité d'une réserve de biosphère, soyez concret ; dites par exemple : « Nos fermiers combinent les méthodes modernes et traditionnelles ; ils évitent les pesticides mais ont tout de même une très bonne récolte » – ne dites pas : « Dans une réserve de biosphère, l'agriculture combine les piliers économique et écologique du développement durable ». Évitez le jargon et les mots à la mode.

Utilisez un langage et des exemples concrets

Il peut être judicieux de rédiger des dossiers thématiques courts (2 pages) pour les médias, par exemple sur le travail réalisé sur la conservation de la nature, l'amélioration des conditions de vie des populations, la prévention des catastrophes naturelles etc.

Dossiers

Site Internet *Maintenez à jour un site Internet créé par un professionnel* qui fournit des informations dans des formats adaptés aux différents publics : pour les médias, les décideurs politiques, les touristes et les parties prenantes et les communautés locales. Pour la classe politique, fournissez une brève synthèse des avantages concrets apportés par la réserve de biosphère aux communautés, aux électeurs et aux investisseurs. Pour les touristes, fournissez une carte pertinente d'un point de vue touristique, une liste actualisée de sites intéressants et certifiés par des tour-opérateurs ainsi que d'hôtels et de structures touristiques (avec les horaires et le plan d'accès) et proposez des itinéraires qui comprennent des interactions respectueuses avec les communautés locales. Pour les parties prenantes locales, donnez des informations sur les dernières évolutions, les points de contact, les possibilités de participation, la planification etc. Pour ce qui est de la conception du site Internet, utilisez un nombre réduit de grandes photos de bonne qualité - évitez de noyer le site de petites photos et d'animations. Vous pouvez envisager de rédiger un article sur votre réserve de biosphère sur www.wikipedia.org ou d'améliorer l'article existant, ce qui est plus simple qu'il n'y paraît. Créer un profil sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux est aussi assez simple, mais le profil doit être mis à jour très régulièrement et surveillé tous les jours.

Utilisez photos et matériel de film Imprimez des ressources comme des brochures, des dépliants, des bannières et des brochures mais uniquement s'ils ont des objectifs et des publics cibles clairs. Chaque fois que vous avez la possibilité d'obtenir des photos et des films de bonne qualité sur votre réserve de biosphère (avec les droits de propriété intellectuelle), saisissez-la ; les photos et les films de qualité sont rares et le pouvoir communicatif de ces ressources est particulièrement fort. Vous pouvez essayer d'obtenir des photos de qualité auprès de touristes qui peuvent vous les offrir gratuitement. Mais soyez prudent : une photo ou un film qui montre principalement la faune sauvage ne va pas vous aider à communiquer les réels objectifs de la réserve de biosphère. Il convient aussi de veiller à ce que les photos et films respectent les communautés, leurs membres, leurs valeurs et leurs traditions.

Établissez des relations Créez des liens avec les journalistes ; envoyer des communiqués de presse de façon anonyme à tous les médias n'est généralement pas très fructueux. Organisez des conférences de presse et des « visites sur le terrain », notamment en cas d'événements importants, par exemple la désignation par l'UNESCO, l'examen périodique, la finalisation du plan de gestion etc.

Si vous travaillez avec des journalistes internationaux, vous pouvez faire appel à des conseils extérieurs car les attentes et les besoins des journalistes étrangers peuvent être très différents de ceux des journalistes locaux.

Travaillez d'une manière similaire avec d'autres groupes importants Les relations publiques ne renvoient pas seulement aux « médias ». Elles servent également à faire connaître la réserve de biosphère auprès de partenaires potentiels, qui sont motivés par des intérêts particuliers :

- investisseurs (agriculture, industrie, mines etc.) ;
- chercheurs et universitaires (au niveau national et international) ;
- agences, organisations caritatives, fondations et ONG actives dans le domaine de la coopération au développement et de la conservation de la nature au niveau international ;
- agences de tourisme ;
- organes administratifs du gouvernement.

Tous ces partenaires ont des intérêts différents ; vous devez être capable de formuler des messages clés sur les avantages de votre réserve de biosphère pour chacun de ces partenaires potentiels.





CHAPITRE 5 RÉSERVES DE BIOSPHÈRE – CAS PARTICULIERS



CHAPITRE 5

RÉSERVES DE BIOSPHERE – CAS PARTICULIERS

Ce chapitre traite des Réserves de biosphère transfrontalières, en théorie et en pratique, et des chances uniques qu'elles offrent. Ce chapitre présente aussi les besoins et les approches spécifiques des villes dans les réserves de biosphère ainsi que des réserves de biosphère côtières et insulaires. Naturellement, de nombreux autres cas particuliers pourraient être mentionnés, comme les « réserves de biosphère de première génération », les situations d'après-conflit ou d'après catastrophe naturelle ou la combinaison du statut de réserve de biosphère avec d'autres statuts, par exemple celui de site classé au patrimoine mondial. Cependant, ces cas spécifiques ont été largement traités dans d'autres chapitres de ce Guide. Après la lecture de ce chapitre, vous devriez comprendre que les réserves de biosphère transfrontalières, urbaines et côtières sont des cas particuliers avec des défis et opportunités supplémentaires, mais que tout le reste dans ce Guide s'applique tout aussi bien à elles.

5.1 Réserves de biosphère transfrontalières (RBT)

Les RBT sont des réserves de biosphère « idéales »

Les RBT sont un instrument utile pour la conservation des *écosystèmes partagés* entre plusieurs pays. Les RBT reposent sur un accord avec les gouvernements concernés sur la nécessité d'une gestion plus intégrée de ces zones. L'UNESCO est une *organisation intergouvernementale*, ce qui justifie la désignation de ces écosystèmes partagés comme réserves de biosphère de l'UNESCO.

L'UNESCO apporte un soutien spécifique

Depuis l'an 2000, l'UNESCO apporte un soutien spécial aux RBT, [[UNESCO2001]] – notamment afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ce sujet a déjà été discuté en 1999 pour l'Afrique francophone [[UNESCO1999]]. Les RBT facilitent l'élaboration de politiques communes sur l'utilisation des terres transfrontalières, le développement de projets communs, l'échange d'expérience et l'association conjointe des communautés locales et des parties prenantes. Grâce à ces instruments, les RBT rapprochent les populations de part et d'autre des frontières et les sensibilisent sur le maintien des écosystèmes dans leur intégralité. Au début de l'année 2014, on dénombrait 13 RBT dans le monde, dont 3 en Afrique ; de nombreuses autres sont planifiées. Cf. [[GHABBOUR]], [[LANGE]].

Problèmes et avantages en plus

Nous présentons ici uniquement, les opportunités et les problèmes *spécifiques* aux RBT. En outre, tout ce qui a été dit dans ce Guide sur les réserves de biosphère s'applique également aux RBT. Le fait qu'il y ait des problèmes additionnels dans les RBT n'a rien de surprenant dans la mesure où la nécessité de mettre en place une coopération internationale ajoute une nouvelle complexité à la tâche déjà difficile de gérer une réserve de biosphère et requiert donc des compétences supplémentaires, par exemple, diplomatiques. Mais les RBT présentent aussi, en plus, de nombreux avantages.

Avantage : la réintégration des écosystèmes partagés

Dépasser les frontières artificielles

Aux 19^e et 20^e siècles, les puissances coloniales ont doté le continent africain de frontières artificielles. Ils ont ainsi divisé de vastes écosystèmes contigus, dont la survie dépend parfois de leur taille et de leur continuité (ex. : les mouvements migrateurs des gnous en Afrique de l'Est ou des éléphants en Afrique de l'Ouest). Avec la création d'États souverains, ces écosystèmes partagés ont hérité de noms différents et d'une gestion qui dépend de cadres et d'instruments juridiques différents. C'est la principale raison qui justifie la création d'une RBT : il s'agit de réintroduire un cadre de coopération et de réajuster les lois, les instruments et les approches relatifs à la gestion d'un écosystème partagé. La création d'une RBT doit aboutir :

- à une vision globale et un cadre politique pour la région ;
- au développement et à l'utilisation d'outils de gestion communs ;
- au regroupement de toutes les expertises techniques, connaissances, capacités et ressources financières disponibles pour résoudre les problèmes communs.

Si la situation en Afrique est particulièrement délicate en termes de division des écosystèmes, celle du reste du monde n'est pas forcément meilleure puisque les frontières ne respectent les écosystèmes presque nulle part.

Une RBT qui fonctionne bien permet *d'augmenter l'espace disponible pour les espèces migratrices*, par exemple en harmonisant les mesures de conservation de part et d'autre de la frontière. Une RBT qui fonctionne bien permet aussi de mieux traiter les problèmes qui ont un impact large, comme les organismes nuisibles et les feux de brousse. La raison est évidente : les incendies sont plus faciles à maîtriser si toutes les capacités, de part et d'autre de la frontière, sont sollicitées. Si un pays ne parvient pas à maîtriser un incendie, les autorités des pays voisins peuvent mieux se préparer grâce à une communication efficace. Il en va de même pour les organismes nuisibles et les catastrophes naturelles comme les crues éclair.

Migration animale, lutte contre les nuisibles et feux de brousse

Les RBT ont prouvé qu'elles pouvaient répondre à ces attentes, que la gestion commune améliore l'état de conservation des écosystèmes partagés.

Avantage : le rapprochement des cultures

Renforcer les contacts transnationaux est toujours bénéfique. Les résultats concrets dépendent du contexte : si la population des deux côtés d'une frontière partage la même langue et la même culture, une RBT peut reformer les communautés divisées et engendrer une nouvelle identité régionale, sans pour autant nuire à l'identité nationale. Si les populations ont une langue et une culture différentes, une RBT peut contribuer à lutter contre les stéréotypes, à réduire les tensions, à promouvoir la liberté de circulation et à renforcer la paix.

Lutter contre les stéréotypes et réduire les tensions

Pour les équipes de gestion, l'échange transnational est de toute façon enrichissant, améliore la motivation du personnel et diminue le sentiment d'« isolement ».

Améliorer le moral du personnel

Avantage : des cadres de coopération à long terme pour la paix et l'intégration

Les RBT aident à renforcer les liens entre les gestionnaires, les autorités administratives, d'autres parties prenantes et les communautés locales, que ce soit au sein d'un pays ou avec un pays voisin. Elles servent de tremplin pour renforcer la coopération avec les autorités du pays voisin également dans d'autres domaines politiques car elles permettent d'identifier des intérêts communs aux différents pays, pas seulement de façon abstraite mais très concrètement.

Tremplin pour renforcer la coopération

Bien sûr, les gouvernements peuvent coopérer de façon transnationale, et le font, de nombreuses autres manières. Néanmoins, les RBT sont spéciales : elles sont appelées à exister durant plusieurs décennies au moins. Contrairement à un projet qui est limité dans le temps et qui a une portée et un effet limités, une RBT permet une vraie coopération et le développement d'institutions communes. Contrairement à d'autres accords interétatiques, les RBT sont spéciales de par leur désignation par l'UNESCO : une RBT n'est pas seulement un accord entre les gouvernements, c'est un accord « avec un avocat neutre ». Les éventuels problèmes qui surviennent dans les RBT sont connus de la communauté internationale. Outre les investisseurs internationaux, les partenaires d'APD ou les ONG internationales qui seront alarmés, la communauté internationale en sera informée par voie médiatique et diplomatique. La désignation par l'UNESCO fournit une « garantie » supplémentaire à un accord, pas seulement pour les RBT. Cette « garantie » supplémentaire n'apparaît pas immédiatement ; elle peut devenir apparente uniquement en période de désaccord ou de problèmes.

Un cadre à long terme, pas un projet

L'UNESCO comme avocat

Avantage : surmonter les inconvénients de la périphérie

Une RBT, de par sa nature, est généralement située en « périphérie », dans les régions plus marginales et désavantagées de tous les pays concernés, du moins du point de vue des capitales nationales. Grâce à la désignation par l'UNESCO, une RBT rapproche une région périphérique du centre ; elle la place même au-devant de la scène mondiale. Cela permet d'augmenter le développement socio-économique, par exemple par la hausse du tourisme. Cela permet à son tour d'attirer l'attention politique sur la région, ce qui peut favoriser le développement de l'infrastructure, par exemple routière ou électrique (quelques exemples ont été déjà analysés dans [[UNESCO2003]]).

De la périphérie à la scène mondiale

Les RBT peuvent aussi débloquent de nouveaux fonds : la gestion des RBT nécessite des fonds supplémentaires ; la coopération transnationale nécessite une plus grande coordination et plus de structures qu'une réserve de biosphère située sur un seul territoire. Ce qui est positif, c'est que les approches transnationales séduisent les bailleurs de fonds internationaux. Grâce à leur rôle spécifique en termes de paix internationale et d'intégration et de par leur gestion des écosystèmes dans leur intégralité, les RBT peuvent accéder à des financements auxquels n'ont pas droit les réserves de biosphère classiques. Étant donné que les zones rurales à faible densité le long des frontières sont souvent délaissées par les gouvernements installés dans les capitales, l'accès prioritaire à des fonds internationaux peut « changer la donne ». En outre, vous pouvez essayer de solliciter des fonds bilatéraux et multilatéraux pour la conservation de la nature, des mécanismes de conversion de la dette au bénéfice de la nature, des initiatives de réduction du carbone (comme REDD+, l'Initiative internationale pour le climat de l'Allemagne etc.), des droits d'entrée auprès des touristes (facultatifs ou obligatoires), des ONG internationales et des organisations caritatives.

L'accès à des fonds spéciaux

Étude de cas : RBT région W au Bénin, au Burkina Faso et au Niger

De 2001 à 2008, la Commission européenne a financé ECOPAS, programme pour la conservation et l'utilisation durable dans la RBT composée de la « région W. Pour soutenir ces mesures le long de la frontière qui traverse le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, l'UE a investi environ 24 millions d'euros. Ces fonds ont permis de traiter de nombreux problèmes mais les résultats obtenus ne sont pas optimaux en termes de viabilité à long terme. Trop de fonds ont été investis dans une période trop courte, la collaboration avec les parties prenantes locales a été insuffisante et quelques parties prenantes opportunistes ont exercé une trop grande influence sur la mise en œuvre. Les résultats auraient pu être meilleurs s'il y avait eu un fonds fiduciaire qui puisse investir l'argent de façon plus progressive. Il faut accorder une plus grande priorité à l'impact à long terme des interventions. C'est pour cette raison qu'a été créé la « Fondation des savanes ouest-africaines » (FSOA) au Bénin, avec le soutien de l'UICN, de la KfW et du FEM. La FSOA a aussi pour mission de financer des réserves adjacentes au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Le fonctionnement supranational de la FSOA donne lieu à une approche plus complexe, mais aussi bien plus intéressante dans la mesure où elle vise un écosystème dans son ensemble. [[MICHELOT]]

Les fonds spéciaux
requièrent une mise en
œuvre conjointe

Mais n'oubliez pas que vous devrez préparer, adopter, coordonner et soumettre conjointement les propositions de projet aux bailleurs de fonds. Gérer conjointement un programme financé par des aides extérieures constitue une motivation supplémentaire pour mettre en place une intégration et une coopération efficaces.

Avantage: le regroupement des expertises et la réduction des coûts

Partagez vos
infrastructures

Les agriculteurs achètent souvent ensemble, des machines car il est plus économique de partager les coûts, d'optimiser l'utilisation des machines et de s'aider mutuellement. Les États et les autorités devraient s'inspirer de cette approche. Dans les RBT, de nombreuses infrastructures peuvent être partagées entre plusieurs pays.

Exemples d'infrastructures moins chères à utiliser et à réparer quand elles sont partagées par plusieurs autorités: stations de mesure (pour les données météorologiques), laboratoires de recherche, machines, équipement, bases de données, banque de gènes et de graines ainsi que les pépinières. Si la langue parlée est la même des deux côtés de la frontière, les supports éducatifs et les documents de renforcement des capacités sont moins chers à produire. On peut promouvoir des itinéraires touristiques communs et initier un marketing touristique commun ainsi qu'une interprétation commune des ressources naturelles et culturelles. Par ailleurs, la formation commune d'équipes de gestion est économique et permet de s'enrichir mutuellement.

Apprentissage mutuel

Apprendre à partir des compétences des autres (par ex. comment gérer une banque de graines, comment créer une base de données, comment réparer le moteur) et des bonnes pratiques, contribue à améliorer (et harmoniser) les approches de gestion. Les approches harmonisées pour la collecte de données et les méthodologies et les protocoles associés sont fondamentales pour la coopération transfrontalière à long terme.

Regrouper les capacités

La mise en œuvre conjointe de programmes à grande échelle permet aussi de réaliser des économies considérables grâce à la mise en commun des capacités quand elles sont nécessaires. Il peut s'agir par exemple de la restauration d'un écosystème (voir Chapitre 5.2) ou de la réintroduction d'espèces, du contrôle d'organismes nuisibles ou d'espèces étrangères envahissantes.

Avantage : des détecteurs de qualité d'un bon voisinage

Dans un monde globalisé et étroitement connecté, les pays voisins ne peuvent pas se permettre de ne pas coopérer. La coopération transfrontalière est fondée sur des accords bilatéraux ou sur des accords et conventions unilatéraux. Les RBT constituent un outil idéal pour détecter les forces et les faiblesses de partenariats transfrontaliers à tous les niveaux administratifs.

Comment procéder : la désignation

Une RBT peut être créée de deux façons différentes : soit l'on décide d'étendre une ou deux réserve(s) de biosphère existante(s) au-delà d'une frontière, soit un gouvernement signe un accord sur une RBT. Ces démarches ont toutes deux donné des résultats très concluants par le passé ; aujourd'hui, l'UNESCO recommande fortement de suivre la première méthode, actuellement, il n'est pas conseillé d'établir une RBT «in one go».

La désignation d'une RBT par l'UNESCO repose sur une désignation conjointe de tous les gouvernements concernés. Cette information est présentée dans un formulaire de désignation spécial basé sur les « [Recommandations de Pampelune](#) » [[UNESCO2001]], document qui reprend la « Stratégie de Séville » mais qui concerne spécifiquement les opportunités et les défis de la coopération transfrontalière.

Formulaire de désignation spécial

La procédure de désignation a ceci de spécifique qu'elle doit comprendre un accord officiel entre les autorités gouvernementales et un plan de travail commun. Il faut également fournir un budget prévisionnel pour les activités et les initiatives transfrontalières et indiquer les principales sources de financement. Il faut en outre décrire les activités entamées et prévues dans tous les secteurs et en lien avec les fonctions de la réserve de biosphère au niveau national et au niveau supranational.

Accord gouvernemental officiel nécessaire

Comment procéder : les mécanismes de coordination

Les « *Recommandations de Pampelune* » proposent de créer un groupe de travail composé de partenaires locaux et nationaux « pour définir les bases de la coopération et identifier les domaines-clés ». Ce groupe de travail doit constituer la base d'une *structure de coordination conjointe* qui peut s'intituler « commission bilatérale » ou « comité directeur conjoint ». Cette structure de coordination conjointe doit rassembler des représentants des différentes équipes de gestion, des conseils de gestion et des conseils consultatifs, ainsi que les autorités en charge des zones protégées et des représentants des communautés locales et des autres parties prenantes. Cette structure de coordination doit se réunir régulièrement et peut être complétée par des groupes de travail thématiques ad hoc. Il est fortement recommandé de mettre en place un secrétariat commun permanent pour cette structure de coordination et d'avoir un budget distinct pour ses opérations.

Structure de coordination conjointe

Être représentatif et bien équipé

L'accord gouvernemental officiel, dont la signature est indispensable à la RBT et à la désignation de l'UNESCO, doit aussi légitimer la structure de coordination commune et décrire ses mandats et ses missions. Cet accord doit également prévoir des dispositions incitant les différentes autorités et équipes de *gestion à échanger avec les voisins, toutes les données et informations nécessaires à la bonne gestion*. Afin d'être pleinement valide, cet accord international devra peut-être, être « ratifié », pour intégrer la législation nationale. Si aucune « ratification » n'est prévue, il faut veiller à ce que l'accord international soit en adéquation avec les lois nationales.

Condition de l'accord gouvernemental

Dans la quasi-totalité des RBT existantes, chaque pays maintient sa propre équipe de gestion pour la partie nationale de la RBT. Il est essentiel que chaque équipe de gestion désigne une personne comme point focal en charge de la coopération. Les équipes de gestion peuvent éventuellement former des équipes communes pour des missions spécifiques. Les équipes de gestion doivent par ailleurs définir des moyens de communication réguliers, par exemple les courriers électroniques, les conférences téléphoniques ou les « patrouilles communes ». Les activités conjointes sur le terrain sont très importantes pour promouvoir les approches conceptuelles communes, partager l'expérience et promouvoir la confiance et la coopération. L'éducation et le renforcement des capacités communs se prêtent particulièrement bien à ces activités puisque cela permet aux éducateurs de mieux se comprendre, notamment d'identifier les accords et les désaccords.

Mécanismes de coopération entre les équipes



Exemples d'activités conjointes : recherche, aménagement du territoire, marketing de destinations touristiques ou contrôle des frontières.

Autres initiatives communautaires

La coopération transfrontalière peut aussi passer par des associations (ex. : les « amis de la RBT ») qui peuvent avoir pour but la promotion de la RBT. Même en cas de tensions politiques, les pays partenaires devraient ouvrir leurs frontières au moins un jour par an, afin de permettre les échanges entre les populations locales. Il peut par exemple y avoir des « marchés de producteurs transfrontaliers » et des échanges d'écoliers et d'étudiants dans le cadre d'une éducation environnementale conjointe.

Les lignes directrices de l'UICN sur les « Aires protégées transfrontalières pour la paix et la coopération » [[IUCN2001]]. ne couvrent pas toutes les responsabilités des réserves de biosphère de l'UNESCO mais peuvent donner des idées complémentaires. Une version révisée des lignes directrices sera publiée fin 2014 pour prendre en compte le cas des RBT.

Comment procéder : lutter contre les approches segmentées

Zonage commun pour atteindre les objectifs de conservation

La désignation de l'UNESCO suppose un **zonage conjoint** pour l'ensemble de l'écosystème. Souvent, relier les approches de gestion appliquées à un écosystème réparti entre plusieurs pays est la seule façon efficace de conserver la biodiversité – surtout si, pour survivre, l'écosystème doit avoir une superficie minimale. Cela peut être le cas pour certaines espèces ayant besoin d'un territoire étendu pour chasser leurs proies ou pour les cultures fourragères, pour les animaux migrateurs ou la pollinisation. Comme l'a démontré le biologiste Thomas Lovejoy dès les années 1970 (et cela a été confirmé ultérieurement), la biodiversité augmente avec la superficie car un terrain plus grand abrite plus d'habitats et de niches écologiques, donc d'espèces.

Concept de zonage conjoint

Cela signifie que les décideurs, *les gestionnaires et les parties prenantes des deux pays* doivent trouver un accord *conjoint sur ce qu'est exactement une « aire centrale », une « zone tampon » et une « aire de transition »*. Qu'est-ce qui est autorisé dans une aire centrale, qu'est-ce qui y est interdit ? Quels instruments de protection juridique seront utilisés pour l'aire centrale ? Comment les violations de la loi seront-elles sanctionnées ?

Vous devez aussi répondre aux questions suivantes : y aurait-il un seul zonage (*fortement recommandé*) ou y aurait-il autant de zonages que de pays, qui seront ensuite regroupés ? Dans le second cas de figure : où sont les aires centrales de chaque côté de la frontière – sont-elles contiguës (de part et d'autre de la frontière) ou sont-elles situées de façon à réellement remplir les objectifs de conservation ? Il n'est pas facile de s'accorder sur les caractéristiques de chaque zone. Prenons l'exemple de la RBT franco-allemande « Vosges du Nord-Palatinat » : elle a une aire centrale commune transfrontalière alors que le reste du zonage n'est pas suffisamment harmonisé.

Il faut des objectifs et d'action communs

La nécessité d'harmoniser ne se limite pas au zonage. Les autorités des deux pays doivent s'accorder sur **des objectifs communs, une vision commune et des priorités communes**. Elles doivent harmoniser également les outils de gestion et la logique d'intervention de part et d'autre de la frontière. Si, par exemple, les autorités d'un pays décidaient d'éradiquer les espèces envahissantes et si les autorités de l'autre pays restaient inactives, cela ne serait pas efficace. Il convient aussi d'harmoniser les approches pour la lutte contre les incendies, la réintroduction et la recolonisation animale, la lutte contre le braconnage et le commerce illégal. Adopter des méthodologies de suivi communes et mener des programmes de recherche communs permet de faire des économies, d'obtenir des données de meilleure qualité, d'élargir la perspective et de mettre en commun les compétences.

Avantages au-delà de la RBT

Toutes ces mesures, si elles sont efficacement mises en œuvre en termes de coopération transnationale, auront un effet important au-delà des RBT. Par exemple, un bon cadre de recherche conjoint peut aboutir à une approche harmonisée des méthodes de recherche et des protocoles de données, qui peut être reprise par d'autres acteurs dans tous les pays concernés.

Que faire quand tout est déjà en place au niveau national

Généralement, chaque équipe de gestion d'une aire protégée existante formule des visions, des objectifs, des priorités et des plans d'action, basés sur un cadre politique national élaboré par les autorités environnementales. Les RBT étant récentes (tant en théorie qu'en pratique), *les gestionnaires des RBT ne peuvent pas développer des visions et des objectifs à partir de zéro*. Dans la plupart des nouvelles RBT, les gestionnaires trouvent des visions et des objectifs déjà élaborés d'aires protégées existantes sur leur territoire – une démarche participative a peut-être déjà été mise en place dans certains cas. Néanmoins, les gestionnaires des RBT doivent formuler une vision commune et des objectifs communs suivant une méthode participative.

Il sera difficile de l'expliquer aux parties prenantes et aux communautés qui ont participé à l'élaboration de la vision pour une aire protégée locale (très proche d'eux, au niveau géographique et psychologique). Mais, il sera tout aussi difficile d'essayer d'intégrer les visions et les objectifs divergents de part et d'autre de la frontière – qui sont peut-être en totale adéquation avec les politiques nationales (comme la conservation d'espèces classées sur la liste rouge). L'objectif est de toute façon d'aboutir à une vision commune et à des objectifs, des priorités et des plans d'action communs – il faut pour cela un organe de gestion ou un comité directeur conjoint.

Étude de cas : Surveillance de la réserve de biosphère de la Pendjari, le Bénin

Dans la réserve de biosphère de la Pendjari, le suivi sur le site des résultats de la conservation de la biodiversité dépend fortement de la participation des populations villageoises locales, y compris des chasseurs professionnels, à des patrouilles mixtes. Les chasseurs apportent ainsi leurs connaissances et leurs champs d'action élargis et risquent moins de coopérer avec les braconniers. Dans le cadre d'initiatives régionales de coopération, l'approche des patrouilles communes a été élargie au parc national d'Arly au Burkina Faso. Là aussi, des résultats positifs ont été obtenus. Un accord régional anti-braconnage passé entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger autorise les gardiens à arrêter les braconniers sur le territoire des autres États sans risquer de créer d'incident diplomatique.

L'harmonisation des cadres juridiques est une chance, en théorie. Mais du point de vue du gestionnaire, qui est loin des parlements, cette harmonisation représente une tâche très difficile. Les différences constitutionnelles des États concernés peuvent être considérables, par exemple dans le cas de la RBT franco-allemande, où la France est un pays très centralisé, alors que l'Allemagne est un État fédéral. La tâche se complique encore plus dans les cas où les zones de la RBT n'ont pas été créées toutes en même temps (il peut y avoir des décennies d'écart). C'est la principale raison pour laquelle l'UNESCO recommande fortement de mettre en place un accord de coopération gouvernemental entre les autorités publiques concernées au niveau politique compétent. Cet accord peut prendre la forme d'un protocole d'entente plutôt informel qui peut devenir traité interétatique à moyen terme ; s'il y a d'importantes différences juridiques entre les pays concernés, il peut être judicieux de signer un traité interétatique dès le départ. La version préliminaire du protocole d'accord pour la RBT du Mont Elgon est disponible ici, à titre d'exemple [[KENNC]]. Les gouvernements (nationaux et régionaux) des deux pays peuvent aussi décider d'adopter conjointement des documents juridiques afin de remédier aux insuffisances et de faciliter la coopération transnationale.

Un accord gouvernemental est nécessaire pour garantir l'harmonisation

Une RBT ne doit pas poursuivre l'objectif illusoire d'une harmonisation complète des structures légales et administratives. Il convient de se concentrer sur des objectifs réalistes : la coordination des politiques pour les espèces et les écosystèmes menacés et les espèces migratrices, le contrôle des espèces exotiques envahissantes, les politiques de réhabilitation des zones dégradées, la lutte contre le braconnage et l'exploitation forestière illégale, le suivi des interventions et de leur réussite.

Poursuivez des objectifs réalistes

Gérer la diversité des langues et des connaissances

Quand les régions voisines ne partagent pas une même langue, il n'est pas facile de décider de la langue de travail de la « structure de coordination conjointe ». Il existe plusieurs options :

Faut-il choisir une seule langue ou traduire ?

- choisir comme langue de travail la langue d'une région que tout le monde connaît, en insistant bien sur le fait qu'il s'agit d'un choix pragmatique qui ne réduit en rien l'importance des autres langues ;
- choisir comme langue de travail une langue étrangère que tout le monde connaît ;
- choisir une langue de travail pour les réunions et traduire tous les documents importants (ou les plus importants) ;
- fournir un service d'interprétation pour toutes les réunions et de traduction pour tous les documents.

Il n'y a pas de « meilleure option », le choix le plus adapté au niveau local dépend du contexte concret de chaque RBT. Cependant, il y a de bonnes raisons d'adopter l'option « choisir une langue de travail pour les réunions et traduire les documents importants » : si une « structure de coordination » manque de pragmatisme et ne parvient pas à utiliser une seule langue que tous les participants connaissent, il sera difficile d'obtenir un consensus pragmatique sur des questions pratiques. Les documents importants doivent être rendus accessibles à la « structure de coordination » mais doivent aussi être diffusés largement (cela nécessite l'emploi de langues vernaculaires).

La diversité des connaissances concerne plusieurs niveaux :

Éduquer, dialoguer, trouver un consensus et fixer des normes

- les différents niveaux d'éducation et d'alphabétisation peuvent être harmonisés grâce au renforcement des capacités et à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- les différentes approches pour valoriser les différentes formes de connaissances (connaissances scientifiques dont diverses disciplines, connaissances traditionnelles, « bon sens » etc.) nécessitent un dialogue, la recherche de consensus et l'élaboration d'une norme commune (voir Chapitre 2) ;
- différentes normes pour les données : il est essentiel pour une RBT de s'accorder sur une norme commune de collecte de données, sur des méthodologies et protocoles communs de recherche et de suivi. Deux pays ne peuvent pas prendre de décision conjointement s'ils utilisent des systèmes de données complètement différents : par exemple, si un pays dénombre 50 espèces d'antilopes par an en automne dans les points d'eau, tandis que l'autre pays dénombre 30 espèces d'antilopes tous les deux ans au printemps au croisement d'une voie migratoire avec une route.

5.2 Les villes dans les réserves de biosphère

RB dans les villes - villes dans les RB

Étant donné que certaines réserves de biosphère sont censées être représentatives de tous les principaux écosystèmes, il n'est pas surprenant que de nombreux experts aient proposé la création de « réserves de biosphère urbaines », c'est-à-dire des réserves de biosphère dans les villes. Nous évoquons ici ce thème et le thème, distinct, des villes ou des zones urbaines dans les réserves de biosphère.

« Les RB dans les villes » - une idée abstraite

Le thème des réserves de biosphère en ville est en discussion depuis plus de dix ans déjà. Toutefois, la plupart des discussions ont eu lieu à un niveau abstrait ; les études de cas sur New York (États-Unis), Séoul (Corée du Sud) ou sur la région de la Ruhr (Allemagne), ont en fait surtout servi à rappeler d'excellentes initiatives d'« écologie urbaine » dans le concept de zonage des réserves de biosphère. Certaines villes ont appliqué à leur juridiction des « principes » très abstraits relatifs aux réserves de biosphère pour mieux planifier et gérer un développement urbain durable. Si cette démarche présente un intérêt conceptuel élevé, les différences politiques et pratiques par rapport aux « vraies » réserves de biosphère, donc aux principes de la Stratégie de Séville, sont nombreuses. Pour les lignes directrices pour les aires protégées urbaines, voir [[IUCN2014]], un Guide excellent est [[VOIGT]].

« Les villes dans les RB » - presque la norme aujourd'hui

En 2004, le CIC-MAB a utilisé une définition de travail différente pour ses discussions sur les réserves de biosphère urbaines : « caractérisées par une aire urbaine importante dans ses limites ou contiguës à ses limites où les environnements naturels, socio-économiques et culturels sont forgés par les influences et les pressions urbaines, aménagées et gérées de façon à réduire ces pressions pour améliorer la durabilité urbaine et régionale. » Ce concept de réserve de biosphère urbaine renvoie à des situations aujourd'hui quasi normales dans le Réseau mondial de réserves de biosphère. Par exemple, la ceinture verte de Sao Paulo au Brésil, la péninsule de Mornington en Australie et Bliesgau en Allemagne sont des régions dans lesquelles les habitats sont aussi forgés par d'importants établissements humains (pas des villages) à l'intérieur de réserves de biosphère.

Les réserves de biosphère comme cadre de planification efficace

Aujourd'hui encore, un grand nombre de réserves de biosphère reste très rural, notamment en Afrique. Mais globalement, la présence de villes dans les réserves de biosphère devrait être considérée comme la norme, non comme l'exception. Le Cadre statutaire de 1995 (Annexe 2) préconisait l'existence d'une « aire de transition où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées ». Ces pratiques durables peuvent et doivent aussi être développées dans les villes. Les réserves de biosphère sont des lieux qui associent les gens ; les gens, y compris les urbanistes et les habitants doivent apprendre à vivre sans détruire leur environnement. L'arrêt de l'extension urbaine fait aussi partie de cette démarche. Les réserves de biosphère proches des villes montrent comme les populations (rurales et urbaines) peuvent vivre à partir des ressources et des services écosystémiques des habitats naturels – y compris pour les vacances et les loisirs. Le concept de réserve de biosphère peut aussi constituer un cadre de gestion et d'aménagement de l'espace très utile pour les villes et les zones naturelles contiguës.

L'urbanisation est un défi planétaire

C'est ce qu'a mis en évidence le Plan d'action de Madrid (PAM, 2008-2013) qui a défini l'urbanisation comme l'un des trois processus planétaires multidimensionnels auxquels sont confrontées les réserves de biosphère. D'après le PAM, l'urbanisation se manifeste par une modification rapide et un déplacement des densités démographiques, en particulier l'urbanisation et l'exode rural. L'urbanisation accroît aussi la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Les paysages urbains offrent probablement la mosaïque la plus complexe qui soit de couverture des sols. Il y a encore de forts écarts en matière de savoir en ce qui concerne l'écologie urbaine et les effets du changement climatique. Mais, les villes sont également perçues comme des foyers de connaissances, de capitaux et d'innovations offrant des solutions au rapport de l'espèce humaine à son environnement. C'est l'une des raisons pour lesquelles, après de longs débats, la ville de Tangueta au Bénin a été intégrée à la réserve de biosphère de la Pendjari ou que des villes comme Bad Kissingen veulent faire partie de la réserve de biosphère de la Rhön.

5.3 Réserves de biosphère côtières et insulaires

Les réserves de biosphère côtières et insulaires sont presque en tout point comparables aux réserves de biosphère continentales telles qu'elles sont décrites dans ce Guide. Ce chapitre succinct souligne uniquement leurs caractéristiques spécifiques.

Énorme pression sur les écosystèmes marins

Les écosystèmes marins sont soumis à des pressions considérables dues à la pollution, à la hausse de la température de l'océan, à l'acidification de l'océan, la surpêche (notamment par chalutage de fond), les espèces envahissantes, le tourisme non durable, l'extraction de minéraux et de combustibles fossiles etc. Certaines de ces pressions sont dues à des changements planétaires et ne peuvent être combattues à court terme ; d'autres pressions, comme la surpêche et le tourisme, peuvent être contrôlées. C'est pourquoi on envisage et on introduit de plus en plus des aires marines protégées, que ce soit sur le littoral des eaux territoriales ou en haute mer.

Les aires marines protégées sont nécessaires

Les parties signataires de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ont pris l'engagement suivant : D'ici 2020, au moins 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ». En 2012, cet objectif (appelé l'objectif 11



d'Aichi) était presque atteint pour ce qui est des eaux côtières ; en ce qui concerne l'océan, la superficie des aires protégées doit être multipliée par 4 d'ici 2020. Les pays mettent en place différents types d'aires protégées – parcs nationaux, parcs marins ou réserves marines. Dans de nombreuses aires marines protégées, mais pas dans toutes, la pêche, les industries extractives, le tourisme etc. sont interdits.

Dans le cas des aires côtières protégées, il est plus difficile de définir des frontières pour se protéger des intrus (référence Steele) car il est impossible d'« enfermer » des organismes vivants ou des processus écologiques qui permettent leur existence. En outre, il est impossible de « retirer » la dégradation des environnements océaniques causée par des sources de pollution terrestres etc. Les longues distances qui séparent les habitats des écosystèmes côtiers nécessitent une gestion plus globale encore, que les écosystèmes terrestres [[SINCLAIR]]:

Problèmes spécifiques dans les aires marines protégées

Qu'est-ce qu'une réserve de biosphère côtière de l'UNESCO ? En principe, une réserve côtière est similaire à une réserve de biosphère terrestre, à savoir une zone qui protège des habitats écologiquement riches, résout les conflits entre utilisateurs et contribue à restaurer les stocks surexploités et les zones dégradées en privilégiant une utilisation durable. Une réserve de biosphère côtière a aussi un zonage ; l'aire centrale peut être une zone strictement protégée, comme un parc national, ce qui est le cas par exemple de la réserve de biosphère Malindi-Watamu. Dans la « zone tampon » et l'« aire de transition », l'utilisation durable des ressources est promue en relation avec les objectifs globaux de conservation [[IMCAM]].

Les réserves de biosphère marines ont aussi besoin d'habitants

Généralement, une réserve de biosphère « purement marine » ne peut pas exister – il s'agirait d'une réserve de biosphère sans île, sans côtes et sans habitants. La plupart des réserves de biosphère « purement marines » qui datent du début des années 1990 sont dans une phase d'extension vers le continent ou les îles. La réserve de biosphère du Golfe de Mannar à la pointe sud de l'Inde, désignée en 2001, contient une vaste aire marine mais aussi 47 villages.

Étude de cas : Réserve de biosphère de Bolama-Bijagos, la Guinée-Bissau

La réserve de biosphère côtière de Bolama-Bijagos compte 88 îles et îlots ainsi que de longues étendues littorales qui abritent de vastes zones intertidales et des mangroves. La réserve a une faible densité de population ; environ 25 000 habitants vivent sur une superficie de 90 000 hectares. Malgré l'évolution rapide, les habitants de Bijagos continuent de cultiver leurs croyances traditionnelles ; leur vie est régie par de multiples tabous et règles. L'un de ces tabous stricts concerne l'île éloignée de Poilao, qui ne peut être visitée que durant de rares cérémonies sociales et religieuses. Ce tabou et d'autres ont grandement contribué à défendre la conservation de la biodiversité. En 1998, durant l'année qui a suivi la désignation de l'UNESCO, le parc national d'Orango a été créé et constitue l'aire centrale légalement protégée de la réserve ; plus tard, le parc national de Joao Vieira-Poilao puis plusieurs aires marines protégées (Formosa, Nago et Chedia) ont été introduits en 2005.

Étude de cas : Réserve de biosphère de Príncipe, São Tomé-et-Príncipe

La réserve de biosphère couvre l'entière superficie de la plus petite des deux principales îles qui constituent l'État de Sao Tomé-et-Príncipe, plus les zones marines et les îlots voisins. Cette île qui compte 7 500 habitants a obtenu le statut de réserve de biosphère en 2012. Príncipe est une région autonome d'un point de vue politique et administratif et possède ses propres gouvernement et parlement – ainsi qu'une stratégie claire de développement durable axée autour des moteurs de développement que sont l'accessibilité/les transports, le tourisme, l'agriculture, l'éducation/la formation professionnelle et la conservation de la nature. Cette partie de l'île présente la biodiversité la plus riche des forêts tropicales en Afrique de l'Ouest ; en outre, son isolement au milieu de l'océan favorise la présence d'espèces endémiques. Située à la convergence de deux courants océaniques, l'île abrite une faune marine extrêmement riche et diversifiée. Bien que l'homme soit implanté depuis longtemps sur l'île, son impact est resté étonnamment limité. La croissance de la population est principalement due à de meilleures conditions sanitaires. La pêche et l'agriculture ont des fins de subsistance et les activités touristiques sont limitées. La réserve de biosphère servira à diversifier et restructurer le développement économique de l'île dans le respect des principes de durabilité. Plusieurs campagnes d'information sur la législation environnementale ont été menées ; la campagne de collecte des bouteilles en plastique baptisée « No plastic » a eu une répercussion mondiale et a permis de récupérer 24 000 bouteilles dès le premier jour de l'opération, remplacées par des bouteilles en acier réutilisables. [[UNESCO-A ']]

La réserve de biosphère de la mer des Wadden (dans la région du Schleswig-Holstein sur la côte allemande) a été élargie pour intégrer de petites îles polluées. La réserve de biosphère de Marawah aux Émirats arabes unis, désignée en 2007, abrite des villes et des établissements humains sur le littoral ainsi que plusieurs îles.

Quels éléments prendre en compte pour les réserves de biosphère marines

L'UNESCO ne prévoit pas de formulaire de désignation spécifique aux réserves de biosphère côtières. En principe, il faut réunir les mêmes informations en vue de leur désignation. Mais dans le cas des réserves de biosphère côtières, il est plus difficile de formuler des stratégies convaincantes sur la façon de préserver efficacement un océan intact ou les zones côtières « sauvages » sous-marines, de résoudre des conflits entre les utilisateurs (actuels ou futurs) et de restaurer les zones dégradées ou surexploitées. On peut procéder de la façon suivante (d'après Agardy, 1997) :

- définir un zonage et des frontières qui reflètent la localisation actuelle des écosystèmes, le territoire des espèces et les processus des écosystèmes, ainsi que les utilisations légales ;
- définir clairement les objectifs des zones respectives avec les parties prenantes et les communautés ;
- définir un régime de protection réaliste et applicable pour l'aire centrale et, si nécessaire, pour la zone tampon ;
- définir un plan de gestion (réalisable) avec les parties prenantes et les communautés et former un conseil de gestion qui rassemble toutes les parties prenantes détenant les informations nécessaires pour protéger et gérer l'aire centrale marine ;
- mettre au point des méthodes de suivi et d'évaluation adaptées aux objectifs spécifiques ;



Étude de cas: Réserve de biosphère Mananara nord, Madagascar

Cette réserve de biosphère désignée en 1990 par l'UNESCO est située sur la côte nord-est de l'île et couvre une superficie de 140 000 hectares, dont une zone marine. Depuis longtemps déjà, elle bénéficie d'une renommée internationale comme projet-pilote qui associe conservation de la nature, développement de la zone tampon et participation des communautés locales à la gestion. Gérée par l'Association malgache des aires protégées (ANGAP) depuis 2002, elle a aussi bénéficié de financements européens. Des mesures favorisant le développement durable ont été introduites dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure rurale, de la santé, de l'éducation, de la pêche, de l'élevage, des associations de femmes, de la recherche, de la conservation et du tourisme d'aventure. En 2008, une équipe de chercheurs de l'université allemande de Greiswald a introduit la méthode du « Tableau de bord prospectif » pour améliorer l'efficacité de la gestion. [[FRITZ]] La baie d'Antongil, adjacente à la réserve de biosphère au nord, constitue un site de reproduction essentiel pour les baleines à bosses dans l'hémisphère oriental et abrite treize espèces de requin. Aujourd'hui, le principal problème dans cet environnement marin est l'érosion des sols et la sédimentation due à la surexploitation humaine, aux techniques de pêche industrielle non réglementées et aux activités irresponsables d'observation des baleines. Les manifestations du changement climatique (augmentation de la température de l'eau, hausse du niveau des mers et augmentation de la fréquence des cyclones) nuisent également à la baie et constituent une menace pour l'habitat naturel et pour les communautés. Le programme marin de la Société de conservation de la faune a contribué à établir une chaîne de Zones marines gérées localement (LMMA) pour lutter contre les effets du changement climatique en augmentant la résilience et en renforçant la responsabilité et la participation de la communauté, à la réserve de biosphère ; début 2015, cette initiative a mené à la création d'un « parc à requins » ; en outre, les communautés du littoral ont obtenu les droits exclusifs d'utilisation et de gestion pour les zones de pêche locales. [[WCS]]

- diffuser les enseignements tirés dans la réserve de biosphère et son aire centrale protégée auprès d'autres aires marines protégées pour avoir des politiques de conservation marine plus efficaces.

Réserves de biosphère insulaires : en quoi les îles (qu'elles soient dans des lacs d'eau douce ou en mer) sont-elles spéciales ? Si des territoires marins sont inclus, il s'agit d'une réserve marine ou côtière/terrestre ; s'il n'y a que des terres, c'est une « simple » réserve de biosphère.

Ce qui rend les réserves de biosphère insulaires spéciales, c'est qu'elles ont une frontière extérieure naturelle, à savoir la côte. D'une certaine façon, une réserve de biosphère insulaire est plus intéressante qu'une réserve terrestre car elle constitue un excellent objet de recherche ; un scientifique peut observer idéalement l'effet du statut de réserve de biosphère sur l'écosystème. D'un autre côté, une réserve de biosphère insulaire est moins intéressante car elle n'a pas de voisinage immédiat auprès duquel elle puisse diffuser ses expériences.

Les îles sont souvent autonomes

Exemples de réserves de biosphère entièrement situées sur des îles : Príncipe, la petite île de São Tomé et Príncipe ; Jeju, grande île sud-coréenne située au sud de la péninsule coréenne et destination touristique très populaire ; six réserves de biosphère qui couvrent des îles entières (Minorque, Fuerteventura, Gran Canaria, Lanzarote, La Palma, El Hierro) ; l'île Palawan aux Philippines. Vingt de ces réserves de biosphère forment le « Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières ». L'UNESCO a publié les bonnes pratiques de ce réseau en 2012 [[UNESCO2012]].

RÉFÉRENCES ET ANNEXES



LISTE DE RÉFÉRENCES

ABIDJAN

Convention for the Co-operation in the Protection and Development of the Marine and Coastal Environment of the West and Central African Region (1981). <http://abidjanconvention.org/>

ACTIONAID

ActionAid (2000). Participatory vulnerability analysis – A step by step guide for field staff, ActionAid International. www.actionaid.org.uk/sites/default/files/doc_lib/108_1_participatory_vulnerability_analysis_guide.pdf

AFRIMAB

AfriMAB (2010). Statutes (www.unesco.org/mab/doc/regions/e_AfriMAB_statutes.pdf) **AND** Charter. (www.unesco.org/mab/doc/regions/e_AfriMABcharter.pdf)

AFRIMABWEB

UNESCO. Website of AfriMAB. www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/networks/afrimab/

AGARDY

Agardy, T.S. (1997). Marine Protected Areas and Ocean Conservation. (available online only through Google ebooks)

AGENDA

United Nations (1992). Agenda 21. <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/Agenda21.pdf>

AJUONU

Ajuonu O., Tamo M., Neuenschwander P., Toko M., Beed F., Hounkpe C. (2010). Invasive floating water weeds – killing life and commerce. www.spipm.cgiar.org/c/document_library/get_file?p_1_id=17830&folderId=18484&name=DLFE-765.pdf

ALEXANDER

Alexander, M. (2008). Management planning for nature conservation – A theoretical basis and practical guide. Springer. (not available online)

ALGIERS

African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources (1968). <http://sedac.ciesin.org/entri/texts/african.conv.conserva.1969.html>

ALPARC

Alpine network of protected areas (2011). Catalogue of indicators of management effectiveness. www.alparc.org.

AMEND

Amend, S., Giraldo, A., Oltremanni, J., Sánchez, R., Valarezo, V., Yerena, E. (2003). Management plans – Concepts and proposals. www.conservation-development.net

ANSELL

Ansell, C., Gash, A. (2007). Collaborative governance in theory and practice. *Journal of Public Administration Research and Theory*, Vol. 13, pp. 1–28. (not available online)

ARUSHA

Arusha Declaration (2014). http://iccfoundation.us/publications/Arusha_Declaration_Regional_Conservation_Combating_Wildlife_Environmental_Crime.pdf

AU

African Union (2009). Strategic Plan 2009-2012. www.au.int/fr/sites/default/files/StrategicPlan2009_2012_EN.pdf

AUSGOV

Australian Government (2002). Public participation in protected area management: Best practice. <http://www.environment.gov.au/parks/publications/best-practice/pubs/public-participation.pdf>

BATISSE

Batisse, M. (1986). Developing and focusing the biosphere reserve concept. *Nature and resource*, Vol. 22.3, pp.1–12 (not available online)

BELL

Bell, A., Bolomey, N., Ivins, C. (2013). Nominating UNESCO biosphere reserves in Tanzania, A guide for biosphere reserve project developers. www.academia.edu/6153000/Accounting_for_Gender_and_Culture_in_Nominating_UNESCO_Biosphere_Reserves_in_Tanzania

BERGHÖFER

Berghöfer, A., Stadler C., Langdale, G. (2013). Sustaining Life: The Cloud Forests of Kafa. Marketing Concept for the Kafa Biosphere Reserve, Ethiopia. Report to NABU. http://imperiamd.com/content/nabude/international/marketing_concept_for_kafa_br_ethiopia_03-2013_aberghoefet_et_.pdf

BIOPAMA2013

BIOPAMA (2013). Protected Areas as a legitimate land use. www.biopama.org/learn_more/?13513/Protected-Areas-as-a-legitimate-land-use

BIOPAMA2014

BIOPAMA (2014). Developing negotiation skills to support protected areas decision making in Eastern and Southern Africa. www.biopama.org/learn_more/?16082/Developing-negotiation-skills-to-support-protected-areas-decision-making-in-Eastern-and-Southern-Africa

BIORET

Bioret, F., Cibien, C., Genot, J.-C., Lecomte, J. (1998). A guide to biosphere reserve management: A methodology applied for French biosphere reserves. <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001126/112674eo.pdf>

BIOVERSITY

UNU-IAS, Bioversity International, IGES, UNDP (2014). Toolkit for the Indicators of Resilience in Socio-ecological Production Landscapes and Seascapes (SEPLS). www.bioversityinternational.org/uploads/tx_news/Toolkit_for_the_indicators_of_resilience_in_socio-ecological_production_landscapes_and_seascapes_1844_01.pdf

BIRDLIFE2012

BirdLife (2012). Effective IBA monitoring is vital and Africa is leading the way. www.birdlife.org/datazone/sowb/casestudy/503

BIRDLIFE2014

BirdLife Africa Partnership Secretariat (2014). Engaging Young People in Conservation and Education: A Toolkit for Site Support Groups. www.birdlife.org/sites/default/files/BL_Education-toolkit.pdf

BONNIN2009-1

Bonnin, M., Jardin, M. (2009). Legal interpretation of the biosphere reserve concept in the framework of national legislation, www.unesco.org/mab/doc/icc/2009/e_legal.pdf

BONNIN2009-2

Bonnin, M., Jardin, M. (2009). Legal interpretation of the biosphere reserve concept. Proposition for a model law, www.unesco.org/mab/doc/brs/lawModel.pdf

BORRINI

Borrini-Feyerabend, G., Farvar, M.T., Nguingui, J.C., Ndangang, V.A. (2000) Co-management of natural resources: organising, negotiating and learning-by-doing. GTZ and IUCN, <http://learningforsustainability.net/pubs/cmnr/cmnr.html>

BRIDGE

Bridgewater, P., Phillips, A., Green, M., Amos, B. (1996). Biosphere reserves and the IUCN system of protected area management categories. UNESCO. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/1996-081.pdf>

BRODY

Brody, S.D. (2003). Measuring the effects of stakeholder participation on the quality of local plans based on the principles of collaborative ecosystem management. *Journal of Planning Education and Research*, 22(4), 407–419. <http://research.arch.tamu.edu/epsru/pdf/03-02A.pdf>

BUSHELL

Bushell, R., Eagles, P. (2007). *Tourism and protected areas: Benefits beyond boundaries*. CAB International.

ICEM

ICEM. (2003). Regional Report on Protected Areas and Development in the Lower Mekong region. www.mekong-protected-areas.org/mekong/docs/regional%20report.pdf

CARLSSON

Carlsson, L., Berkes, F. (2005). Co-management: concepts and methodological implications. *Journal of Environmental Management*, 75(1), 65–76. <http://xa.yimg.com/kq/groups/16603571/775444746/name/Carlsson%2526Berkes.paper.05.pdf>

CBD

UN (1992). Convention on Biological Diversity (with annexes), Concluded at Rio de Janeiro on 5 June 1992. www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-en.pdf

CELLINI

Cellini, S.R., Kee, J.E. (2009). Cost-effectiveness and cost-benefit analysis. <http://home.gwu.edu/~scellini/CelliniKee21.pdf>

CEPF

Critical Ecosystem Partnership Fund. Biodiversity Hotspots. www.cepf.net/resources/maps/

CFA

Conservation Finance Alliance (2010). *Conservation Finance Guide*. www.conservationfinance.org

CITES2009

CITES (2009). Text of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild fauna and Flora. <http://www.cites.org/eng/disc/E-Text.pdf>

CITES2014

CITES (2014). Illegal wildlife trade – recent high-level events and initiatives. http://cites.org/sites/default/files/eng/news/pr/CITES_Jun_2014_illegal_wildlife_trade.pdf

CMP

Conservation Measures Partnership (2007): *Open Standards for the Practice of Conservation*. www.conservationmeasures.org/wp-content/uploads/2010/04/CMP_Open_Standards_Version_2.0.pdf

CMS

CMS (2009). Text of the Convention on Migratory Species. http://www.cms.int/documents/convtxt/cms_convtxt_english.pdf

COETZEE

Coetsee, M., Biggs, H. (2012). Sharing the benefits of biodiversity: a regional action plan to nurture and sustain the contribution of biodiversity and ecosystem services to livelihoods and resilient economic development within the Kruger to Canyons Biosphere. <http://www.kruger2canyons.org/Consolidated%20technical%20report%20vfin.pdf>

COETZER

Coetzer, K.L., Witkowski, E.T.F., Erasmus, B.F.N. (2013). Reviewing Biosphere Reserves globally: Effective conservation action or bureaucratic label? *Biological Reviews*. www.kruger2canyons.org/pdf%20documents/045%20-%20Reivewing%20Biosphere%20Reserves.pdf

COOKE

Cooke, B., Kothari, U. (2001). Participation – the new tyranny? (not available online)

DEGROOT

de Groot, r. et al. (2012). Global estimates of the value of ecosystems and their services in monetary units, *Ecosystem Services* Vol. 1, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212041612000101

DIOP

Diop, O., Hill, M.P. (2009). Quantitative post-release evaluation of biological control of floating fern, *Salvinia molesta* D.S. Mitchell (Salviniaceae) with *Cyrtobagous salviniae* Calder and Sands (Coleoptera, Curculionidae) on the Senegal River and Senegal River Delta. *African Entomology* 17: 67-70 (not available online) **AND** Diop, O., Hill, M.P. (2009). Quantitative post-release evaluation of biological control of *Pistia stratiotes* (Araceae) by the weevil *Neohydronomus affinis* Hustache (Coleoptera: Curculionidae) in Senegal. *African Journal of Aquatic Science* 30: 35-44.

DOI

US Department of the Interior (2008). Adaptive Management. www.doi.gov/initiatives/AdaptiveManagement/

DOPA

European Commission (2015). Digital Observatory for Protected Areas Explorer 1.0. http://ehabitat-wps.jrc.ec.europa.eu/dopa_explorer/

EGOH

Egoh, B.N., et al. (2012). An African account of ecosystem service provision: Use, threats and policy options for sustainable livelihoods. *Ecosystem Services* Vol. 2, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212041612000307

ECOPAG

Newig, J., Fritsch, O. (2009). Environmental Governance: Participatory, Multi-level – and Effective? www.researchgate.net/profile/Jens_Newig/publication/227673624_Environmental_governance_participatory_multilevel_and_effective/links/0912f50c757d5ced01000000.pdf and www.edge-project.eu/ecopag/

ELBAKIDZE

Elbakidze, M., Hahn, T., Mauerhofer, V., Angelstam, P., Axelsson, R. (2013). Legal Framework for Biosphere Reserves as Learning Sites for Sustainable Development: A Comparative Analysis of Ukraine and Sweden, *Ambio*. 2013 Mar; 42(2): 174–187. www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3593038/

ELIAS

Elias, A.A. (2008). Towards a shared systems model of stakeholders in environmental conflict, *International Transactions in Operational Research*. Vol. 15. pp. 239-253. (not available online)

EMST

Ethiopian Ministry of Science and Technology, NABU, GTZ (2008). UNESCO biosphere reserves – a tool for conservation and development in Ethiopia. Proceedings of the stakeholders' workshop on legal aspects. <http://www.kafa-biosphere.com/assets/content-documents/UNESCOKafaCoffeeBRWorkshopreportFinal.pdf>

ERVIN

Ervin, J. (2007). Protected area system master planning. A quick guide for practitioners. The Nature Conservancy.

ESDWEB

UNESCO. Website on Education for Sustainable Development. <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-sustainable-development/education-for-sustainable-development/>

EUROPARC

Europarc Federation. European Charter for Sustainable Tourism in Protected Areas. www.european-charter.org

FAO2009

FAO (2009). International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture. <http://www.fao.org/Legal/treaties/033s-e.htm>.

FAO2010

FAO (2010). 7th Global Forest Resources Assessment 2010; www.fao.org/forestry/fra/24691/en/

FAO2014

FAO (2014). Protected areas, people and food security. www.fao.org/3/a-i4198e.pdf

FISCHER

Fischer, F. (2008). The importance of law enforcement for protected areas – Don't step back! Be honest – protect! *GAIA* 17/S1: 101–103. www.ingentaconnect.com/content/oekom/gaia/2008/00000017/A00101s1/art00006

FISHAR

Fishar, M.R. (2006). Biodiversity Monitoring and Assessment Project (BioMap), Nature Conservation Sector Egyptian Environmental Affairs Agency Ministry of State for Environmental Affairs. <http://www.biomaegypt.org>

FOLKE2003

Folke, C., Colding, J., Berkes, F. (2003). Synthesis: Building resilience and adaptive capacity in social–ecological systems. In F. Berkes, J. Colding, & C. Folke (Eds.), *Navigating social–ecological systems: Building resilience for complexity and change* (pp. 352–387). Cambridge, UK: Cambridge University Press. (not available online)

FOLKE2005

Folke, C., Hahn, T., Olsson, P., Norberg, J. (2005). Adaptive governance of social–ecological systems. *Annual Review of Environment and Resources*, 30, 441–473 (not available online)

FRITZ

Fritz-Vietta, N.V.M., Röttger, C., Stoll-Kleemann, S. (2009). Community-based management in two biosphere reserves in Madagascar - distinctions and similarities: What can be learned from different approaches? *Madagascar Conservation and Development*, 4 (2), 41-52. (not available online) **AND** Fritz-Vietta, N., Stoll-Kleemann, S. (2008). Enhancing Management Effectiveness in the Biosphere Reserve Mananara-Nord, www.mnf.uni-greifswald.de/fileadmin/Geowissenschaften/geographie/angew_geo/Publikationen/Enhancing_Management_Effectiveness_GoBi_Paper2.pdf

GABORONE

African Elephant Summit (2013). https://cmsdata.iucn.org/downloads/african_elephant_summit_final_urgent_measures_3_dec_2013.pdf

GEF2007-1

GEF, UNEP, MAB, ETE (2007). Background Study on institutional and management frameworks in the biosphere reserves Aggtelek (Hungary), Babia Góra (Poland) and Šumava (Czech Republic) http://www.oete.de/tourism4nature/results/backdocs/Background_Study%20on%20Institutional%20and%20Management%20Frameworks.pdf

GEF2007-2

GEF, UNEP, MAB, ETE (2007). Sustainable Tourism Management Planning in Biosphere Reserves, A methodology guide. <http://www.oete.de/tourism4nature/results/backdocs/Sustainable%20Tourism%20Management%20Planning.pdf>

GETZNER

Getzner, M., Jungmeier, M., Lange, S (2010). People, Parks and Money: Stakeholder involvement and regional development: a manual for protected areas. <http://mpa.e-c-o.at/proceedings.html?file=data/downloads/proceedings/MPA-Proceedings-2007-2009-People-Parks-and-Money.pdf>

GHABBOUR

Ghabbour, S. (2010). Potential Negative Effects of Transboundary Nature Reserves, in Proceedings of the twin workshops on harmonization of African World Heritage Tentative Lists. Egyptian National UNESCO Commission, African World Heritage Fund. [http://openarchive.icomos.org/1502/1/Workshops_African_World_Heritage_Tentative_Lists\(2010\).pdf](http://openarchive.icomos.org/1502/1/Workshops_African_World_Heritage_Tentative_Lists(2010).pdf)

GIZ2011

German Agency for International Cooperation (2012). Biosphere reserves as model regions for a Green Economy. www.bmz.de/en/publications/topics/business/Materialie212_Biosphere_Reserves.pdf

GIZ2012

German Agency for International Cooperation (2012). Vulnerability analysis and strategies for climate change adaptation in the El Sira Community Reserve, Peru. www.centreforeconomics.org/app/download/5783287576/Vulnerability+analysis+and+strategies+for+climate+change+adaptation_ElSira_Peru.pdf

GIZ2014-1

GIZ (2014). The Vulnerability Sourcebook: Concept and guidelines for standardised vulnerability assessments. www.adelphi.de/files/uploads/andere/pdf/application/pdf/vulnerability_sourcebook_-_guidelines_for_assessments_-_giz_2014.pdf

GIZ2014-2

GIZ (2014). Tourism Planning in Development Cooperation: A Handbook. www.giz.de/fachexpertise/downloads/giz2014-en-tourism-handbook.pdf

GMC

German MAB National Committee. (2005). Full of life: UNESCO biosphere reserves, model regions for sustainable development. Bonn, Germany: Springer-Verlag (content not available online)

GOEDEKE

Goedeke, T. L. (1999). Community role, awareness, and involvement – Chapter 3 of The Ozark Highlands biosphere reserve: Study of a failed nomination effort. <http://prfamerica.org/ozarks/OzarksBioReserve-chapter3.html>

GRAHAM

Graham, J., Amos, B., Plumtre, T. (2003). Governance principles for protected areas in the 21st century. Paper at the 5th World Parks Congress. http://iog.ca/wp-content/uploads/2012/12/2003_June_pa_governance2.pdf

GUC2007

German Commission for UNESCO (2007). UNESCO Biosphere Reserves: Model Regions with a Global Reputation. www.unesco.de/fileadmin/medien/Dokumente/unesco-heute/unesco-heute-2-07-engl.pdf

GUC2011

German Commission for UNESCO (2011). For life, for the future: biosphere reserves and climate change; a collection of good practice case studies. www.unesco.de/fileadmin/medien/Dokumente/Wissenschaft/Biosphere_reserves_climate_change_web_9MB.pdf

GUEDEGBE

Guedegbe, B. (2008). Evaluation du cadre institutionnel et législatif de gestion des réserves de biosphère de la zone ouest africaine francophone. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001818/181814f.pdf>

GUEYE

Gueye, B., Freudenberger, K.S. (1991). Introduction a la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). IIED. <http://pubs.iied.org/pdfs/6022IIED.pdf>

GUTMAN

Gutman, P., Davidson, S. (2007). A review of innovative international financial mechanisms for biodiversity conservation with special focus on the international financing of developing countries' protected areas. UNEP, CBD. http://assets.panda.org/downloads/final_f.pdf

HAHN

Hahn, T., Olsson, P., Folke, C., Johansson, K. (2006). Trust-building, knowledge generation and organizational innovations: The role of a bridging organization or adaptive co-management of a wetland landscape around Kristianstad, Sweden. *Human Ecology*, Vol. 34.4, pp. 573–592. www.thefreelibrary.com/Trust-building,+knowledge+generation+and+organizational+innovations%3A...-a0154446059

HARTLEY

Hartley, A.J., Nelson, A., Mayaux, P., Grégoire, J.M. (2007). The Assessment of African Protected Areas. http://bioval.jrc.ec.europa.eu/APAAT/AssessmentOfAfricanProtectedAreas_EUR22780.pdf

HESSELINK

Hesselink, F.J. (2007). Communication, education and public awareness, a toolkit for the Convention on Biological Convention. <http://www.cbd.int/cepa/toolkit/2008/doc/CBD-Toolkit-Complete.pdf>

HOLDER

Holder, J. (2004). *Environmental Assessment: The Regulation of Decision Making*, Oxford University Press, New York

HYMAN

Hyman, M., G. (2006). How a Powerful Minority has Exploited UNESCO Biosphere Reserve Status: A case study of the Kogelberg Biosphere Reserve, South Africa

IAIA

IAIA (2009). What is Impact Assessment? International Association for Impact Assessment. www.iaia.org

IAASTD

IAASTD (2008). Agriculture at a crossroads, International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development [www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20\(English\).pdf](http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20(English).pdf)

IBISCH

Ibisch, P.L., Hobson, P.R. (2014). MARISCO. Adaptive Management of vulnerability and risk at conservation sites. A guidebook for risk-robust, adaptive and ecosystem-based conservation of biodiversity. www.centreforeconomics.org/app/download/5796311613/MARISCO-guide_eng_02-2014.pdf

IISD

IISD (2009). Conflict-Sensitive Conservation. Practitioners' Manual. www.iisd.org/pdf/2009/csc_manual.pdf

IMCAM

UNEP and CBD (2004). Integrated Marine and Coastal Area Management approaches for implementing the Convention on Biological Diversity. www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-14.pdf

IMEF

Indian Ministry Of Environment and Forests (2007). Protection, development, maintenance and research in biosphere reserves in India. http://moef.nic.in/divisions/csurv/BR_Guidelines.pdf

IPBES

Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. www.ipbes.net

IPCC

Intergovernmental Platform on Climate Change (2014). Fifth Assessment Report, Synthesis Report, Summary for Policymakers. www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_SPM.pdf

IREDALE

Iredale, J., Pfahler, U. (2012). Community involvement in the nomination and management of SGang Gwaay world heritage site. <http://www.ahlp.org/pdfs/2012/AHLPPRESENTATIONS2012.pdf>

ISH1994

Ishwaran, N. (1994). Conserving Sinharaja: the evolution of a partnership between research and management, in D. Harmon (Ed). *Coordinating Research and Management to Enhance Protected Areas*, IUCN, pp.83–89 <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-005.pdf>

ISH2008

Ishwaran, N., Persic, A., Tri, N.H. (2008). Concept and practice: the case of UNESCO biosphere reserves, *Int. J. Environment and Sustainable Development*, Vol. 7.2, pp. 118-131 www.unesco.org/uy/ci/fileadmin/ciencias%20naturales/mab/articulos_RB/01_Ishwaran.pdf

ITPGRFA

The International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture. www.planttreaty.org

IUCN1997

IUCN (1997). Declaration of Principles. http://cmsdata.iucn.org/downloads/parks_oct97.pdf

IUCN2000

IUCN (2000). Protected areas: benefits beyond boundaries – WCPA in action. cmsdata.iucn.org/downloads/wcpainaction.pdf

IUCN2001

IUCN (2001). Draft Code for transboundary protected areas in times of peace and armed conflict. https://portals.iucn.org/library/efiles/html/BP7-transboundary_protected_areas/Draft%20Code%20For%20Transboundary%20Protected%20Areas%20In%20Times%20Of%20Peace%20And%20Armed%20Conflict.html

IUCN2002

IUCN (2002). Sustainable tourism in protected areas: Guidelines for planning and management. cmsdata.iucn.org/downloads/pag_008.pdf

IUCN2003-1

IUCN (2003). Financing Protected Areas. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 5. www.conservation.org/global/gcf/Documents/financing_protected_areas.pdf

IUCN2003-2

IUCN (2003). Guideline for management planning of protected areas: Best practice protected area guidelines series No. 10. <http://intranet.catie.ac.cr/intranet/posgrado/Manejo%20Areas%20Protegidas/Documentos/Guide%20line%20management%20planning.pdf>

IUCN2004-1

IUCN (2004). Communicating protected areas. <https://portals.iucn.org/library/efiles/edocs/2004-057.pdf>

IUCN2004 -2

Borrini-Feyerabend, et al. (2004). Indigenous and Local Communities and Protected Areas. WCPA Best Practice Guidelines Series 11. http://cmsdata.iucn.org/downloads/pag_011.pdf

IUCN2006

IUCN (2006). Sustainable Financing of protected areas. A global review of challenges and options. http://cmsdata.iucn.org/downloads/emerton_et_al_2006.pdf

IUCN2008

IUCN (2008). Guidelines for applying protected area management categories, <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/paps-016.pdf>

IUCN2010-1

IUCN (2008). Management effectiveness evaluation in protected areas – a global study. <http://www.eci.ox.ac.uk/publications/downloads/coad11-protected-areas.pdf>

IUCN2010-2

IUCN (2010). Building climate change resilience for African livestock in sub-Saharan Africa. <https://cmsdata.iucn.org/downloads/resilience2.pdf>

IUCN2011

IUCN (2011). Guidelines for Protected Areas Legislation, <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/eplp-081.pdf>

IUCN2012

IUCN (2012). Guidelines for Applying the IUCN Protected Area Management Categories to Marine Protected Areas https://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_categoriesmpa_eng.pdf

IUCN2014

Trzyna, T., et al. (2014). Urban Protected Areas, Profiles and best practice guidelines, http://cmsdata.iucn.org/downloads/bpg_urban_protected_areas.pdf

IUCN2015

Leung, Y.-F., et al. (2015). Tourism and Visitor Management in Protected Areas Guidelines for sustainability (review copy). https://iucn.oscar.ncsu.edu/mediawiki/images/3/3a/Sustainable_Tourism_BPG_Full_Review_Copy_for_WPC14_v2.pdf

IUCNWEB

IUCN Armed Conflict and the Environment Specialist Group. www.iucn.org/about/union/commissions/cel/cel_working/cel_wt_sg/cel_sg_armed/

JACKSON

Jackson, K., Johnson, P., Jolley, M. (2011). Strategic Methods in Community Engagement for UNESCO Biosphere Reserves. http://media.vanerkulle.org/2013/09/306_Strategic-methods-in-community-engagement.pdf

JOB

Job, H. (2008). Estimating the regional impacts of tourism to national parks – two case studies from Germany. *Gaia* 17.S1, pp. 134-142

JUNGHO

Jungho, S. (2002) Estimation of Non-market Forest Benefits Using Choice Modelling. In Harrison, S. R. A. H., et al. (Ed.) *Socio-Economic Research Methods in Forestry: A Training Manual*. www.jcu.edu.au/rainforest/publications/forestry_manual.pdf

KASANE

Declaration of the Kasane conference on the illegal wildlife trade (2015). www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/417231/kasane-statement-150325.pdf

KATES

Kates, W. (2010). Readings in Sustainability Science and Technology. www.hks.harvard.edu/var/ezp_site/storage/fckeditor/file/pdfs/centers-programs/centers/cid/publications/faculty/wp/213.pdf

KENNC

Kenya MAB National Committee (2012). Annual report 2011-2012. www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/MAB_national_report_Kenya_MABICC24_en.pdf

KRIESEL

Kriesel, J. (2011). Education for sustainable development in the biosphere reserves Schaalsee, Germany, and Kristianstads Vattenrike, Sweden. Diploma thesis at University of Greifswald, http://www.mnf.uni-greifswald.de/fileadmin/Geowissenschaften/geographie/angew_geo/Diplomarbeiten/Janin_Kriesel_Diplomarbeit_BNE.pdf

KRUSE2007

Kruse-Graumann, L. (2007). Education for Sustainable Development in German Biosphere Reserves (UNESCO today 2007) www.unesco.de/fileadmin/medien/Dokumente/unesco-heute/uh2-07-p22-26.pdf

KRUSE2013

Kruse-Graumann, L., Stoltenberg, U. (2013). Bildung für nachhaltige Entwicklung in UNESCO-Biosphärenreservaten. (in German only) http://www.unesco.de/fileadmin/medien/Dokumente/Wissenschaft/BNE_Positionspapier_NK_MAB.pdf

K2CCHECKLIST

Kruger to Canyons biosphere reserve (2010). K2C Sustainability Checklist. www.kruger2canyons.org/pdf%20documents/024%20-%20K2c%20Sustainability%20Checklist.pdf

K2CCHECKLIST

Kruger to Canyons biosphere reserve (2010). Guidelines for Development www.kruger2canyons.org/pdf%20documents/020%20-%20Development%20Guidelines.pdf

K2CLESSONS

Deutscher Entwicklungsdienst (2010). Lessons Learnt Report, Organisational Development in the Kruger2Canyons Biosphere Region Project. www.kruger2canyons.org/pdf%20documents/021%20-%20K2C%20Lessons%20Learnt%202010.pdf

K2C

Kruger to Canyons biosphere reserve, Biosphärenreservat Rhön (2008). biosphaerenreservat-rhoen.de/_pdf-upl/Kooperationserklaerung_2008.pdf

KULLMANN

Kullmann, A. (2011). Bio International!?! – Marketing potentials of organic products from UNESCO biosphere reserves. http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/pub_bio_international_organic_workshop_mab.pdf

LANGE

Lange, S. (2009). Transboundary cooperation in protected area's management – Factors for success or failure. Master Thesis, University of Klagenfurt. http://www.e-c-o-deutschland.de/downloads/20091120_mpa_thesis_TB_cooperation_Lange_final.pdf

LARSEN

Larsen, P.B., Gaspar, A. (2012): Biosphere reserves and extractive industries. www.academia.edu/4543604/Biosphere_reserves_and_extractive_industries_towards_a_new_sustainability_agenda_2012

LOCKWOOD

Lockwood, M., Worboys, G.L. Kothari, A. (2006). Managing protected areas – A global guide. Earthscan.

LONDON

London conference on the illegal wildlife trade, Declaration (2014). www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/281289/london-wildlife-conference-declaration-140213.pdf

LYBBERT

Lybbert, T.J., Aboudrare, A., Chaloud, D., Magnan, N., Nash, M., (2011). Booming markets for Moroccan argan oil appear to benefit some rural households while threatening the endemic argan forest. Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA, vo. 108.34. www.pnas.org/content/108/34/13963.full

MA

The Millennium Ecosystem Assessment (2005). www.millenniumassessment.org/en/index.html

MANDAKINI

Mandakini, P. (2006). UNESCO. Participatory evaluation. www.unesco.org/education/aladin/paldin/pdf/course_0/unit_09.pdf

MARRAKECH

African Development Bank (2013). The Marrakech Declaration. www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/The%20Marrakech%20Declaration%20-%2020A%2010-Point%20Action%20Plan%20to%20Combat%20Illicit%20Wildlife%20Trafficking.pdf

MEDWET

Medwet Outlook (2011). Mediterranean Wetlands Outlook. 2nd report of the Mediterranean Wetlands Observatory. General report 2011. www.medwetlands-obs.org

MEHRING

Mehring, M., & Stoll-Kleemann, S. (2011). How effective is the Buffer Zone? Linking Institutional Processes with Satellite Images from a Case Study in the Forest Biosphere Reserve Lore Lindu, Indonesia. Ecology and Society 16 (4): www.ecologyandsociety.org/vol16/iss4/art3/

MENDOZA

Mendoza, A. (2004). Environmental Impact Assessment as management tool for protected areas in Canada and Mexico. Proceedings of the 24th annual IAIA conference

MICHELOT

Michelot, A., Oedrago, B. (2009). Transboundary Protected Areas: Legal Framework for the W Transboundary Biosphere Reserve (Benin, Burkina Faso, Niger). IUCN-EPLP No. 81. cmsdata.iucn.org/downloads/w_biosphere__en.pdf

MEA

Millennium Ecosystems Assessment Report (2005). Ecosystems and Human Well-being. www.unep.org/maweb/en/Global.aspx

MOSE

Mose, I. (ed.) (2007). Protected areas and regional development in Europe: Towards a new model for the 21st century. Ashgate. (not available online)

MWITUR

Mwiturubani, D.A., van Wyk, J.A.,(2010) Climate change and natural resources conflicts in Africa, Institute for Security Studies Monograph, <http://www.issafrica.org/uploads/Mono170.pdf>

MYERS

Myers, N. et al. (2000) Biodiversity hotspots for conservation priorities. Nature 403, 853-858. www.nature.com/nature/journal/v403/n6772/full/403853a0.html

NAIROBI

Amended Nairobi Convention for the Protection, Management and Development of the Marine and Coastal Environment of the Western Indian Ocean (2010). www.unep.org/nairobiconvention/

NATJUS

Natural Justice (2012) Biocultural Community Protocols: A Toolkit for Community Facilitators. [http://naturaljustice.org/wp-content/uploads/pdf/BCP-Toolkit--final-online-version-\(1\).pdf](http://naturaljustice.org/wp-content/uploads/pdf/BCP-Toolkit--final-online-version-(1).pdf) and <http://www.unep.org/communityprotocols/PDF/communityprotocols.pdf>

NATSOL

Natural Solutions (2013). Manual for Climate Change Vulnerability Assessment of Coastal and marine protected areas. http://awsassets.panda.org/downloads/va_manual_for_cmpa.pdf

NCC

Nature Conservancy Council (1991). Site management plans for nature conservation – a working guide.

NEPAD

NEPAD (2010). Action Plan for the Environment Initiative. <http://www.nepad.org/system/files/Environment%20Action%20Plan.pdf>

NEWMARK

Newmark, W.D. (2008), Isolation of African protected areas, *Frontiers in Ecology and the Environment*, Vol. 6.6, pp. 321-328, <http://www.esajournals.org/doi/abs/10.1890/070003>

NGUYEN1

Nguyen, N.C., Bosch, O.J.H., Maani, K.E. (2009) The importance of Systems Thinking and practice for creating biosphere reserves as “learning laboratories for sustainable development” Proceedings of the 53rd Annual Meeting of the ISSS. <http://journals.iss.org/index.php/proceedings53rd/article/viewFile/1161/398>

NGUYEN2

Nguyen, N.C., Bosch, O.J.H., (2013) A Systems Thinking approach to identify leverage points for sustainability: A case study in the Cat Ba biosphere reserve, Vietnam; *Journal of Systems Research and Behavioral Science*, Volume 30.2, pp. 104–115, onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/sres.2145/pdf

NSDS

United Nations Sustainable Development Platform. Overview of NSDS <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=973>

ONTARIO

Ontario Ministry of Natural Resources. 2009. Ontario Protected Areas Planning Manual. http://www.ontarioparks.com/english/planning_pdf/papm/papm_approved.pdf

OPENINI

UNESCO, DRL and German Commission for UNESCO. www.unesco.de/en/wissenschaft/planet-erde/fernerkundung.html

ORGANIC

Organic Africa (2011). African Organic Agriculture Training Manual. <http://www.organic-africa.net/training-manual.html?&L=0>

PCC

Africa Rural Connect website. arc.peacecorpsconnect.org/ContestWinners

POLLOCK

Pollock, R. M. (2004). Identifying principles for place-based governance in biosphere reserves. *Environments*, Vol. 32.3, pp. 27-42. <http://www.biosphere-research.ca/Files/Research%20papers/Environments%20BR/Pollock%202004.pdf>

PRACTICAL

Practical Action (2004). Tana River District: a showcase of conflict over natural resources. http://practicalaction.org/peace5_tana

PRICE

Price, M.F., Park J.J., Bouamrane, M. (2010). Reporting progress on internationally designated sites: The periodic review of biosphere reserves. *Environmental Science and Policy* 13 pp. 549-557, http://www.unesco.org/uy/ci/fileadmin/ciencias%20naturales/mab/articulos_RB/BR_periodic_review_-_price_park_bouamrane.pdf

QUINCY

Quincy, R., Lu, S., Huang C.-C., SWOT Analysis. Huamin Philanthropy Brochure Series – 2. http://socialwork.rutgers.edu/Libraries/Huamin/Brochure_2.sflb

RAMSAR

Ramsar Convention Secretariat. The Convention on Wetlands text, as amended in 1982 and 1987, www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-texts-convention-on/main/ramsar/1-31-38%5E20671_4000_0__

RAMSAR2012

Ramsar Secretariat (2012). Wetland Tourism: Tunisia - Lake Ichkeul; A Ramsar Case Study on Tourism and Wetlands. www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/case_studies_tourism/Tunisia/Tunisia_Ichkeul_EN.pdf

REDCLIFT

Redclift, M. (1991) The multiple dimensions of sustainable development, *Geography*, Vol. 76, No. 1, pp.36–42. (not available online)

REDD

United Nations collaborative initiative on Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation. Website of UN-REDD. www.un-redd.org

REEF

Reef Base (2007). Reef base: A global information system for coral reefs. <http://www.reefbase.org>

ROCKSTRÖM

Rockström, J., et al. (2009). Planetary boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity. *Ecology and Society* Vol 14.2.32, www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/

ROE

Roe, D. et al. (2015). Beyond enforcement: engaging communities in tackling wildlife crime. IIED briefing. <http://pubs.iied.org/17293IIED.html> and <http://pubs.iied.org/G03903.html>

RUZZIER

Ruzzier, M., Zujo, J., Marinsek, M., Sobic, S. (2010). Guidelines for preparation of a PA business plan. www.zrsvn.si/dokumenti/64/2/2010/Guidelines_business_plan_for_PAs_IRSNC_2058.pdf

RWANC

Rwanda National Commission for UNESCO, UNESCO/MAB (2008). Final report of the international workshop on the relevance of biosphere reserves to testing sustainable development approach. <http://www.unesco.org/mab/doc/news/KigaliReport.pdf>

SANDSTRÖM

Sandström, E., Olsson, A. (2013). The process of creating biosphere reserves, An evaluation of experiences from implementation processes in five Swedish biosphere reserves. <http://www.naturvardsverket.se/Documents/publikationer6400/978-91-620-6563-8.pdf>

SARKISSIAN

Sarkissian, W., Bunjamin-Mau, W. (2009). SpeakOut: The Step-by-Step Guide to SpeakOuts and Community Workshops. Earthscan (not available online)

SCHULTZ2007

Schultz, L., Folke, C., & Olsson, P. (2007). Enhancing ecosystem management through social– ecological inventories: Lessons from Kristianstads Vattenrike, Sweden. *Environmental Conservation*, 34(2), 140–152. (not available online)

SCHULTZ2010

Schultz, L., Duit, Folke, A (2010). Participation, Adaptive Co-management, and Management Performance in the World Network of Biosphere Reserves. www.stockholmresiliencecenter.org/download/18.52012ccf12dfed3d5b4800017750/schultz-participation-biosphere-reserves.pdf

SIDE

UN General Assembly High-level Panel Discussion: “Poaching and Illicit Wildlife Trafficking – A multidimensional crime and a growing challenge to the international community” (2013). www.cites.org/eng/news/sg/2013/20130926_unga_side-event.php

SINCLAIR

Sinclair, M., Valdimarsson, G. (2003). Responsible Fisheries in the Marine Ecosystem FAO (available online only through Google ebooks)

SOFA

FAO (2013). The State of Food and Agriculture 1947-2013. www.fao.org/economic/es-home/sofa/en

SOFA

FAO (2014). The State of World Fisheries and Aquaculture. www.fao.org/fishery/sofia/en

SPERGEL

Spergel B., Moye M. (2004), Financing Marine Conservation. A Menu of Options - Center for Conservation Finance – Building Conservation Capital for the Future – WWF. www.panda.org/downloads/marine/fmcnewfinal.pdf

STEFFEN

Steffen, W., et al. (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science* Vol 347. 6223, www.sciencemag.org/content/347/6223/1259855.abstract

STOLL2005

Stoll-Kleemann, S.; Bender, S., Berghöfer, A., Bertzky, M., Fritz-Vietta, N., Schliep, R. Thierfelder, B. (2006). Linking Governance and Management Perspectives with Conservation Success in Protected Areas and Biosphere Reserves. www.mnf.uni-greifswald.de/fileadmin/Geowissenschaften/geographie/angew_geo/Publikationen/Linking_Governance_and_Management_GoBi_Paper1.pdf

STOLL2008

Stoll-Kleemann, S.; Welp, M. (2008). Participatory and Integrated Management of Biosphere Reserves - Lessons from Case Studies and a Global Survey. *GAIA* 17/S1: 161 - 168. www.mnf.uni-greifswald.de/fileadmin/Geowissenschaften/geographie/angew_geo/Publikationen/Participatory_and_Integrated_GAIA1_2008.pdf

STOLL2010

Stoll-Kleemann, S.; De la Vega-Leinert, A. C. & Schultz, L. (2010). The role of community participation in the effectiveness of UNESCO Biosphere Reserve management: Evidence and reflections from two parallel global surveys. *Environmental Conservation* 37 (3), 227-238. <http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=7911253>

STOLL2011

Stoll-Kleemann, S., Buer, C., & Solbrig, F. (2011). Socio-economic monitoring in protected areas in Germany - what do local people and their mayors think about their biosphere reserve? in: Wesemüller, H.; Kuschniok, N.; Schünemann, J.; Kreft, V. (eds.) (2011): Progress Report 2009 - 2011. National Nature Landscapes. EUROPARC Germany, 30-33. (not available online)

STRINGER

Stringer, L. C., Dougill, A. J., Fraser, E., Hubacek, K., Prell, C., & Reed, M. S. (2006). Unpacking “Participation” in the adaptive management of social–ecological systems: A critical review. *Ecology and Society*, 11(2), 39. (not available online)

SWETNAM

Swetnam, R.D., Reyers, B. (2011). Meeting the challenge of conserving Africa’s biodiversity: The role of GIS, now and in the future. *Landscape and Urban Planning*. Vol.100.4., pp. 411. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0169204611000600> (only abstract available online)

TEEB

The Economics of Ecosystems and Biodiversity. www.teebweb.org

THANH

Thanh, V.M., Maani, K.E. (2010), Systems Thinking for Sustainable Tourism in the Cat Ba Biosphere Reserve of Viet Nam; www.systemdynamics.org/conferences/2010/proceed/papers/P1312.pdf

TRI

Tri, N.H. (2009), Lessons Learnt from using system thinking for development of biosphere reserves, Vietnam, The 11th Meeting of the East Asian Biosphere Reserve Network, http://mabvietnam.net/A-updated2011/HoangTriBaiBaokhoahoc/lessonlearnt_biospherereservesinVietnam.pdf

UDHR

United Nations (1948). Universal Declaration of Human Right, www.un.org/en/documents/udhr

UKEOF

UK Environmental Observation Framework (2012). Guide to citizen science. www.ukeof.org.uk

UNAR

UN Africa Renewal (2012). Tourism in Africa is slowly coming of age www.un.org/africarenewal/magazine/august-2012/tourism-africa-slowly-coming-age

UNCCD

UN (1992). Convention to Combat Desertification. Text of the Convention including all Annexes. www.unccd.int/en/about-the-convention/Pages/Text-overview.aspx

UN2002

UN (2002). Johannesburg Summit 2002: Key outcomes of the summit. http://www.unesco.org/education/tlsf/mods/theme_a/img/02_WSS-DOutcomes.pdf

UN2012

UN (2012). Report of the United Nations Conference on Sustainable Development A/CONF.216/16, www.unccd2012.org/content/documents/814UNCCSD%20REPORT%20final%20revs.pdf

UNDG

United Nations Development Group (2015). Resident Coordinators List – April 2015. <https://undg.org/wp-content/uploads/2015/05/RC-lists-April-2015.pdf>

UNDP

United Nations Development Programme (1997). Who are the question-makers? A Participatory Evaluation Handbook. <http://web.undp.org/evaluation/documents/who.htm>

UNECA

United Nations Economic Commission for Africa (2012). Sustainable Development Report on Africa. www.uneca.org/publications/sustainable-development-report-africa

UNEP2006

UNEP (2006). Integrated Environmental Assessment and Reporting (including its Training Manual for Africa) http://www.unep.org/geo/pdfs/IEA_Africa_training_manual.pdf

UNEP2007

UNEP (2007): Indigenous Disaster Early Warning, Preparedness, and Response: http://www.unep.org/training/programmes/Instructor%20Version/Part_2/Activities/Interest_Groups/Culture/Strategies/Indigenous_Disaster_Early_Warning_Preparedness_and_Response.pdf

UNEP2008

UNEP (2008), AFRICA Atlas of Our Changing Environment, <http://www.unep.org/dewa/africa/africaAtlas/>

UNEP2009

UNEP (2009): From Conflict to Peacebuilding. The role of natural resources and the environment: http://www.unep.org/Themes/Freshwater/PDF/FromConflict_to_Peacbuilding.pdf

UNEP2012-1

UNEP (2012). African Environment Outlook 3. <http://www.unep.org/dewa/africa/publications/publications.asp>

UNEP2012-2

UNEP (2012). Global Environment Outlook 5 Assessment Report. www.unep.org/geo/pdfs/geo5/GEO5_report_full_en.pdf

UNEP2015

UNEP World Conservation Monitoring Centre (2015). Supporting planning for multiple benefits from REDD+ in Uganda. www.unep-wcmc.org/system/dataset_file_fields/files/000/000/244/original/Uganda_multiple_benefits_web_view.pdf?1410951948

UNESCO1992

World Heritage Fund (1992). Managing protected areas in Africa, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001447/144728eo.pdf>

UNESCO1997

UNESCO (1997). Guidelines for establishing MAB National Committees. www.unesco.org/mab/doc/brs/Guidelines.pdf

UNESCO1999

UNESCO (1999). First AfriMAB Technical Workshop for Francophone African Countries. Proceedings <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001204/120461eo.pdf>

UNESCO2000

UNESCO (2000). Solving the puzzle: The ecosystem approach and biosphere reserves. <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001197/119790eb.pdf>

UNESCO2001

UNESCO (2001). Seville+5, International Meeting of Experts at Pamplona on Transboundary Biosphere Reserve. <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001236/123605m.pdf>

UNESCO2003

UNESCO (2003). Five transboundary biosphere reserves in Europe. <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001321/132140eb.pdf>

UNESCO2005

UNESCO and COMEST (2005). The Precautionary Principle. unesdoc.unesco.org/images/0013/001395/139578e.pdf

UNESCO2006

UNESCO (2006). Biodiversity and stakeholders. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001465/146566e.pdf>

UNESCO2007

UNESCO (2007). Links between biological and cultural diversity. <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001592/159255e.pdf>

UNESCO2008

UNESCO (2008). Dialogue in biosphere reserves: references, practices and experiences. <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001591/159164e.pdf>

UNESCO2009

UNESCO (2009). Bonn Declaration of the World Conference on Education for Sustainable Development. www.esd-world-conference-2009.org

UNESCO2010

UNESCO (2010). Lessons from biosphere reserves in the Asia-Pacific Region. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001883/188345e.pdf>

UNESCO2011

UNESCO (2011). World Network of Biosphere Reserves: sites for sustainable development. <http://unesdoc.unesco.org/images/0020/002070/207049e.pdf>

UNESCO2012

UNESCO (2012). Best Practices of Island and Coastal Biosphere Reserves www.unesco.org/science/doc/mab/2013/casebook2012_revised-21june.pdf

UNESCO2013-1

UNESCO (2013). AfriMAB. Biosphere reserves in Sub-Saharan Africa: Showcasing sustainable development, edited by R. Pool-Stanvliet and M. Clüsener-Godt <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002269/226919E.pdf>

UNESCO2013-2

UNESCO (2013) Report of AfriMAB General Assembly. www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/AfriMAB_2013_meeting_report_en.pdf

UNESCO-ESDWEB

UNESCO. Education for Sustainable Development. www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-sustainable-development/education-for-sustainable-development/

UNESCOWEB

UNESCO. Biodiversity Conservation in Regions of Armed Conflict: <http://whc.unesco.org/en/congobiodiversity/>

UNWTO

UNWTO (2009). Overview of tourism to Africa. www.ticad.net/resource/pdf/Overview_of_Tourismto_Africa_with_reference_to_the_Asian_and_Japanese_outbound_markets.pdf

USDA

U.S. Department of Agriculture (2005). Adaptive Management of Natural Resources: Theory, Concepts, and Management Institutions. www.fs.fed.us/pnw/pubs/pnw_gtr654.pdf

VLIET

van Vliet, N. (2010). Participatory Vulnerability Assessment in the Context of Conservation and Development Projects. *Ecology&Society*. www.ecologyandsociety.org/vol15/iss2/art6/

VOIGT

Voigt Moritz, C. (1997). Programme Municipal D' Actions Environnementales (UNDP, World Bank, GTZ)

WALTERS

Walters, C.J., Holling, C.S. (1990). Large-scale management experiments and learning by doing. *Ecology*, 71(6), 2060-2068. http://training.fws.gov/courses/ALC/ALC3159/resources/Walters_and_Hollings_1990.pdf

WALLNER

Wallner, A., Bauer, N., Hunziker, M. (2007). Perceptions and evaluations of biosphere reserves by local residents in Switzerland and Ukraine. *Landscape and Urban Planning*, vol. 83.1 pp. 104-114.

WCS

Wildlife Conservation Society. (2015). Madagascar creates shark park. www.sciencedaily.com/releases/2015/02/150204125556.htm

WCED

World Commission on Environment and Development (WCED, 1997). Our common future ("Brundtland report"). Oxford University Press. www.un-documents.net/our-common-future.pdf

WDPA

UNEP, WCMC, IUCN (2015) World Database on Protected Areas. www.protectedplanet.net/about_

WEFORUM

World Economic Forum (2013). The Travel & Tourism Competitiveness Report 2013 www.weforum.org/reports/travel-tourism-competitiveness-report-2013

WELLS

Wells, M.P., McShane, T.O. (2004). Integrating protected area management with local needs and aspirations. *Ambio* vol. 33.8, pp.513-519.

WHCWEB

UNESCO. The World Heritage Convention. <http://whc.unesco.org/en/convention/>

WOOD

Wood, A., Dixon, A., McCartney, M. (2013), Wetland Management and Sustainable Livelihoods in Africa. www.routledge.com/9781849714129

WORBOYS

Worboys, G.L., Lockwood, M., De Lacy, T. (2005). Protected area management (2nd edition) Oxford University Press.

WWF2008

WWF and Equilibrium (2008). Natural Security. Protected areas and hazard mitigation. http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/natural_security_final.pdf

WWF2012

WWF (2012). Global 200. www.worldwildlife.org/publications/global-200

YAOUNDE

CEEAC (2013). Yaoundé Déclaration sur la Lutte Anti-Braconnage en Afrique central. http://cmsdata.iucn.org/downloads/declaration_ec-cas_reunion_d_urgence_de_la_ceeac_sur_la_lab_version_finale.pdf

YASUNI

National Government of Ecuador. Website of the Yasuni ITT Initiative. <http://yasuni-itt.gob.ec>

Annexes

Annexe 1: Définitions et acronymes (glossaire)

AfriMAB	Le réseau africain de réserves de biosphère
Aire centrale	Une des trois zones d'une réserve de biosphère (cf. définition en 1.5)
Aire de transition	Une des trois zones d'une réserve de biosphère (cf. définition en 1.5)
APA	L'accès et le partage des avantages (cf. la définition en 2.3)
APD	L'aide publique au développement
Appui logistique	Un des trois fonctions d'un réserve de biosphère (cf. définition en 1.5)
ArabMAB	Le réseau arabe de réserves de biosphère
BfN	L'Agence fédérale pour la Conservation de la Nature de la République fédérale d'Allemagne
Biodiversité	(cf. la définition en 2.1)
BMUB	Ministère fédérale de l'Environnement, Conservation de la Nature, de la Construction, et de la Sûreté nucléaire de la République fédérale d'Allemagne
CCNUCC	La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (cf. 3.4)
CDB	Convention sur la diversité biologique des Nations Unies
CIC	Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB)
CITES	La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction des Nations Unies
CLD	La convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (cf. 3.4)
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
Cogestion	(cf. la définition en 2.3)
Commission nationale pour l'UNESCO	(cf. 3.2)
Connaissances traditionnelles	(cf. la définition en 1.5)
Développement durable	(cf. la définition en 2.1)
Diversité bioculturelle	(cf. la définition en 2.1)
DUK	La commission allemande pour l'UNESCO
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (cf. 3.4)
Économie verte	(cf. 3.4)
Ecosystème restauration	(cf. la définition en 2.1)
EDD	L'éducation au service du développement durable
Éducation au service du développement durable	(cf. la définition en 4.5)
EIA	L'évaluation de l'impact environnemental (cf. la définition en 3.4)
Examen périodique	(cf. 4.1)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GEF	Global Environment Facility, un organisme de financement de la banque mondiale
Gestion	(cf. 2.2)
Gestion adaptative	(cf. la définition en 2.4)
GIS	Système d'information géographique, tout système standardisé pour capturer, manipuler, et analyser données géographiques.
GIZ	German Federal Enterprise for International Cooperation (autrefois GTZ)
HCR	Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Intergouvernemental	Caractéristique d'une organisation, si ce sera statué exclusivement par plusieurs gouvernements
kfw	Kreditanstalt für Wiederaufbau, une institution financière du secteur public allemande
MAB	Un programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère
MAB comité national	(cf. 3.2)
MAP	Plan d'action de Madrid
MoU	Mémoire d'entente
Moyens d'existence	Les moyens nécessaires pour la sécurisation du nécessaire de base pour vivre – la nourriture, l'eau, l'abri et des vêtements
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, programme de développement de l'Union africaine
OCED	L'Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale (équivalent à OSC)
OSC	Organisation de la société civile (équivalent à ONG)
Partage des avantages	(cf. significations multiples en 2.3)
Participation	(cf. 2.2)
Parties prenantes	(cf. définition en 2.2)
PCAD	Le plan cadre des Nations Unies pour le développement (cf. 3.4)
PNUD	Le Programme des Nations Unies pour le développement (cf. 3.4)
PNUE	Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (cf. 3.4)
PSE	Paiement de services écosystémiques (cf. la définition en 2.3)
RBT	Réserve de biosphère transfrontière
REDBIOS	Réseau de réserves de biosphère de l'Atlantique Est
REDD(+)	(cf. 3.5)
Réserves de biosphère	(cf. la définition en 1.5)
Réserves de biosphère de la première génération	Un terme non officiel pour des réserves de biosphère qui ont été désignées avant l'adaptation du plan d'action pour les réserves de biosphère de Minsk en 1984
Réserve de biosphère de la deuxième génération	Un terme non officiel pour des réserves de biosphère qui ont été désignées pendant la période du plan d'action pour les réserves de biosphère de Minsk (1984) et de l'adaptation de la stratégie de Seville (attention : souvent utilisé comme référent à réserve de biosphère qui ont été désignés seulement après l'adaptation de la stratégie de Seville)
RMRB	Réseau mondial des réserves de biosphère (cf. 1.4)
S&E	Suivi & Évaluation (cf. la définition en 2.4)
Services écosystémiques	(cf. la définition en 2.1)
SMART	Spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et opportun au niveau du temps
Stratégie de sortie	Une procédure des Nations Unies définie en 2013 pour améliorer le contrôle de qualité des réserves de biosphère (cf. annexe 6)
Suivi	(cf. la définition en 2.4)
SUMAMAD	La gestion durable et la conservation des terres arides marginales, un projet de l'UNESCO
SWOT	Acronyme pour Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
UA	Union africaine
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature, ONG globale avec des liens étroits à l'UNESCO
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNESCO	L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (cf. 3.4)
WWF	Fonds mondial pour la nature, un ONG international
Zone tampon	Une des trois zones d'une réserve de biosphère (cf. définition en 1.5)

Annexe 2: Cadre Statutaire du Réseau Mondial

(Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001038/103849fb.pdf>)

Dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB), les réserves de biosphère sont établies pour promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et en donner l'exemple. Les réserves de biosphère sont désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB, à la demande des Etats concernés. Ces réserves, dont chacune continue de relever de la seule souveraineté de l'Etat sur le territoire duquel elle est située et est donc soumise à la seule législation de cet Etat, forment un Réseau mondial auquel la participation des Etats est volontaire. Le présent Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère a été élaboré dans le but d'améliorer l'efficacité de chaque réserve de biosphère et de renforcer la compréhension commune, la communication et la coopération aux niveaux régional et international. L'objet du présent Cadre statutaire est de contribuer à une biosphère et d'encourager et de multiplier les exemples de bon fonctionnement. La procédure de retrait qui est prévue doit être considérée comme une exception à cette démarche essentiellement positive et ne devrait être mise en œuvre qu'après un examen approfondi, compte dûment tenu de la situation culturelle et socio-économique du pays, et après consultation du gouvernement concerné. Le présent texte fixe la procédure de désignation, d'appui et de promotion des réserves de biosphère tout en prenant en compte la diversité des situations nationales ou locales. Chaque Etat est encouragé à élaborer et appliquer des critères nationaux pour les réserves de biosphère qui tiennent compte de sa situation particulière.

Article 1 – Définition

Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB) conformément au présent Cadre statutaire.

Article 2 – Réseau mondial de réserves de biosphère

1. Les réserves de biosphère forment un réseau mondial, le Réseau mondial de réserves de biosphère, ci-après dénommé le Réseau.
2. Le Réseau est un outil pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments : il contribue ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions et instruments pertinents.
3. Les réserves de biosphère restent placées sous la juridiction souveraine des Etats où elles sont situées. Les Etats prennent les mesures qu'ils jugent nécessaires, selon leur propre législation, pour appliquer le présent Cadre statutaire.

Article 3 – Fonctions

Les réserves de biosphère s'efforcent de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches durable au niveau régional, en combinant les trois fonctions décrites ci-dessous :

- i. conservation – contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;
- ii. Développement – encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;
- iii. Appui logistique – fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.

Article 4 – Critères

Critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère :

1. L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.
2. Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique.
3. Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.
4. Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3.
5. Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant :
 - a. une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;
 - b. une ou plusieurs zone(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;
 - c. une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées ;
6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.
7. Devraient être prévus en outre :
 - a. des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s) ;
 - b. un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;
 - c. une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ;
 - d. des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.

Article 5 – Procédure de désignation

1. Les réserves de biosphère sont désignées pour inclusion dans le Réseau par le Conseil international de coordination (CIC) du Programme MAB, selon la procédure suivante :

- a. après avoir étudié quels sites répondent aux critères définis à l'article 4, les Etats, par l'intermédiaire des Comités du MAB le cas échéant envoient au secrétariat les propositions de désignation, étayées par la documentation nécessaire ;
- b. le secrétariat vérifie le contenu du dossier et la documentation ; si une proposition est incomplète, il demande à l'Etat l'information manquante ;
- c. les propositions de désignation sont étudiées par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère pour recommandation au CIC
- d. le CIC du MAB prend une décision sur la désignation.

Le Directeur général de l'UNESCO notifie la décision du CIC à l'Etat concerné.

2. Les Etats sont encouragés à examiner si toute réserve de biosphère existante répond bien à son objet, à l'améliorer de ce point de vue et à en proposer l'expansion selon qu'il convient pour lui permettre de fonctionner pleinement dans le cadre du Réseau. Les propositions d'expansion sont présentées selon la même procédure que celle indiquée ci-dessus pour les nouvelles propositions.
3. Les réserves de biosphère qui ont été désignées avant l'adoption du présent Cadre statutaire sont considérées comme faisant déjà partie du Réseau. Les dispositions du Cadre statutaire leur sont donc applicables.

Article 6 – Publicité

1. L'Etat et les autorités concernés devraient donner une publicité appropriée à la désignation d'une aire comme réserve de biosphère sous forme par exemple de la pose de plaques commémoratives sur les lieux et de diffusion de matériel d'information.
2. Les réserves de biosphère faisant partie du Réseau, ainsi que leurs objectifs, devraient faire l'objet d'un effort de promotion approprié et soutenu.

Article 7 – Participation au Réseau

1. Les Etats participent aux activités de coopération du Réseau, y compris la recherche scientifique et la surveillance continue, ou facilitent ces activités, aux niveaux mondial, régional et sous-régional.
2. Afin d'assurer le bon fonctionnement du Réseau et de maximiser les bénéfices résultant de l'échange d'information, les autorités compétentes devraient mettre à disposition les résultats des recherches, les publications qui y ont trait et toutes données pertinentes, compte tenu des droits de propriété intellectuelle.
3. Les Etats et les autorités compétentes devraient favoriser l'éducation environnementale et la formation ainsi que la mise en valeur des ressources humaines, en coopération avec d'autres réserves de biosphère au sein du Réseau.

Article 8 – Sous réseaux thématiques et régionaux

Les Etats devraient encourager la constitution et le fonctionnement en coopération de sous-réseaux régionaux et/ou thématiques de réserves de biosphère et favoriser le développement des échanges d'information, y compris électronique, dans le cadre de ces sous-réseaux.

Article 9 – Examen périodique

1. L'état de chaque réserve de biosphère fait l'objet d'un examen périodique tous les dix ans, sur la base d'un rapport que l'autorité concernée établit en se référant aux critères de l'article 4, et que l'Etat concerné adresse au secrétariat.
2. Le rapport est examiné par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère pour recommandation au CIC.
3. Le CIC examine les rapports périodiques des Etats concernés.
4. Si le CIC estime que l'état ou la gestion de la réserve de biosphère sont satisfaisants ou se sont améliorés depuis la désignation ou le dernier examen, il en prend acte officiellement.
5. Si le CIC estime que la réserve de biosphère ne remplit plus les critères énoncés à l'article 4, il peut recommander que l'Etat concerné prenne des mesures pour assurer la conformité avec les dispositions dudit article, compte tenu de sa situation culturelle et socio-économique. Le CIC indique au secrétariat ce qu'il devrait faire pour aider l'Etat concerné à mettre en œuvre ces mesures.
6. Si le CIC constate que la réserve de biosphère en question ne satisfait toujours pas aux critères énoncés à l'article 4, dans un délai raisonnable, l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau.
7. Le Directeur général de l'UNESCO notifie à l'Etat concerné la décision du CIC.
8. Si un Etat souhaite retirer du Réseau une réserve de biosphère placées sous sa juridiction, il ne notifie au secrétariat. Cette notification est transmise au CIC pour information. L'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau.

Article 10 – Secrétariat

1. Le secrétariat du Réseau est assuré par l'UNESCO qui est responsable de son fonctionnement et de sa promotion. Le secrétariat facilite la communication et les interactions entre les réserves de biosphère et entre les experts. L'UNESCO développe et maintient également un système d'information sur les réserves de biosphère accessible partout dans le monde et devant être relié à d'autres initiatives pertinentes.
2. Afin de renforcer les réserves de biosphère individuellement et le fonctionnement du Réseau et des sous-réseaux, l'UNESCO recherche l'appui financier de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.
3. La liste des réserves de biosphère appartenant au Réseau, ainsi que leurs objectifs et leur description détaillée, sont mis à jour, publiés et diffusés par le secrétariat à intervalles réguliers.

Annexe 3: Stratégie de Seville

(Source: <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001038/103849fb.pdf>)

La Stratégie qui suit tente de fournir des recommandations pour aider au développement de réserves de biosphère fonctionnelles et à la mise en place des conditions nécessaires au fonctionnement du Réseau. Elle ne reprend pas les principes généraux de la Convention sur la diversité biologique, ni d'Action 21, mais tente plutôt d'identifier le rôle spécifique que les réserves de biosphère peuvent jouer dans le développement d'une nouvelle conception des relations entre la conservation et le développement. C'est donc de manière délibérée que ce document ne se concentre que sur un petit nombre de priorités.

La présente Stratégie suggère à quels niveaux (international, national et au niveau de chaque réserve) chacune des recommandations aura le plus d'effet. Cependant, étant donné la grande diversité des situations de gestion nationales et locales, le niveau des actions recommandées devrait être considéré seulement comme indicatif et être adapté à chaque situation. Il faut surtout noter que le niveau dit « national » recouvre ici, en réalité, les échelons gouvernementaux à un niveau supérieur à celui de la réserve elle-même (province, Etat, pays etc.). Dans certains pays, les ONG nationales ou locales constituent aussi des substituts appropriés à ce niveau. De même, le niveau « international » inclut souvent des activités régionales.

La présente Stratégie comprend aussi des indicateurs de mise en œuvre – une liste d'actions qui permettra à tous les responsables de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de cette Stratégie. Les critères qui ont servi à l'élaboration de ces indicateurs sont les suivants : la disponibilité (les renseignements sont-ils faciles à obtenir ?), la simplicité (les données sont-elles sans ambiguïté ?), et l'utilité (les renseignements seront-ils utiles pour les gestionnaires des réserves, les comités nationaux et/ou le Réseau dans son ensemble ?). L'un des rôles que ces indicateurs de mise en œuvre doit jouer est de permettre de constituer une base de données sur les mécanismes qui permettent la mise en œuvre, et de répercuter ces renseignements à tous les membres du Réseau.

GRAND OBJECTIF I : UTILISER LES RÉSERVES DE BIOSPHERE POUR CONSERVER LA BIODIVERSITÉ NATURELLE ET CULTURELLE

Objectif I.1 : Améliorer la couverture de la diversité naturelle et culturelle par le Réseau mondial de réserves de biosphère

Recommandations au niveau international :

1. Promouvoir les réserves de biosphère comme moyen de mettre en œuvre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.
2. Promouvoir une approche plus large de la classification biogéographique qui tienne compte de l'analyse de vulnérabilité, afin d'élaborer un système qui intègre tous les facteurs écologiques et sociaux.

Recommandations au niveau national :

3. Préparer une analyse biogéographique du pays pour servir de base, entre autres, à l'évaluation de la couverture du Réseau mondial de réserves de biosphère.
4. Sur la base de cette analyse, et en tenant compte des zones protégées existantes, mettre en place, renforcer ou étendre les réserves de biosphère selon les besoins, en accordant une attention spéciale aux habitats fragmentés, aux écosystèmes menacés, ainsi qu'aux environnements fragiles et vulnérables, tant naturels que culturels.

Objectif I.2 : Intégrer les réserves de biosphère dans la planification de la conservation

Recommandation au niveau international :

1. Encourager la création de réserves de biosphère transfrontières, comme moyen de conservation des organismes, des écosystèmes et des ressources génétiques, qui chevauchent les frontières nationales.

Recommandations au niveau national :

2. Intégrer les réserves de biosphère dans les stratégies de conservation et d'exploitation durable de la biodiversité, dans les plans concernant les zones protégées, et dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, prévus à l'article 6 de la Convention sur la diversité biologique.
3. Lorsque c'est possible, intégrer des projets permettant de renforcer et de développer les réserves de biosphère dans les programmes, qui doivent être lancés et financés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions multilatérales.
4. Relier les réserves de biosphère entre elles, et à d'autres zones protégées, grâce à des couloirs verts et à d'autres méthodes qui renforcent la conservation de la biodiversité, et s'assurer que ces liens sont maintenus.
5. Utiliser les réserves de biosphère pour la conservation in situ des ressources génétiques, y compris les espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées et domestiques. Envisager l'utilisation des réserves comme sites de réhabilitation (réintroduction, et assurer les liaisons appropriées avec les programmes de conservation ex situ et d'utilisation.

GRAND OBJECTIF II : UTILISER LES RÉSERVES DE BIOSPHERE COMME MODÈLES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LIEUX D'EXPÉRIMENTATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif II.1 : S'assurer du soutien et de la participation des populations locales

Recommandation au niveau international :

1. Préparer des lignes directrices pour les problèmes clés que posent la gestion des réserves de biosphère, y compris la résolution des conflits, l'octroi de bénéfices localement, et la participation des partenaires à la prise de décision et à la responsabilité de la gestion.

Recommandations au niveau national :

2. Intégrer les réserves de biosphère dans les plans de mise en œuvre des objectifs d'utilisation durable d'action 21 et de la Convention sur la diversité biologique.
3. Créer, renforcer, ou étendre les réserves de biosphère pour y inclure des zones où perdurent des modes de vie traditionnels et des utilisations indigènes de la biodiversité (y compris les sites sacrés), et/ou des zones où les interactions entre les populations et leur environnement sont particulièrement critiques (par exemple, les zones périurbaines, les zones rurales dégradées, les zones côtières, les eaux douces et les zones humides.)
4. Identifier et encourager des activités compatibles avec les objectifs de conservation, par le transfert de technologies appropriées, intégrant les connaissances traditionnelles et de nature à promouvoir le développement durable dans les zones tampon et de transition.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

5. Recenser les intérêts des divers partenaires et intégrer pleinement ces différents acteurs sociaux aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion et l'utilisation de la réserve de biosphère.
6. Identifier les facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement et l'utilisation non durable des ressources biologiques, et prendre des mesures en conséquence.
7. Évaluer les produits naturels et les services de la réserve et, sur la base de ces évaluations, promouvoir les moyens écologiquement sains et économiquement viables d'en tirer des bénéfices pour les populations locales.
8. Créer des incitations à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, et des sources alternatives de revenus pour les populations locales dans les cas où les activités locales sont limitées ou interdites au sein de la réserve de biosphère.
9. S'assurer que les bénéfices provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont équitablement partagés avec les partenaires, grâce au partage des droits d'accès, à la vente de produits naturels ou d'artisanats, à l'emploi des techniques de construction et de la main-d'œuvre locales, et au développement d'activités durables (telles que l'agriculture, la sylviculture etc.)

Objectif II.2 : Mieux assurer l'ajustement harmonieux des différentes zones de la réserve de biosphère et leurs interactions**Recommandation au niveau national :**

1. Veiller à ce que chaque réserve de biosphère dispose d'une politique ou d'un plan de gestion opérationnel, ainsi que d'une autorité ou d'un mécanisme pour sa mise en œuvre.
2. Mettre en place les moyens d'identifier les incompatibilités entre les fonctions de conservation et d'utilisation durable des réserves de biosphère, et prendre les mesures nécessaires pour maintenir un équilibre entre ces fonctions.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

3. Développer et mettre en place des mécanismes institutionnels permettant de gérer, coordonner et intégrer les programmes et les activités de la réserve.
4. Établir un cadre pour la consultation locale où sont représentés les partenaires économique et sociaux, y compris l'ensemble de tous les intérêts (par exemple, l'agriculture, les eaux et forêts, la chasse et la récolte, la fourniture d'eau et d'énergie, la pêche, le tourisme, les loisirs, la recherche).

Objectif II.3 : Intégrer les réserves de biosphère dans la planification régionale.**Recommandations au niveau national :**

1. Intégrer les réserves de biosphère dans les politiques de développement régional et les projets régionaux d'aménagement du territoire.
2. Encourager les grands secteurs d'exploitation des terres à proximité de chaque réserve, à adopter des pratiques qui favorisent une exploitation durable des terres.

Recommandation au niveau de chaque réserve :

3. Organiser des forums et établir des sites de démonstration pour étudier les problèmes socio-économiques et environnementaux de la région, et pour l'utilisation durable des ressources biologiques importantes pour la région.

GRAND OBJECTIF III : UTILISER LES RÉSERVES DE BIOSPHERE POUR LA RECHERCHE, LA SURVEILLANCE CONTINUE, L'ÉDUCATION ET LA FORMULATION**Objectif III.1 : Améliorer les connaissances sur les interactions entre l'homme et la biosphère****Recommandations au niveau international :**

1. Utiliser le Réseau mondial de réserves de biosphère pour mener des recherches comparatives environnementales et socio-économiques, y compris des recherches à long terme prévues sur plusieurs décennies.
2. Utiliser le Réseau mondial pour des programmes de recherche qui traitent des questions comme la diversité biologique, la désertification, le cycle de l'eau, l'ethnobiologie et les changements globaux.
3. Utiliser le Réseau mondial pour des programmes de recherche en coopération, aux niveaux régionaux et interrégionaux, comme ceux qui existent pour l'hémisphère Sud, l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.
4. Encourager le développement d'outils de recherche interdisciplinaires et novateurs pour les réserves de biosphère, y compris des systèmes flexibles de modèles pour l'intégration des données sociales, économiques et écologiques.
5. Mettre en place un centre d'échange pour les outils de recherche et les méthodologies utilisés dans les réserves de biosphère.
6. Encourager les interactions entre le Réseau Mondial de réserves de biosphère et les autres réseaux de recherche et d'enseignement, et faciliter l'utilisation des réserves de biosphère pour des projets de recherche menés en collaboration par des consortiums d'universités et d'autres instituts d'enseignement supérieur et de recherche, dans le secteur privé et le secteur public, et aux niveaux non gouvernemental et gouvernemental.

Recommandation au niveau national :

7. Intégrer les réserves de biosphère dans les programmes de recherche régionaux et nationaux, et assurer la liaison de ces activités avec les politiques nationales et régionales en matière de conservation et de développement durable.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

8. Utiliser la réserve pour la recherche fondamentale et appliquée, en particulier les projets centrés sur des questions locales, les projets interdisciplinaires intégrant à la fois sciences sociales et sciences naturelles, et les projets impliquant la réhabilitation des écosystèmes dégradés, la conservation des sols et de l'eau, et l'utilisation durable des ressources naturelles.
9. Mettre en place un système fonctionnel de gestion des données pour l'utilisation rationnelle des résultats de la recherche et de la surveillance continue dans la gestion de la réserve de biosphère.

Objectif III.2 : Améliorer les activités de surveillance continue**Recommandations au niveau international :**

1. Utiliser le Réseau mondial de réserves de biosphère, aux niveaux international, régional, national et local, comme sites prioritaires de surveillance à long terme pour des programmes internationaux portant sur des sujets comme les systèmes d'observation terrestres et marins, les changements globaux, la biodiversité et la forêt.
2. Encourager l'adoption de protocoles standardisés pour les métadonnées concernant la description de la flore et de la faune, afin de faciliter les échanges, l'accessibilité et l'utilisation de l'information scientifique générée dans les réserves de biosphère.

Recommandation au niveau national :

3. Faciliter la participation des réserves de biosphère dans les programmes nationaux de surveillance continue de l'environnement et mettre en place des liaisons entre les réserves de biosphère et les autres sites et réseaux utilisés pour la surveillance continue.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

4. Utiliser les réserves de biosphère pour faire des inventaires de la faune et de la flore, collecter des données écologiques et socio-économiques, des observations météorologiques et hydrologiques, étudier les effets de la pollution, etc., dans des buts scientifiques et pour servir de base à une gestion saine des sites.
5. Utiliser la réserve comme aire d'expérimentation pour développer et tester des méthodes et des approches d'évaluation et de surveillance continue de la biodiversité, de la durabilité et de la qualité de vie des habitants.
6. Utiliser la réserve de biosphère pour développer des indicateurs de durabilité (en termes écologiques, économiques, sociaux et institutionnels), pour chacune des activités de production menées à l'intérieur de la zone tampon et de l'aire de transition.
7. Mettre en place un système fonctionnel de gestion de données pour une utilisation rationnelle des résultats de la recherche et de la surveillance dans la gestion de la réserve de biosphère.

Objectif III.3 : Améliorer l'éducation, sensibilisation du public et sa participation**Recommandations au niveau international :**

1. Favoriser les échanges d'expérience et d'information entre réserves de biosphère en vue de renforcer la participation des volontaires et des communautés locales aux activités de la réserve de biosphère.
2. Promouvoir la mise en place de systèmes de communication pour diffuser l'information sur les réserves de biosphère et sur les expériences de terrain.

Recommandations au niveau national :

3. Inclure dans les programmes scolaires et les manuels d'enseignement, ainsi que dans les médias, des informations sur la conservation et l'utilisation durable des ressources, telles que pratiquées dans la réserve de biosphère.
4. Encourager les réserves de biosphère à participer dans des réseaux de biosphère à participer dans des réseaux et programmes internationaux pour promouvoir de larges échanges en matière d'éducation et de sensibilisation du public.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

5. Encourager la participation des communautés locales, des écoliers et d'autres partenaires dans les programmes d'éducation et de formation, et dans les activités de recherche et de surveillance continue à l'intérieur des réserves de biosphère.
6. Produire, pour les visiteurs, du matériel d'information sur la réserve, son importance pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ses aspects socioculturels, ainsi que sur ses programmes et ressources pour les loisirs et l'éducation.
7. Promouvoir la mise en place de centres d'éducation sur le terrain dans la réserve, ainsi que des équipements pour contribuer à l'éducation des écoliers et d'autres groupes intéressés.

Objectif III.4 : Améliorer la formation des spécialistes et des gestionnaires**Recommandations au niveau international :**

1. Utiliser le Réseau mondial de réserves de biosphère pour appuyer et encourager les possibilités de formation et les programmes d'intérêt international.
2. Identifier des réserves de biosphère représentatives pour servir de centres de formation régionaux.

Recommandation au niveau national :

3. Déterminer le niveau de formation nécessaire pour les gestionnaires de réserves de biosphère au XXI^e siècle, et mettre au point des programmes types de formation sur des sujets tels que la conception et la mise en œuvre de programmes d'inventaires et de surveillance continue, l'analyse et l'étude des conditions socioculturelles, la résolution des conflits et la gestion des ressources en coopération, dans le contexte de l'écosystème ou du paysage.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

4. Utiliser la réserve pour des formations in situ et pour les séminaires nationaux, régionaux et locaux.
5. Favoriser des formations appropriées et l'emploi des communautés locales et autres partenaires pour leur permettre de participer pleine-

ment aux programmes d'inventaires, de surveillance continue et de recherche de la réserve de biosphère.

6. Favoriser les programmes de formation destinés aux communautés locales et autres acteurs (comme les décideurs, les responsables politiques locaux et les agents de production, de transferts de technologies et de programmes sociaux) afin de leur permettre de participer pleinement à la planification, la gestion et aux mécanismes de surveillance de la réserve de biosphère.

GRAND OBJECTIF IV : METTRE EN APPLICATION LE CONCEPT DE RÉSERVE DE BIOSPHERE

Objectif IV.1 : Intégrer les fonctions des réserves de biosphère

Recommandations au niveau international :

1. Identifier et faire connaître les réserves de biosphère fonctionnant bien (prises comme modèles ou exemples illustratifs) et dont l'expérience profitera à d'autres, au niveaux national, régional et international.
2. Donner des avis et des conseils sur l'élaboration et l'examen périodique de stratégies et de plans d'action nationaux pour les réserves de biosphère.
3. Organiser des forums et d'autres moyens d'échange d'information pour les gestionnaires de réserves de biosphère.
4. Elaborer et diffuser de l'information sur les moyens de mettre en place des plans de gestion ou des politiques pour les réserves de biosphère.
5. Elaborer des lignes directrices sur les problèmes de gestion de réserves de biosphère, y compris, entre autres, sur les méthodes pour assurer la participation locale, sur des études de cas présentant différentes options de gestion, et sur les techniques de résolution des conflits.

Recommandations au niveau national :

6. Veiller à ce que chaque réserve de biosphère dispose d'une politique ou d'un plan de gestion opérationnel, ainsi que d'une autorité ou d'un mécanisme pour sa mise en œuvre.
7. Encourager les initiatives du secteur privé, visant à créer et à maintenir des entreprises durables du point de vue environnemental et social, dans les zones appropriées de la réserve de biosphère et aux alentours, afin de stimuler le développement local.
8. Elaborer et examiner périodiquement des stratégies ou plans d'action nationaux pour les réserves de biosphère ; ces stratégies devraient viser à la complémentarité et la valeur ajoutée des réserves de biosphère par rapport aux autres instruments nationaux de conservation.
9. Organiser des forums et d'autres moyens d'échange d'information pour les gestionnaires de réserves de biosphère.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

10. Identifier, y compris sur des cartes, les différentes zones de la réserve de biosphère et définir leur statut respectif.
11. Elaborer, mettre en œuvre et surveiller un plan ou une politique de gestion portant sur l'ensemble de la réserve de biosphère en incluant les différentes zones.
12. lorsque c'est nécessaire pour préserver la zone centrale, redéfinir les zones tampon et de transition selon des critères de développement durable.
13. Définir et mettre en place des mécanismes institutionnels pour gérer, coordonner et intégrer les programmes et activités de la réserve de biosphère.
14. Veiller à ce que les communautés locales participent à la planification et à la gestion de la réserve de biosphère.
15. Encourager les initiatives du secteur privé visant à créer et à maintenir des entreprises durables du point de vue environnemental et social dans la réserve de biosphère et aux alentours.

Objectif IV.2 : Renforcer le Réseau mondial de réserves de biosphère

Recommandations au niveau international :

1. Veiller à ce que soient allouées des ressources suffisantes pour mettre en œuvre le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.
2. Faciliter l'examen périodique de ses réserves de biosphère par chaque pays, comme le prévoient le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère et aider les pays à prendre les mesures nécessaires pour rendre leurs réserves de biosphère opérationnelles.
3. Appuyer le fonctionnement du Comité consultatif pour les réserves de biosphère, et prendre pleinement en considération ses recommandations et ses avis.
4. Guider le développement de la communication entre les réserves de biosphère, en prenant en compte leurs capacités techniques, et renforcer les réseaux régionaux ou thématiques existants ou prévus.
5. Etablir des liens et de partenariats innovateurs avec d'autres réseaux de zones gérées de façon analogue, et avec des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, dont les objectifs sont en harmonie avec ceux des réserves de biosphère.
6. Promouvoir et favoriser les jumelages entre réserves de biosphère et favoriser la création de réserves transfrontières.
7. Améliorer la visibilité des réserves de biosphère en diffusant du matériel d'information, en mettant en place des politiques de communication et en mettant en valeur leur rôle en tant que membres du Réseau.
8. Plaider, partout où c'est faisable, pour l'intégration des réserves de biosphère dans des projets financés par l'aide bi- et multilatérale.
9. Mobiliser des fonds privés en faveur des réserves de biosphère auprès des entreprises, des ONG et des fondations.
10. Mettre au point des normes et des méthodologies pour la collecte et l'échange de différents types de données, et aider à leur application dans l'ensemble du Réseau mondial de réserves de biosphère.
11. Surveiller, évaluer et suivre la mise en œuvre de la Stratégie de Séville en utilisant les indicateurs de mise en œuvre, et analyser les facteurs qui contribuent à atteindre les buts fixés par ces indicateurs et ceux qui y font obstacle.

Recommandation au niveau national :

12. Veiller à ce que soient allouées des ressources suffisantes pour mettre en œuvre le cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère.
13. Mettre en place un organisme, chargé au niveau national, de guider et de coordonner les réserves de biosphère, et prendre pleinement en

compte ses recommandations et avis.

14. Procéder à l'évaluation de l'état et des activités de chacune des réserves de biosphère du pays, conformément au cadre statutaire du Réseau et fournir des ressources suffisantes pour pallier les insuffisances.

15. Etablir des liens et des partenariats innovateurs avec d'autres réseaux de zones, gérées de façon analogue, et avec des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dont les objectifs sont en harmonie avec ceux des réserves de biosphère.

16. Rechercher les possibilités de jumelages entre réserves de biosphère et d'établissement de réserves transfrontières.

17. Améliorer la visibilité des réserves de biosphère en diffusant du matériel d'information, en mettant en place des politiques de communication et en mettant en valeur leur rôle comme membres du Réseau.

18. Intégrer les réserves de biosphère dans les propositions aux sources de financements bi- et multilatérales, y compris le Fonds pour l'environnement mondial.

19. Mobiliser des fonds privés en faveur des réserves de biosphère auprès des entreprises, des ONG et des fondations.

20. Surveiller, évaluer et suivre la mise en œuvre de la Stratégie de Séville en utilisant les indicateurs de mise en œuvre, et analyser les facteurs qui contribuent à atteindre les buts fixés par ces indicateurs et ceux qui y font obstacle.

Recommandations au niveau de chaque réserve :

21. Améliorer la visibilité des réserves de biosphère en diffusant du matériel d'information, en mettant en place des politiques de communication et en mettant en valeur leur rôle comme membres du Réseau.

22. Mobiliser des fonds privés en faveur des réserves de biosphère auprès des entreprises, des ONG et des fondations.

23. Surveiller, évaluer et suivre la mise en œuvre de la Stratégie de Séville en utilisant les indicateurs de mise en œuvre, et analyser les facteurs qui contribuent à atteindre les buts fixés par ces indicateurs et ceux qui y font obstacle.

Annexe 4: Plan d'Action de Madrid (abrégé)

(Source: <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001633/163301e.pdf>)

A. LES DÉFIS ÉMERGENTS ET LE POTENTIEL ET RÔLE DES RÉSERVES DE BIOSPHERE POUR RELEVER CES DÉFIS

Au cours des 13 années écoulées depuis l'adoption de la Stratégie de Séville, les problèmes mondiaux se sont aggravés et d'autres sont apparus ; il est impératif que le Programme MAB s'adapte pour répondre efficacement à ces nouveaux défis qui exacerbent encore davantage la pauvreté et l'inégalité, à savoir :

- l'accélération du changement climatique et ses conséquences pour la société et les écosystèmes ;
- la perte de plus en plus rapide de biodiversité et de diversité culturelle ayant des conséquences inattendues qui influent sur la capacité des écosystèmes à continuer à fournir des services critiques pour le bien-être humain ;
- l'urbanisation rapide, facteur des changements environnementaux.

Face à ces défis, plusieurs possibilités de changement existent, qui appellent une prise de conscience accrue à tous les niveaux de la nécessité de maintenir et de sauvegarder l'accès aux services des écosystèmes pour le bien-être humain, notamment la santé, la sécurité et l'équité. En appréhendant les questions prédominantes posées par les défis majeurs sur la période 2008-2013, le Programme MAB s'attachera à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pertinents, selon la stratégie suivante :

- Mettre en place des mécanismes pour encourager le développement durable des réserves de biosphère en partenariat avec toutes les sphères de la société (i.e. institutions des secteurs public et privé, ONG, communautés d'acteurs, décideurs, communauté scientifique, communautés locales et autochtones, propriétaires fonciers et utilisateurs des ressources naturelles, centres de recherche et d'éducation, médias, etc.) pour assurer le bien-être des populations humaines et de leur environnement ;
- Tester et appliquer des politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets en liaison avec d'autres programmes intergouvernementaux ;
- Utiliser l'expérience du WNBR, les réseaux thématiques du MAB et des approches interdisciplinaires pour mettre en place et tester des politiques et des pratiques afin de résoudre les problèmes générés par l'impact humain sur les types d'écosystèmes clés, en particulier les zones côtières, îles, océans, montagnes, terres sèches, forêts tropicales, les écosystèmes d'eau douce et des zones d'urbanisation croissante ;
- Développer des programmes scientifiques de recherche pour assurer le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM) et définir des approches qui permettront de garantir les services des écosystèmes pour l'avenir.

Le Plan d'action de Madrid (ci-après désigné comme MAP) définit les actions, cibles, indicateurs de réussite, partenariats et autres stratégies de mise en œuvre, ainsi que le cadre d'évaluation, pour le travail du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et du WNBR sur la période 2008-2013. Il tient pleinement compte des recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des Programmes des Sciences exactes et naturelles et des Sciences sociales et humaines de l'UNESCO pendant l'exercice 2006-2007 et apportera des contributions spécifiques à la mise en œuvre de ces recommandations telles que proposées par le Directeur général de l'UNESCO et approuvées par la 34^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre-novembre 2007.

Les grands objectifs du MAP sont les suivants:

a) placer les agendas de formation, de renforcement des capacités et de démonstration du Programme MAB à l'interface entre les aspects corrélés de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et de bien-être socio-économique et culturel des communautés humaines ; rendre possible l'utilisation effective des sites

- b) du WNBR comme sites d'apprentissage pour le développement durable, en testant des ap-proches pour renforcer la coopération entre théoriciens, décideurs, praticiens et acteurs dans l'étude et la résolution de problèmes contextuels en vue d'améliorer les conditions environnementales, économiques et sociales du bien-être humain et écosystémique ;recueillir, confronter, synthétiser et diffuser
- c) les enseignements de plus de trente ans de travail du MAB et du WNBR ainsi que de leurs actions planifiées pour la période 2008-2013 pour soutenir les efforts internationaux, nationaux et locaux en vue d'atteindre des objectifs mondiaux tels que les OMD, la réduction significative du taux de perte de biodiversité d'ici 2010 (« cible 2010 ») et les objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets inscrits dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ;
- d) contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de spécialistes et de praticiens travaillant en tant qu'ambassadeurs et gestionnaires ou coordinateurs, afin de rapprocher les agendas mondiaux sur l'environnement et les aspirations locales en matière de développement

Le MAP s'appuie sur l'expérience accumulée dans les réserves de biosphère et leur réseau et s'adresse à toutes les sphères de la société pour créer un nouveau partenariat entre les agendas de l'environnement et du développement. A cette vaste communauté, les réserves de biosphère (RB) devraient apparaître et comme un mo-teur de changement, et comme un instrument pour comprendre ce changement et s'y adapter, comme un catalyseur d'idées nouvelles et comme des territoires propices à l'essai d'approches de développement innovantes. L'évolution du Programme MAB sera guidée non seulement par les acteurs les plus directement engagés dans la gestion des réserves de biosphère mais partout ceux que concernent leur concept et l'expérimentation dans leur cadre.

Le MAP a bénéficié d'un processus de consultation auprès des États membres mené par des organes directeurs tels que le Bureau du MAB en juin et septembre 2007, le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère en juin 2007 et le Secrétariat du MAB sous forme de circulaires en juillet et décembre 2007, et des réunions de réseaux tenues dans toutes les régions du monde en 2007. Il se fonde sur les documents de travail traitant les cinq questions définies par la 19e session du Conseil international de coordination (CIC) du MAB en 2006 pour la préparation du 3e Congrès mondial des réserves de biosphère et la 20e session du Conseil international de coordination du Programme MAB (CIC-MAB), tenus à Madrid, Espagne, du 4 au 8 février 2008.

A.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un des défis les plus lourds et les plus significatifs à l'échelle planétaire auxquels soient aujourd'hui confrontés la société et les écosystèmes. Une fois éliminée une série de causes naturelles, la CCNUCC et son Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont unanimement établi que les modifications accélérées subies par le climat sont anthropiques. Le volume de dioxyde de carbone (CO2) et d'autres gaz à effet de serre, émis surtout par les pays industrialisés et auquel s'ajoute maintenant la demande des régions en développement avec les économies de marché émergentes, laisse présager, si l'on ne fait rien pour le maîtriser, une multiplication des problèmes. En outre, le niveau de déforestation des zones tropicales contribue à une libération accrue de CO2 dans l'atmosphère ainsi qu'à la perte de fonctions des écosystèmes.

Une hausse de la température moyenne de la planète signifie que des milliards de personnes dans le monde manqueront d'eau, et que des millions d'autres seront exposés au paludisme. Les événements climatiques extrêmes tels que sécheresses et inondations s'accroîtront, ce qui mènera à une augmentation de l'étendue et de la fréquence des catastrophes naturelles. Par voie de conséquence, les populations quitteront les régions inhospitalières pour d'autres plus contrôlables. La modification du régime des précipitations se répercutera sur les pratiques agricoles.

La plupart des services des écosystèmes seront en état de stress. En particulier, 30 % des espèces seront menacées d'extinction et la désertification progressera ; les mécanismes climatiques de réaction réduiront encore plus les forêts tropicales. L'augmentation du niveau des mers et leur réchauffement affaibliront les systèmes côtiers tels que mangroves et marais salants et influenceront sur la distribution des poissons, fragilisant les écosystèmes côtiers et leur utilisation humaine.

Les réponses sociétales au changement climatique sont axées sur l'adaptation et l'atténuation de ses effets, lesquelles présentent chacune des conséquences pour les générations actuelles et à venir. La société doit s'adapter pour gérer les changements inévitables dus aux gaz à effet de serre déjà émis, en attendant qu'ils décroissent naturellement. D'après les données scientifiques, cette adaptation passera par une modification de l'occupation des sols pour sauvegarder les services et fonctions des écosystèmes, par exemple un alignement côtier et la gestion des bassins versants. L'atténuation des effets est exigée à divers degrés de tous les pays, dans le but que la concentration du CO2 dans l'atmosphère n'excède pas 450 ppm. Cela suppose de prendre des mesures en matière de séquestration du carbone, de réduction des émissions, d'efficacité énergétique et de production durable d'énergies renouvelables, tout en adoptant des modes de vie différents. Une prise de conscience politique insuffisante des solutions existantes et/ou un manque de volonté politique de mettre en œuvre ces solutions, une capacité technique inadaptée ou trop faible, l'incertitude économique, peuvent constituer autant d'obstacles à l'application des mesures nécessaires, de même que l'absence d'une approche intégrée de la planification du développement.

Devant la nécessité de cette approche intégrée, généralement inexistante, le MAB et le WNBR représentent une valeur ajoutée. Les réserves de biosphère du WNBR ont un rôle essentiel à jouer pour rechercher et tester rapidement des réponses aux défis du changement climatique ainsi que pour surveiller ce changement à l'échelle planétaire. Pour les Programmes des Sciences exactes et naturelles et des Sciences sociales et humaines de l'UNESCO, notamment, les réserves de biosphère offrent des sites où faire la démonstration de mesures d'adaptation des systèmes naturels et humains et contribuer à la mise au point de stratégies et de pratiques de résilience. Les zones tampon et les aires de transition des réserves de biosphère peuvent permettre aussi de tester beaucoup de tactiques et de stratégies d'atténuation. De nombreuses réserves comportent des systèmes forestiers et des terres humides où piéger le carbone. Dans toutes les réserves, il est possible de renforcer les capacités d'instauration d'économies à faibles émissions de carbone en combinant des initiatives sociales basées sur la technologie et la main-d'œuvre.

Dans l'optique des sciences sociales, on peut explorer les dimensions politiques de nouveaux modes de vie. L'éventail existant de réserves de biosphère et des systèmes qu'elles illustrent sera également source d'enseignements utiles pour le reste du monde.

A2. LA FOURNITURE DES SERVICES DES ÉCOSYSTÈMES

L'EM a présenté et décrit les services des écosystèmes sous une forme largement reconnue aujourd'hui par les organisations des secteurs public et privé et de la société civile. L'actuelle typologie de l'EM divise ces services en quatre catégories : support (cycle de la nutrition, formation des sols et productions primaires), subsistance (nourriture, eau douce, bois et fibres, combustibles), régulation (du climat, des inondations et des maladies ; purification de l'eau) et services culturels (esthétiques, moraux, éducatifs et de loisirs).

Les services des écosystèmes pourraient fournir un cadre conceptuel utile pour classer les multiples fonctions des réserves de biosphère allant de la protection à la production dans les paysages terrestres et marins. La conception des réserves de biosphère comme sites du développement durable peut être interprétée comme un effort engagé de conception et de mise en place d'une combinaison locale de services de support, de subsistance, de régulation et culturels visant le bien-être environnemental, économique et social des communautés résidentes et des acteurs concernés. Leurs différentes aires ou zones, par exemple, peuvent servir à attirer de nouveaux investissements dans des services jusque là négligés (régulation du climat, purification de l'eau, conservation de la biodiversité) et à améliorer les résultats environnementaux et sociaux en termes de services de subsistance (agriculture, foresterie, pêche) et de services culturels (tourisme), principaux bénéficiaires à ce jour des investissements. Un processus de consultation actif et permanent entre scientifiques et chercheurs, responsables politiques et décideurs, gestionnaires de ressources et populations résidentes des réserves de biosphère est indispensable pour trouver la combinaison optimale de services des écosystèmes illustrant le rôle de la réserve de biosphère en tant que modèle de développement durable de paysages terrestres et marins aux niveaux national, régional et mondial.

A3. L'URBANISATION, PRINCIPAL FACTEUR DES PRESSIONS SUBIES À L'ÉCHELLE DES ÉCOSYSTÈMES

L'urbanisation est un processus planétaire multidimensionnel se manifestant par une modification rapide et un déplacement des densités démographiques – en particulier l'urbanisation et l'exode rural – des régimes d'utilisation de la couverture des sols et des ressources, et de la diversité – des pratiques culturelles associées. La moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en zone urbaine et cette proportion devrait atteindre 66 ou 67 % dans les 50 années à venir. Cette progression concernera essentiellement les pays les moins industrialisés de la planète et les économies de marché émergentes. On estime qu'en 2030, plus de deux milliards de personnes vivront dans des taudis urbains avec un accès limité aux services fondamentaux et présentant une extrême vulnérabilité aux catastrophes naturelles. La croissance accélérée des grandes villes et la transformation continue des paysages urbains posent de grands défis au maintien du bien-être humain et d'un environnement habitable.

Les paysages urbains offrent probablement la mosaïque la plus complexe qui soit de couverture des sols et d'utilisations multiples des terres. L'urbanisation et les paysages urbains ont été récemment identifiés par l'EM comme des domaines prioritaires présentant de forts écarts en matière de savoir. Les paysages urbains permettent d'expérimenter efficacement à grande échelle les effets du changement climatique sur les écosystèmes ; le réchauffement et l'augmentation des dépôts azotés y sont déjà flagrants et fournissent des exemples extrêmes, visibles et mesurables, de la mainmise humaine sur les processus « naturels ». Cependant, les villes sont également perçues comme des foyers de connaissances, de capitaux et d'innovations offrant des solutions au rapport de l'espèce humaine à son environnement.

Un certain nombre de villes envisagent d'appliquer, ou ont déjà appliqué, le concept de réserve de biosphère à des zones urbaines significatives de leur territoire, pour s'en servir comme d'un instrument de planification et de gestion d'un développement urbain durable.

B. VISION POUR LE RÉSEAU MONDIAL DE RÉSERVES DE BIOSPHERE (WNBR) AU SEIN DU PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE (MAB)

Le Réseau mondial de réserves de biosphère (WNRB) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) consiste en un réseau dynamique et interconnecté de sites d'excellence. Il encourage l'intégration harmonieuse des populations humaines à la nature en vue de promouvoir le développement durable par le dialogue participatif, le partage des connaissances, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être humain, le respect des valeurs culturelles et la capacité de la société à faire face au changement, contribuant ainsi aux OMD. Ainsi, le WNBR est l'un des principaux outils internationaux pour développer et mettre en œuvre des approches de développement durable dans un large éventail de contextes.

C. MISSION POUR LE RÉSEAU MONDIAL DE RÉSERVES DE BIOSPHERE (WNBR) AU SEIN DU PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE (MAB)

Le Réseau mondial de réserves de biosphère (WNRB) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) consiste en un réseau dynamique et interconnecté de sites d'excellence. Il encourage l'intégration harmonieuse des populations humaines à la nature en vue de promouvoir le développement durable par le dialogue participatif, le partage des connaissances, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être humain, le respect des valeurs culturelles et la capacité de la société à faire face au changement, contribuant ainsi aux OMD. Ainsi, le WNBR est l'un des principaux outils internationaux pour développer et mettre en œuvre des approches de développement durable dans un large éventail de contextes. Pour assurer la durabilité environnementale, économique et sociale (y compris culturelle et spirituelle), en mettant sur pied en coordonnant un réseau mondial de sites servant de lieux de démonstration et de sites d'apprentissage dans le but de maintenir et de développer la diversité écologique et culturelle et de garantir les services des écosystèmes au profit du bien-être humain ;

- en développant et en intégrant les connaissances, y compris scientifiques, pour faire avancer notre compréhension des interactions entre les sociétés humaines et la nature ;
- en renforçant les capacités globales de gestion de systèmes socio-écologiques complexes, notamment en développant le dialogue entre scientifiques et politiques, l'éducation environnementale et l'utilisation du multimédia pour toucher un public plus large

D. PROGRÈS DEPUIS SÉVILLE...**E. ACTIONS RECOMMANDÉES– LE RÉSEAU MONDIAL DE RÉSERVES DE BIOSPHERE****E.1 COOPERATION, MANAGEMENT AND COMMUNICATION...****E.2 LE ZONAGE– SPATIALISATION DES FONCTIONS...****E.3 SCIENCE ET RENFORCEMENT ACCRU DES CAPACITÉS...****E.4 PARTENARIATS...****F. APROBATION, MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION...****Annexe 5 A: Déclaration de Dresde**

(Source: https://www.unesco.de/fileadmin/medien/Dokumente/Wissenschaft/MAB_FINAL_DECLARATION_DRESDEN.pdf)

Nous, les participants à la conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique », qui s'est tenue à Dresde les 27 et 28 juin 2011, déclarons ce qui suit:

L'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ses effets et la conservation de la diversité biologique comptent aujourd'hui parmi les principaux enjeux environnementaux. Relever ces défis nécessite un engagement politique sans faille et l'adoption de mesures décisives à l'échelle mondiale. Dans bien des cas, nous avons déjà les connaissances et les technologies indispensables pour nous orienter vers un autre mode de développement. Il nous faut maintenant mobiliser nos ressources et notre créativité afin d'intensifier notre engagement sur la voie du développement durable, ce qui implique également des changements dans notre façon d'agir.

Réuni pour la première fois en 1971, le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO a jeté les bases d'un nouveau type de zones de conservation – les réserves de biosphère, ayant pour objectif principal le développement harmonieux de l'homme et de la nature. Le principe des réserves de biosphère a suscité une approbation croissante dans le monde entier et son succès s'est vérifié tout au long des quarante dernières années. Les réserves de biosphère représentent un réseau mondial de régions modèles où de nouvelles pratiques et options durables peuvent être testées pour une meilleure adaptation aux changements écologiques, économiques et sociaux, avec la participation de toutes les parties prenantes.

Le réseau mondial créé dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, et composé de plus de 560 réserves de biosphère réparties dans une centaine de pays, nous fait bénéficier de l'expérience acquise durant 40 années dans et avec les régions modèles de développement durable et vise à apporter une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ses effets et à la conservation de la diversité biologique. Nous attendons des mesures actuelles de protection du climat mondial qu'elles satisfassent également aux impératifs urgents de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable.

Depuis sa création, le Programme MAB a adopté des approches innovantes dans les domaines de la recherche, de la surveillance continue, de l'éducation et du renforcement des capacités, de la gestion, ainsi que pour la mise en oeuvre de projets modèles. Loin de se limiter à la conservation de la nature, ces approches fournissent des modèles pertinents pour un mode de vie durable. Les réserves de biosphère sont donc un élément important dans les stratégies visant à préserver une Terre viable pour l'avenir des générations futures.

Les réserves de biosphère constituent un instrument efficace dans l'atténuation du changement climatique et servent de modèles pour l'adaptation aux effets de ce changement. Une telle fonction est particulièrement reconnue dans les domaines de l'utilisation durable des sols, des économies vertes, de la sauvegarde des services écosystémiques, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les réserves de biosphère sont des sites d'apprentissage du développement durable.

Se référant aux objectifs de la Stratégie de Séville (1995) et du Plan d'action de Madrid (2008), les participants à la conférence demandent aux États représentés au sein du Programme MAB d'accorder plus d'importance aux réserves de biosphère dans leurs stratégies pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Ils souhaitent également que ces États étendent à d'autres régions la mise en place des modèles développés dans les réserves de biosphère.

Sur cette base, nous considérons que les mesures suivantes doivent être prises :

Au niveau des politiques dans les États membres

- (1) Accorder une plus grande attention aux capacités qu'offrent le Programme MAB et les réserves de biosphère dans l'optique de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, et mieux intégrer leurs apports dans les stratégies et les politiques relatives au climat à l'échelle nationale et internationale ;
- (2) Prendre davantage en compte le principe des réserves de biosphère dans la coopération en matière de développement et soutenir les projets correspondants qui associent l'élimination de la pauvreté, la conservation de la biodiversité et la protection du climat dans les pays en développement;
- (3) Mettre en place des cadres législatifs, administratifs et institutionnels adéquats à l'échelle nationale et/ou locale pour les réserves de biosphère, doter ces dernières des compétences appropriées, et fournir le financement et le personnel nécessaires à l'administration des réserves de biosphère et à leur fonctionnement;

- (4) Développer davantage les réserves de biosphère en tant que régions modèles de développement durable et diffuser aussi largement que possible les bonnes pratiques et l'expérience acquise;
- (5) Soutenir la recherche appliquée interdisciplinaire axée sur la résolution des problèmes, ainsi que le suivi et l'évaluation, y compris les savoirs traditionnels, en rapport avec le changement climatique et ses effets sur les réserves de biosphère, et intégrer les résultats de ces activités dans les programmes et projets de recherche à l'échelle nationale et internationale;
- (6) Soutenir les instruments et activités économiques novateurs qui associent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets à la préservation de l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'au développement social, notamment les besoins des communautés locales et autochtones, en particulier dans le cadre de l'extraction des ressources naturelles et de la production d'énergie;
- (7) Promouvoir le rôle de l'occupation des sols dans le piégeage du carbone, notamment dans les forêts, en mettant en oeuvre et en évaluant le programme volontaire relatif au carbone REDD+ dans les réserves de biosphère, afin d'en apprendre davantage sur les effets, les marchés et les pratiques, ainsi que de mettre au point de meilleures méthodes et de diffuser les enseignements tirés;
- (8) Promouvoir une communication plus facile à saisir autour du concept de réserves de biosphère, ainsi que les processus nécessaires à cette fin;

Au niveau pratique dans les réserves de biosphère

- (9) Intensifier les efforts afin de développer des approches innovantes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (y compris des modèles financiers), mettre en pratique ces approches, adapter les plans de gestion en conséquence et les intégrer dans les approches du développement durables existantes, et les utiliser pour renforcer l'action des régions;
- (10) Élaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion pour l'adaptation au changement climatique, sur la base d'une analyse de la vulnérabilité, en prenant en compte la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en impliquant la population locale;
- (11) Prendre en compte les savoirs traditionnels, autochtones et locaux et les connaissances scientifiques modernes pour étayer la recherche sur le changement climatique;
- (12) Intensifier les efforts pour utiliser les réserves de biosphère en tant que sites d'apprentissage du développement durable, qui font comprendre comment la conservation de la biodiversité maintient le flux de services écosystémiques et soutient la création d'opportunités économiques;
- (13) Développer et resserrer davantage la coopération internationale pour le partage des expériences et des méthodes efficaces, ainsi que pour la mise en place de projets conjoints, y compris dans le cadre de partenariats;
- (14) Accentuer et consolider les partenariats avec le secteur privé dans le but d'identifier, de développer et de promouvoir les marchés locaux, nationaux et internationaux pour les produits et services conformes aux impératifs du développement durable, et afin de privilégier les pratiques économiques non nuisibles au climat dans ces régions;

Au niveau de l'UNESCO

- (15) Soutenir et exploiter pleinement le Programme MAB et les réserves de biosphère conformément à la Stratégie et à l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, ces réserves n'étant pas conçues seulement comme des sites de référence pour mieux comprendre les effets du changement climatique, en particulier dans les régions spécialement visées par l'UNESCO au titre de la priorité accordée à l'Afrique et aux PEID;
- (16) Étendre le Réseau mondial de réserves de biosphère, qui sont l'un des atouts clés de l'UNESCO en tant que régions de référence pour une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur les sociétés humaines, sur la diversité culturelle et biologique, sur les services écosystémiques et sur le patrimoine naturel et culturel mondial, et envisager d'intégrer les réserves de biosphère dans les programmes de recherche mondiaux coordonnés et interdisciplinaires sur le changement climatique;
- (17) Favoriser l'échange international sur les meilleures pratiques et promouvoir les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en matière de partage de technologies et de bonnes pratiques par le biais de jumelages;
- (18) Coopérer avec d'autres programmes intergouvernementaux et conventions de l'UNESCO et du système des Nations Unies, en particulier les trois conventions de Rio, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio + 20, et d'autres organisations ou institutions nationales ou internationales pertinentes afin de faire en sorte qu'elles utilisent davantage les réserves de biosphère en tant que régions modèles pour la recherche, l'apprentissage et l'expérimentation en matière de durabilité;
- (19) Apporter un soutien politique et financier aux États membres pour la désignation de nouvelles réserves de biosphère, en particulier des réserves transfrontalières, et leur gestion concluante.

Conclusion

Les participants à la conférence demandent que des moyens financiers, organisationnels et humains suffisants soient prévus pour mettre en oeuvre les recommandations formulées dans la présente Déclaration.

Les participants à la conférence invitent le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) à faire sienne cette Déclaration lors de sa 23e session et à la présenter à la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 36e session en automne 2011.

Annexe 5 B: Rhön Communiqué

(Source: www.bfn.de/2011_ws_br_afrika+M52087573ab0.html)

Nous, participants à l'atelier international des experts sur « Défis de Gestion des Réserves de Biosphère en Afrique » qui s'est tenu à Dresde et dans la Réserve de Biosphère de Rhön (Allemagne), du 27 juin au 2 juillet 2011, dressons le communiqué qui suit:

Reconnaissant le soutien de l'Agence Fédérale pour la Conservation de la Nature (BfN) de l'Allemagne pour la conception, l'initiation et l'organisation du présent atelier des gestionnaires des Réserves de Biosphère en Afrique, par le financement du Ministère Fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire (BMU) de l'Allemagne; Reconnaissant le rôle de la Commission Nationale Allemande pour l'UNESCO, d'AfriMAB et le soutien du secrétariat MAB-UNESCO dans la facilitation et l'organisation de l'atelier;

Reconnaissant les efforts fournis par les Gouvernements africains dans la création et la gestion des Réserves de Biosphère de leurs pays respectifs;

Notant avec satisfaction le rôle important joué par la Réserve de Biosphère de Rhön en accueillant les participants durant leur voyage d'étude, en facilitant les sorties de terrain et en partageant les expériences pratiques d'une Réserve de Biosphère fonctionnelle bien gérée; Convaincus que les Réserves de Biosphère, en tant que sites modèles de développement durable, peuvent jouer un rôle important dans le développement socio-économique et dans la conservation des écosystèmes en Afrique;

A ce jour, le Programme UNESCO MAB compte 75 Réserves de Biosphère réparties dans 33 pays en Afrique dont deux d'entre elles viennent d'être nommées lors de la 23ème session du Conseil International de Coordination (CIC) du Programme MAB réunie à Dresde du 28 juin au 1er juillet 2011;

En outre, convaincus que les expériences acquises durant l'atelier et les sorties de terrain dans la Réserve de Biosphère de Rhön, aideront à donner aux gestionnaires des Réserves de Biosphère africaines, une impulsion pour relever certains des défis auxquels font face ces Réserves en Afrique.

Se référant aux objectifs de la Stratégie de Séville, du Plan d'Action de Madrid et de la Déclaration de Dresde, nous, participants à l'atelier, lançons un appel aux membres du programme MAB-UNESCO pour qu'ils accordent une attention particulière à ce qui suit:

1. Nous notons que certains Etats africains, membres de MAB-UNESCO ne disposent pas de Comités Nationaux MAB, il urge que le processus de leur mise en place soit engagé et que le fonctionnement de ceux existants soit effectif.
2. Nous demandons aux Etats africains dont les Réserves de Biosphère ont été créées avant l'adoption de la Stratégie de Séville en 1995, d'actualiser leur zonage, leur fonctionnement ainsi que de la participation effective des communautés locales conformément à la Stratégie. A cet égard, nous demandons au Secrétariat de MAB-UNESCO, d'appuyer ce processus afin d'éviter le déclassement de ces Réserves du Réseaumondial des Réserves de Biosphère.
3. Nous demandons expressément aux Etats membres d'UNESCO de faciliter et d'accélérer les processus de nomination des Réserves de Biosphère transfrontières proposables en Afrique.
4. Notant le succès réalisé dans la Rhön par le partenariat public/privé, nous demandons expressément aux institutions en charge de la gestion des Réserves de Biosphère en Afrique, d'explorer de tels partenariats à promouvoir.
5. Nous demandons aux Etats membres d'UNESCO de mobiliser les ressources nécessaires et de mettre en place de mécanismes financiers appropriés pour la gestion durable des Réserves de Biosphère en Afrique.
6. Nous estimons nécessaire de renforcer les capacités dans tous les secteurs de gestion des Réserves de Biosphère en Afrique et appelons à des efforts concertés de tous les acteurs impliqués afin de disposer des meilleures capacités.
7. Nous apprécions le rôle important que joue AfriMAB dans l'amélioration de la coopération et de la communication entre les Réserves de Biosphère africaines et demandons que le réseau soit appuyé davantage pour mieux jouer ce rôle.
8. Nous apprécions également la participation de l'Egypte au présent atelier et demandons l'ouverture vers d'autres partenariats, non seulement avec les pays d'ArabMAB mais aussi avec ceux des autres régions.
9. Nous notons, en ce qui nous concerne, que les impacts des changements climatiques sont plus importants en Afrique, et appelons la communauté internationale à développer en partenariat avec AfriMAB, un programme de suivi et d'atténuation des effets de ces changements au niveau des Réserves de Biosphère.

Annexe 6: La stratégie de sortie

Le MAB CIC réuni en 25è session en mai 2013 à Paris a pris des décisions majeures. Parmi les principales décisions figurent la stratégie de sortie, reproduite ici dans son intégralité (extraite du rapport final; paragraph 65):

(a) La désignation en tant que réserve de biosphère du programme MAB confère un statut attractif, qui sert non seulement à renforcer la conservation mais aussi le développement durable et la recherche à travers le monde. Par conséquent, le nombre de réserves de biosphère a considérablement augmenté, passant de 391 sites dans 94 pays en l'an 2000 à 621 réserves de biosphère situées dans 117 pays (y compris 12 sites transfrontières) en 2013. Le programme MAB en tant que programme scientifique a également évolué depuis son lancement en 1971, de même que les méthodes, les compétences, les expériences, et les connaissances élaborées sur la façon de mettre en pratique le concept de

réserve de biosphère. Dans ce contexte, le MAB a engagé un processus visant à s'assurer que les sites désignés en tant que réserves de biosphère continuent de respecter les objectifs qui ont présidé à leur création, à garantir la crédibilité et la cohérence du Réseau mondial des réserves de biosphère, et à atteindre les cibles 9 et 10 du Plan d'action de Madrid.

(b) Le Conseil a donc décidé d'une procédure en trois étapes pour gérer le processus d'examen périodique, sous la forme d'un instrument permettant d'évaluer, de surveiller et d'améliorer la qualité du Réseau mondial des réserves de biosphère:

1re étape : Le Secrétariat du MAB envoie un courrier aux comités nationaux du MAB concernés, avec copie aux différentes réserves de biosphère, à la commission nationale pour l'UNESCO et à la délégation permanente auprès de l'Organisation, pour demander la soumission de rapports d'examen périodique pour les sites qui ne l'ont pas encore fait. De la même manière, le Secrétariat du MAB envoie un courrier relatif aux sites qui n'ont pas encore soumis d'informations sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le CIC-MAB sur les rapports d'examen périodique antérieurs.

2e étape : Si aucun rapport d'examen ou rapport détaillé sur la mise en oeuvre des recommandations n'est reçu dans les 3 mois qui suivent, le Secrétariat du MAB envoie une lettre de rappel aux comités nationaux du MAB concernés, avec copie aux différentes réserves de biosphère, à la commission nationale pour l'UNESCO et à la délégation permanente du pays concerné afin d'exposer les conséquences de l'absence d'action. Le cas échéant, le Secrétariat adresse directement la lettre de rappel à la délégation permanente et au ministère concernés.

3e étape : S'il n'a toujours pas reçu de réponse après un délai supplémentaire de 3 mois, le Secrétariat du MAB recommandera au Président du Bureau du CIC-MAB d'envoyer un dernier « avertissement » au Comité national du MAB et à la réserve de biosphère concernés, avec copie à la commission nationale pour l'UNESCO, aux ministères concernés et à la délégation permanente du pays concerné, afin de leur demander de fournir une déclaration officielle indiquant si la réserve de biosphère souhaite rester dans le Réseau mondial des réserves de biosphère, accompagnée, dans l'affirmative, d'une déclaration détaillant précisément les mesures qui seront prises, y compris le calendrier.

(c) Si le Comité national du MAB ou la commission nationale pour l'UNESCO n'a toujours pas répondu dans un délai supplémentaire de 3 mois, le Bureau du CIC-MAB devra recommander au CIC-MAB que la réserve de biosphère en question soit retirée du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le CIC-MAB pourra alors décider de retirer le site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

(d) Si une réponse du Comité national du MAB ou de la commission nationale pour l'UNESCO lui parvient, le Secrétariat du MAB inscrit la réserve de biosphère concernée sur une liste provisoire interne des « réserves de biosphère qui ne répondent pas aux critères » et accorde un nouveau délai d'un an pour la soumission d'un rapport d'examen périodique et/ou d'informations supplémentaires.

(e) Si les autorités nationales compétentes souhaitent que le site reste membre du Réseau mondial des réserves de biosphère mais qu'il ne répond pas aux critères de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et du Cadre statutaire, ou si le site ne remplit que partiellement les critères, le Secrétariat du MAB, les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les réseaux régionaux du MAB devraient proposer des conseils et de l'aide (par exemple en mettant à disposition des exemples de « modèles de rapports d'examen périodique » sur le site Web du MAB).

(f) Un an après l'inscription d'un site sur la liste mentionnée au paragraphe (d) ci-dessus, puis chaque année par la suite, le Secrétariat devra identifier et récompenser la volonté des réserves de biosphère de satisfaire aux critères de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire, de sorte que les réserves de biosphère concernées soient retirées de cette liste.

(g) Dans le cas où une réserve de biosphère ne serait pas en mesure de répondre pleinement aux critères dans une période de trente mois à compter du lancement du processus d'examen périodique (c'est-à-dire de la première étape – la première demande de rapport d'examen périodique), le CIC-MAB devrait alors décider que l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau (en vertu de l'article 9, paragraphe 6, du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère).

(h) S'agissant des sites qui ont fourni des rapports d'examen périodique et/ou des informations sur le suivi de la recommandation formulée par le CIC-MAB au sujet du rapport avant l'adoption de la présente stratégie de sortie et qui ne satisfont pas aux critères, le Secrétariat envoie aux comités nationaux du MAB concernés, avec copie à la réserve de biosphère intéressée, à la commission nationale pour l'UNESCO et à la délégation permanente auprès de l'Organisation, un courrier indiquant qu'un rapport spécifiant clairement comment le site répond aux critères doit être soumis d'ici à fin 2015. Si, après examen du rapport par le Comité consultatif, le site ne satisfait toujours pas aux critères, le Bureau recommandera au CIC-MAB que la réserve de biosphère en question soit retirée du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le CIC-MAB pourra alors décider que l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau (en vertu de l'article 9, paragraphe 6, du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère).

(i) Le Conseil recommande également que le Secrétariat du MAB, les unités hors Siège de l'UNESCO et les réseaux régionaux du MAB donnent des conseils, par exemple des informations supplémentaires sur les formations offertes aux gestionnaires de réserves de biosphère et sur les réserves qui fonctionnent, conseils qui pourraient en aider d'autres à remplir les critères applicables aux réserves de biosphère.

Annexe 7: Formulaire de proposition de réserve de biosphère (abrégé)

Le formulaire de proposition de réserve de biosphère a été révisé pendant plusieurs années et mis à jour en 2013. Le document intégral au format Word est disponible sur <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/related-info/publications/mab-official-documents/>. L'extrait suivant souligne des aspects particulièrement importants pour ce Guide.

PARTIE I: RESUME

1. NOM PROPOSE POUR LA RESERVE DE BEIOSPHERE

2. NOM DU PAYS

3. LES TROIS FONCTIONS DES RESERVES DE BOPSPHERE

3.1 «Conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique».

3.2 «Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique».

3.3 «Appui logistique - fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable

4. CRITERES DE DESIGNATION EN TANT QUE RESERVE DE BIOSPHERE:

4.1 «Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines».

4.2 «Etre importante pour la conservation de la diversité biologique».

4.3 «Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional».

4.4 «Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère».

4.5 Grâce à un zonage approprié:

«(a) une (ou plusieurs) aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs»

«(b) une (ou plusieurs) zone(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu».

«(c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées».

(d) Veuillez fournir des informations supplémentaires en ce qui concerne l'interaction des trois zones.

4.6 «Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère».

4.6.1 Décrivez les dispositions mises en place ou envisagées.

4.6.2 Une (des) évaluation(s) d'impact culturel et social a(ont)-elle(s) été conduite(s) ou d'autres outils et lignes directrices équivalents mis en place?

4.7 Mécanismes de mise en œuvre: Existe-t-il pour la réserve de biosphère proposée:

«(a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la (ou les) zone(s) tampon(s)» ?

«(b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère» ?

«(c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan»?

«(d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation»?

5. APPROBATIONS:...

PARTIE II: DESCRIPTION

6. SITUATION (COORDONNEES ET CARTE(S)):

7. SUPERFICIE (voir la carte): ...

8. REGION BIOGEOGRAPHIQUE:...

9. UTILISATION DES TERRES:...

10. POPULATION HUMAINE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE PROPOSEE:...

11. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES:...

12. SERVICES ECOSYSTEMIQUES:...

13. PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA CREATION DE LA RESERVE DE BIOS-PHERE:

13.1 Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée, intégrant les trois fonctions (conservation, développement et support logistique) présentés ci-dessous (parties 14 à 16), y compris les éléments de la diversité biologique et culturelle. Veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels.

13.2 Décrivez les objectifs de développement durable de la réserve de biosphère.

13.3 Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère.

13.4 Quelle procédure consultative a été utilisée pour la désignation de la réserve de biosphère ?

13.5 Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée?

13.6 Quelles sont les principales ressources attendues (financières, matérielles et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère ainsi que les projets ?

14. FONCTION DE CONSERVATION:...

15. FONCTION DE DEVELOPPEMENT:

15.1 Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vues socioculturel et écologique:

15.1.1 Décrire comment et pourquoi le territoire a le potentiel pour servir de site d'excellence/région modèle pour la promotion du développement durable.

15.1.2 Comment allez-vous évaluer les changements et les réalisations (quels objectifs et indicateurs)?

15.2 Si le tourisme est très développé:

- 15.2.1 Décrire le(s) type(s) de tourisme et les installations disponibles. Résumez les principales attractions touristiques au sein de la réserve de biosphère proposée et leurs localisations.
- 15.2.2 Quel est le nombre de visiteurs de la réserve de biosphère proposée chaque année ? (Veuil-lez faire la distinction entre les visiteurs d'une journée, ceux qui y passent la nuit, ceux venant uniquement visiter la réserve de biosphère et ceux qui transitent par le site). Y-a-t'il une tendance à la hausse ou à la baisse, ou un objectif particulier?
- 15.2.3 Comment les activités touristiques sont-elles actuellement gérées ?
- 15.2.4 Indiquez les éventuels impacts positifs et/ou négatifs du tourisme, actuels et attendus, et comment ils seront évalués (en lien avec la section 14)?
- 15.2.5 Comment ces impacts seront-ils gérés et par qui ?
- 15.3 Agriculture (y compris le pâturage) et autres activités (y compris les activités traditionnelles et coutumières):
- 15.3.1 Décrire le type d'agriculture (y compris le pâturage) et les autres activités, l'aire concernée et les personnes impliquées (hommes et femmes).
- 15.3.2 Indiquez les éventuels impacts positifs et/ou négatifs de ces activités sur les objectifs de la réserve de biosphère (section 14).
- 15.3.3 Quels indicateurs utilisez-vous ou utiliserez-vous pour évaluer la situation et son évolution ?
- 15.3.4 Quelles actions sont actuellement entreprises et quelles mesures allez-vous appliquer pour améliorer les impacts positifs ou réduire les impacts négatifs sur les objectifs de la réserve de biosphère?
- 15.4. Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local, y compris l'impact/l'influence de la réserve de biosphère en dehors de ses limites.
- 15.4.1 Décrire le type d'activités, l'aire concernée et les personnes impliquées (hommes et femmes).
- 15.4.2 Indiquez les éventuels impacts positifs et/ou négatifs sur les objectifs de la réserve de biosphère (section 14). Certains résultats ont-ils déjà été atteints?
- 15.4.3 Quels indicateurs utilisez-vous, ou allez vous utiliser pour évaluer la situation et son évolution?
- 15.4.4 Quelles actions sont actuellement entreprises et quelles mesures seront appliquées pour renforcer les impacts positifs ou pour réduire les impacts négatifs, relatifs aux objectifs de la réserve de biosphère?
- 15.5 Bénéfices des activités économiques pour la population locale:
- 15.5.1 Pour les activités décrites ci-dessus, quels revenus ou avantages les communautés locales (hommes et femmes) tirent directement du site proposé comme réserve de biosphère et comment?
- 15.5.2 Quels indicateurs sont utilisés pour évaluer ces revenus ou avantages?
- 15.6. Valeurs culturelles et spirituelles; pratiques coutumières:
(Donner un aperçu des valeurs et des pratiques, y compris la diversité culturelle).
- 15.6.1 Décrire les valeurs culturelles et spirituelles ainsi que les pratiques coutumières en prenant en compte notamment les langues et dialectes, les rituels et les modes de vie traditionnels. Certaines sont-elles en voie de disparition ou en déclin?
- 15.6.2 Indiquer les activités visant à identifier, promouvoir et/ou revitaliser ces pratiques et valeurs.
- 15.6.3 Comment envisagez-vous d'intégrer les valeurs culturelles dans le processus de développement : éléments d'identité, connaissances traditionnelles, organisations sociales, etc.?
- 15.6.4 Préciser si des indicateurs sont utilisés pour évaluer ces activités. Si oui, veuillez préciser lesquels et donner de plus amples informations.

16. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE:....

17. GOUVERNANCE, GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE ET COOR-DINATION:

- 17.1 Structure de gestion et de coordination:
- 17.1.1 Quel est le statut juridique national de la réserve de biosphère?
- 17.1.2 Quels sont les statuts juridiques de l'aire (ou des aires) centrale(s) et de la (des) zone(s) tampon(s)?
- 17.1.3 Quelles sont les autorités administratives compétentes sur les différentes zones de la réserve de biosphère (aire(s) centrale(s), zone(s) tampon(s) et aire(s) de transition)?
- 17.1.4 Expliciter les compétences respectives de ces différentes autorités en distinguant les différentes zones et en indiquant également si la zone concernée fait l'objet ou non d'une décentralisation de l'autorité.
- 17.1.5 Indiquer le régime foncier de chaque zone.
- 17.1.6 Y a-t-il un seul gestionnaire/coordonateur de la réserve de biosphère, ou plusieurs responsables ? Par qui est-il/sont-ils nommés (autorités nationales, administration environnementale, élus locaux)?
- 17.1.7 Y a-t-il des organes consultatifs ou décisionnels en place (par exemple conseil scientifique, conseil d'administration, d'orientation, assemblée générale des populations habitant dans la réserve) pour les différentes zones ou pour l'ensemble de la réserve de biosphère?
- 17.1.8 Y a-t-il une structure de coordination mise en place spécifiquement pour la réserve de biosphère?...
- 17.1.9 Comment la gestion/coordination s'adapte-t-elle à la situation locale?...
- 17.1.10 Existe-t-il une procédure d'évaluation ou de suivi de l'efficacité de la gestion?
- 17.2 Conflits au sein de la réserve de biosphère:
- 17.2.1 Décrire les conflits d'accès aux ressources ou d'usage de ces ressources dans la zone considérée (et préciser la période exacte). Si la réserve de biosphère a contribué à prévenir ou à résoudre certains de ces conflits, expliquer ce qui a été résolu ou évité, et comment pour chaque zone.
- 17.2.2 Si la gestion de la réserve de biosphère se heurte à des conflits de compétence entre les différentes autorités administratives, indiquer lesquels.
- 17.2.3 Expliquer les moyens utilisés pour régler ces conflits et leur degré d'efficacité.
- 17.3 Représentation, participation et consultation de la population:
- 17.3.1 A quel stade de la vie de la réserve correspond l'implication des populations locales : création de la réserve, formulation du plan de gestion/coopération, mise en œuvre du plan, gestion au quotidien de la réserve ? Donner des exemples pratiques pour illustrer.

- 17.3.2 Par quels moyens les populations locales (y compris les femmes et les communautés autochtones) ont-elles/sont-elles représentées dans la planification et la gestion de la réserve de biosphère (ex : assemblée de représentants, consultation des associations).
- 17.3.3 Description de la situation particulière des jeunes du territoire proposé (impacts potentiels de la réserve de biosphère sur la jeunesse, considération de leurs intérêts et besoins, moyens incitatifs en place pour encourager les jeunes à participer activement à la gouvernance de la réserve de biosphère).
- 17.3.4 Quels intervenants composent cette représentation : entreprises, associations, associations environnementales, syndicats, etc.?
- 17.3.5 Quelles sont les modalités d'accès à l'organe de représentation de la population locale (participation financière, élection des représentants, autorités traditionnelles).
- 17.3.6 Quelle est la fréquence de cette consultation (assemblée permanente, simple consultation sur des projets spécifiques) ? Décrire complètement cette consultation. Quels sont les rôles des parties prenantes concernées par rapport au rôle de coordination/gestion de la réserve de biosphère ?
- 17.3.7 Quels mécanismes de consultation ont été utilisés et qui a été impliqué ? Ces mécanismes de consultations sont-ils établis pour des objectifs précis ou pour le long terme ? Quel est l'impact de la représentation de la population sur le processus décisionnel: caractère décisionnel, consultatif ou simple information des populations?
- 17.3.8 Les femmes participent-elles aux organisations et aux processus décisionnels communautaires? Leurs intérêts et leurs besoins reçoivent-ils le même degré de considération au sein de la réserve de biosphère ? Quels incitations ou programmes sont en place pour encourager leur représentation et leur participation ? (ex : une (des) évaluation(s) d'impact selon le genre a-t-elle (ont-elles) été menée(s) ?)
- 17.4 Le plan/la politique de gestion/coopération:
- 17.4.1 Y a-t-il un plan/une politique de gestion/coopération pour la réserve de biosphère en tant que telle?
- 17.4.2 Quels sont les acteurs impliqués dans la préparation du plan de gestion/coopération ? De quelle manière sont-ils impliqués?
- 17.4.3 Les autorités locales approuvent-elles formellement le plan/la politique de gestion/coopération ? Les autorités locales en font-elles mention dans d'autres plans ou politiques ? Si oui, détaillez.
- 17.4.4 Quelle est la durée du plan/la politique de gestion/coopération ? Avec quelle fréquence est-il révisé ou renégocié ?
- 17.4.5 Décrire le contenu du plan de gestion/coopération. S'agit-il de mesures détaillées ou d'orientations détaillées ? Donner des exemples du type de mesures ou orientations préconisées par le plan. (Veuillez joindre une copie)
- 17.4.6 Indiquer comment ce plan de gestion/coopération répond aux objectifs de la réserve de biosphère proposée (tels que décrits dans la section 13.1).
- 17.4.7 Le plan est-il contraignant? Est-il basé sur un consensus?
- 17.4.8 Quelles sont les autorités chargées de sa mise en œuvre, en particulier dans la (ou les) zone(s) tampon(s) et l'(les) aire(s) de transition(s)? Veuillez fournir la preuve du rôle de ces autorités.
- 17.4.9 Quels sont les facteurs favorisant ou défavorisant sa mise en œuvre ? (réticences ou pleine adhésion de la population locale, conflits entre les différents niveaux de décisions).
- 17.4.10 La réserve de biosphère est-elle intégrée dans des stratégies nationales/régionales ? A l'inverse, comment s'intègrent les plans locaux/municipaux dans la planification de la réserve de biosphère?
- 17.4.11 Indiquer la principale source de financement et une estimation du budget annuel.
- 17.5 Conclusions:
- 17.5.1 Selon vous, qu'est-ce qui assurera un fonctionnement satisfaisant de la réserve de biosphère et des structures en place? Expliquer pourquoi et comment, notamment au regard de l'accomplissement des trois fonctions des réserves de biosphère (conservation, développement, fonction) et de la participation des communautés locales.

18. AUTRES CLASSEMENTS DU SITE:...

19. PIÈCES JUSTIFICATIVES: ...

20. ADRESSES:...

Annexe 8: Formulaire d'examen périodique de réserve de biosphère (abrégé)

Pendant plusieurs années, le « formulaire d'examen périodique de réserve de biosphère » a été révisée et enfin mis à jour en 2013. Le document intégral au format Word est disponible sur www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/related-info/publications/mab-officielles-documents/. L'extrait suivant souligne les questions d'une importance particulière pour ce Guide.

PART I: Résumé...

PART II: Rapport de l'examen périodique

1. RÉSERVE DE BIOSPHERE:

- 1.1 Année de désignation
- 1.2 Date du premier examen périodique (et éventuellement de l'(des) examen(s) périodique(s) suivant(s))
- 1.3 Bref résumé des actions de suivi entreprises en réponse à chacune des recommandations formulées lors du(es) précédent(s) examen(s) périodique(s) (le cas échéant), et si rien n'a été fait, explicitez.
- 1.4 Autres observations ou commentaires sur ce qui précède.
- 1.5 Décrire en détails le processus par lequel le présent examen périodique a été mené
- 1.5.1 Quels ont été les acteurs impliqués?
- 1.5.2 Quelle a été la méthodologie utilisée pour impliquer ces acteurs dans le processus (ex : ateliers, réunions, consultations auprès d'experts)?
- 1.5.3 Combien de réunions, ateliers, etc. ont eu lieu pour assurer la conduite de ce processus d'examen?

1.5.4 La participation a-t-elle été importante, avec une représentation complète et équilibrée ?

2. CHANGEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LA RÉSERVE DE BIOSPHERE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES:

2.1 Bref résumé général: constat des changements importants dans l'économie locale, le paysage ou l'utilisation de l'habitat et dans d'autres domaines connexes. Indiquez les changements importants dans les arrangements institutionnels pour la gouvernance de la réserve de biosphère et les modifications (le cas échéant) dans les accords de coordination (y compris l'organisation/le coordinateur/le gestionnaire de la réserve de biosphère) qui donnent l'orientation de la réserve de biosphère. Identifiez le rôle joué par l'organisation/le coordinateur/le gestionnaire de la réserve de biosphère dans l'amorce de ces changements ou pour y répondre.

2.2 Information générale actualisée sur la réserve de biosphère....

2.3 L'organisation responsable de la coordination/gestion de la réserve de biosphère:

2.3.1 Mise à jour du plan/politique de coopération/gestion, y compris l'énoncé de la vision et des objectifs actuels ou pour les 5-10 prochaines années.

2.3.2 Budget, comprenant les montants annuels moyens approximatifs (ou classés par année) et les personnels rattachés; les principales sources de financement (y compris les partenariats financiers établis (public/privé), ou des montages financiers innovants); les capitaux permanents particuliers (le cas échéant); le nombre de membres du personnel à temps plein ou partiel; les mises à disposition de personnel, d'installations ou de matériel; les contributions bénévoles de temps ou d'autre soutien.

2.3.3 Stratégie de communication pour la réserve de biosphère incluant les différentes approches et outils destinés à la communauté ou visant à demander un soutien externe.

2.3.4 Stratégies pour encourager les réseaux de coopération dans la réserve de biosphère, ceux-ci servant de liens (« ponts ») entre divers groupes dans des secteurs variés de la communauté (ex : groupes sur les questions agricoles, sur le développement économique local, sur le tourisme, sur la conservation de l'écosystème, sur la recherche et la surveillance).

2.3.5 Vision et approches particulières adoptées pour répondre au contexte socioculturel et au rôle de la réserve de biosphère (promotion du patrimoine local, de l'histoire, des possibilités d'apprentissage culturel et interculturel; coopération avec les communautés locales; promotion auprès des groupes d'immigrants plus récents, des peuples autochtones etc.).

2.3.6 Utilisation des connaissances traditionnelles et locales dans la gestion du site.

2.3.7 Initiatives pour le développement culturel communautaire. Programmes et actions visant à promouvoir les langues/dialectes, et à la fois les patrimoines culturels matériels et immatériels. La mise en valeur et la transmission des valeurs culturelles et spirituelles ainsi que des pratiques coutumières ont-elles été encouragées?

2.3.8. Indiquer le nombre de langues et dialectes parlé(e)s et écrit(e)s (y compris les langues/dialectes ethniques, minoritaires et en danger) dans la réserve de biosphère. Y a-t-il eut un changement dans le nombre de langues/dialectes parlé(e)s et écrit(e)s ? Y a-t-il eu un programme de revitalisation des langues en danger ?

2.3.9. Efficacité de la gestion. Obstacles rencontrés dans la gestion/coordination de la réserve de biosphère ou défis relatifs à son action efficace.

2.4. Indiquez vos commentaires sur les sujets suivants qui présentent un intérêt particulier en ce qui concerne cette réserve de biosphère:

(Reportez-vous aux autres sections ci-après au besoin).

2.4.1 La réserve de biosphère fait-elle spécifiquement partie d'un plan de développement local, régional et/ou national ? Si oui, de quel(s) plan(s) s'agit-il ? Décrire brièvement les plans qui ont-été réalisés ou révisés ces dix dernières années.

2.4.2 Résultats des plans de gestion/coopération des organismes du gouvernement et d'autres organisations dans la réserve de biosphère.

2.4.3. Participation permanente des populations locales au travail de la réserve de biosphère. Quel(le)s communautés, groupes, etc.? Comment sont-ils impliqués ?

2.4.4 Rôle des femmes. Les femmes participent-elles aux organisations et aux processus décisionnels communautaires ? Leurs intérêts et leurs besoins reçoivent-ils le même degré de considération au sein de la réserve de biosphère ? Quels incitations ou programmes sont en place pour encourager leur représentation et leur participation ? (ex : une (des) évaluation(s) d'impact selon les genres a-t-elle (ont-elles) été menée(s)?) Des études ont-elles été menées pour examiner a) si les hommes et les femmes ont différents accès et contrôle sur les revenus et b) quelles formes de revenus les femmes contrôlent-elles ? Si oui, fournir des références bibliographiques de ces études et/ou une copie papier dans une annexe.

2.4.5 Y a-t-il eu des changements du principal régime de protection de la/des aire(s) centrale(s) et de la/des zone(s) tampon(s) ?

2.4.6 Quels travaux scientifiques de recherche et de surveillance continue ont été entrepris par les universités locales, les agences gouvernementales, liés aux programmes nationaux et internationaux?

2.4.7 Comment les capacités collectives pour la gouvernance générale de la réserve de biosphère (ex: organisation de nouveaux réseaux de coopération, de partenariats) ont-elles été renforcées ?

2.4.8 Veuillez fournir des informations supplémentaires en ce qui concerne les interactions entre les trois zones.

2.4.9. Rôle des jeunes. Les jeunes participent-ils aux organisations et aux processus décisionnels communautaires ? Leurs intérêts et leurs besoins reçoivent-ils un degré de considération important au sein de la réserve de biosphère ? Quel(le)s incitations ou programmes sont en place pour encourager leur participation ?

3. SERVICES ECOSYSTEMIQUE: ...

4. FONCTION DE CONSERVATION:...

5. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT: ...

6. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE:...

7. GOUVERNANCE, GESTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ET COORDINATION:

7.1 Quels sont les moyens techniques et logistiques pour la coordination de la réserve de biosphère?

7.2 Quel est le cadre général de gouvernance dans la réserve de biosphère ? Déterminez les principaux éléments et leurs contributions à la réserve de biosphère.

7.3 Décrire les études d'impact social ou outils et lignes directrices similaires mobilisé(e)s afin de soutenir les droits locaux et autochtones, ainsi que les initiatives culturelles (ex : Lignes directrices Akwé: Kon de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Lignes Directrices sur le Consentement Libre, Informé et Préalable, arrangements institutionnels sur l'accès et le partage des bénéfices, etc.)

- 7.4 Quels sont les principaux conflits relatifs à la réserve de biosphère et quelles solutions ont été mises en œuvre?
- 7.4.1 Décrire les principaux conflits d'accès ou d'usage des ressources dans la zone considérée (et préciser la période pertinente exacte). Si la réserve de biosphère a contribué à prévenir ou à résoudre certains de ces conflits, expliquer en quoi et comment pour chaque zone ?
- 7.4.2 Décrire les conflits de compétence entre les différentes autorités administratives impliquées dans la gestion de la zone comprenant la réserve de biosphère.
- 7.4.3 Expliquer les moyens utilisés pour régler ces conflits et leur degré d'efficacité. Décrire les compositions et modes de fonctionnement, gestion au cas par cas ? Existe-t-il des médiateurs locaux et, si oui, sont-ils agréés par la réserve de biosphère ou une autre autorité?
- 7.5 Mise à jour des informations sur la représentation et la consultation des communautés locales et leur participation à la vie de la réserve de biosphère:
- 7.5.1 Par quels moyens la population locale (y compris les femmes et peuples autochtones) est-elle représentée dans la planification et la gestion de la réserve de biosphère? (par exemple : assemblée de représentants, consultation des associations, groupes de femmes).
- 7.5.2 Quels intervenants composent cette représentation : entreprises, associations, associations environnementales, syndicats, etc. (lister les différents groupes)?
- 7.5.3 Indiquer quelles sont les modalités d'accès à l'organe de représentation de la population locale (par exemple: participation financière, élection des représentants, autorités traditionnelles).
- 7.5.4 Quelle est la fréquence de cette consultation (existence d'une assemblée permanente ou simple consultation sur des projets spécifiques) ?
- 7.5.5 Quel est l'impact de la représentation de la population sur le processus décisionnel : caractère décisionnel, consultatif ou simple formation des populations
- 7.5.6 A quel stade de la vie de la réserve correspond l'implication des populations locales : création de la réserve, formulation du plan de gestion, mise en œuvre du plan, gestion au quotidien de la réserve? Donner des exemples pratiques pour illustrer.
- 7.6 Mise à jour sur la structure de gestion et de coordination:
- 7.6.1 Décrire tout changement eu égard aux autorités administratives compétentes sur les différentes zones de la réserve de biosphère (aire(s) centrale(s), zone(s) tampon(s) et aire(s) de transition) ? S'il y a un changement par rapport au dossier de candidature, merci de fournir les signatures originales pour chaque zone.
- 7.6.2 Décrire tout changement sur le gestionnaire/coordonateur de la réserve de biosphère assurant cette fonction, ou les responsables ainsi que le processus de nomination.
- 7.6.3 Y a-t-il des changements dans la structure de coordination mise en place spécifiquement pour la réserve de biosphère ? Si oui, veuillez indiquer la constitution de cette structure, décrire en détails son fonctionnement, sa composition et la part de chaque groupe au sein de la structure, son rôle et sa compétence. Précisez s'il s'agit d'une structure autonome ou placée sous l'autorité du gouvernement central, local ou du gestionnaire de la réserve de biosphère?
- 7.6.4 Comment la gestion/coordination s'est-elle adaptée à la situation locale?
- 7.6.5 L'efficacité de la gestion/coordination a-t-elle été évaluée ? Si oui selon quelles procédures ?
- 7.7 Mise à jour sur le plan/la politique de gestion/coopération:
- 7.7.1 Y a-t-il des changements quant au plan/la politique de gestion/coopération et parmi les acteurs impliqués ? Si oui donnez des informations détaillées sur les procédures utilisées pour impliquer les acteurs, adopter et réviser le plan.
- 7.7.2 Décrivez le contenu du plan de gestion/coopération (donnez quelques exemples de mesures et lignes d'action). Le plan est-il contraignant ? Est-il basé sur un consensus ?
- 7.7.3 Décrivez le rôle des autorités en charge de la mise en œuvre du plan. Décrivez les changements institutionnels survenus depuis le dernier rapport (nomination ou dernier examen périodique). Merci d'apporter des éléments concrets sur le rôle de ces autorités.
- 7.7.4 Indiquer comment ce plan de gestion/coopération répond aux enjeux de territoire de la réserve de biosphère proposée.
- 7.7.5. Quels sont les avancées obtenues suite aux directives du plan ou de la politique de gestion/coopération?
- 7.7.6 Quels sont les facteurs favorisant ou défavorisant sa mise en œuvre ? (réticences ou pleine adhésion de la population locale, conflits entre les différents niveaux de décisions).
- 7.7.7 La réserve de biosphère est-elle intégrée dans les stratégies nationales/régionales ? A l'inverse, comment s'intègrent les plans locaux/municipaux dans la planification de la réserve de biosphère ? Merci de fournir l'information détaillée si des changements se sont produits depuis le dernier rapport.

Annexe 9: Exemple de structure du plan de gestion

La liste suivante est la table des matières du plan de gestion de la réserve de biosphère Waterberg en l'Afrique du Sud, publié en 2010 (cf. <http://www.waterbergmeander.co.za/Management+Plan+%2526+Maps.html>).

RÉSUMÉ

1. Objectifs de la réserve de biosphère de Waterberg

- 1.1 caractéristiques uniques
- 1.2 vision
- 1.3 mission
- 1.4 valeurs fondamentales
- 1.5 objectifs
- 1.6 défis
- 2. Les stratégies de gestion des réserves
 - 2.1 développement organisationnel
 - 2.1.1 historique et contexte
 - 2.1.2 état désiré
 - 2.1.2.1 financement
 - 2.1.2.2 structures organisationnelles
 - 2.1.2.3 personnel
 - 2.1.2.4 initiatives
 - 2.1.3 stratégies
 - 2.1.3.1 financement
 - 2.1.3.2 structures et relations institutionnelles
 - 2.1.3.3 personnel
 - 2.1.3.4 initiatives
 - 2.2 procédure organisationnelle
 - 2.2.1 historique et contexte
 - 2.2.2 état désiré
 - 2.2.3 politiques
 - 2.2.4 directives
 - 2.2.4.1 président
 - 2.2.4.2 secrétaire
 - 2.2.4.3 trésorier
 - 2.2.4.4 porteurs non-office comme membres des comités

3. Les stratégies et instruments de protection des ressources

- 3.1 évaluation environnementale stratégique
 - 3.1.1 historique et contexte
 - 3.1.1.1 la stratégie de Séville et le zonage biosphère
 - 3.1.1.2 frontières de la réserve de biosphère de Waterberg
 - 3.1.2 état désiré
 - 3.1.3 méthodologie
 - 3.1.3.1 critères d'évaluation
 - 3.1.3.2 état de l'écologie
 - 3.1.3.3 priorités de conservation
 - 3.1.3.4 pressions de développement
 - 3.1.3.5 processus de zonage
 - 3.1.4 zonation biosphère
 - 3.1.4.1 zonage proposé
 - 3.1.4.2 aire centrale
 - 3.1.4.2.1 définition
 - 3.1.4.2.2 description
 - 3.1.4.2.3 utilisation des terres
 - 3.1.4.3 zone tampon
 - 3.1.4.3.1 définition
 - 3.1.4.3.2 description
 - 3.1.4.3.3 utilisation des terres
 - 3.1.4.4 aire de transition
 - 3.1.4.4.1 définition
 - 3.1.4.4.2 descriptions
 - 3.1.4.4.3 utilisation des terres
 - 3.1.4.4.5 potentiels zones centrales de l'avenir
 - 3.2 cadre spatial de développement et directives de développement
 - 3.2.1 historique et contexte
 - 3.2.1.1 règlements provinciaux pour la réserve de biosphère de Wa-

- terberg
 - 3.2.1.2 gestion local et regional de l'utilisation des terres municipales
 - 3.2.2 état désiré
 - 3.2.3 objectifs
 - 3.2.4 stratégies
 - 3.2.4.1 règlements provinciaux pour la réserve de biosphère de Waterberg
 - 3.2.5 directrices

4. Les stratégies de promotion du développement durable et équitable

- 4.1 stratégies de développement
 - 4.1.1 historique et contexte
 - 4.1.2 état désiré
 - 4.1.3 stratégies
 - 4.1.3.1 stratégie de la conservation intégrée
 - 4.1.3.1.1 directives de la stratégie de conservation
 - 4.1.3.1.2 stratégie de développement du tourisme
 - 4.1.3.1.2.1 directives de développement du tourisme
 - 4.1.3.1.2.2 stratégie de développement socio-économique
 - 4.1.3.1.2.2.1 stratégie d'autonomisation à l'appui des propriétaires fonciers émergents
 - 4.1.3.1.2.2.2 stratégie de développement du tourisme de la communauté
 - 4.1.3.1.2.3 stratégie alternative des revenus
 - 4.2 stratégie de la promotion de l'investissement
 - 4.2.1 contexte
 - 4.2.2 état désiré
 - 4.2.3 stratégies
 - 4.2.3.1 branding et le marketing
 - 4.2.3.1.1 approbation du cadre de développement spatial
 - 4.2.3.1.2 mise en œuvre du cadre d'évaluation spatial
 - 4.2.3.1.3 boîte à outils
 - 4.2.3.1.4 promotion des domaines d'intervention prioritaires
 - 4.2.3.1.5 intégration
 - 4.2.4 directives
 - 4.3 stratégie de marketing
 - 4.3.1 historique et contexte
 - 4.3.2 état désiré
 - 4.3.3 stratégies
 - 4.3.3.1 programme d'analyse de marché
 - 4.3.3.2 le plan de marketing
 - 4.3.3.3 marketing de la destination
 - 4.3.3.4 la promotion des opportunités d'investissement
 - 4.3.3.5 la promotion et la facilitation des partenariats
 - 4.3.3.6 mise en place d'un programme de partenariat
 - 4.3.3.7 positionnement et l'image de marque
 - 4.3.3.8 coopératif marketing
 - 4.3.3.9 CCE
 - 4.3.3.10 la communication et la diffusion d'informations
 - 4.3.4 des directives
 - 4.4 stratégie de prestation sociale
 - 4.4.1 contexte
 - 4.4.2 état désiré
 - 4.4.3 stratégies
 - 4.4.4 des lignes directrices

5. Stratégies d'éducation, de formation et de promotion de la recherche

- 5.1 éducation à l'environnement
 - 5.1.1 historique et contexte
 - 5.1.2 état désiré
 - 5.1.3 stratégies

- 5.1.4 directives
- 5.2 formation des compétences
- 5.2.1 historique et contexte
- 5.2.2 état désiré
- 5.2.3 stratégies
- 5.2.4 directives
- 5.2.4.1 une utilisation optimale de l'infrastructure locale
- 5.2.4.2 une utilisation maximale des connaissances et des réseaux locaux
- 5.2.4.3 l'utilisation opportune de l'expertise professionnelle externe
- 5.3 recherche
- 5.3.1 historique et contexte
- 5.3.2 état désiré
- 5.3.3 stratégies
- 5.3.4 directives

6. Le développement du système d'approbation

- 6.1 historique et contexte
- 6.2 état désiré
- 6.3 objectifs
- 6.4 stratégies
- 6.4.1 approbation internationale
- 6.4.2 approbation nationale
- 6.4.3 approbation provinciale
- 6.4.4 approbation locale
- 6.4.5 système d'approbation pour les membres, les intervenants et les fournisseurs de services
- 6.5 directives

7. La mise en œuvre et le suivi

- 7.1 plan de mise en œuvre
- 7.1.1 plan d'action en neuf points
- 7.1.1 plan d'action
- 7.1.1.1 approbation d'plan de action
- 7.1.1.1.1 contexte
- 7.1.1.1.2 objectif spécifique
- 7.1.1.1.3 normes spécifiques
- 7.1.1.1.4 entité responsable
- 7.1.1.1.5 facteurs critiques du succès
- 7.1.1.1.6 les dates de début et d'achèvement recommandées
- 7.1.1.1.7 voie à suivre
- 7.1.1.1.8 activités
- 7.1.1.1.9 budget
- 7.1.1.2 plan d'action des structures organisationnelles
- 7.1.1.2.1 contexte
- 7.1.1.2.2 objectif spécifique
- 7.1.1.2.3 normes spécifiques
- 7.1.1.2.4 entité responsable
- 7.1.1.2.5 facteurs critiques du succès
- 7.1.1.2.6 les dates de début et d'achèvement recommandées
- 7.1.1.2.7 voie à suivre
- 7.1.1.2.8 budget
- 7.1.1.3 plan d'action des de nomination du personell
- 7.1.1.3.1 contexte
- 7.1.1.3.2 objectif spécifique
- 7.1.1.3.3 normes spécifiques
- 7.1.1.3.4 entité responsable
- 7.1.1.3.5 facteurs critiques du succès
- 7.1.1.3.6 les dates de début et d'achèvement recommandées
- 7.1.1.3.7 voie à suivre
- 7.1.1.3.8 budget
- 7.1.1.4 plan d'action des procédures organisationnelles
- 7.1.1.4.1 budget

- 7.1.1.4.2 objectif spécifique
- 7.1.1.4.3 normes spécifiques
- 7.1.1.4.4 entité responsable
- 7.1.1.4.5 facteurs critiques de succès
- 7.1.1.4.6 les dates de début et d'achèvement recommandées
- 7.1.1.4.7 voie à suivre
- 7.1.1.4.8 budgétaire
- 7.1.1.5 plan d'action de financement
- 7.1.1.5.1 contexte
- 7.1.1.5.2 objectif spécifique
- 7.1.1.5.3 normes spécifiques
- 7.1.1.5.4 entité responsable
- 7.1.1.5.5 facteurs critiques du succès
- 7.1.1.5.6 les dates de début et d'achèvement recommandées
- 7.1.1.5.7 voie à suivre
- 7.1.1.5.8 budget
- 7.1.1.6 incorporation du plan d'action des systèmes juridique
- 7.1.1.6.1 budget
- 7.1.1.6.2 objectif spécifique
- 7.1.1.6.3 normes spécifiques
- 7.1.1.6.4 entité responsable
- 7.1.1.6.5 facteurs critiques du succès
- 7.1.1.6.6 voie à suivre
- 7.1.1.6.8 budgétaire
- 7.1.1.7 plan d'action des initiatives du projet
- 7.1.1.7.1 contexte
- 7.1.1.7.2 objectif spécifique
- 7.1.1.7.3 normes spécifiques
- 7.1.1.7.4 entité responsable
- 7.1.1.7.5 facteurs critiques du succès
- 7.1.1.7.6 les dates de début et d'achèvement recommandées
- 7.1.1.7.7 budgétaire
- 7.1.1.8 plan d'action du programme de la prestatia sociale
- 7.1.1.8.1 contexte
- 7.1.1.8.2 objectif spécifique
- 7.1.1.8.3 normes spécifiques
- 7.1.1.8.4 entité responsable
- 7.1.1.8.5 facteurs critiques du succès.
- 7.1.1.8.6 les dates de début et d'achèvement recommandée
- 7.1.1.8.7 voie à suivre
- 7.1.1.8.8 budget
- 7.1.1.9 marketing et communication
- 7.1.1.9.1 contexte
- 7.1.1.9.2 objectifs spécifiques
- 7.1.1.9.3 normes spécifiques
- 7.1.1.9.4 entité responsable
- 7.1.1.9.5 facteurs critiques du succès
- 7.1.1.9.6 activités
- 7.1.1.9.7 les dates de début et d'achèvement recommandées
- 7.1.1.9.8 budgétaire
- 7.1.2 programme de mise en œuvre
- 7.1.3 budget de mise en œuvre et les sources de financement potentielles
- 7.1.4 des feuilles de route de mise en œuvre du plan de gestion WBR
- 7.1.4.1 feuille de route du comité de gestia
- 7.1.4.2 l'incorporation dans les instruments de planification
- 7.2 évaluation et reddition des normes et des systèmes normes
- 7.2.1 standards
- 7.2.2. systemes

Annexe 10: Checklists indicatives pour la formulation des plans de gestion

- Quels sont les plans et stratégies déjà mis en œuvre dans notre réserve de biosphère (par ex. versions antérieures des plans de gestion, plans régionaux, plans d'aménagement du territoire) ? Que nous apprennent-ils ?
- Qui nous demande de formuler un plan de gestion, avec quelle légitimité et quel délai ? En tant que gestionnaires, souhaitons-nous un plan ? Les parties prenantes et les communautés souhaitent-elles un plan de gestion ?
- Avons-nous identifié les bénéfiques et la valeur ajoutée d'un plan de gestion, sommes-nous sûrs que c'est un avantage ?
- Quel mandat avons-nous en tant que gestionnaires pour formuler un plan de gestion ? Le gouvernement local, provincial et national le soutient-il ? Les assemblées ou les parlements le soutiennent-ils ?
- De quel délai disposons-nous ? Quels délais sont imposés par l'UNESCO, par notre gouvernement et/ou par nos communautés ? Des pressions externes impliquent-elles certains délais ?
- Quelles sont les ressources financières disponibles pour formuler un plan de gestion ?
- Quelles ressources financières peuvent être débloquées, auprès de quelles agences/quels bailleurs de fonds ?
- Avons-nous l'expertise et le temps pour formuler nous-mêmes un plan de gestion ? Devons-nous déléguer la formulation du plan, en partie ou en intégralité ?
- Comment pouvons-nous optimiser la participation des parties prenantes et des communautés ? Compte tenu du temps et des ressources financières impartis, combien d'ateliers, de consultations, d'auditions etc. pouvons-nous organiser ? Pouvons-nous couvrir toute la superficie de la réserve de biosphère ? Existe-t-il des formes moins coûteuses de participation qui permettent de la favoriser ? Pouvons-nous nous adresser de façon spécifique aux groupes vulnérables afin d'augmenter leur participation, en avons-nous l'expertise ?
- Quelle devrait être la structure de base du plan de gestion (vision, objectifs, indicateurs, activités...) ? Quel devrait en être le calendrier (doit-il par exemple coïncider avec les mesures de planification et les cycles budgétaires au niveau national ou provincial) ?
- Quelle « gouvernance » est nécessaire pour le processus de formulation du plan ? Faut-il un groupe de pilotage spécial ?
- Quels formats utiliser pour intégrer les connaissances scientifiques et autres au processus afin d'analyser correctement les problèmes, les opportunités, les risques, les menaces et les pressions externes et d'élaborer les bons scénarios d'où découleront notre vision et nos objectifs ?
- Comment garantir une approche créative et visionnaire dans ce processus tout en veillant à conserver une cohérence avec les stratégies et les plans existants ?
- Qui sera chargé d'animer les ateliers, les consultations et les auditions ? Des consultants externes, les gestionnaires ou des tiers ?
- Le plan élaboré est-il pertinent pour notre réserve de biosphère ? Est-il clairement formulé ? Est-il SMART (spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et opportun au niveau du temps) et axé sur les résultats ? Les objectifs et les activités correspondent-ils au budget proposé ?

Annexe 11: Exemple d'ordre du jour pour une audition publique

Dans la partie principale de ce Guide, nous avons présenté les « auditions publiques » comme un format très libre permettant d'obtenir l'avis des communautés et comme forme à part entière de participation. Un format très ouvert ne signifie pas nécessairement qu'une audition ne doit pas avoir de structure ou d'ordre du jour - c'est justement un ordre du jour formel qui permettra ce type d'interaction ouverte et participative. Naturellement, il ne peut y avoir d'ordre du jour politique par lequel vous, en tant que gestionnaire, ou d'autres parties prenantes haut placées imposent un contenu ou une décision.

Cet ordre du jour doit comprendre les éléments suivants:

- Accueil bref par un représentant local qui dispose d'une certaine autorité afin de montrer que cette réunion sera prise au sérieux (voir les recommandations du point 4.2 sur la façon d'inciter au dialogue ouvert).
- Présenter brièvement le contexte : pourquoi nous sommes réunis, quel est le programme de la journée, quel sera le suivi ; gérer les attentes : favoriser l'engagement sans faire de promesses illusoires ; répondre aux questions.
- Expliquer les objectifs concrets de l'audition et les « règles de l'audition » ; répondre aux questions.
- Si vous optez pour une discussion entièrement ouverte de type brainstorming (« quels sont nos principaux défis ? »), un animateur ou une personne externe peuvent intervenir en cas de questions ou s'il faut structurer la discussion, par exemple pour savoir si une contribution est un problème, une cause ou une solution. Veillez à éviter toute interférence trop prématurée car les participants sont toujours plus sages qu'il n'y paraît.
- Si vous optez pour discussion structurée (ex. : de l'identification des problèmes aux solutions potentielles), évitez à tout prix de guider les choses de façon implicite. Laissez les participants apporter les contributions.
- Si la structure n'apparaît pas clairement à la seconde moitié de l'audition, invitez les participants à proposer une structure. Vous pouvez aussi proposer un schéma de priorisation.
- Si votre audition a pour objet les problèmes et les défis rencontrés, consacrez une grande partie de la seconde moitié aux solutions.
- A un certain moment (ni au tout début, ni à la toute fin), il peut être bon de faire le bilan des faits avérés (cf. recommandations au point 4.2).
- En fin de session, prévoyez suffisamment de temps pour la résumer de façon détaillée. Rappelez les principaux résultats et les principales avancées. Si cela est nécessaire ou utile, recueillez l'accord explicite des participants sur cette synthèse. Rappelez les décisions prises et les mesures adoptées en vue de la mise en œuvre. Terminez en donnant deux à cinq messages clés et souhaitez à tous un bon retour. Remerciez les techniciens, les interprètes et le traiteur. Clôturez la réunion en remerciant sincèrement les participants.

Annexe 12: Techniques d'enquête

Depuis les années 1970, les techniques permettant de mener des études « bâclées » rentables se sont multipliées. L'« Évaluation rurale rapide » était censée fournir plus de preuves que les enquêtes quantitatives traditionnelles à grande échelle car on pensait que les acteurs de terrain (gestionnaires ou chercheurs) connaissaient mieux la situation locale et donc comprenaient plus vite les aspects vraiment importants que des tiers ou des experts en urbanisme. L'Évaluation rurale rapide était axée sur l'écoute et associait de façon créative méthodes itératives et vérification, comme le recoupement de données issues de différentes sources - deux méthodes différentes utilisées pour analyser la même information, sous la direction d'une équipe multidisciplinaire. Cette combinaison de techniques comprenait entre autres des interviews d'informateurs clés, des interviews de groupe, des ateliers, la participation à des activités, la cartographie, des études de cas, des questionnaires simples, un rapport succinct écrit sur le terrain. L'Évaluation rurale rapide peut être efficace mais reste surtout un processus extractif et externe. La participation est souvent mise en avant mais inexistante et limitée à l'apport d'informations au chercheur.

L'« Évaluation rurale participative », qui date des années 1980, découle de l'Évaluation rurale rapide et requiert surtout un changement de perspective de la part du chercheur. S'il adopte la position modeste d'un intervenant extérieur qui cherche à apprendre et essaie d'autonomiser les parties prenantes et les communautés, on peut parler d'Évaluation rurale participative. Il en ressort par exemple des représentations graphiques locales créées par la communauté qui légitiment les connaissances locales et favorisent l'autonomie. Pour savoir si une approche est réellement participative, il faut essentiellement se demander s'il y a une valeur ajoutée pour la communauté ou les parties prenantes et si elles ont des droits de propriété intellectuelle sur le produit. Si une communauté dresse une carte parce que vous le lui demandez, c'est une Évaluation rurale rapide. Si la communauté comprend que la carte lui appartient et qu'elle veut la garder pour son propre usage, c'est une Évaluation rurale participative. Dans un cadre participatif, il convient d'éviter toute « prise en otage » de thèmes, des approches trop formelles et des attentes trop élevées. La « Méthode active de recherche participative » est très similaire et plus encore axée sur l'autonomisation. [[IISD]]

En tant que gestionnaire, votre rôle est d'indiquer clairement que toute forme de recherche sur les communautés comme les études sur les ménages ne doivent pas suivre une approche descendante et servir uniquement à obtenir des connaissances, mais suivre des objectifs différenciés, par exemple l'autonomisation ou les « relations publiques » pour la réserve de biosphère.

Le format doit correspondre au but de l'étude. Selon les cas, il est nécessaire de faire une étude aléatoire sur un échantillon de personnes ou au contraire d'interroger des communautés entières. Selon les cas, il convient de réaliser une vaste étude scientifique ou de préférer des techniques d'interview par groupe. Toutefois, si vous optez pour une étude qui a un minimum d'ambition, veillez à la conduire de sorte que les résultats soient représentatifs et respectent les règles de base. Respectez les données personnelles. Ne sous-entendez pas de réponses. Respectez le caractère aléatoire des échantillons. Gardez à l'esprit le fait que le résultat peut varier en fonction de l'heure de l'enquête (les hommes ou les femmes peuvent être en congé). Veillez à ce qu'une étude serve plusieurs buts (associez les données sur l'éducation, la santé, la fertilité, le marché du travail, l'épargne, les chocs, le capital social, les opinions, les attitudes et le bien-être perçu). Demandez-vous si vous devez indiquer les données de localisation pour pouvoir facilement revenir sur les lieux et veillez à recueillir également les éventuelles données nécessaires en vue d'une analyse détaillée ultérieure - langue, religion, secte, structure familiale, composition démographique des ménages, genre, statut de migrant, revenus des ménages et revenus non liés à l'emploi, population active actuelle et passée, chômage, travailleurs indépendants, activité, industrie et revenus, consommation des ménages, actifs (terres et bétail), emprunt et prêt, éducation, santé, invalidité, bien-être et attitudes, participation à des réseaux.

Annexe 13: Discussions en groupe

Une discussion en groupe permet de se faire une idée rapide de ce qu'un groupe de personnes pense d'un concept ou d'un problème. Cette méthode est employée depuis de nombreuses décennies. Les questions sont adressées à un groupe de dix participants maximum qui sont libres de parler entre eux. L'animateur lance la discussion, l'anime et prend des notes. Le nombre réduit de participants permet à chacun d'exprimer son avis. Pour être le plus représentatif possible, le groupe doit être hétérogène, par exemple en termes de sexe et d'âge [[Jungho]].

L'animateur doit poser des questions ouvertes afin de lancer la discussion, ne pas imposer de réponses aux participants et relancer les échanges (par ex. : « Quels sont les principaux problèmes rencontrés par votre communauté ? »). À l'inverse, les questions fermées imposent des réponses et brident l'expression ; elles peuvent être judicieuses si vous voulez savoir par exemple combien de personnes dans votre communauté approuvent telle décision - mais sont inutiles pour les discussions de groupe. En tant qu'animateur, vous devez commencer par poser une question ouverte, écouter la discussion puis reprendre les contributions (« Ce problème est-il grave ? », « Quelle en est la cause ? »), vérifier que les propos sont bien compris (« Qu'est-ce que cela signifie ? », « Veuillez me donner un exemple », « Veuillez préciser ») et approfondir les réponses pertinentes, sonder certaines croyances et opinions, poser des questions sur les causes et les conséquences. Préparez à l'avance quelques questions typiques de suivi (votre « questionnaire » ou plutôt votre « guide ») mais improvisez durant la discussion. Prenez des notes.

Annexe14: Exemple de rapport annuel

La plupart des organisations publiques sont censées soumettre des rapports annuels, notamment si elles bénéficient d'un financement institutionnel pluriannuel et si elles mettent en œuvre des projets pluriannuels. Rédiger un rapport annuel est trop souvent considéré comme une tâche insurmontable, surtout quand il s'agit du tout premier rapport, ou comme la liste d'activités fastidieuse à dresser (souvent département par département ou secteur par secteur).

En réalité, vous devez considérer le rapport annuel comme un exercice de communication. Il doit être structuré de façon à ce que même un lecteur superficiel comprenne que votre travail a un réel impact et que l'argent des contribuables ou des bailleurs de fonds est bien investi. N'utilisez pas de mots abstraits, efforcez-vous de donner des résultats concrets. S'il n'y a aucune préférence de format, le plus court est le meilleur. Même si chaque collègue ou partie prenante aimerait que ses contributions soient indiquées, cherchez d'autres façons de mettre en valeur ces contributions car le rapport annuel doit refléter l'organisation dans son ensemble. Le rapport ne doit donc pas non plus mentionner le directeur de l'équipe et ses réalisations personnelles. Lisez le rapport comme si vous étiez « extérieur à l'organisation ». Voici quelques pistes:

- Si c'est judicieux, message de bienvenue du ministre ou du président (1 page)
- Synthèse des principaux résultats concrets et avancées, avec l'accent mis sur les bénéfices pour la communauté (2 pages)
- Si c'est judicieux, table des matières abrégée (1 page)
- Le contexte de façon succincte : la réserve de biosphère et l'UNESCO, les principales tendances nationales/internationales (par ex. : développement économique et tourisme dans le pays, tendances écologiques, catastrophes naturelles...) et quel est leur impact sur la réserve de biosphère (1 à 2 pages)
- Principaux changements en termes de structure de la réserve de biosphère ou des politiques par rapport à l'année précédente (1 page)
- Contributions de la réserve de biosphère à la mise en œuvre des politiques nationales ou internationales (1 à 2 pages)
- Liste des activités et de leurs résultats, en particulier des activités avec et pour les communautés et les parties prenantes, avec éventuellement une justification du choix de ces activités (établissement de priorités)
- Relations publiques et leur effet (quelle est la notoriété de la réserve de biosphère auprès de votre communauté, des touristes, des décideurs etc.) (1 à 2 pages)
- Le cas échéant, les questions financières, avec notamment les recettes et les dépenses, illustrées à l'aide de graphiques
- Organigramme mis à jour avec tableau des effectifs

Si vous avez des mauvaises nouvelles à annoncer, mentionnez-les de façon directe mais en les accompagnant de bonnes nouvelles. Vous pouvez les mentionner directement dans le message de bienvenue ou dans la synthèse.

Si vous en avez le droit, pensez au format PDF ou à un site web plutôt que d'imprimer des dizaines de pages.

Annexe15: Textes juridiques relatifs aux réserves de biosphère

Il y a une vingtaine d'années, [[BONNIN2]] a proposé une loi modèle sur les réserves de biosphère. Aujourd'hui, la situation est très variable. Certains pays mentionnent les réserves de biosphère dans leur juridiction, sans apporter davantage de précisions. D'autres pays y consacrent un article de la loi générale sur la conservation de la nature. C'est par exemple le cas de l'Article 25 de la loi allemande sur la conservation de la nature (l'Allemagne étant un pays fédéral, les États fédéraux décident des questions liées à la conservation de la nature :

« Réserves de biosphère

(1) Les réserves de biosphère sont des aires à protéger et à développer de façon cohérente et qui

1. sont grandes et représentatives de certains types de paysage,
2. répondent aux critères des zones de conservation de la nature dans la majeure partie de leur territoire et aux critères des aires de protection du paysage dans la majorité du reste de leur territoire,
3. ont pour but de préserver, développer et restaurer les paysages formés par les différentes formes traditionnelles d'usage tout en conservant la diversité des espèces et biotopes telle qu'elle a évolué au cours du temps, y compris les formes sauvages et les anciennes formes cultivées d'espèces animales et végétales utilisées ou utilisables au niveau commercial et
4. illustrent les façons de développer et de tester des formes d'activités économiques particulièrement respectueuses des ressources naturelles.

(2) Dans la mesure où leur objectif de protection le permet, les réserves de biosphère servent également à la recherche, à l'observation de la nature et du paysage et à l'éducation au développement durable.

(3) Les réserves de biosphère doivent être développées via un système de aires centrales, de zones tampon et de aires de transition en tenant compte des exceptions dues à la grande superficie des biosphères et à l'intégration des zones habitées et doivent être protégées de la même manière que les aires de conservation ou que les aires de protection du paysage.

(4) Les réserves de biosphère peuvent être aussi appelées « aires de biosphère » ou « régions de biosphère ».

Dans d'autres cas, une loi distincte s'applique à la création d'une réserve de biosphère spécifique. [[ELBAKIDZE]] a comparé les cadres juridiques relatifs aux réserves de biosphère en Suède et en Ukraine.

Appendix 16: Principaux messages des cinq ateliers ayant précédé ce Guide

18-20 février 2013, Mombasa, Kenya

26 experts issus de 13 pays d'Afrique et d'Allemagne ont convenu que ce Guide s'adresse essentiellement aux gestionnaires et aux principales parties prenantes, même s'il doit prendre en compte le point de vue de tous les groupes de parties prenantes concernés et être pertinent pour la communauté dans son ensemble. Les experts ont convenu à l'unanimité que ce Guide doit s'adresser à des lecteurs non-initiés et que le style doit être agréable et lisible. Nombre d'entre eux considèrent également que les questions les plus importantes devraient être traitées de façon thématique, ce qui sera illustré par des études de cas sur l'Afrique à sélectionner en fonction de la reproductibilité. Deux de ces questions importantes sont les suivantes : la gestion des réserves de biosphère doit être plus inclusive et la valeur ajoutée des réserves de biosphère doit apparaître clairement par rapport aux autres types d'aires protégées.

13-16 mai 2014, Accra, Ghana

30 experts issus de 9 pays d'Afrique et d'Allemagne ont passé en revue presque tous les chapitres de la version préliminaire du Guide et ont proposé des modifications importantes en termes de structure et de contenu. Ils ont notamment constaté que la version actuelle ressemble plus à un manuel scolaire qu'à un guide. Selon eux, il faut l'orienter davantage vers son groupe-cible et améliorer son design et sa fonctionnalité. Les participants ont cependant apprécié le fait que le Guide est rédigé dans un langage adapté à un public non initié. Ils ont suggéré d'ajouter des thèmes et de présenter d'autres thèmes de façon plus synthétisée et moins redondante. Un plus grand nombre d'études de cas pertinentes sur l'Afrique est souhaitable. Le sujet de la gestion des conflits doit être traité de façon plus équilibrée et doit distinguer les conflits internes des pressions externes.

29-31 juillet 2014, Dar es Salaam, Tanzanie

Après de longs débats, 32 experts issus de 8 pays d'Afrique et d'Allemagne ont proposé les ajouts suivants, entre autres : comment réduire les conflits vie humaine-vie animale et comment compenser les pertes inévitables, comment mieux distinguer partage des bénéfices direct et indirect, comment obtenir des financements autres que ceux des bailleurs de fonds, comment lutter contre les espèces envahissantes, les raisons de préserver la nature, les changements de zonage dus au changement climatique, le processus de validation d'un plan de gestion, le plan de gestion doit-il être intégré, comment gérer les différents zonages dus à différentes désignations, consacrer un sous-chapitre du Guide au suivi et à l'évaluation. L'annexe devrait contenir un glossaire, les principaux messages et la liste des participants aux quatre ateliers. Comme dans l'atelier précédent d'Accra, il a été suggéré de fournir une version abrégée du Guide. Un plus grand nombre d'études de cas pertinentes sur l'Afrique est souhaitable. Les participants ont accepté de partager plus d'études de cas et d'exemples de plans de gestion.

6 – 10 October 2014, Tunis, Tunisia

26 experts issus de 10 pays d'Afrique et d'Allemagne ont débattu de la stratégie de sortie du MAB et ont notamment envisagé le maintien des réserves de biosphère africaines viables uniquement - et la révision de toutes les réserves de biosphère existantes en termes de gestion durable et de zonage. Les principaux points discutés étaient les suivants : comment intégrer différents systèmes de gestion pour les différentes zones, comment reconceptualiser le développement durable et les aires protégées afin que ces idées soient acceptées au niveau local, comment légitimer, également d'un point de vue financier, l'élaboration d'un plan de gestion avant la désignation, comment gérer l'activité minière, comment gérer la hausse de la population, comment gérer la résistance face au concept de réserve de biosphère exercée par un groupe réduit mais puissant comme les propriétaires, comment lutter contre le sentiment qu'une aire protégée a appauvri une population et non le contraire.

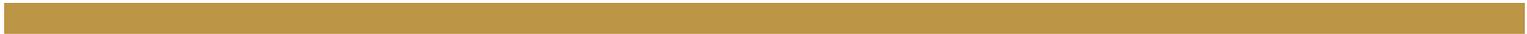
3-7 novembre 2014, Tunis, Tunisie

17 experts issus de 8 pays d'Afrique et d'Allemagne ont débattu du contenu du Guide et ont suggéré des points de détail. Les principaux points étaient les suivants : définition de « conflit » et de « solution au conflit », comment convertir des plans de gestion en plans annuels, comment faire de la modification du zonage une chance, mieux tenir compte du fait que les réserves de biosphère ont des résidents et non des « communautés riveraines », comment bien gérer la transhumance/le pastoralisme (associer les pastoralistes), comment coordonner différents ministères (par ex. Forêts et Conservation de la nature), comment créer une légitimité pour les zones tampon créées seulement à l'époque coloniale, comment convaincre les maires qui constatent des avancées non durables, comment choisir les « bons » représentants des communautés, faut-il faire payer l'entrée dans la réserve, comment distinguer les PSE quand l'État est bénéficiaire et quand les communautés locales sont bénéficiaires, où et comment stocker les données de recherche et de surveillance, comment lutter contre le crime organisé. Il a aussi été proposé que l'UNESCO facilite la communication directe avec les différentes réserves de biosphère et que l'UNESCO formule un « protocole standard relatif à la recherche dans les réserves de biosphère ».

Annexe 17: Liste des participants des cinq ateliers

Nom	Institution
Mr Abadir Abagisa ABAJOBIR	Kafa Biosphere Reserve, Ethiopia
Mr Nassirou ABDOU	Air et Ténéré Biosphere Reserve, Niger
Ms Florence AGYEI-MARTEY	Environmental Protection Agency, Ghana
Mr Dickson Yaw AGYEMAN	Songor Biosphere Reserve, Ghana
Mr Olukayode AKINYEMI	Omo Biosphere Reserve, Nigeria
Prof Gabriel AMEKA	University of Ghana, Ghana
Prof Dr Wafaa AMER	Author of the Management Manual, Cairo University, Egypt
Mr William AMONOO	UNESCO Office Accra, Ghana
Mr Ebenezer APPAH SAMPONG	Environmental Protection Agency, Ghana
Mr Apollonius ASARE	Ghana National Commission for UNESCO
Ms Sheila ASHONG	Author of the Management Manual, AfriMAB Secretariat, Ghana
Prof William ASOMANIN	University of Ghana
Mr Tchagou AWITAZI	Oti-Keran/Oti-Mandouri Biosphere Reserve, Togo
Mr Slimane AZIKI	Arganeraie Biosphere Reserve, Morocco
Mr Rubert BABER	Waterberg Biosphere Reserve, South Africa
Mr Alkaly BANGOURA	Massif du Ziam Biosphere Reserve, Guinea
Mr Bonaventure T. BAYA	Chairman National MAB Committee & Director General NEMC, Tanzania
Ms Nabiha BEN M'BAREK	Ichkeul Biosphere Reserve, Environmental protection agency, Tunisia
M. El Moncef BENDJEDID	El Kala Biosphere Reserve, Algeria
Mr Dereje Jenbere BEYENE	Yayu Biosphere Reserve, Ethiopia
Mr Jocelyn BEZARA	Mananara Nord Biosphere Reserve, Madagascar
Dr Kamukasa Adonia BINTOORA	Mount Elgon Biosphere Reserve, Uganda
Mr Kaïs BLOUZA	Director, Environmental Protection Agency, Tunisia
Mr Carl BRUESSOW	Mount Mulanje Biosphere Reserve, Malawi
Mr Wilson BUSIENEI	National Environment Management Authority, Kenya
Mr Ali Shebwana BWANA	Kiunga Biosphere Reserve, Kenya
Mr Florian CARIUS	Federal Agency for Nature Conservation, Germany
Ms Nancy CHEGE	UNDP-GEF SGP, National coordinator, Kenya
Mr Cécé Papa CONDE	Monts Nimba Biosphere Reserve, Guinea
Mr Saidou CONDE	Haut Niger Biosphere Reserve, Guinea
Mr Ramdane DAHEL	Chrèa Biosphere Reserve, Algeria
Mr Adisalem DAKITO	Sheka Biosphere Reserve, Ethiopia
Mr Ibrahima DIALLO	Badiar Biosphere Reserve, Guinea
Mr Abdoulaye DIARRASSOUBA	Taï Biosphere Reserve, Côte d'Ivoire
Mr Ibrahima DIOP	Delta du Fleuve Sénégal Biosphere Reserve, Senegal
Mr Modou DIOUF	Samba Di Biosphere Reserve a, Senegal
Mr Nutefe DRA	Environmental Protection Agency, Ghana
Ms Muanalo DYER	Vhembe Biosphere Reserve, South Africa
Mr Ekramy EL-ABASSERY	Wadi Allaqi Biosphere Reserve, Egypt
Mr Driss FASSI	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan, ArabMAB Bureau, Morocco
Mr Carl FIATI	Environmental Protection Agency, Ghana
Mr Yasser Galal EL SAMAN	Omayed Biosphere Reserve, Egypt
Dr Alan GARDINER	Kruger To Canyons Biosphere Reserve, South Africa
Ms Peace GBECKOR-KOVE	Environmental Protection Agency, Ghana
Ms Aradhna GOURY	Macchabee / Bel Ombre, Mauritius
Mr Nelson GUMA	Queen Elizabeth Biosphere Reserve, Uganda
Mr Mark HEISTEIN	Cape Winelands Biosphere Reserve, South Africa
Mr Albert INGATI	Kenya National Commission for UNESCO
Mr Raymond ISAIA	Sahamalaza Biosphere Reserve, Madagascar
Mr Abdalla Khalifa Haroun ISHAG	Dinder Biosphere Reserve, Sudan
Mr Ousmane KANE	Niokolo-Koba Biosphere Reserve, Senegal
Mr Justin Kitsao KENGA	Malindi-Watamu Biosphere Reserve, Kenya
Mr Tayeb KERRIS	Gouraya Biosphere Reserve, Algeria
Ms Amina KIBOLA	National Environment Management Council, Tanzania
Ms Mwanaidi KIJAZI	East Usambara Biosphere Reserve, Tanzania
Dr Moshi KIMIZI	National Commission for UNESCO, Tanzania
H.E. Mr Egon KOCHANKE	German Embassy, Tanzania
Mr Yao Roger KOUADIO	Comoé Biosphere Reserve, Côte d'Ivoire
Mr Méryas Dègbémabou KOUTON	Pendjari Biosphere Reserve, Benin
Mr Noman Abdl Kirrem KPOORE	Radom Biosphere Reserve, Sudan

Mr Janvier KWIZERA	Volcans Biosphere Reserve, Rwanda
Dr Mostafa LAMRANI-ALAOUI	Intercontinental Biosphere Reserve of the Mediterranean, Morocco
MS Sigrun LANGE	ECO.nsult (previously E.C.O. Germany), Germany
Mr Titus LEOKOE	Mount Kulal Biosphere Reserve, Kenya
Mr Kwilasa LUSHANGA	National Environment Management Council, Tanzania
Prof Christopher MAGADZA	Zimbabwe Academy of Science, Middle Zambezi Biosphere Reserve, ex AfriMAB Bureau
Dr Paul Mutua MAKENZI	Egerton University, Chair Kenyan MAB Committee, AfriMAB Bureau (ex Chairman)
Ms Claudia MARGGRAF	German Commission for UNESCO
Mr Ben Naibei MASIBO	Mount Elgon Biosphere Reserve, Kenya
Ms Estrela MATILDE	Island of Principe Biosphere Reserve, Sao Tomé and Príncipe
Ms Chimwemwe MAWAYA	Lake Chilwa Wetland Biosphere Reserve, Malawi
Mr Jean Paul Kevin MBAMBA MBAMBA	Benoué Biosphere Reserve, Cameroon
Dr Mohamed Elhacene MEKIYOUN	Delta du Fleuve Sénégal Biosphere Reserve, Mauritania
Mr Achile MENGAMENYA	Dja Biosphere Reserve, Cameroon
Mr Youcef MERIBAI	Djurdjura Biosphere Reserve, Algeria
Dr Lutz MÖLLER	German Commission for UNESCO
Mr Izumbe MSINDAI	Ngorongoro-Serengeti Biosphere Reserve, Tanzania
Ms Rose Sallem MTUI	National Environmental Management Council, MAB Focal Point, Tanzania
Mr Isaac MUGO	Malindi-Watamu Biosphere Reserve, Kenya
Mr Julius Oldapash MUNKE	Amboseli Biosphere Reserve, Kenya
Mr Edward Waweru MUTITU	Mount Kenya Biosphere Reserve, Kenya
Mr James MWANG'OMBE MWAMODENYI	Head Biodiversity Management, Forest Service, Kenya
Mr Joshua MWANKUNDA	Ngorongoro-Serengeti Biosphere Reserve, Tanzania
Ms Angela MWATUJOBE	National Environment Management Council, Tanzania
Mr Ali A. MWINYI	Jozani Chwaka Bay National Park (prospective BR), Tanzania
Mr André NDJIDDA	Waza Biosphere Reserve, Cameroon
Mr Assane NDOYE	Delta du Saloum Biosphere reserve, Senegal
Dr Daouda NGOM	University of Ziguinchor, Senegal, former MAB focal point
Mr Pierre NGOEMBE	Odzala Kokuoua Biosphere Reserve, Congo
Mr Bourama NIAGATÉ	Boucle du Baoulé Biosphere reserve, Mali
Mr Domician NJAU	Lake Manyara Biosphere Reserve, Tanzania
Dr James NJOGU	Head of Conventions, Biotechn. & Inf.Mgmt, Kenya Wildlife Service
Mr Laurent NSENGA	Luki Biosphere Reserve , AfriMAB Bureau until 2013, Dem. Rep. Congo
Ms Beatrice Yawingi NTAMBI	Saadani National Park (prospective BR), Tanzania
Mr Richard OFORI-AMANFO	Bia Biosphere Reserve, Ghana
Prof K OFORI DANSON	University of Ghana
Ms Noeline RAONDRY-RAKOTOARISOA	UNESCO
Mr Moctar Bocar SALL	Biosphere reserve Ferlo, le Sénégal
Mr Joel SAMUEL	National Commission for UNESCO, Tanzania
Mr Youssouf SANOU	Biosphere reserve Région du W, le Burkina Faso
Dr Thomas SCHAAF	Terra-Sana environmental consulting, Germany
M. Théophile Abaro SINADOUWIROU	Région du W Biosphere reserve, Benin
Mr Mesfin TEKLE	Kafa Biosphere reserve, Ethiopia
Dr Djafarou TIOMOKO	Author of the Management Manual, Benin
MS Marié-Tinka UYS	Biosphere reserve Kruger to Canyons, South Africa
Mr Boniface WEKESA WANYAMA	Kenya National Commission for UNESCO
Mr Riche-Mike WELLINGTON	Ghana National Commission for UNESCO
Mr Adam Johannes WEST	Kogelberg Biosphere Reserve, South Africa
Mr Souleymane YAMEOGO	Mare aux Hippopotames Biosphere reserve, Burkina Faso
Mr Salifou ZOUMARI	Région du W Biosphere reserve, Niger



Annexe18: Les auteurs

Prof Dr Wafaa Mahrous AMER

est professeure de botanique à la Faculté de sciences de l'université du Caire, depuis 2005, elle travaille là-bas déjà depuis 1982 et a reçu sa maîtrise et son doctorat. En parallèle, pendant six ans jusqu'en 2014, elle a été directrice du Centre du patrimoine scientifique, l'Université du Caire, et vice-présidente de la Fédération arabe pour la protection de la faune, de la Ligue arabe. Elle possède une vaste expérience à la fois en tant qu'expert de la biodiversité universitaire avec plus de 60 articles scientifiques publiés et plus de 20 MSc et PhD thèses encadrées, ainsi que de travailler à des projets sur le terrain et avec les associations professionnelles. Elle a travaillé pour le ministère égyptien de l'environnement, pour les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes. Elle a préparé des fichiers de nominations pour trois aires protégées en Egypte, a participé à 35 évaluations d'impact environnemental, et est membre du groupe par rapport à la récolte sauvage de l'UICN. Elle a reçu plusieurs prix dans le domaine des études environnementales.

Sheila ASHONG

est secrétaire d'AfriMAB depuis septembre 2013. Elle est aussi la secrétaire du Comité national du MAB du Ghana depuis 2010. Elle travaille à l'Agence de protection de l'environnement du Ghana depuis 2004 ; depuis 2012, elle est la principale chargée de programme. Elle a suivi des études de gestion des ressources naturelles à l'université de sciences et de technologie Kwame Nkrumah de Kumasi avant d'obtenir un master en sciences de gestion de la pêche à l'université de Tromso (Norvège) en 2003. Ses domaines de recherche sont l'évaluation de l'impact environnemental, la biodiversité et la gestion des écosystèmes aquatiques. Elle a joué un rôle essentiel dans l'obtention du statut de réserve de biosphère de Songor et participe actuellement au processus de proposition du lac Bosomtwe au statut de réserve de biosphère

Dr Djafarou TIOMOKO ALI

est point focal du Comité national du MAB du Bénin. De 1999 à 2011, il a été le directeur de la réserve de biosphère de Pendjari ; durant son mandat, il a mis en œuvre un projet multi-donateurs financé par l'Allemagne, la France et le FEM ainsi qu'un projet régional de renforcement des capacités de l'UNESCO/PNUE. À Pendjari, il a initié et mis en œuvre le système de cogestion, une stratégie de communication et un projet de recherche et d'éducation BIOTA avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et l'Allemagne. Il a travaillé à de nombreuses reprises comme formateur. Il a obtenu son master de sciences en 1983 à l'Académie technique forestière de Leningrad puis son doctorat en 2013 à l'université Abomey Calavi au Bénin.

Coordinateur du projet : Dr Lutz MÖLLER

est le secrétaire général adjoint de la Commission allemande pour l'UNESCO. Depuis 2004, il coordonne le département des sciences de la Commission allemande pour l'UNESCO, au sein duquel le MAB joue un rôle prépondérant. En 2011, il a coordonné la conférence mondiale à l'occasion du 40^e anniversaire du MAB, ainsi qu'une dizaine de conférences internationales et d'ateliers sur le MAB. Il est l'auteur de dix publications sur le MAB en allemand, anglais et français, dont les deux dernières éditions de la carte mondiale des réserves de biosphère. En 2014, il a également coordonné la séance d'inauguration du Conseil consultatif scientifique du secrétaire général de l'ONU.





Les réserves de biosphère de l'UNESCO équilibrent la conservation de la nature avec le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté. Elles sont des régions modèles du développement durable. Elles engagent les communautés locales et utilisent une approche fondée sur la connaissance.

Ce Guide donne des conseils aux gestionnaires et leurs principaux partenaires et intervenants sur la question : Pourquoi et comment travailler avec les communautés locales. Il met l'accent sur les aspects pratiques tels que la façon d'aborder et de gérer les conflits locaux entre les acteurs, comment partager les bénéfices avec les communautés ou comment élaborer un plan de gestion. Il présente également plusieurs options pour cadres juridiques et administratifs des réserves de biosphère de l'UNESCO et, très concrètement, comment organiser des consultations et des audiences.

Les gestionnaires peuvent utiliser ce Guide d'introduire de nouveaux employés au concept et au travail dans une réserve de biosphère de l'UNESCO. Ils peuvent également l'utiliser pour faire leur travail mieux compris par les parties prenantes et les supérieurs, les politiciens et les autres décideurs; le Guide fournit également des arguments pour les donateurs potentiels.

Ce Guide a été élaboré par des experts et des gestionnaires de réserves de biosphère de l'UNESCO africaines. Les auteurs sont la professeure Dr Wafaa Amer, Mme Sheila Ashong et le Dr Djafarou Tiomoko. Le projet a été coordonné par la Commission allemande pour l'UNESCO en étroite coopération avec le Bureau AfriMAB et le Secrétariat MAB de l'UNESCO. Le projet a été soutenu financièrement et politiquement par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature avec des fonds du ministère fédéral allemand de l'Environnement, Conservation de la Nature, Bâtiment et Sécurité nucléaire.